

Rapport

sur la situation économique et sociale
de la Grande Région

2009/2010

pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)



Groß / Grande

REGION

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
WIRTSCHAFTS- UND SOZIALAUSSCHUSS

SAARLAND | LORRAINE | LUXEMBOURG | RHEINLAND-PFALZ | REGION WALLONNE |
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE | DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT BELGIENS

Band/Tome

1. Liaisons routières. Straßenverbindungen. 79 Karten/cartes, 1976
2. Verbindungsstraße Saarbrücken-Saargemünd-A 34 Straßburg
Liaison routière Sarrebruck-Sarreguemines-A 34 Strasbourg
9 S./p. mit zahlreichen Karten/avec de nombreuses cartes, 1977
3. Handbuch der Regierungs- und Verwaltungsstellen im Grenzraum SaarLorLux
Répertoire des services gouvernementaux et administratifs dans les régions frontalières SaarLorLux. 166 S./p., 1978
4. Les Offices Statistiques dans les régions frontalières SaarLorLux
Die statistischen Ämter im Grenzraum SaarLorLux. 352 S./p., 1978
5. Données économiques des régions frontalières SaarLorLux 1970-1976
Wirtschaftszahlen des Grenzraumes SaarLorLux 1970-1976. 122 S./p., 1978
6. Die wirtschaftliche und soziale Entwicklung im Grenzraum SaarLorLux
Le développement économique et social dans les régions frontalières SaarLorLux 651 S./p., 1978
7. Données économiques des régions frontalières SaarLorLux 1977-1978
Wirtschaftszahlen des Grenzraumes SaarLorLux 1977-1978. 97 S./p., 1979
8. Pilotstudie zu einem SaarLorLux-Atlas
Étude préparatoire pour un atlas SaarLorLux
87 S./p. mit 3 Kartenbeilagen/avec 3 cartes en annexe, 1982
9. Sonderausgabe „Die Römer an Mosel und Saar“. Katalog zur Wanderausstellung Bahnhof Rolandseck
Edition spéciale „La civilisation romaine de la Moselle é la Serre“. Catalogue de l'exposition Itinérante Gare de Rolands-eck
259 S./p., 1983
10. Organisation und Instrumente der staatlichen Raumplanung
Organisation et instruments de l'aménagement du territoire
224 S./p. mit 4 Kartenbeilagen/avec 4 cartes en annexe, 1991
11. Grenzüberschreitende Raumordnungsstudie Diedenhofen-Trier (Moseltalstudie)
Étude d'aménagement transfrontalière Thionville-Trèves (Étude Vallée de la Moselle)
43 S./p. mit Bilderbeilagen/avec photos en annexe, 1999
12. Étude d'aménagement transfrontalière Sarrebruck-Moselle Est
Grenzüberschreitende Raumordnungsstudie Saarbrücken-Moselle Est,
113 S./p., 2001
13. Raumordnungsstudie: Energieerzeugung und -verteilung
Étude d'aménagement du territoire Production et distribution d'énergie
114 S./p. mit Kartenbeilagen/avec cartes en annexe, 2003
14. La Sarre et la Wallonie - Régions partenaires en Europe : Institutions, compétences et procédures comme fondement de la coopération bilatérale interrégionale
Das Saarland und Wallonien - Partnerregionen in Europa: Institutionen, Zuständigkeiten und Verfahren als Grundlage der bilateralen interregionalen Kooperation,
300 S./p., 2005
15. Énergies renouvelables dans la Grande Région - Erneuerbare Energien in der Großregion
Résultats du colloque 17 mars 2005 - Ergebnisse des Kolloquiums 17. März 2005
en préparation - in Vorbereitung, 2006
16. Zukunftsbild 2020 - Vision d'avenir 2020,
2. Auflage, Juni 2006, 2ième édition, juin 2006
59 S./p. + 61 S./p., 2006
17. Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion 2009/2010 für den Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion
Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2009/2010 pour le Comité économique et social de la Grande Région
279 S./p., 2010

Die Bände 1 - 10 sind vergriffen. / Les tomes 1 - 10 sont épuisés.

Schriftleitung / Responsable d'édition:

Ministerium für Inneres und Europaangelegenheiten, Abteilung Europa, Interregionale Zusammenarbeit, Franz-Josef-Röder-Str. 21, 66119 Saarbrücken

www.saarland.de/saarlorlux.htm



Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2009/2010 pour le Comité économique et social de la Grande Région

réalisé à la demande du Ministère de l'Intérieur et des Affaires européennes de la Sarre dans le cadre de la présidence sarroise du 12^e Sommet de la Grande Région

par le Réseau des Instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi

c/o Dr. Lothar Kuntz
Dipl.-Soz. Sabine Ohnesorg
INFO-Institut
Pestelstraße 6 / D-66119 Saarbrücken
www.info-institut.de

Publications de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental
Band 17 / 2010
bilingue allemand (139 p.) – française (140 p.)
Sarrebruck, 2010

Publications de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental

ISSN 1860-2703

Édité au nom de la Commission Régionale SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental par le

Ministerium für Inneres und Europaangelegenheiten
Abteilung Europa, Interregionale Zusammenarbeit
Franz-Josef-Röder-Str. 21
66119 Saarbrücken
www.saarland.de/saarlorlux.htm

Le mot du Président du CESGR

Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)

La Grande Région est en Europe la seule région frontalière disposant d'un comité économique et social transfrontalier.

Le CESGR, organe consultatif du Sommet des Exécutifs, contribue depuis maintenant 13 ans à la conception de l'espace frontalier qu'est la Grande Région.

De par sa composition et l'expertise de ses membres, le CESGR est la plate-forme institutionnelle représentant les partenaires sociaux. Grâce au CESGR, les représentants des organisations économiques, sociales et professionnelles font partie intégrante de la conception politique au niveau de la Grande Région. Le CESGR est ainsi le porte-parole des employés et des employeurs de la Grande Région.

Dans le cadre institutionnel de la Grande Région, le CESGR est une institution où est pratiquée une forme particulière du dialogue, de la concertation et du conseil. Il contribue à ce que la politique de la Grande Région tienne compte dans ses réflexions des expériences, des souhaits et des propositions de solution des partenaires sociaux. Le recours à des experts permet de renforcer la compétence professionnelle des collaborateurs actifs au sein du CESGR.

Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2009/2010 pour le Comité économique et social de la Grande Région

Dans le cadre des mandats qui lui ont été confiés par le Sommet et de son droit d'autosaisine, le CESGR a adressé de nombreuses recommandations aux Exécutifs de la Grande Région. Dans le cadre de l'élaboration de ces recommandations, le présent rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région revêt un rôle toujours plus important. Le rapport permet d'obtenir une illustration comparative, tant sur le plan cartographique que sur la base de statistiques et d'analyses scientifiques, de la réalité de la vie quotidienne et professionnelle dans la Grande Région. Le rapport qui paraît sous cette forme pour la troisième fois constitue donc un document unique et en même temps très utile.

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à la présidence sarroise du 12^e Sommet de la Grande Région pour leur soutien financier dans l'élaboration et publication du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région.

Nos remerciements vont également au Réseau des Instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi pour leur travail remarquable.

Hans Peter Kurtz
Président du CESGR

Comité économique et social de la Grande Région
Catia Carreira & Nathalie Medernach
25, rue Notre Dame / L-2240 Luxembourg
Tél.: +352 26 36 35-30 / 40
Fax: +352 26 36 35 50
Email: cesgr@cesgr.etat.lu / www.granderegion.net

Sommaire

Remarque préliminaire	II
En résumé	5
1. Territoire et population	1
2. Economie	12
2.1 Performance et structure économiques.....	12
2.2 Science, technologie et innovation	29
3. Emploi et marché du travail	37
3.1 Etat actuel et évolution de l'emploi	37
3.1.1 Actifs occupés et salariés (au lieu de travail).....	37
3.1.2 Taux d'emploi	44
3.1.3 Le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région.....	49
3.2 Etat actuel et évolution du chômage.....	55
4. Education	61
4.1 Niveau de formation de la population	62
4.2 Participation à l'enseignement.....	73
5. Conditions de vie	81
5.1 Revenus	82
5.1.1 Revenus des ménages	82
5.1.2 Revenus du travail et du capital.....	97
5.2 Evolution des prix à la consommation	116
5.3 Prix de l'immobilier et mobilité résidentielle transfrontalière	124
Bibliographie	130
Annexe: Remarques méthodologiques.....	136

Remarque préliminaire

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, élaboré par le Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Inter-régional du marché de l'emploi (OIE) pour le Comité économique et social de la Grande Région dans le cadre de la présidence sarroise du 12^{ème} Sommet de la Grande Région. Réalisé dans une mise en page légèrement modifiée, il s'inscrit dans le prolongement des rapports des 10^{ème} et 11^{ème} Sommets, qui avaient été conçus par la même équipe de rédaction.

Le rapport a pour principal objectif de présenter sous une forme synthétique les informations requises sur la situation socio-économique de la Grande Région, sa performance, les principaux problèmes auxquels elle se voit confrontée ainsi que les tendances d'évolution par rapport aux autres régions et au niveau européen. Donnant un aperçu global de la multitude de volets thématiques qui, en dehors de ce rapport, ne sont accessibles que de manière isolée, il constitue de par nature une analyse des problèmes basée sur des indicateurs statistiques et quantitatifs qui permettent de tirer des enseignements comparatifs entre les régions et, dans le prolongement du rapport précédent, d'identifier les évolutions au fil du temps. La quantité de données traitées sert notamment de source d'information pour une meilleure connaissance de l'espace de coopération européen le long de la Sarre, de la Moselle et de la Meuse. La diversité des volets thématiques montre que la Grande Région est bien plus qu'un espace économique commun. Grâce à la mobilité croissante des entreprises et des salariés, elle se transforme de plus en plus en un espace de vie commun caractérisé par des imbrications à la fois économiques et sociales.

Le rapport sur la situation socio-économique dans la Grande Région tire ses informations de l'actualisation des principaux indicateurs et enseignements. L'objectif consiste donc à établir un catalogue d'indicateurs permettant de fournir des informations basées sur des données sur les différents volets thématiques. Les données de base utilisées pour ce faire se fondent pour l'essentiel sur deux sources statistiques officielles : d'une part sur le travail précieux et indispensable des offices statistiques de la Grande Région qui mettent à disposition des données comparables au niveau interrégional dans le portail statistique commun et avec lesquels l'équipe de rédaction coopère depuis longtemps dans une atmosphère empreinte de confiance, d'autre part sur les données issues des statistiques régionales d'Eurostat. On citera en particulier l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) qui constitue à l'échelle européenne la principale source d'informations comparables sur les marchés régionaux du travail. L'EFT, conçue sous forme de sondage, se fonde sur des normes et des définitions de l'emploi, des chômeurs et des actifs inoccupés qui sont harmonisées au niveau de l'UE. A l'opposé des définitions et des concepts nationaux basés sur des dispositions réglementaires, ces normes et définitions sont présentées dans un système ajusté et harmonisé qui permet de faire des comparaisons internationales et transfrontalières. Le présent rapport du réseau des instituts de l'OIE est structuré pour l'essentiel comme son prédécesseur et actualise les principaux indices et enseignements. Par ailleurs, de nouveaux indicateurs ont été mis au point ou complétés afin de satisfaire aux informations requises en se basant sur les données disponibles.

Le rapport se décline en cinq grands volets thématiques : « région et population », « économie », « emploi et marché du travail », « formation » ainsi que « conditions de vie ». Il ne se limite pas à une analyse rétrospective ; on s'efforce de la même manière d'esquisser les futures évolutions. De nombreuses données ont été rassemblées et analysées. L'équipe chargée de la rédaction s'est efforcée d'obtenir des données récentes. Les analyses transfrontalières impliquent cependant de disposer de données comparables qui ne sont pas toujours disponibles et, si elles le sont, ne peuvent être fournies qu'avec un certain décalage dans le temps. Dans le cadre des rapports réguliers sur le marché de l'emploi dans la Grande Région réalisés au cours des dernières années, le réseau des instituts de l'OIE a acquis de nombreuses connaissances. Les évolutions jusqu'en 2009 ont généralement pu être prises en compte dans les analyses. Le rapport est donc le reflet d'une période marquée dans le monde entier par une profonde crise économique et financière. Apparue au cours de l'année 2008, cette évolution s'est confirmée durablement en 2009 et a fortement marqué de son empreinte la vie économique et sociale dans toutes les composantes régionales de la Grande Région.

Bien que la crise ait fort heureusement encore perdu de son ampleur au moment de la publication du rapport et que des tendances sensiblement plus positives commencent à être perceptibles, il n'en reste pas moins qu'elle a mis des points faibles en évidence ; mais elle a également montré que l'utilisation novatrice d'instruments du marché de l'emploi et leur utilisation ciblée au niveau de l'entreprise peuvent dans certains cas fortement atténuer les répercussions de cette crise économique et financière mondiale sur le marché de l'emploi.

L'équipe de rédaction s'est efforcée de faire apparaître ces évolutions, dans la mesure où cela s'avérait possible sur la base des données disponibles. Malgré des recherches minutieuses et des calculs complémentaires, il n'a pas toujours été possible de présenter des données comparables pour toutes les composantes de la Grande Région, la crise économique et financière posant des difficultés particulières également au niveau des statistiques.

Nous ne pouvons évidemment pas traiter dans un tel rapport tous les problèmes discutés en public et dans le monde politique. La présentation doit se concentrer sur les principales données de base et certaines évolutions dans les différents domaines.

Des analyses plus approfondies sur des thèmes ou des problèmes sélectionnés ne peuvent être réalisées que dans le cadre d'études et d'analyses distinctes, comme le fait l'OIE avec succès depuis une dizaine d'années en rendant compte au Sommet de la Grande Région du volet central que représentent le marché de l'emploi et la mobilité transfrontalière des salariés. Le rapport sur la situation socio-économique de la Grande Région vient donc compléter le rapport régulier de l'OIE sur la situation du marché de l'emploi.

Quelques mots, pour finir, sur le dernier chapitre du rapport, consacré au vaste volet thématique des conditions de vie dans la Grande Région. Il s'agit là d'une partie du rapport qui ne se retrouve sous cette forme dans aucune autre analyse transfrontalière et qui montre clairement quelles sont les exigences du Comité économique et social de la Grande Région. L'amélioration des conditions de vie et la création d'un niveau de vie homogène en vue d'atteindre une plus grande cohésion sociale et territoriale constituent des objectifs prioritaires de la politique européenne, qui occupent également une place centrale dans la nouvelle stratégie « Europe 2020 ».

Nous remercions le Comité Economique et Social de la Grande Région et son président, Hans-Peter Kurtz, pour la confiance placée dans l'équipe de rédaction et le suivi actif de nos travaux. Nous adressons également nos remerciements à la présidence sarroise du 12^e Sommet de la Grande Région pour le mandat confié par le ministère sarrois de l'Intérieur et des Affaires européennes. Enfin, nous remercions tout particulièrement les membres du Groupe de travail du CESGR sous la présidence d'Adalbert Ewen, qui a suivi nos travaux. Le suivi constructif et l'examen critique de nos travaux ont débouché sur des suggestions importantes et posé les jalons du présent rapport.

Sarrebruck, septembre 2010

En résumé

Chapitre 1: Territoire et Population

► Evolution de la population

Depuis la fin des années 1990, la croissance démographique dans la Grande Région connaît une nette perte de vitesse – une tendance qui se poursuivra également au cours de la prochaine décennie : entre 2000 et 2009, le nombre d'habitants dans l'espace de coopération augmente de 1,6 % pour s'établir à 11,4 millions de personnes. Au niveau européen, la croissance est de 3,5 % (UE des 27) et de 5,0 % (UE des 15) sur la même période. Cette évolution au niveau de la Grande Région, inférieure à la moyenne européenne depuis début 2006, est imputable au recul de la population observé en Rhénanie-Palatinat ainsi qu'aux pertes démographiques enregistrées de longue date en Sarre. La Lorraine connaît une certaine stabilité démographique. Le Luxembourg, quant à lui, mais également la Wallonie et la CG de Belgique, affichent en revanche une tendance stable – voire largement supérieure à la moyenne dans le cas du Grand-Duché – qui s'est même consolidée depuis 2004 dans les trois régions. L'analyse à un niveau géographique plus détaillé révèle que la population a essentiellement augmenté sur les dernières années dans les régions économiquement performantes ainsi que le long des principaux axes de circulation. Au cœur de la Grande Région, l'attrait économique du Luxembourg est le premier moteur de la croissance démographique dans les zones limitrophes. Des pertes de population sont en revanche observées dans certaines régions peu développées ainsi que dans les zones moins centrales ou mal desservies.

► Perspectives démographiques

Contrairement aux calculs prévisionnels antérieurs, les projections les plus récentes annoncent pour la Grande Région une croissance démographique jusqu'en 2027, avant d'amorcer par la suite un recul progressif. Une progression générale de 1,8 % est tout de même attendue entre 2008 et 2030. Le renversement de la pyramide des âges aujourd'hui déjà amorcé a cependant un impact bien plus significatif : les prévisions estiment que la classe, actuellement majoritairement active, des 20-59 ans dans la Grande Région subira un recul de 10,6 % d'ici à 2030, ce qui représente une perte d'environ 658 000 personnes. Par ailleurs, le nombre des moins de 20 ans qui arriveront prochainement sur le marché du travail est appelé à baisser de près de 218 000 personnes (-8,6%) – une évolution engagée depuis quelques années déjà. Une perte totale de 876 000 personnes est ainsi attendue dans ces deux classes d'âge tandis que, dans le même temps, le nombre des plus de 60 ans augmentera de plus d'un million d'ici à 2030. Le changement démographique est donc appelé à bouleverser les rapports entre les jeunes et les personnes âgées et à inverser la pyramide des âges au sein de la population active, ce qui entraînera des modifications conséquentes dans la vie économique, active et sociale.

Chapitre 2: Economie

► Evolution du produit intérieur brut (PIB)

Les turbulences sur le marché financier déclenchées par la crise hypothécaire aux USA se sont étendues au cours de l'automne 2008 à l'économie mondiale, impliquant, notamment au cours de l'hiver 2008/2009, le plus grand effondrement de la performance économique glo-

bale depuis des décennies. La Grande Région n'a pas été épargnée : le taux de croissance du PIB nominal se ralentit sensiblement, passant de 4,7% en 2007 à 2,7% en 2008. Selon les premiers chiffres provisoires, la baisse qui s'élève dans l'espace de coopération à 3,8% durant l'année 2009 est moins prononcée qu'au niveau européen (- 5,6% en moyenne dans l'UE des 27 et - 5% dans l'UE des 15).

L'impact varie selon les composantes de la Grande Région : la Sarre basée sur une industrie fortement exportatrice est largement impactée. Son économie, à la base d'un essor exceptionnel pendant plusieurs années, est fortement exposée aux répercussions de la crise économique mondiale. Le PIB nominal baisse de 7,1% en 2009 ; après correction de l'influence des prix, l'évolution économique réelle diminue de 7,9%, un chiffre supérieur à celui des autres Länder allemands. La Lorraine est également durement touchée par la crise : l'année 2008 était déjà difficile et en 2009, la chute du PIB nominal de 5,3% (valeur estimée) est nettement supérieure à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne nationale. L'évolution de la conjoncture au Luxembourg, est également inférieure à la moyenne de la Grande Région. Dès le premier semestre 2008, les évolutions sur les marchés financiers entraînent un ralentissement sensible de l'activité économique qui est même négative à partir du troisième trimestre 2008. En 2009, la performance économique luxembourgeoise baisse sensiblement, ce qui s'explique en particulier par l'effondrement du secteur financier qui a un poids structurel important dans l'économie de même que dans l'industrie. La baisse nominale du PIB par rapport à 2008 est de 4,3%, soit une baisse réelle de 4,1%. La Rhénanie-Palatinat enregistre également un effondrement conjoncturel qu'elle n'avait jamais connu jusque là. Le PIB nominal baisse de 3,6% et est ainsi inférieur de 5% à celui de 2008 après correction de l'effet des prix. La Wallonie, quant à elle, se sort assez bien de la crise. Avec une baisse nominale estimée de 1,4% par rapport à 2008, la région belge se situe au-dessous de la moyenne atteinte dans l'espace de coopération (-3,8%). Même après correction des prix, la baisse de 2,5% du PIB est loin d'être aussi importante que dans les autres composantes régionales.

► PIB par habitant

En 2008, dernière année pour laquelle on dispose de données pour toutes les composantes régionales, le PIB par habitant dans la Grande Région s'élève à env. 27 700 euros et dépasse ainsi de quelque 2 600 euros la moyenne de l'UE des 27 (25 100 euros). Dans l'espace de coopération tout comme au niveau européen, le Luxembourg reconnu pour sa puissance économique est largement en tête avec un PIB par habitant de presque 80 600 euros, soit 2,9 fois plus que la moyenne de la Grande Région. Cette valeur est toutefois à relativiser compte tenu du grand nombre de frontaliers. Comme on peut s'y attendre, le PIB par habitant dans les autres composantes de la Grande Région est nettement plus faible. La Sarre est encore la mieux lotie avec environ 30 000 euros par habitant. Elle est suivie de la Rhénanie-Palatinat avec un PIB de 26 300 euros. La Lorraine, la Wallonie et la CG de Belgique, régions détachant plus de frontaliers qu'elles n'en accueillent, affichent des valeurs inférieures à la moyenne de la Grande Région ou la moyenne nationale. La croissance modérée en Lorraine et en Rhénanie-Palatinat (deux composantes régionales fortement peuplées), et dans une moindre mesure en CG de Belgique pèse sur la Grande Région : la croissance entre 2000 et 2008 (+28%) reste bien inférieure à la moyenne de l'UE des 27 (+31,4%).

► PIB par actif

Selon les données de 2008, les dernières disponibles pour l'ensemble des composantes régionales, un actif travaillant dans la Grande Région produit des biens et des services équivalant à 65 979 euros en moyenne. A prix courants, la productivité du travail dépasse de 3,6% celle de l'UE des 15 et de 19,4% le niveau de l'UE des 27. Parmi les différentes composantes de la Grande Région, le Luxembourg dont l'économie est puissante est clairement en tête avec environ 112 800 euros par actif. Il est suivi de loin par la Lorraine et la Wallonie (68 400 et 67 400 euros). En revanche, la productivité par actif dans la CG de Belgique (64 330 euros) ainsi qu'en Sarre (60 800 euros) et en Rhénanie-Palatinat (57 300 euros) notamment est beaucoup plus faible s'expliquerait par un taux d'emploi à temps partiel beaucoup plus élevé dans les composantes allemandes. Dans ce contexte, il est intéressant d'examiner la dynamique de développement : depuis l'an 2000, la productivité du travail dans la Grande Région augmente de 22,6%, soit un peu plus que dans l'UE des 15 (+21,2%) ; la hausse est cependant inférieure à la moyenne des 27 Etats membres de l'UE (+26%). Dans l'espace de coopération, le Luxembourg enregistre la hausse la plus importante, équivalant à plus d'un tiers (35,3%), suivi de la Lorraine et de la CG de Belgique (26,6 et 26,4%). La Sarre et la Wallonie atteignent également des résultats supérieurs à la moyenne de la Grande Région, alors que la hausse de la productivité du travail en Rhénanie-Palatinat est inférieure à la moyenne depuis le début du millénaire.

L'évolution en 2009 montre que la productivité du travail baisse sensiblement dans les régions pour lesquelles on dispose déjà de données. La Sarre enregistre la plus forte régression (-6,4%), suivie du Luxembourg (-5,2%) et de la Rhénanie-Palatinat (-3,5%). La forte régression de la productivité du travail est due au fait que le nombre d'actifs occupés ne baisse que faiblement, voire augmente légèrement dans le cas du Luxembourg malgré l'effondrement économique durant cette année de crise. En introduisant le chômage partiel, en réduisant les heures supplémentaires, en abaissant le temps de travail, en prolongeant la fermeture annuelle, les employeurs et les salariés se sont efforcés conjointement de maintenir les effectifs permanents. En contrepartie, les coûts salariaux unitaires augmentent parfois sensiblement. On ne peut dire encore pendant combien de temps les entreprises pourront financer cette sous-utilisation de l'emploi, ceci dépendra de la rapidité de la reprise conjoncturelle en 2010.

► Structure économique

La valeur ajoutée brute totale dans la Grande Région est issue en 2008, dernière année où l'on dispose de données pour toutes les composantes régionales, du secteur des services à raison de quelque 72%, valeur analogue à la moyenne communautaire. Le Luxembourg et la Wallonie affichent les parts les plus élevées de service par rapport aux autres composantes de la Grande Région. Les piliers du secteur tertiaire dans l'espace de coopération génèrent conjointement une part de 29%, la prépondérance revenant au secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises qui a enregistré au cours des dernières années les croissances les plus importantes. Ceci est notamment le cas au Luxembourg. Avec une part d'environ un quart, le secteur administration, éducation, santé, services collectifs et domestiques joue également un rôle important dans la Grande Région, légèrement supérieur à la moyenne européenne. En revanche, la part du commerce et de la restauration baisse. Dans l'espace de coopération, la part de la valeur ajoutée du secteur de la production (construction incluse) baisse par rapport au tertiaire pour s'établir à 27 %. Par rapport à

la moyenne européenne, l'industrie occupe une place plus importante, la part de la construction étant, quant à elle, inférieure. Dans la Grande Région, les deux composantes allemandes sont les plus industrialisées.

L'évolution de la valeur ajoutée brute en 2009, année de crise, dans les composantes régionales pour lesquelles on dispose déjà de données montre que l'industrie manufacturière est partout durement touchée par l'effondrement de la conjoncture. La Sarre enregistre les pertes les plus importantes (-27,7% à prix courants), suivie du Luxembourg (-23,4%) et de la Rhénanie-Palatinat (-20,1%). Alors que l'effondrement de l'industrie manufacturière est observée dans toutes les composantes de la Grande Région, l'évolution dans la construction et le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises varie selon les régions : ces deux secteurs sortent bien de la crise dans les régions allemandes et enregistrent encore de légères hausses nominales par rapport à 2008. La situation est un peu différente au Luxembourg où la valeur ajoutée brute baisse de 4,5% dans le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises et de 1,9% dans celui de la construction.

La récession qui a fortement touché l'industrie se reflète également dans l'évolution des chiffres d'affaires, examinée plus précisément dans le cadre d'un zoom sur l'industrie manufacturière.* Ces données disponibles pour toutes les composantes régionales montrent que l'effondrement des chiffres d'affaires dans l'industrie manufacturière est le plus prononcé au Luxembourg avec une baisse de 27,1% en 2009 par rapport à l'année précédente. Il est suivi de près par la Sarre (-25,3%) et la Rhénanie-Palatinat (-19,7%). En Wallonie et en Lorraine, la baisse des chiffres d'affaires est un peu plus faible (-15,4 et -12,3%).

Comme le montrent les résultats des enquêtes sur la conjoncture réalisées en 2009 et 2010,* les entreprises artisanales de la Grande Région sont également touchées par la crise économique et financière : baisse des chiffres d'affaires et des effectifs (avec des disparités selon les régions). Les sous-traitants du secteur artisanal, qui souffrent particulièrement de l'effondrement de la demande dans le secteur industriel, sont contraints de réduire sensiblement leurs effectifs. Mais selon le rapport des Chambres des Métiers, l'artisanat de la Grande Région connaît une évolution plus positive que d'autres secteurs économiques et contribue ainsi à stabiliser l'économie dans son ensemble. On peut d'ailleurs noter que le moral des artisans remonte sensiblement au cours du premier trimestre 2010.

► **Science, Technologie et Innovation**

La Grande Région dispose aujourd'hui de structures de recherche nombreuses et variées. On y trouve notamment tout un ensemble d'institutions dont les activités sont reconnues bien au-delà des frontières de l'espace de coopération. Un certain retard subsiste malgré tout par rapport au reste de l'Europe, ce que traduit notamment la part du produit intérieur brut consacrée aux activités de recherche et de développement (R&D) : les dépenses allouées à ce secteur dans la Grande Région en 2007 se sont montées au total à 1,68 % du PIB – un niveau sensiblement inférieur à la moyenne européenne (UE 27 : 1,85 % ; UE 15 : 1,93 %).

* Tous les paragraphes repérés d'un Astéris ont fait l'objet d'une analyse complémentaire (zoom) dans le cadre de ce rapport.

On relève ainsi dans l'espace de coopération tout comme en Europe une légère hausse du produit intérieur brut consacré à la recherche et au développement par rapport à 2005. Pour pouvoir atteindre l'objectif de 3% défini dans la stratégie de Lisbonne pour 2010, il faudrait cependant que l'intensité de R&D double pratiquement en l'espace de trois ans. Les faibles progrès enregistrés en Europe au cours des dernières années, ne permettent pas d'atteindre cet objectif, à présent pour 2020. Il est nécessaire que le secteur privé augmente ses dépenses, même si de légers progrès ont été faits dans la Grande Région par rapport à 2005. En revanche, le pourcentage investi par le secteur public est resté constant.

Une main-d'œuvre hautement qualifiée est à la base de la recherche et de l'innovation. Sur ce point, la Grande Région ne souffre pas de la comparaison européenne : en 2008, la part des ressources humaines employées dans les sciences et les technologies (RHST) était, avec 40,2 %, supérieure au niveau européen qui s'établit, lui, à 37,6 %. Il est toutefois à noter ici que ce bon résultat est en particulier dû à la part considérable du sous-groupe des personnes titulaires d'un diplôme technico-scientifique alors que, s'agissant de la main-d'œuvre travaillant effectivement dans ces domaines, les chiffres restent inférieurs à la moyenne européenne. L'on en conclut donc que la main d'œuvre potentielle formée dans le domaine technico-scientifique est importante mais qu'il n'y a pas encore suffisamment d'emplois correspondants. Cette tendance est confirmée par les chiffres de l'emploi dans les secteurs de haute technologie des services à haute intensité cognitive et de l'industrie transformatrice où la Grande Région se situe, avec une part de 3,7 %, sous la moyenne de l'UE 27 (4,4 %). La Grande Région se place toutefois au-dessus du niveau européen en ce qui concerne le pourcentage de salariés dans l'industrie transformatrice de haute et moyenne technologie. La base industrielle performante reste ainsi un atout essentiel pour la Grande Région en matière de compétitivité et d'innovation. Elle génère par ailleurs des impulsions déterminantes pour la poursuite de la croissance des services à haute intensité cognitive.

Chapitre 3: Emploi et marché du travail

► Etat actuel et évolution de l'emploi

Conformément aux données communes les plus récentes disponibles pour toutes les composantes régionales, environ 4,8 millions de personnes exercent une activité dans la Grande Région, soit 2,1% des actifs occupés dans l'UE des 27. Environ 88% des actifs occupés dans l'espace de coopération exercent un emploi salarié. Entre 2000 et 2008, l'évolution de l'emploi dans la Grande Région est inférieure, autant au niveau de la population active totale qu'à celui des salariés (+6,0%), à la moyenne européenne. L'analyse par secteur économique fait apparaître sur cette période une hausse du nombre des salariés travaillant dans l'espace de coopération, notamment dans le secteur des services. On relève également une légère hausse dans la construction, alors que l'industrie en particulier réduit sensiblement ses effectifs. Seule exception à la règle : le Luxembourg où toutes les branches affichent une croissance positive de l'emploi, même supérieure à la moyenne de la Grande Région et au niveau européen.

L'évolution de l'emploi salarié en 2009 dans les régions pour lesquelles on dispose déjà de données montre que les pertes d'emploi sont inférieures à ce que l'on aurait pu attendre en regard de l'ampleur de l'effondrement économique. Les employeurs et les salariés se sont

cependant efforcés conjointement de maintenir les effectifs permanents dans les entreprises. Le recours au chômage partiel, aux comptes d'épargne-temps, la flexibilisation du temps de travail et la réduction des heures supplémentaires ont permis d'atténuer la réduction des effectifs et de stabiliser l'emploi. Jusqu'à présent, la crise économique n'a qu'un impact modéré sur le nombre d'emplois. Seule la Sarre enregistre une régression de l'emploi salarié de 0,8% ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, réussit à maintenir le nombre des salariés au niveau de l'année passée. Le Grand-Duché enregistre encore une hausse de 0,9% durant cette année de crise 2009. Pourtant, la récession touche durement quelques secteurs économiques. Les branches exportatrices notamment et les secteurs économiques en dépendant souffrent de la récession. L'industrie ainsi que le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises (auquel est affecté le travail intérimaire), enregistrent les pertes les plus importantes dans toutes les régions mais c'est en Sarre que la réduction des effectifs dans ces deux secteurs est la plus prononcée.

Au niveau de l'emploi salarié, selon les premiers chiffres disponibles pour les composantes régionales (en Lorraine, Wallonie et CG de Belgique les données sont manquantes ou partielles), il semble que les régions belges suivent la même tendance que les régions allemandes et le Luxembourg. En revanche, la situation semble plus préoccupante en Lorraine qui compte parmi les régions françaises qui ont le plus souffert de la crise. Ce que montrent clairement les premières estimations sur l'évolution de l'emploi salarié. Les pertes d'emploi dans de nombreuses branches y sont plus importantes qu'au niveau national et notamment dans l'industrie, la construction et les services marchands.

► Taux d'emploi

Selon les données de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE le taux d'emploi global dans la Grande Région s'augmente à 65% en 2008 – une valeur légèrement inférieure à celle de l'UE des 27 (65,9%) et de l'UE des 15 (67,2%). La Grande Région est encore à cinq points de l'objectif d'un taux d'emploi de 70% défini dans la stratégie de Lisbonne. La Rhénanie-Palatinat et la Sarre affichent des résultats supérieurs à la moyenne de la Grande Région, alors que les taux déclarés dans les autres composantes régionales, et notamment la Wallonie, sont plus faibles. La Rhénanie-Palatinat est la première région de l'espace de coopération à dépasser l'objectif de Lisbonne. L'évolution de l'emploi des femmes est très dynamique dans toutes les composantes régionales et la hausse du taux d'emploi depuis 2000 est nettement plus élevée que celle de l'emploi global. Avec un taux de 58,4%, la Grande Région reste certes légèrement en deçà du niveau de l'UE des 27, mais l'objectif de Lisbonne de 60% est tout proche. Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre ont déjà atteint l'objectif. Malgré des taux de croissance parfois supérieurs à la moyenne au cours des années passées, le taux d'emploi des seniors qui s'établit à 43,1% dans la Grande Région reste inférieur à la moyenne européenne (45,6% dans l'UE des 27 et 47,4% dans l'UE des 15). L'écart par rapport à l'objectif de 50% en 2010 est encore de sept points. Des efforts importants restent donc à faire pour promouvoir l'emploi des seniors. Dans la Grande Région, seules les deux composantes allemandes et la CG de Belgique¹ affichent des valeurs supérieures à la moyenne et atteignent ainsi l'objectif de Lisbonne, alors que les taux

¹ Il convient cependant de tenir compte du fait qu'en CG de Belgique le groupe des seniors comprend les personnes âgées de 50 à 64 ans, alors que l'on se base sur la tranche des 55-64 ans dans les autres composantes régionales.

affichés par les autres régions de l'espace de coopération sont beaucoup plus faibles. Le taux d'emploi des jeunes, qui s'établit actuellement à 34,9%, est également inférieur dans la Grande Région à la moyenne relevée au niveau de l'UE (UE des 27 : 37,5% ; UE des 15 : 40,9%) ; la Wallonie reste loin derrière avec seulement 22,2%. A l'opposé de l'emploi global, l'emploi à temps partiel dans la Grande Région, qui s'établit à 23,5% en 2008, est supérieur au niveau de l'UE des 27 (18,2%) et de l'UE des 15 (21%). Les taux d'emploi à temps partiel sont particulièrement élevés dans les composantes allemandes, alors que la Lorraine affiche la valeur la plus faible. L'analyse des taux d'emploi à temps partiel hommes/femmes fait apparaître des disparités prononcées : 43,5% des femmes qui travaillent ont un emploi à temps partiel alors que ceci n'est le cas que pour 7,3% des hommes.

► Le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région

Le nombre de travailleurs frontaliers dans la Grande Région continue à augmenter dans le contexte de la crise économique et financière, même si les taux d'évolution des années précédentes ne sont pas atteints. Ainsi, l'espace de coopération compte 203 191 frontaliers dont plus de la moitié (54,7%) sont originaires de Lorraine ; presque les trois quarts (72,6%) travaillent au Luxembourg. Le nombre de frontaliers au Grand-Duché n'augmente que de 1,3% entre la mi-2008 et la mi-2009. Les frontaliers originaires d'Allemagne profitent le plus de cette augmentation (+3,9%). La croissance des flux de frontaliers originaires de France (+0,6%) et de Belgique (+0,2%) est nettement plus faible. Cet essoufflement est imputable au fléchissement conjoncturel dans le secteur privé et dans celui du travail intérimaire, malgré le recours au chômage partiel.

L'évolution relativement positive du nombre de frontaliers originaires d'Allemagne et se rendant au Luxembourg est imputable principalement à la Sarre. Le nombre de Sarrois allant travailler au Luxembourg a plus que doublé sur les six dernières années et affiche en 2008/2009 une croissance de 8,2%. En Rhénanie-Palatinat également, le flux de frontaliers vers le Grand-Duché a augmenté sensiblement sur les dernières années ; il ne croît cependant plus que de 1,1% dans le contexte de la crise économique et financière (2008/2009).

Le flux de frontaliers originaires de France et se rendant en Allemagne diminue déjà depuis le début du millénaire. En Rhénanie-Palatinat, le nombre de frontaliers entrants baisse sensiblement dans le contexte de la crise et s'établit à 4 965 personnes. Il revient ainsi au niveau de 2005. La situation est similaire en Sarre où le nombre des frontaliers français passe en 2008/2009, pour la première fois depuis 1997, en deçà de la barre des 20 000. Cette évolution reflète les pertes d'emploi dues à la crise, enregistrées dans les deux régions allemandes dans l'industrie automobile et l'industrie manufacturière ainsi que dans les services aux entreprises, secteurs durement touchés malgré le chômage partiel et les comptes épargne-temps. Ces pertes d'emploi ont également touché les frontaliers qui travaillent principalement dans ces branches.

La Lorraine, principale pourvoyeuse de frontaliers pour les autres régions, n'affiche plus pendant la crise l'évolution positive des années précédentes. Le nombre de frontaliers sortants augmente certes encore légèrement (+0,3%) en 2008/2009, mais le principal flux en direction du Luxembourg ne croît que de 1,4%. Le flux de travailleurs vers la Belgique affiche en-

core une hausse de 2,2%. Par ailleurs, la Lorraine enregistre une hausse sensible du nombre de chômeurs, parmi lesquels de nombreux anciens frontaliers.

Le flux de frontaliers français allant travailler en Wallonie augmente de 5,6% entre la mi-2008 et la mi-2009. La tendance observée au cours des années précédentes, caractérisées par une croissance importante, se poursuit. Environ les trois quarts des frontaliers entrants travaillent dans la province wallonne du Hainaut, ce qui laisse penser que les frontaliers viennent de la Région française du Nord-Pas-de-Calais.

► **Etat actuel et évolution du chômage**

Le taux de chômage saisi dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE et harmonisé selon l'approche du BIT (qui n'était pas encore disponible pour 2009), fait apparaître pour 2008 une situation relativement détendue sur le marché de l'emploi de la Grande Région, imputable à la reprise conjoncturelle observée en 2004/2005. Le taux de chômage global est de 7,5% et baisse de 1,9 point sur la période 2006-2008, se rapprochant ainsi de la moyenne communautaire qui s'établit à 7,1% pour l'UE des 15. Cette évolution est soutenue en grande partie par la Rhénanie-Palatinat et par la Sarre où les taux de chômage baissent entre 2006 et 2008. Le taux de chômage le plus faible est toujours observé au Luxembourg, mais le Grand-Duché enregistre depuis 2006, à l'opposé des autres composantes de la Grande Région, une légère hausse de 0,4 point du taux de chômage qui s'établit à présent à 5,1%. Sur la période de référence, la régression en Lorraine reste inférieure à la moyenne, de sorte que le taux de chômage y est supérieur à la moyenne de la Grande Région. La situation est analogue en Wallonie qui, comparée aux autres composantes régionales, affiche toujours le taux le plus élevé (10%). La CG de Belgique n'enregistre qu'une très légère baisse du chômage de 0,5 point et son taux de chômage de 7,4% correspond à peu près à celui de la Grande Région. L'analyse hommes/femmes montre que la baisse du chômage des femmes reste inférieure à celle du chômage global, de sorte que l'écart entre les hommes et les femmes ne se réduit plus dans l'espace de coopération. Avec un taux s'établissant actuellement à 8,1%, les femmes sont aujourd'hui encore plus touchées par le chômage que les hommes (7,0%). Comme le montrent les données de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE harmonisée selon les critères du BIT, disponibles jusqu'en 2008 à la date d'établissement du rapport, le chômage des jeunes reste un problème préoccupant dans la Grande Région. Il baisse certes entre 2006 et 2008, plus fortement que dans l'UE des 15. Avec un taux de 16,4% il reste deux fois plus élevé que le taux de chômage global. Le taux de chômage de longue durée baisse également dans la Grande Région : de 3,5%, il est toutefois supérieur à la moyenne européenne (2,6%). Parallèlement, le pourcentage de chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs baisse certes depuis 2006 dans l'espace de coopération, mais en 2008 une personne touchée sur deux est au chômage depuis plus de douze mois.

Une première examen de l'évolution au cours de l'année 2009, marquée par la crise, permet d'effectuer une analyse du chômage à partir des données administratives (données non harmonisées). Il en ressort que le nombre des chômeurs (en moyenne annuelle) est en augmentation constante dans toutes les composantes de la Grande Région, le taux d'évolution connaissant toutefois de fortes disparités à l'échelon régional. Proportionnellement, les hausses enregistrées au Luxembourg et en Lorraine sont de loin les plus marquées, avec

des progressions respectives d'un tiers et d'un quart. Comparativement, dans les autres composantes de la Grande Région, les augmentations ont été sensiblement plus faibles ; la Rhénanie-Palatinat et la Communauté germanophone de Belgique ont été les plus touchées (avec + 9,6 % chacune) tandis que la Sarre et la Wallonie se distinguent par des accroissements plus faibles (respectivement + 5,5 et + 3,5 %). Du fait des pertes d'emploi élevées survenues dans les industries manufacturières et dans le domaine du travail intérimaire (deux secteurs touchés de plein fouet par la récession), ce sont surtout les hommes qui ont été affectés. Sans le recours au chômage partiel, à la suppression des heures supplémentaires et à d'autres mesures prises en matière de politique de l'emploi, dans toutes les composantes régionales, cette hausse du chômage aurait été dans l'ensemble encore plus importante.

Chapitre 4: Education

Dans une société basée sur la connaissance, le niveau de qualification est un élément central. L'accès à la formation et aux qualifications demeure néanmoins une source d'inégalités, ce qui représente un enjeu d'envergure pour la politique économique et sociale. Le niveau de qualification de la population est un facteur déterminant pour garantir une offre suffisante de main-d'œuvre qualifiée et maintenir la cohésion sociale. L'éducation est l'avenir des sociétés, d'autant plus lorsqu'elles sont contraintes de faire face aux effets de la mutation démographique. Cette réalité se traduit dans toutes les composantes de la Grande Région par un vieillissement de la population accompagné d'une diminution du nombre de jeunes – des changements qui, au plan de la politique d'éducation, sont synonymes de nouveaux défis.

Le relèvement du niveau de formation générale, l'égalité d'accès à la formation et aux qualifications ainsi que l'amélioration de la qualité et de l'efficacité à tous les niveaux du système éducatif sont les principaux défis à relever. Ces perspectives mettent en évidence un besoin important d'informations exprimé par les acteurs politiques et sociaux sur la situation actuelle ainsi que sur les tendances et les problèmes dégagés à tous les niveaux du domaine de l'éducation. La disponibilité limitée des données ne permet toutefois pas de répondre systématiquement à ces besoins dans une optique de comparaison interrégionale.

La Grande Région forme une zone de contact entre deux cultures, trois langues, cinq territoires et quatre systèmes d'éducation qui empruntent des voies différentes pour préparer l'avenir des jeunes générations. Les systèmes éducatifs se différencient du point de vue de leur architecture, des déroulements, des contenus, des durées de formation ainsi que des conditions d'accès. Ceci rend d'autant plus difficile la mise en commun des données relatives à l'enseignement. Les statistiques régionales d'Eurostat ont néanmoins permis d'établir un certain nombre de données de référence concernant le degré d'instruction et la participation à l'éducation de la Grande Région.

► Niveau de formation de la population

Il en ressort que dans la Grande Région, en 2008, près de 74 % de la population adulte au moins possédait un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ce qui, au niveau international, est souvent considéré comme la qualification minimale au regard du développement de la société de la connaissance. Dans l'UE-27, ce chiffre s'établit en

moyenne à 71 % ; dans l'UE-15, il n'est même que de 68 %. Si l'on considère à présent la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, la Grande Région, avec environ 24 %, se situe dans la moyenne européenne. L'analyse de la dynamique d'évolution dans le secteur de l'éducation entre 2000 et 2008 fait apparaître que dans l'espace de coopération, la part de la population faiblement qualifiée âgée de 25 à 64 ans a diminué de six points durant cette période – une baisse nettement plus forte que dans l'UE. Parallèlement, des progrès permanents sont enregistrés pour les qualifications moyenne et supérieure ; s'agissant des diplômés universitaires toutefois, l'augmentation est étrangement restée sous la moyenne européenne.

En 2007, 15 % des jeunes quittaient prématurément l'école*, ce qui situe la Grande Région (hors Lorraine) dans la moyenne européenne (UE-27 : 15,1 %). L'objectif de 10 % fixé par l'UE est loin d'être atteint. L'on notera la grande disparité par sexe : la part des jeunes hommes quittant prématurément l'école est de près de quatre points supérieure à celles des jeunes femmes.

En marge de ce rapport est également abordé la question de l'illettrisme dans les composantes de la Grande Région* ainsi que les résultats de l'étude PISA. Quoiqu'il en soit, en matière d'éducation, les objectifs définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ne seront probablement pas (et de loin) atteints, ce qui montre que dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire.

► Participation à l'enseignement

En moyenne, plus de 96 % des enfants de 4 ans ont pris part à des mesures d'apprentissage préscolaire dans la Grande Région en 2008. L'objectif minimum de 95 % fixé par l'UE est ainsi déjà dépassé à cette date – ce qui n'est pas le cas au niveau européen (UE-27 : 90,1 %). Pas moins de 43 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient inscrits dans un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur. Le pourcentage des 20 – 24 ans ayant participé à une formation universitaire en 2008 était, avec 50 % en moyenne, nettement inférieur à la moyenne de l'UE (60 %).

La participation de la population adulte à l'apprentissage tout au long de la vie se trouvait elle aussi sous la moyenne européenne. Avec un taux de 6,5 % dans la Grande Région, de 9,3 % dans l'UE-15 et de 10,7 % dans l'UE-27, les objectifs du Conseil européen (12,5 %) n'ont pas été atteints. On note des disparités selon le statut professionnel en matière de formation continue : Les actifs occupés en sont les principaux bénéficiaires loin devant les chômeurs et les inactifs. La répartition correspond au poids de ces catégories dans la population totale.

Chapitre 5: Conditions de vie

Un débat très animé s'est engagé récemment sur la manière de mesurer les conditions de vie, la prospérité et le bien-être de la population. Ce débat dépasse le cadre des indicateurs économiques classiques et se concentre sur des alternatives permettant de faire évoluer les approches statistiques d'une société moderne. De nombreuses initiatives ont été lancées au niveau de la Grande Région pour tenter d'une part de mesurer le progrès social et le bien-

être sur le long terme et d'examiner d'autre part les questions du développement durable sur la base d'indicateurs appropriés. Toutefois, les résultats de ces projets (en cours) n'étant pas encore disponibles et les données existantes ne permettant pas de calculer les indicateurs sociaux et écologiques complémentaires, nous continuons à mobiliser des indicateurs classiques pour évaluer les conditions de vie. Les indicateurs axés sur les revenus vont au-delà des informations utilisées jusqu'à présent (revenu disponible des ménages privés, rémunérations des salariés) et traitent pour la première fois la question des bénéfices réalisés par les entreprises. De même sont abordées les questions concernant la « pauvreté et l'exclusion sociale » et les « salaires minima »*, tout comme l'évolution des prix à la consommation et de l'immobilier (ce dernier aspect étant complété par des déclarations sur la mobilité résidentielle transfrontalière).

► Revenu des ménages

En 2007, le revenu disponible des ménages privés dans la Grande Région (hors Luxembourg) s'élève globalement à 188,8 milliards d'euros. Chaque habitant, quel que soit son âge, dispose ainsi sous un angle purement statistique de 17 363 euros en moyenne aux fins de consommation ou d'épargne – un montant légèrement supérieur à la moyenne de l'UE 15 (hors Luxembourg, 17 296 euros en 2007). Les revenus par habitant des ménages privés varient cependant sensiblement au sein de la Grande Région : de 18 543 euros en Sarre à 15 873 euros en Wallonie, 15 146 euros dans la CG de Belgique et 17 989 euros en Lorraine. Ces valeurs moyennes qui peuvent varier sensiblement au niveau local, masquent cependant des processus de répartition non négligeables entre les ménages d'une part et les territoires d'autre part, ainsi que des disparités sensibles de développement.* On peut cependant retenir globalement que le revenu par habitant dans la Grande Région (hors Luxembourg) augmente moins depuis 2000 qu'au niveau européen. Cette évolution s'explique notamment par les taux d'augmentation inférieurs à la moyenne en Rhénanie-Palatinat, et dans une moindre mesure en Sarre et en Wallonie. En revanche, les Lorrains ont connu une amélioration sensible de leurs revenus nominaux et réels.

► Zoom sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré les nombreux efforts faits pour améliorer le niveau de vie général dans l'Union européenne et dans les pays composant la Grande Région, la pauvreté et l'exclusion sociale restent un problème de taille. Pour sensibiliser tous les acteurs aux risques que présente la pauvreté et mieux appréhender ses causes et effets, la Commission européenne a fait de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale l'un de ses principaux objectifs et déclaré l'année 2010 « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». C'est pourquoi, ce rapport tire de premiers enseignements à partir des données disponibles et comparables sur l'ampleur du risque de pauvreté au sein de la Grande Région.

Le principal indicateur de mesure de la pauvreté relative est le « taux de risque de pauvreté ». Conformément au standard de l'UE, ce taux est défini comme la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu moyen (médiane) de la population. Dans les Etats membres de l'Union européenne, cet indicateur est recensé dans le cadre des statistiques comparables au niveau communautaire sur les revenus et les conditions de vie de la population dans l'Union Européenne (enquête EU-SILC). Les évaluations ne peuvent être différenciées selon les régions que lorsque l'on dispose d'un nombre suffisant d'échantillons. Ainsi, l'enquête EU-SILC ne donne des résultats régionaux (à interpréter avec prudence) que

pour le Luxembourg et la Wallonie. Pour les autres composantes régionales, il a fallu recourir à d'autres sources disponibles au niveau régional.

Selon les résultats de l'enquête EU-SILC 2008, le taux de risque de pauvreté touche 16,5% de la population en 2007 dans l'UE. La situation est un peu plus favorable dans les pays composant la Grande Région ; en France et au Luxembourg, le risque de pauvreté est légèrement inférieur à celui observé en Belgique et en Allemagne. Dans toutes les composantes régionales, le risque de pauvreté est plus élevé que la moyenne nationale respective (excepté pour la Rhénanie-Palatinat). Dans toutes les composantes régionales, les femmes sont plus fortement menacées par la pauvreté que les hommes. Par ailleurs, les jeunes adultes ainsi que les enfants et les jeunes sont également soumis à un risque de pauvreté plus élevé. Leur taux est le plus souvent, et dans un ordre de grandeur non négligeable, supérieur à la moyenne de la population globale. La situation financière des personnes âgées à partir de 65 ans est plus hétérogène : alors que les personnes âgées sont plus menacées de pauvreté que la population dans son ensemble au niveau européen ainsi qu'en Belgique, en Wallonie et en Rhénanie-Palatinat, les taux correspondants dans toutes les autres régions considérées sont plus faibles – le Luxembourg affiche même des valeurs bien inférieures à la moyenne. Toutefois, on observe dans toutes les régions et catégories sociales que les familles monoparentales et les sans emploi sont les plus menacés par la pauvreté. Le fait de détenir un emploi réduit certes sensiblement le risque de pauvreté, mais le pourcentage d'actifs menacés de pauvreté est important et très variable selon les pays : les taux des « actifs pauvres » oscillent entre 9,4% au Luxembourg et 4,8% en Belgique ; à l'exception de la Rhénanie-Palatinat, toutes les régions affichent des valeurs supérieures à la moyenne nationale respective.

► **Rémunérations des salariés et bénéficiaires des entreprises**

En 2007, la rémunération d'un salarié dans la Grande Région s'élève en moyenne à 36 800 euros par habitant (contre environ 36 400 euros au niveau de l'UE 15). Comme pour le revenu disponible des ménages privés, il existe ici aussi de fortes disparités entre et au sein même des régions. Les salariés employés au Luxembourg disposent en moyenne de 51 800 euros par habitant, montant le plus élevé en Europe. Si la Wallonie et la Lorraine (41 300 et 36 800 euros) dépassent aussi la moyenne européenne (UE 15), les salariés sarrois et rhénano-palatinats disposent d'un revenu nettement plus faible avec 33 100 et 32 400 euros en moyenne. Les rémunérations des salariés dans les régions allemandes, en Wallonie et en Lorraine sont en deçà des moyennes nationales respectives. Cet écart entre les régions s'explique en grande partie par les différences de structure économique et de marge de bénéfice selon les secteurs économiques. Globalement, les rémunérations les plus élevées sont versées dans l'industrie, alors que les salariés employés dans les secteurs du commerce, des hôtels et restaurants et des communications perçoivent les rémunérations les plus faibles par habitant – ceci pouvant cependant varier sensiblement selon les régions.

Depuis le début du 21^{ème} siècle, la rémunération des salariés dans la Grande Région a augmenté en moyenne de quelque 4 600 euros par salarié, soit 14%. Cette hausse modérée par rapport à celle enregistrée au niveau européen est principalement imputable à l'évolution en Sarre et en Rhénanie-Palatinat qui reste bien en deçà des autres composantes régionales avec des taux de croissance de seulement 7,2 et 4,8%. En revanche, toutes les autres composantes affichent des taux de croissance nettement plus élevés, le Luxembourg étant en

tête avec un plus de presque un quart. Dans l'analyse des différentes branches, le secteur Immobilier, location et services aux entreprises ainsi que, dans une moindre mesure, celui de l'industrie connaissent les hausses les plus élevées, alors que l'évolution est inférieure à la moyenne dans le secteur du commerce, des hôtels et restaurants et des communications, dans les services publics et privés ainsi que dans la construction.

La comparaison de l'évolution nominale de la valeur ajoutée brute, de la rémunération des salariés et des bénéficiaires des entreprises depuis 1996 montre au niveau de la Grande Région que le « capital » en tant que facteur de production profite plus que le « travail » de la croissance économique et des gains de productivité : entre 1996 et 2007, la valeur ajoutée brute augmente de 41,3%, les rémunérations des salariés progressent de 35,7% alors que les bénéficiaires des entreprises augmentent davantage (+ 49,1%). A l'exception de la Wallonie, cette tendance de base s'observe pour toutes les composantes régionales mais aussi au niveau européen.

Si la hausse des salaires nominaux est supérieure à l'augmentation des prix à la consommation, il y a hausse du pouvoir d'achat des salariés et de leurs familles. A l'opposé du Luxembourg, de la Lorraine et de la Wallonie où l'évolution annuelle moyenne des salaires réels corrigés de l'évolution des prix est positive entre 2000 et 2007, les salariés des deux régions allemandes subissent des pertes de revenu réelles. Alors que les salaires réels ont encore légèrement augmenté entre 2000 et 2003, ils baissent depuis 2004, période d'essor économique. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale, ce qui a déclenché un débat parfois très animé au niveau européen sur le rôle particulier que joue l'Allemagne en matière de politique salariale et sur la politique économique et de l'emploi du Gouvernement fédéral, en regard notamment de la crise de l'euro. Dans ce contexte, nombreux sont ceux qui revendiquent, outre une hausse des salaires pour épuiser la marge disponible en matière de partage des revenus, l'introduction d'un salaire minimum légal interprofessionnel en Allemagne, afin d'éviter que les salaires ne passent au-dessous d'un seuil donné et de soutenir la consommation privée, et par là même, l'économie nationale dans son ensemble.

► **Zoom : Les salaires minima**

Dans la plupart des pays européens, les salaires minima légaux sont un instrument de pilotage du marché de l'emploi dans le cadre de la politique économique et sociale. Ainsi, 20 des 27 Etats membres de l'UE disposent d'un salaire minimum interprofessionnel : parmi ces Etats, on citera la Belgique, la France et le Luxembourg. La situation en Allemagne est caractérisée par différentes formes de salaires minima basés sur des accords collectifs sectoriels. Le principal outil pour imposer ces salaires minima est la « loi sur les travailleurs détachés » (AEntG).

En général, on peut définir le salaire minimum comme une valeur seuil pour les rémunérations nominales versées par l'employeur. En principe, ce salaire minimum peut s'appliquer de manière équivalente à tous les salariés, qu'à certaines branches ou professions ou de manière exceptionnelle par des réglementations (par exemple pour les jeunes...). En France, en Belgique et au Luxembourg, il existe deux types de planchers salariaux – outre les salaires minima légaux, il existe des conventions salariales universelles.

Des disparités existent également au niveau de la fixation et du rajustement des taux de salaire minimum : on distingue le modèle de consultation, le modèle de négociation et le modèle d'indexation. Il existe dans les trois pays considérés ici une indexation automatique des salaires minima. En Belgique et au Luxembourg, le montant du salaire minimum est ajusté au taux de la hausse des prix, en France en plus à la moitié de la hausse moyenne des salaires. De cette manière, le salaire minimum a augmenté en 2009 de 2,5% au Luxembourg, alors qu'il n'y a pas eu de rajustement en Belgique, les prix à la consommation n'ayant que très faiblement augmenté. En France, le salaire minimum a augmenté de 1,7%, ce qui correspond à la hausse nominale la plus faible enregistrée depuis plus de dix ans.

L'analyse des salaires minima existant au sein de l'UE fait apparaître une forte disparité entre les pays au niveau du montant horaire des salaires minima qui varie entre 9,73 euros (Luxembourg) et 0,71 euro (Bulgarie). Outre le Luxembourg, la France et la Belgique (8,86 et 8,41 euros par heure) se retrouvent dans le groupe de tête. On note également des écarts importants au niveau de la part des salariés concernés. En France (16,8%) et au Luxembourg (11%), le poids des salariés percevant un salaire minimum est supérieur à la moyenne. On ne dispose malheureusement pas de chiffre récent pour la Belgique : en 1996, le pourcentage de personnes concernées est relativement faible et n'atteint que quelque 4%. Si l'Allemagne s'inspirait du salaire minimum moyen versé dans la Grande Région, celui-ci s'établirait aux alentours de 9,00 euros. Les analyses effectuées par un institut allemand montrent que plus de 5,8 millions de personnes (soit environ 18,4% des salariés) en Allemagne percevaient en 2008 un salaire inférieur à 8,50 euros par heure. Un salaire minimum de 9,00 euros toucherait donc un nombre de personnes supérieur à la moyenne.

► Evolution des prix à la consommation

Dans les régions de l'espace de coopération, les prix à la consommation ont fortement augmenté ces dernières années. L'année 2008 a connu des fluctuations extrêmes : une hausse massive des prix des matières premières sur les marchés mondiaux durant le premier semestre, puis pendant l'été, une détente sur les bourses internationales des matières premières. Cette tendance s'est confirmée dans toutes les régions de l'espace de coopération. En 2009, les prix se sont stabilisés au niveau élevé de l'année précédente, si bien que les augmentations massives enregistrées en 2008 ont continué de se répercuter sur les budgets des consommateurs. Les effets de la hausse des prix de l'énergie ces dernières années, tout comme le renchérissement des produits alimentaires ont été nettement perceptibles pour les consommateurs. En revanche, les appareils dédiés au traitement de l'information, les produits de l'électronique de loisirs ainsi que les équipements photo et vidéo, notamment, sont devenus moins chers. Etant donné que ces produits ne sont pas renouvelés au quotidien, la baisse des prix a été perçue par les consommateurs de manière beaucoup moins nette que l'augmentation des biens de consommation courante. Ce sont avant tout les familles avec plusieurs enfants et disposant d'un faible revenu qui ont subi les effets de la hausse des prix moyens en 2008 : l'inflation « ressentie » a été pour elles plus forte que l'augmentation réelle des prix. Dans de nombreux domaines, les fortes hausses de prix survenues en 2008 se sont annulées en 2009. Ce fut ainsi le cas des produits alimentaires et de l'énergie. En période de crise économique, les consommateurs profitent en conséquence d'un taux de progression des prix extrêmement faible, si bien que l'inflation « ressentie » ne devrait diverger que très peu de l'inflation réelle.

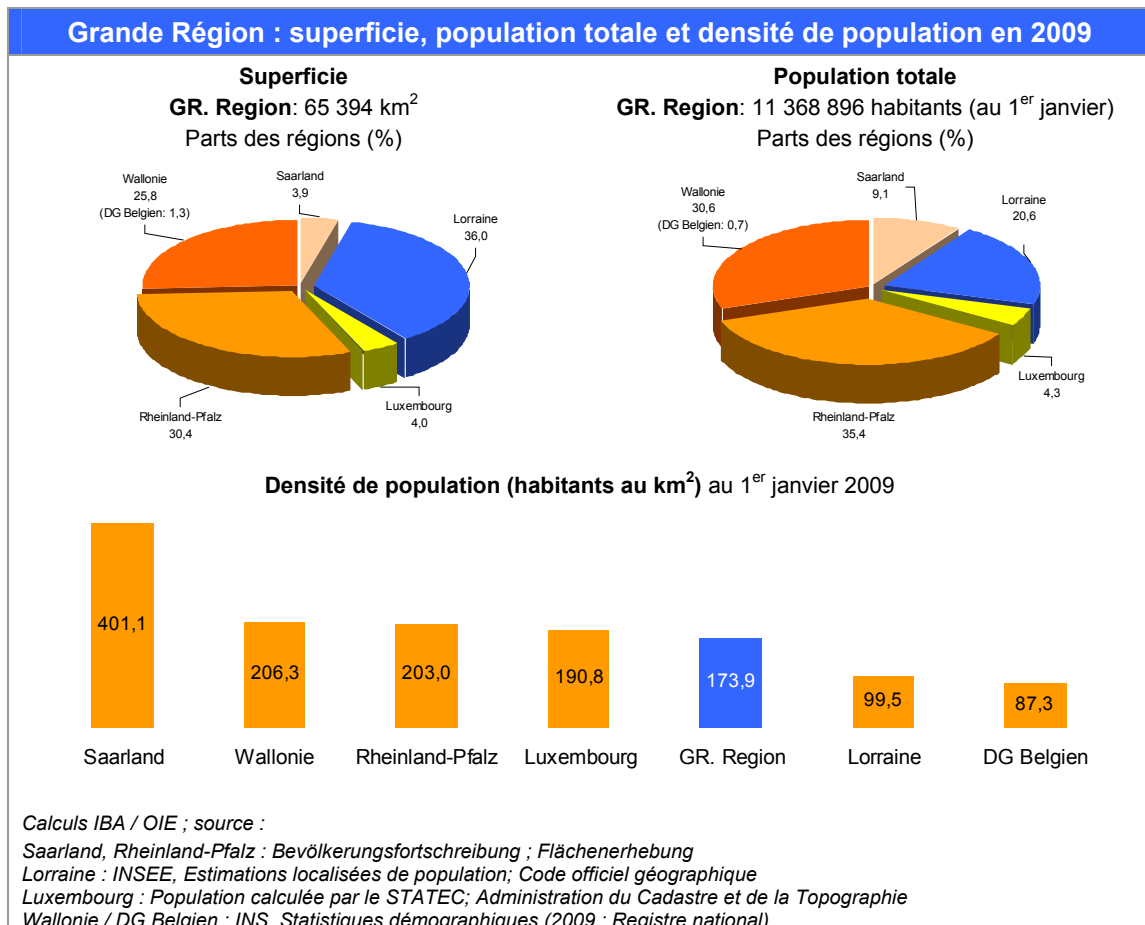
► Prix de l'immobilier et mobilité résidentielle transfrontalière

Le prix de l'immobilier et des loyers à usage d'habitation dans la Grande Région varient sensiblement entre les régions. Les données étant cependant très hétérogènes, nous nous limiterons ici à esquisser quelques tendances. Les prix pratiqués au Luxembourg sont nettement supérieurs à ceux relevés dans les autres composantes régionales. La hausse du prix de l'immobilier observée au cours des dernières années semble à présent faire place à une stagnation et une légère tendance à la baisse des prix.

L'évolution du marché de l'immobilier dans la Grande Région est étroitement liée au rayonnement économique et à l'attractivité des composantes régionales. Le prix de l'immobilier a évolué au cours des dernières années, notamment dans l'aire de recrutement du marché de l'emploi luxembourgeois. Les flux croissants d'immigrants et de frontaliers ont entraîné une croissance démographique continue dans le pays et dans les zones avoisinantes. Parallèlement, en raison de prix de l'immobilier plus favorables, un nombre croissant de Luxembourgeois s'installe dans les zones frontalières hors du Grand-Duché. Ce phénomène des « frontaliers atypiques » est observé depuis quelque temps déjà entre les composantes allemandes et françaises de la Grande Région (leur nombre a augmenté de 20% entre 2000 et 2008). Alors que vivre et travailler de part et d'autre de la frontière est devenu le quotidien de nombreux habitants de la Grande Région se pose encore des problèmes structurelles et d'intégration, vu les différences de mentalité et de mode de vie. A titre d'exemple, les Allemands dans l'est mosellan se retrouvent pour l'essentiel concentrés dans des lotissements communaux.

1. Territoire et population

La Grande Région réunit les deux Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, le Grand-Duché de Luxembourg, la région française Lorraine ainsi que la Wallonie, région de la Belgique fédérale y inclus la communauté germanophone. Située au cœur du centre historique de l'Europe, elle relie les grands centres urbains de Bruxelles, du bassin Rhin-Ruhr, du bassin Rhin-Main, de Bâle/Mulhouse et de Paris. Avec une superficie totale de 65 400 km² et une population de près de 11,4 millions d'habitants², l'espace de coopération occupe environ 1,6% du territoire des 27 Etats de l'Union Européenne et abrite 2,3% de la population européenne.

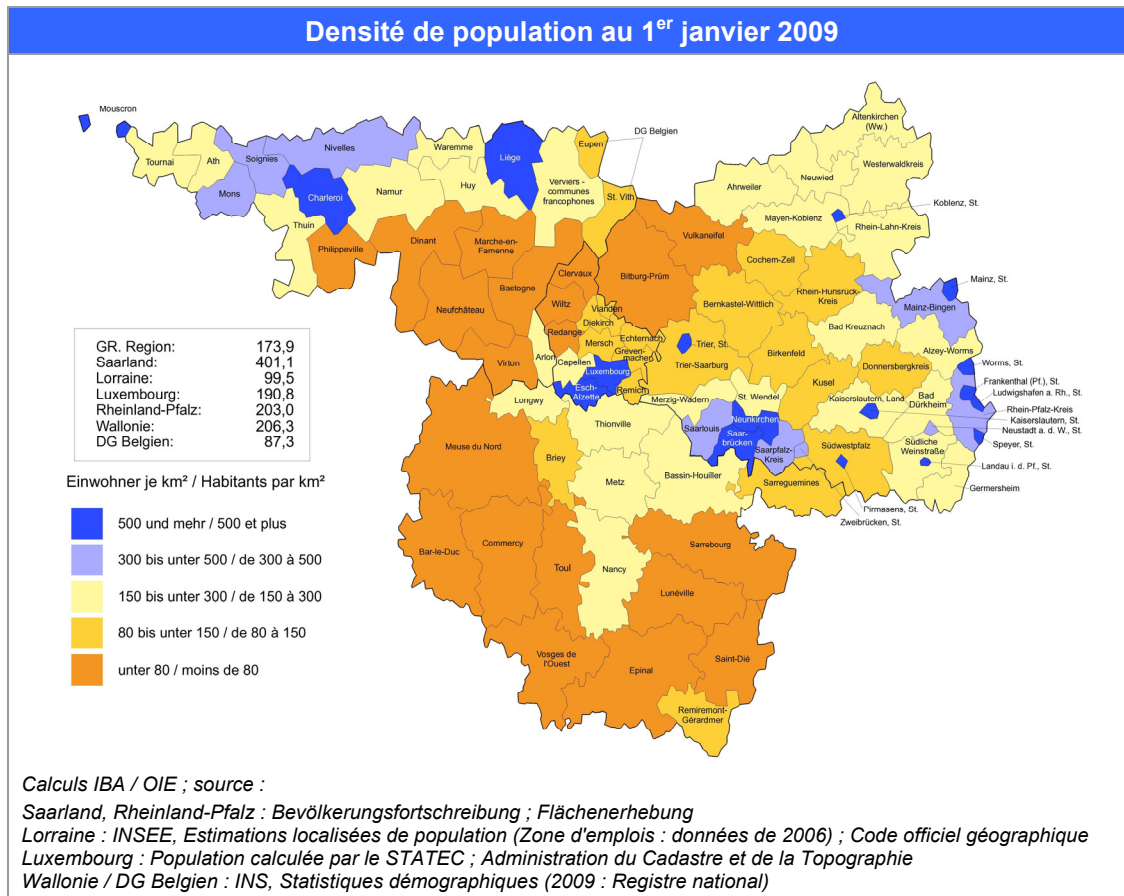


La densité de population est actuellement de 173,9 habitants au km². La population de la Grande Région se concentre, outre dans les zones fortement peuplées dans l'est de la Rhénanie-Palatinat le long de l'axe rhénan et dans le Nord de la Wallonie, dans une zone centrale multinationale englobant toutes les composantes régionales et d'importants centres économiques de l'espace de coopération : cette zone s'étend de Nancy à Arlon, Esch-sur-

² Du fait de la transformation des statistiques démographiques en Belgique au niveau national, on ne dispose pas de chiffres sur la population pour la Wallonie et la CG de Belgique à la date d'établissement du rapport, ce qui a bien sûr des impacts sur les données relatives à la structure et aux mouvements de population. Pour pouvoir néanmoins procéder à une première actualisation de la population totale, nous avons eu recours aux données du Registre National. Autant à l'échelle de la Grande Région que pour la Wallonie et la CG de Belgique, les chiffres indiqués sur la population ont un caractère provisoire.

Alzette et Luxembourg en passant par Metz, Thionville et Longwy, et de Trèves jusqu'en Sarre où elle rejoint à nouveau les zones lorraines, en passant par les villes du Palatinat occidental. Cet espace compact est entouré d'un cordon vert étendu composé de zones plutôt rurales faiblement peuplées avec de nombreuses zones naturelles et paysages humanisés.

Avec une population de plus de 4 millions d'habitants répartis sur une superficie de 19 847 km², la **Rhénanie-Palatinat** est la composante la plus peuplée et se place en seconde position de l'espace de coopération au niveau de la superficie. Ce Land allemand, qui occupe 30 % du territoire de l'espace de coopération, réunit environ 30% de la population totale de la Grande Région. Si la Rhénanie-Palatinat affiche une densité démographique de 203 habitants au km², elle présente de fortes inégalités de répartition de la population. Les zones fortement peuplées se concentrent autour des grandes villes, notamment dans la partie orientale du Land, le long de la vallée du Rhin. Les agglomérations de Ludwigshafen et de Mayence sont ici les leaders incontestés : avec une densité de plus de 2 000 habitants au km², elles constituent de loin les espaces les plus densément peuplés de la Grande Région. Suivent les villes de Spire, Frankenthal et Coblenze qui affichent une densité supérieure à 1 000 habitants au km². Ces régions, situées le long du Rhin, intègrent de grands centres économiques influencés par les grandes agglomérations urbaines des Länder voisins (Cologne/Bonn, Rhin-Main, Rhin-Neckar). Des espaces faiblement peuplés se concentrent en revanche dans le Palatinat occidental, aux frontières sarroise et française, ainsi que dans les régions rurales de l'Hunsrück et de l'Eifel.



Avec une population d'à peine 3,5 millions d'habitants répartis sur une superficie de 16 844 km², la **Wallonie** réunit près de 31 % de la population et occupe un quart du territoire total de la Grande Région. Sa densité démographique (206,3 habitants au km²) est légèrement supérieure à celle de la Rhénanie-Palatinat. Les grands centres urbains et les zones fortement peuplées se concentrent essentiellement dans la partie nord de la Wallonie ; les centres économiques de Charleroi et Liège se taillent ici la part du lion, avec une densité respective de 764 et 753 habitants au km². Le sud de la région belge se distingue en revanche par une forte tradition rurale ; la densité de population la plus faible (42,7 habitants au km²) est enregistrée dans l'Arrondissement de Bastogne, situé à proximité de la frontière luxembourgeoise. La **CG de Belgique** est elle aussi faiblement peuplée. Début 2009, elle recense environ 74 600 habitants sur une superficie de 854 km², ce qui représente une densité de 87,3 habitants au km². Le Canton d'Eupen situé dans le nord concentre environ 60 % de la population de la CG et, par là même, les principaux centres économiques de la région.

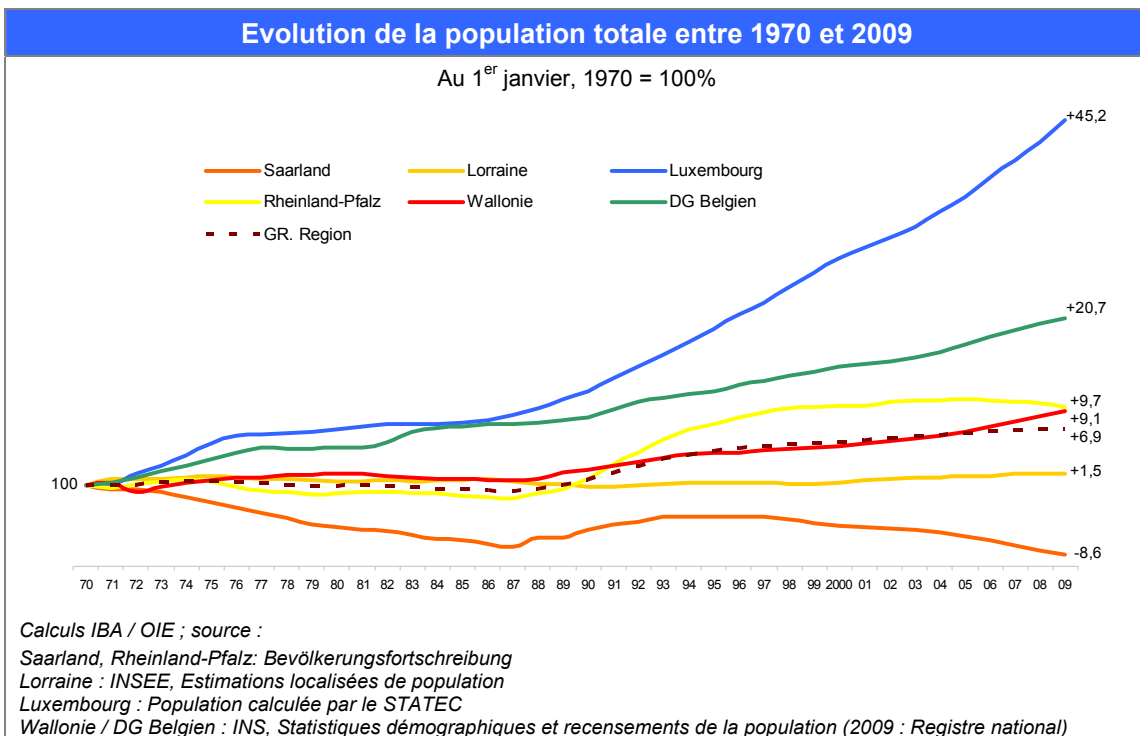
Avec une superficie de 23 547 km², la **Lorraine** représente de loin le plus vaste territoire de la Grande Région (36 % de la superficie totale) ; son nombre d'habitants, chiffré actuellement à environ 2,3 millions, ne représente toutefois qu'un cinquième de la population totale. La densité démographique de la Lorraine s'élève à 99,5 habitants au km², ce qui fait d'elle la région la moins peuplée de l'espace de coopération, avec la CG de Belgique. A l'instar de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat, on y constate toutefois de fortes inégalités de répartition de la population. Alors que les Départements de la Meuse et des Vosges sont caractérisés par une forte tradition rurale (ils affichent une densité respective de 31 et 65 habitants au km²), la population lorraine se concentre essentiellement dans les zones urbaines et les centres économiques des Départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. La densité la plus élevée est enregistrée dans la région de Thionville, à proximité de la frontière luxembourgeoise (299 habitants au km²), suivie par Nancy et Metz (respectivement 277 et 239 habitants au km²).

Situé au cœur de la Grande Région, l'Etat national du **Luxembourg** abrite une population d'environ 493 500 habitants sur une superficie de 2 586 km², ce qui représente une part approximative de 4 % de la population et de la surface totale de la Grande Région. Sa densité démographique s'élève actuellement à 190,8 habitants au km². Les grandes agglomérations ainsi que les principaux centres économiques se situent au centre et dans le sud du pays ; les zones de loin les plus peuplées sont les Cantons de Esch et de Luxembourg (respectivement 612,5 et 602,6 habitants au km²). De vastes territoires relativement peu peuplés dominent essentiellement dans les zones de tradition rurale, dans la partie Nord du Grand-Duché.

Avec une population d'environ 1 million d'habitants et une surface de 2 569 km², la **Sarre** représente une part d'environ 9 % de la population et de près de 4 % de la superficie de la Grande Région. Si le territoire de la Sarre est ainsi à peine plus petit que celui de son voisin luxembourgeois, il affiche néanmoins un nombre d'habitants deux fois plus élevé. Avec une densité de 401,4 habitants au km², ce Land est de loin la composante régionale la plus densément peuplée au sein de l'espace de coopération. Les agglomérations urbaines se concentrent essentiellement dans la partie sud du Land ; la communauté régionale de Sarrebruck est, en termes de densité de population, le leader incontesté (817,5 habitants au km²).

La dynamique démographique dans la Grande Région est en perte de vitesse par rapport au niveau européen

Début 2009, 11,4 millions de personnes vivent dans la Grande Région, soit près de 739 000 personnes de plus qu'en 1970 (+ 6,9 %). Cette hausse est portée par la croissance démographique enregistrée au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat et en Wallonie (et également en CG de Belgique), tandis que le nombre d'habitants en Lorraine stagne plus ou moins et recule en Sarre. Comparée à l'évolution démographique sur le territoire de l'UE des 27, où une croissance de 14,8 % est enregistrée sur la même période, la dynamique démographique au sein de l'espace de coopération est nettement plus faible. Seul le Luxembourg fait exception à la règle : en raison de la forte immigration, le pays a vu sa population augmenter de 45 % depuis 1970 et fait état aujourd'hui encore d'une tendance à la hausse largement supérieure à la moyenne.



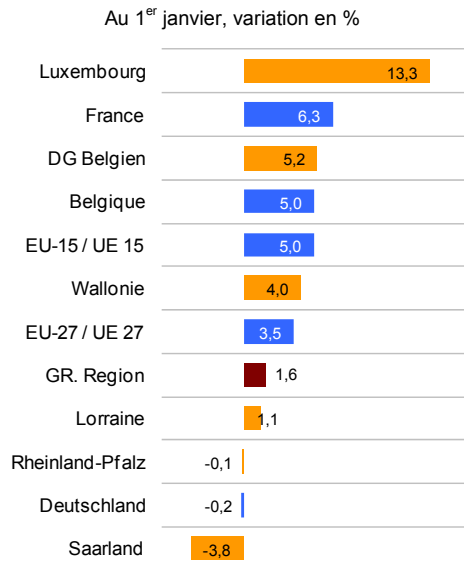
Un ralentissement sensible des taux de croissance depuis la fin des années 1990

Après avoir atteint son summum entre 1987 et 1997, la croissance démographique de la Grande Région ralentit sensiblement depuis la fin des années 1990. L'évolution depuis le début du millénaire montre que la population n'augmente que de 175 300 habitants, soit 1,6%, entre 2000 et 2009, ce qui reste à nouveau bien en deçà de la moyenne européenne. Sur la même période, la population y augmente de 3,5% (UE des 27) et de 5,0% (UE des 15). La dynamique inférieure à la moyenne dans la Grande Région s'explique par la régression durable de la croissance naturelle, le nombre de naissances diminuant d'année en année. Depuis 2002, le nombre des décès dépasse même celui des naissances, de sorte que l'on assiste depuis à une baisse naturelle de la population dans l'espace de coopération. Le bilan global néanmoins positif se fonde pour l'essentiel sur les soldes migratoires positifs qui représentent depuis la fin des années 1980 la principale composante de la croissance démographique dans la Grande Région.

Des tendances démographiques très inégales selon les composantes régionales

Les composantes régionales connaissent cependant des évolutions démographiques très variables : depuis le début du millénaire, le Luxembourg notamment (+13,3%) ainsi que la CG de Belgique (+5,2%) et la Wallonie (+4,0%) enregistrent une progression stable, voire largement supérieure à la moyenne dans le cas du Grand-Duché ; cette évolution se renforce même dans ces trois régions depuis 2004. Le Luxembourg affiche de loin le meilleur bilan dans la Grande Région, autant au niveau du solde migratoire qu'à celui de la croissance naturelle. En revanche, la croissance démographique en Wallonie et dans la CG de Belgique repose pour l'essentiel sur des soldes migratoires positifs, alors que le solde naturel est beaucoup plus faible, voire négatif en CG de Belgique depuis 2003. La dynamique de croissance est modérée en Lorraine qui enregistre un plus de 1,1%. La région française affiche toujours un excédent de naissances important qui n'est dépassé que par le Luxembourg dans l'espace de coopération. En revanche, les migrations³ font apparaître des pertes continues et supérieures à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne européenne, qui sont encore compensées par le bilan naturel positif. La situation est totalement différente dans les deux régions allemandes, les seules dans l'espace de coopération à se voir confrontées à un recul de la population entre 2000 et 2009. Jusque début 2005, la Rhénanie-Palatinat enregistre régulièrement un solde d'immigration positif atténuant la dénatalité chronique dont souffre la région. Depuis, le solde migratoire diminue fortement alors que le bilan

Evolution de la population entre 2000 et 2009



Calculs IBA / OIE

Source :

Deutschland, Saarland, Rheinland-Pfalz : Bevölkerungsfortschreibung

Lorraine : INSEE, Estimations localisées de population et Recensements de la population (2006)

Luxembourg : Population calculée par le STATEC

Wallonie, DG Belgien : INS, Statistiques démographiques et recensements de la population (2009: Registre national)

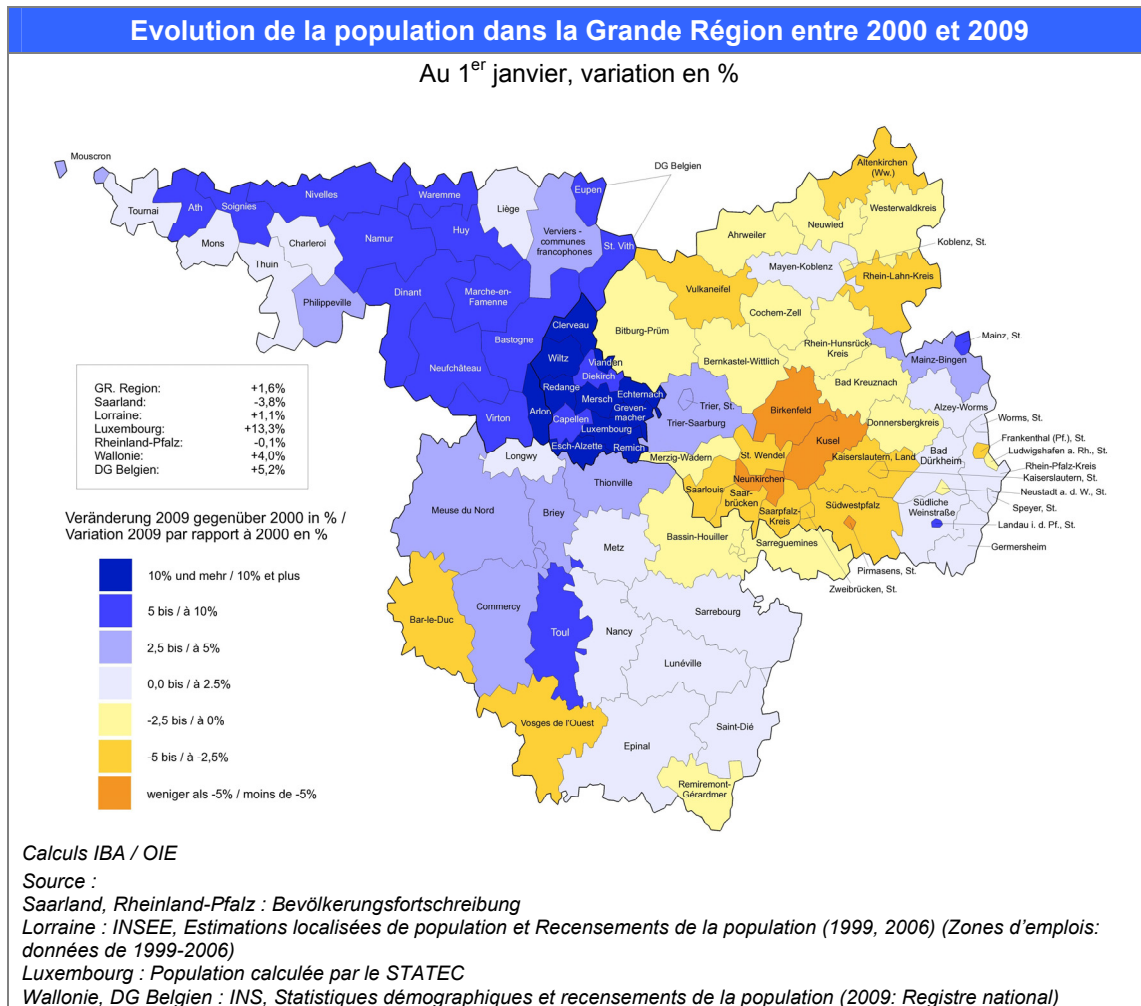
UE et données de 2009 pour la Belgique et la France : Eurostat (estimation)

³ On ne dispose pas de chiffres précis sur les flux migratoires en Lorraine, notamment sur les départs ; on ne peut les déterminer qu'à partir de la différence entre l'évolution démographique globale et le solde naturel.

négalif de la migration naturelle augmente. Ce phénomène donne lieu pour la première fois début 2006 à une régression du nombre d'habitants dans la composante la plus peuplée de la Grande Région – une tendance qui se poursuit au cours des années suivantes. Le déclin démographique caractérise depuis longtemps déjà la situation en Sarre qui affiche une baisse de 3,8% entre 2000 et 2009, soit le bilan le plus négatif dans la Grande Région. Dès 1971, le nombre de décès y dépasse celui des naissances et l'écart s'agrandit régulièrement depuis le début du millénaire. Enfin, le solde migratoire déjà faible est négatif depuis 2004 et renforce ainsi la régression démographique en Sarre.

La population augmente autour des grandes régions économiques et le long des principaux axes de circulation

L'analyse à un niveau géographique plus détaillé révèle que depuis le début du millénaire la population augmente notamment dans le périmètre influencé par les grands centres économiques, à proximité des métropoles régionales, autour des grands sites universitaires en périphérie de la Grande Région et le long des principaux axes de circulation. Dans la zone centrale de la Grande Région, l'attrait économique du Luxembourg fait augmenter la population au Grand-Duché même et dans de nombreuses zones limitrophes. On enregistre des hausses bien supérieures à la moyenne régionale à Arlon (+10,5%), dans l'agglomération de Trèves (notamment dans la ville de Trèves et l'arrondissement de Trèves-Saarburg avec +4,8% et +2,8%) ou à Thionville (+2,7% jusqu'en 2006). Bien que le bilan soit globalement légèrement négatif (-0,1%), l'arrondissement de Merzig-Wadern, dans la zone située entre le Luxembourg, la France et l'Allemagne, connaît une évolution beaucoup plus favorable que les autres arrondissements sarrois. Dans les régions moins centrales et moins développées, la population baisse au cours des dernières années, parfois de manière importante. Des pertes particulièrement élevées sont enregistrées dans certaines parties du Palatinat occidental (notamment à Pirmasens et Kusel avec -9,6% et -6,6%), dans l'arrondissement sarrois de Neunkirchen (-5,5%) et à Birkenfeld dans l'Hunsrück (-5,5%). Le reste du territoire sarrois et les zones situées sur le Rhin moyen, dans l'Eifel et dans certaines parties de la Lorraine (notamment Bar-Le-Duc et Vosges de l'Ouest) enregistrent également des pertes démographiques sur la période considérée, même si celles-ci sont plus modérées. En Wallonie, le nombre d'habitants augmente dans tous les arrondissements, mais la hausse à Mons et à Charleroi, la plus grande ville de la Grande Région, (+0,6 et +0,7%) reste bien en deçà de la moyenne de la région belge.



Le vieillissement de la population se poursuit suite au changement démographique

L'évolution démographique subit dorénavant fortement les effets du renversement de la pyramide des âges. Le recul de la natalité d'une part et l'allongement de l'espérance de vie d'autre part entraînent dans l'ensemble de l'Europe un vieillissement durable de la population. Ce phénomène constitue le véritable défi du changement démographique. Il s'exprime par une augmentation continue du nombre de personnes âgées à laquelle fait face une diminution régulière de la population jeune. Cela contribue en toute logique à une modification des rapports entre les jeunes et les personnes âgées : à l'échelle de la Grande Région, la part des moins de 20 ans passe de 24,1 % en 1990 à seulement 22,2% en 2008 tandis que, sur la même période, la tranche des plus de 60 ans connaît une progression importante (passant de 20,5 à 23,2%). Issues de la génération du baby-boom actuellement encore dans la vie active, les personnes en âge de travailler (20-59 ans)⁴ ne connaissent qu'une baisse relativement faible, leur taux passant de 55,4 à 54,5 %. La comparaison interrégionale montre que les deux régions allemandes sont les plus touchées par le processus de vieillissement et que la Sarre présente une pyramide des âges particulièrement défavorable. Bien qu'elles affichent des taux de natalité nettement supérieurs à ceux des Länder allemands, les autres composantes régionales de l'espace de coopération ne sont pas épargnées par le

⁴ Dans la Grande Région, les personnes en âge de travailler sont classées dans le segment des 20 à (moins de) 60 ans.

processus de vieillissement de la population. Dans toutes les régions, le groupe des personnes en âge de prendre leur retraite ne cesse de croître alors que les classes d'âge plus jeunes sont en constante perte de vitesse.

Evolution de la pyramide des âges : population par classe d'âge en 1990 et 2008 (en %)

Région	Classes d'âge							
	Moins de 20 ans		Entre 20 et 59 ans		60 ans et plus		80 ans et plus	
	1990	2008	1990	2008	1990	2008	1990	2008
Saarland	19,7	18,4	58,8	54,9	21,5	26,7	3,6	5,2
Lorraine	29,0	24,1	53,5	54,4	17,5	21,6	3,0	4,6
Luxembourg	23,2	24,1	57,9	57,2	18,9	18,7	3,1	3,4
Rheinland-Pfalz	21,0	20,1	57,1	54,8	21,8	25,1	3,8	5,1
Wallonie	25,7	24,3	53,3	53,9	21,0	21,8	3,4	4,7
DG Belgien	24,4	23,7	56,8	53,6	18,8	22,7	2,9	4,2
GR. Region	24,1	22,2	55,4	54,5	20,5	23,2	3,5	4,8

Calculs IBA / OIE ; source :

Saarland, Rheinland-Pfalz, Luxembourg, Wallonie : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique)
Lorraine : Eurostat ; DG Belgien : ABEO, WSR

Hausse du quotient de personnes âgées et baisse du quotient de jeunes

Ce renversement de la pyramide des âges a pour effet de modifier le rapport entre la population active et les personnes qui ne participent pas encore ou qui ne participent plus à la vie active. Le quotient de personnes âgées, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de retraités et d'actifs a augmenté parfois sensiblement dans toutes les régions de l'espace de coopération sur les deux dernières décennies. Alors qu'en 1990 la Grande Région compte 37 personnes âgées de plus de 60 ans pour 100 personnes en âge de travailler, cette valeur passe à 42,6 en 2008. Le quotient de personnes âgées est supérieur à la moyenne en Sarre (48,6) et en Rhénanie-Palatinat (45,8). En Wallonie (40,5), en Lorraine (39,7) et au Luxembourg (32,7), ce quotient est inférieur à la moyenne de la Grande Région. La CG de Belgique atteint la moyenne de l'espace de coopération. La situation est différente en ce qui concerne le quotient de jeunes, c'est-à-dire le rapport entre les jeunes de moins de 20 ans et la tranche des 20 à 59 ans. Alors qu'il s'élevait encore à 43,5 en 1990 dans la Grande Région, il n'est plus que de 40,7 en 2008.

Région	Quotient de jeunes		Quotient de personnes âgées	
	1990	2008	1990	2008
Saarland	33,5	33,5	36,6	48,6
Lorraine	54,1	44,3	32,7	39,7
Luxembourg	40,0	42,0	32,7	32,7
Rheinland-Pfalz	36,8	36,7	38,2	45,8
Wallonie	48,2	45,1	39,3	40,5
DG Belgien	42,9	44,2	33,0	42,4
GR. Region	43,5	40,7	37,0	42,6

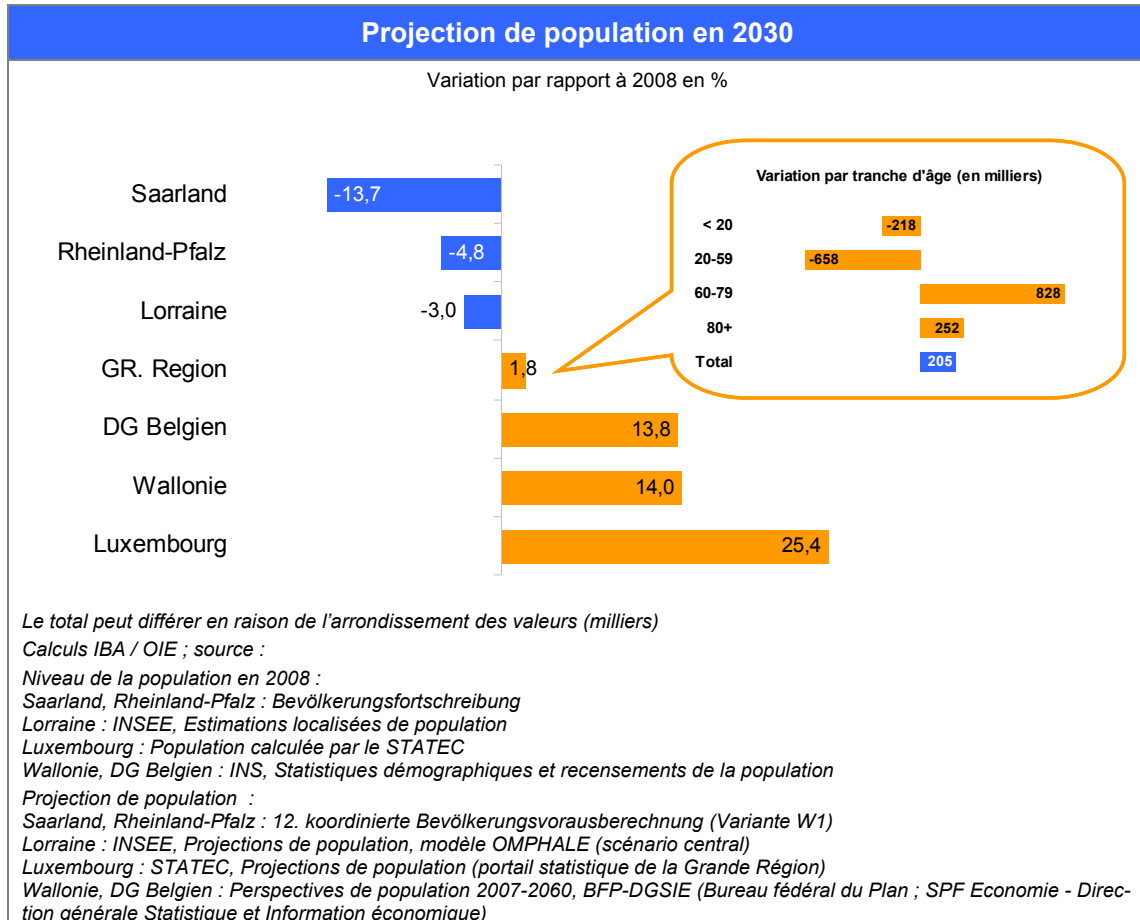
Quotient de jeunes : nombre des moins de 20 ans pour 10 personnes âgées de 20 à 60 ans
Quotient de personnes âgées : nombre des plus de 60 ans et des personnes plus âgées pour 100 personnes âgées de 20 à 60 ans

Calculs IBA / OIE ; source : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique) ; Lorraine (2008) : Eurostat ; DG Belgien : ABEO, WSR

Que nous réserve l'avenir ? Projection actualisée de la population jusqu'en 2030

Alors que les projections antérieures prévoient un revirement imminent de l'évolution démographique jusqu'alors positive dans la Grande Région, les nouveaux chiffres semblent un peu plus favorables : selon ces projections, la population de la Grande Région continuera de

progresser pour s'établir à 11 574 000 en 2027, puis connaîtra un recul progressif jusqu'en 2030, ce qui portera le nombre d'habitants à 11 569 000. Ceci correspond à une hausse de la population de 205 000 habitants par rapport à 2008, soit 1,8%. Comme par le passé, il est probable que la croissance démographique dans l'espace de coopération soit plus faible que dans l'UE des 27. Selon les dernières projections d'Eurostat, la population y augmentera de 4,5% entre 2008 et 2030, affichant ainsi une évolution nettement plus positive (sans tableau).



Bilan démographique négatif pour la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine à l'horizon 2030 ...

Les projections existantes dans la Grande Région font état de dynamiques d'évolution très différentes selon les régions. D'après les résultats actuels du 12^{ème} calcul prévisionnel coordonné de la population⁵, le déclin démographique est appelé à se poursuivre en Sarre et sera probablement plus important que ce que laissent attendre les projections réalisées jusqu'à présent. Environ 1 036 600 personnes vivent en Sarre début 2008. D'ici le 1^{er} janvier 2030, leur nombre passera à 142 500, soit une régression de 13,7%. Dès 2013, la population sarroise passera au-dessous de la barre du million. Début 2030, on ne comptera plus

⁵ On se base pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat sur la variante W1. Lorsque l'on se réfère à différentes années, il faut tenir compte du fait que, comme ceci est toujours le cas dans la Grande Région, on utilise le 1^{er} janvier et non le 31/12 comme en Allemagne. On a donc par ex. transformé le 31/12/2008 en 01/01/2009, etc.

que 894 100 personnes en Sarre. La population continuera également de baisser en Rhénanie-Palatinat, même si cette baisse n'est pas aussi prononcée qu'en Sarre. Selon les résultats du calcul prévisionnel qui est globalement un peu plus positif, le nombre d'habitants passera probablement d'ici janvier 2012 au-dessous de la barre des 4 millions et s'établira à 3,85 millions de personnes début 2030 – soit 193 000 habitants de moins que début 2008 (-4,8%). En revanche, le déclin démographique attendu en Lorraine sera beaucoup plus modéré. Un recul y est attendu à partir de 2012, si bien que la population dans la région française passera d'ici à 2030 à environ 2,27 millions de personnes, soit environ 69 100 personnes ou 3% de moins que début 2008.

... progressions sensibles dans la CG de Belgique, en Wallonie et surtout au Luxembourg

La Wallonie, la CG de Belgique et surtout le Luxembourg peuvent tabler sur une tendance inverse qui se traduira par une croissance démographique. Les calculs prévisionnels disponibles font ressortir pour ces trois composantes régionales une croissance de la population sensiblement supérieure à la moyenne européenne jusqu'en 2030. La Wallonie attend une hausse continue de la population qui s'établira à 3,94 millions de personnes en 2030. Par rapport à 2008, ceci correspond à une augmentation de 485 000 habitants (+14%). Début 2027, la région belge dépassera probablement pour la première fois le niveau de population de la Rhénanie-Palatinat qui, jusqu'à cette date, était la composante la plus peuplée de la Grande Région. Une évolution positive similaire est attendue pour la CG de Belgique avec une progression totale de 13,8 %. La région franchira probablement la barre des 80 000 habitants début 2016 pour atteindre d'ici à 2030 un nombre total de 84 400 personnes. Du fait d'un taux de natalité élevé et d'une immigration persistante, la population luxembourgeoise est appelée, d'ici à 2030, à augmenter de 25,4 % pour s'établir à plus de 606 700 habitants. Le Grand-Duché fait ainsi partie des pays de l'Union européenne qui bénéficieront à l'avenir également de la plus grande croissance démographique.

Baisse de la population active potentielle au sein d'une population totale en hausse

La baisse de la natalité et l'allongement de l'espérance de vie sont autant de facteurs qui contribueront à maintenir le renversement déjà amorcé de la pyramide des âges dans l'ensemble de l'Europe et à bouleverser les rapports entre les jeunes et les personnes âgées. Ceci aura des répercussions considérables sur la taille et la pyramide d'âge de la population active potentielle. Selon les projections les plus récentes, la classe actuellement majoritairement active des 20-59 ans dans la Grande Région, subira un recul de 10,6 % entre 2008 et 2030, ce qui représente une perte d'environ 658 000 personnes. Par ailleurs, le nombre des moins de 20 ans qui arriveront prochainement sur le marché du travail est appelé à diminuer de près de 218 000 personnes (- 8,6 %) – une évolution qui est déjà déterminée par le comportement génératif actuel. Si la participation à la vie active ne change pas et que les tendances migratoires se maintiennent, la Grande Région continuera d'assister à la fois au vieillissement et à la baisse sensible de sa population active potentielle, alors que la population totale poursuivra sa progression. Selon les prévisions actuelles, les classes d'âge des moins de 20 ans et des 20-59 ans subiront dans la Grande Région une perte de près de 876 000 personnes alors que, dans le même temps, le nombre des plus de 60 ans progressera de plus d'un million. La population active fera donc face à un accroissement du nombre de personnes âgées – un processus qui s'aggravera encore avec le départ à la retraite des

générations du baby-boom. C'est ce que montre également l'évolution attendue du quotient de personnes âgées, qui passera de 42,6 aujourd'hui à 67 d'ici à 2030.

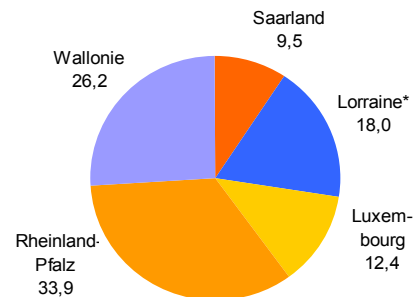
2. Economie

2.1 Performance et structure économiques

Etat actuel et évolution du produit intérieur brut

Selon les premiers calculs encore provisoires, la production économique globale dans la Grande Région s'établit à quelque 302,8 milliards d'euros en 2009 (à prix courants). Ainsi, près de 2,6% de tous les biens et services produits dans l'Union européenne l'ont été dans l'espace de coopération. C'est la Rhénanie-Palatinat qui détient la part la plus importante du produit intérieur brut (PIB) de la Grande Région avec 33,9%. Suivent la Wallonie avec un peu plus d'un quart (26,2%) et la Lorraine avec près de 18%. Le Luxembourg et la Sarre contribuent à l'activité économique de la Grande Région à raison de 12,4 et 9,5%.

Part des régions dans le produit intérieur brut nominal de la Grande Région en 2009*



* y compris estimation pour la Lorraine en 2009 (base : taux de variation nominale en France en 2009 compte tenu du rapport Lorraine/France 2008, toutes choses étant égales par ailleurs)
Source : offices statistiques, indicateurs conjoncturels de la Grande Région (publiés en août 2010), calculs IBA / OIE

2009, une année impactée par la crise financière et économique mondiale

Les turbulences sur le marché financier déclenchées par la crise hypothécaire aux USA se sont étendues au cours de l'automne 2008 à l'économie mondiale, impliquant, notamment au cours de l'hiver 2008/2009, le plus grand effondrement de la performance économique globale depuis des décennies. La Grande Région souffre également des répercussions de la crise financière et économique : le taux de croissance du PIB nominal se ralentit sensiblement, passant de 4,7% en 2007 à 2,7% en 2008. Selon les premiers chiffres provisoires⁶, la performance économique baisse de 3,8% durant l'année de crise 2009. Pourtant, la régression dans l'espace de coopération est moins prononcée qu'au niveau européen où le ralentissement de la conjoncture est nettement plus fort, du moins en termes nominaux, avec - 5,6% en moyenne dans l'UE des 27 et - 5% dans l'UE des 15.

C'est en Sarre que le fléchissement conjoncturel est le plus prononcé

La récession a des impacts variables sur les différentes composantes de la Grande Région : la **Sarre** accuse l'effondrement le plus prononcé car son économie basée sur l'industrie est fortement exportatrice. Cette économie, à la base d'un essor exceptionnel pendant plusieurs années, est fortement exposée aux répercussions de la crise économique mondiale. Le PIB nominal baisse de 7,1% en 2009 ; après correction de l'influence des prix, l'évolution économique réelle diminue de 7,9%, un chiffre supérieur à celui des autres Länder allemands.⁷

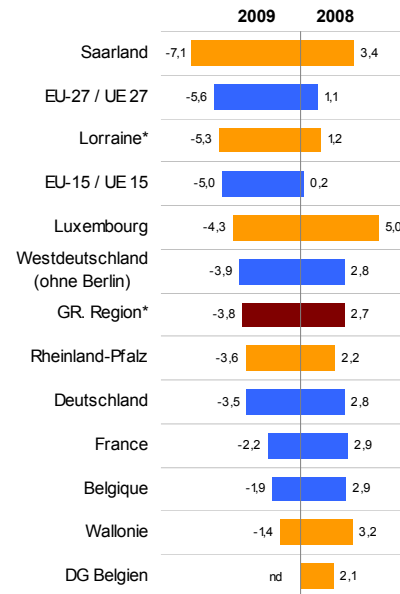
⁶ Pour la Lorraine, il a été procédé à une estimation, les valeurs pour 2009 n'étant pas encore disponibles. Le résultat global présenté pour la Grande Région n'a donc qu'un caractère provisoire. L'estimation se base sur le taux de variation nominal du PIB pour la France en 2009 (-2,2%), reporté à la Lorraine compte tenu du rapport 2008 (Lorraine : +1,2% ; France : +2,9%), toutes choses étant égales par ailleurs.

⁷ Cf. Statistisches Amt Saarland 2010.

La **Lorraine** est également durement touchée par la crise : après une année passable en 2008, la régression du PIB nominal de 5,3%⁸ (valeur estimée) est nettement supérieure à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne nationale. En France, la Lorraine compte parmi les régions souffrant le plus de la crise.⁹ Tout comme dans les deux régions allemandes de l'espace de coopération, l'industrie lorraine, qui est le secteur économique le plus touché par la récession, contribue à la valeur ajoutée pour une part supérieure à la moyenne nationale. Après des bouleversements douloureux qui se sont prolongés pendant des décennies, l'effondrement de la production en 2009 en France a entraîné une réduction des effectifs et provoqué des vagues de licenciement, une véritable hémorragie qui n'a épargné aucune branche et qui fait apparaître des faiblesses structurelles.¹⁰

L'évolution de la conjoncture au **Luxembourg**, pays réputé pour sa puissance économique, est également inférieure à la moyenne de la Grande Région. Alors qu'il enregistrait encore un plus réel

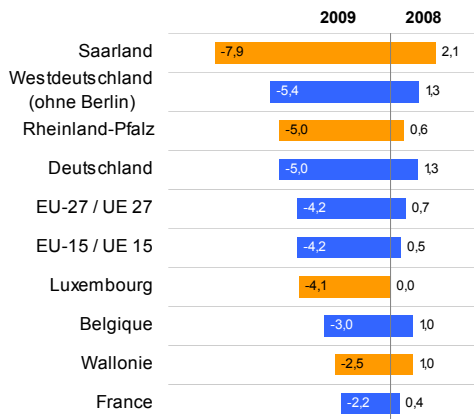
Variation du PIB nominal par rapport à l'année précédente en %



* y compris estimation pour la Lorraine en 2009 (base : taux de variation nominal en France en 2009 compte tenu du rapport Lorraine / France 2008, toutes choses étant égales par ailleurs)

Calculs IBA / OIE ; source : offices statistiques, indicateurs conjoncturels de la Grande Région (publiés en août 2010), Eurostat (UE et niveau national)

Variation du PIB réel par rapport à l'année précédente en %



Source :

Belgique, Wallonie : 2008 : ICN, Comptes régionaux (mise à jour : mars 2010) ; Prévisions 2009 : IWEPS (mise à jour : juin 2010)

Deutschland, Saarland, RLP : VGR (mise à jour : fév. 2010)

France : Eurostat (mise à jour : juin 2010)

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (juillet 2010)

UE : Eurostat (mise à jour : août 2010)

de 6,5% en 2007, croissance la plus élevée de cette décennie après le summum atteint en 2000, il accuse dès le premier semestre 2008, et par là même plus tôt que les autres composantes régionales, un ralentissement sensible de l'activité économique dû à l'évolution sur les marchés financiers. L'évolution est négative à partir du troisième trimestre 2008.¹¹ Globalement, le Grand-Duché affiche en 2008 une croissance nominale de 5%, ce qui, après correction des prix à cause du taux d'inflation alors très élevé, revient à une stagnation (0,0%). En 2009, la performance économique luxembourgeoise baisse sensiblement, ce qui s'explique en particulier par l'effondrement dans le secteur financier qui a un poids structurel important dans l'économie de même que dans

⁸ Cf. l'annotation de bas de page au début du chapitre. Les données sur le PIB réel, c'est-à-dire après correction de l'influence des prix, ne sont disponibles ni pour la Lorraine ni à l'échelle de la Grande Région.

⁹ Cf. INSEE Lorraine 2010.

¹⁰ Cf. Chevalier 2010.

¹¹ Cf. STATEC 2010.

l'industrie. La baisse nominale du PIB par rapport à 2008 est de 4,3%, soit une régression réelle de 4,1%, une valeur équivalente à la moyenne de l'UE et de la zone euro.

La **Rhénanie-Palatinat** enregistre également un effondrement conjoncturel jusqu'à présent inégalé. Sa performance économique baisse en 2009 à un niveau jamais vu jusque-là. Après correction des prix, le PIB nominal est inférieur de 5% à celui de 2008. La baisse correspond ainsi au niveau observé en Allemagne, mais n'est pas tout à fait aussi prononcée qu'en Sarre et que la moyenne des Länder occidentaux. Par le passé, l'économie rhénano-palatine, également caractérisée par de fortes exportations et un poids important de l'industrie, était restée en deçà des taux de croissance observés au niveau national et dans les Länder occidentaux, malgré une évolution conjoncturelle relativement favorable. En 2008 déjà, le PIB n'augmente que de 0,6% après correction des prix, une valeur bien inférieure à celle de la Sarre et de la Fédération qui enregistrent des hausses de 2,1 et 1,3%.

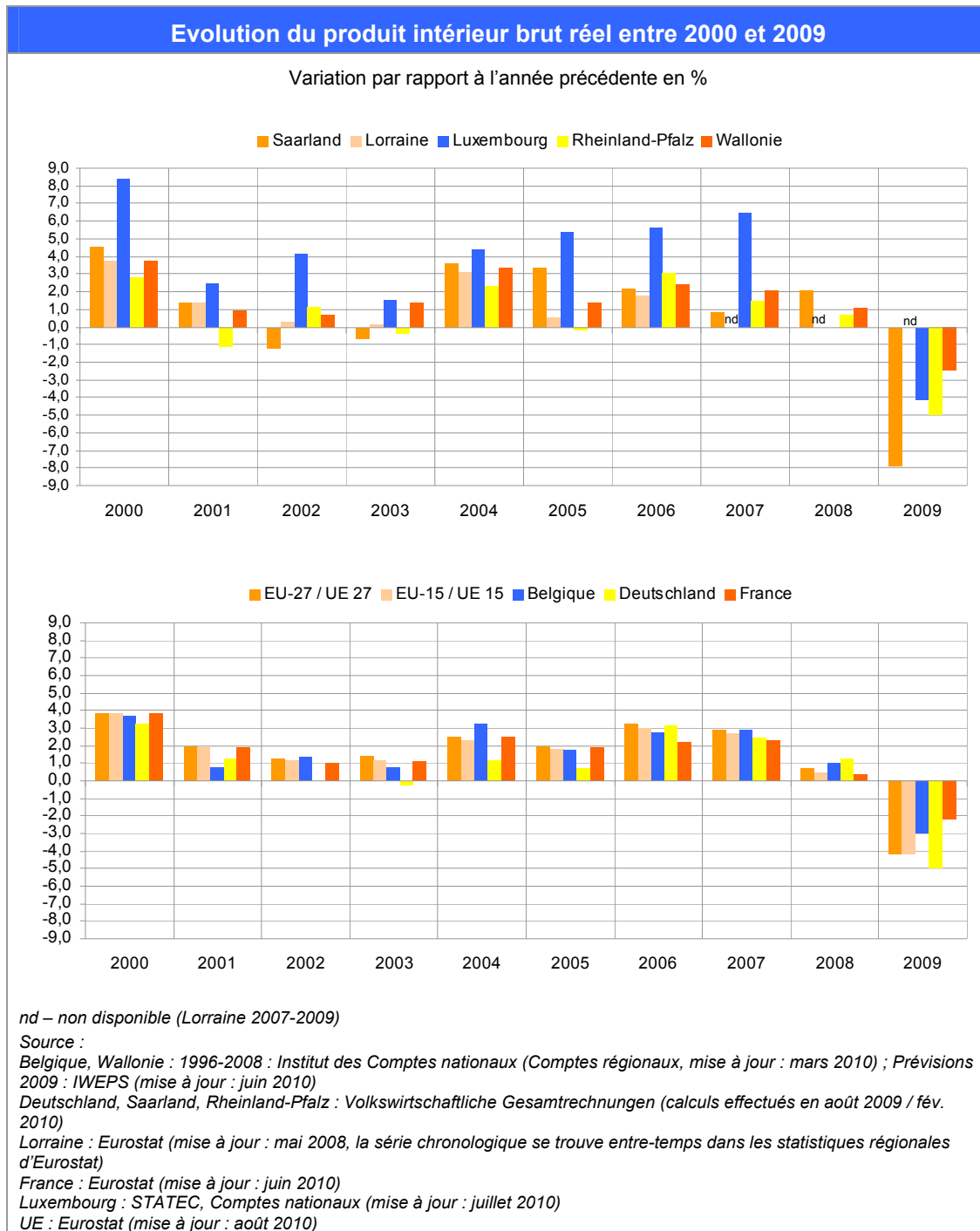
La Wallonie affirme sa position malgré la crise

Parmi toutes les composantes de la Grande Région, la **Wallonie** se sort assez bien de la crise 2009 selon les chiffres provisoires disponibles jusqu'à présent.¹² Avec une baisse nominale pronostiquée de 1,4% par rapport à 2008, la région belge se situe au-dessous de la moyenne atteinte dans l'espace de coopération (-3,8%). Même après correction des prix, la baisse de 2,5% du PIB est loin d'être aussi importante que dans les autres composantes régionales.¹³ Comme dans les deux régions allemandes, l'économie wallonne est relativement robuste jusqu'à l'automne 2008 avant que les chiffres d'affaires des entreprises ne baissent brutalement au quatrième semestre du fait de l'effondrement des échanges internationaux. Le poids structurel de l'industrie manufacturière étant nettement moins important en Wallonie et les services ayant réussi à se rétablir progressivement dans le courant de 2009, en partie grâce à une reprise dans le secteur industriel au quatrième trimestre, l'économie wallonne réussit jusqu'à présent à affirmer sa position malgré la crise. C'est également le cas par rapport à l'évolution nationale où le PIB baisse de 3%. Au cours des années passées, la Wallonie n'a pu se hausser au niveau national qu'en 2008 ; sur la période 2005 – 2007, les taux de croissance étaient nettement plus faibles.¹⁴

¹² Cf. synthèse IWEPS 2010.

¹³ On ne dispose pas de données, même à caractère provisoire, pour la CG de Belgique en 2009.

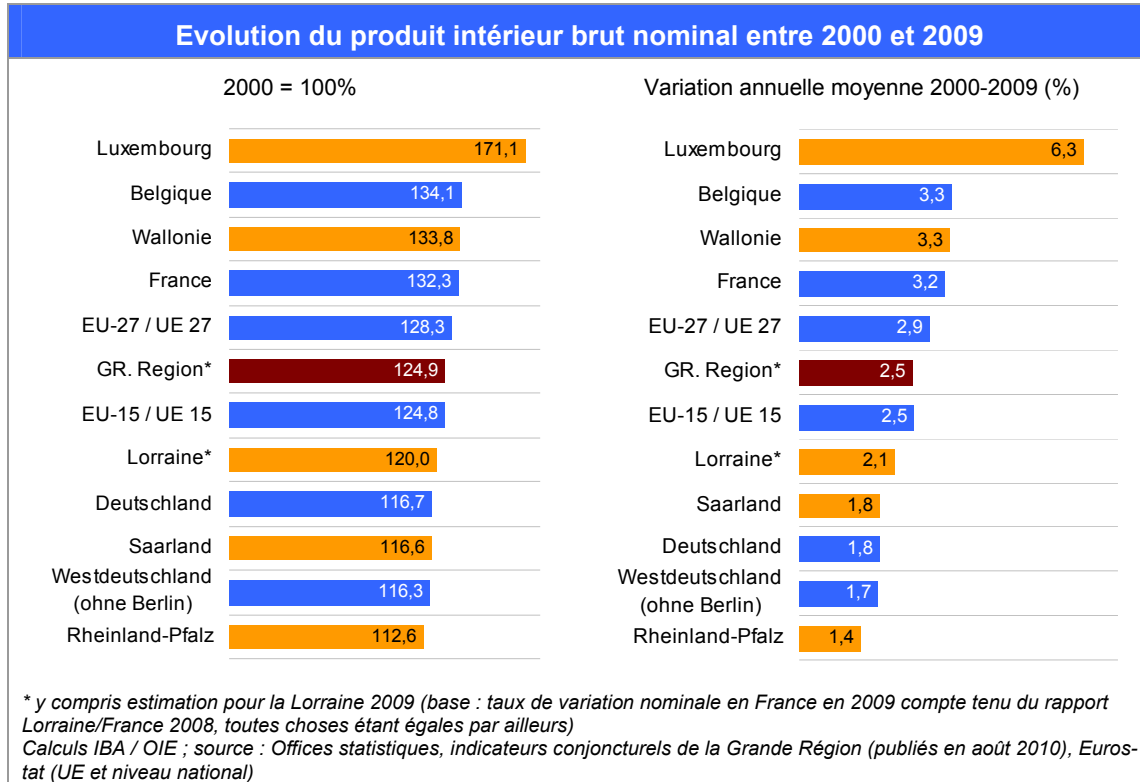
¹⁴ En contrepartie, la Wallonie affiche en 2003 et 2004 une croissance du PIB plus élevée qu'en moyenne belge.



Analyse à moyen terme de l'évolution économique depuis le début du millénaire

Entre 2000 et 2009, le PIB nominal augmente d'environ un quart dans la Grande Région, ce qui correspond à un taux moyen de variation annuelle de 2,5%. L'espace de coopération se situe au niveau de celui de l'UE des 15, mais bien en deçà de celui de l'UE des 27. Dans la Grande Région, le Luxembourg enregistre une croissance nominale de 6,3% par an en moyenne, soit de loin le meilleur résultat sur cette période. Il est suivi de la Wallonie qui affiche un taux de 3,3% supérieur à la moyenne de l'espace de coopération, alors que la Lorraine et les deux régions allemandes enregistrent des valeurs beaucoup plus faibles. La

Rhénanie-Palatinat notamment reste loin derrière avec une hausse nominale annuelle de 1,4% en moyenne. Elle vient ainsi se placer au dernier rang dans la Grande Région. A l'opposé de sa voisine sarroise, elle reste également en deçà de la valeur fédérale et de la moyenne des Länder occidentaux.



Taux de croissance réel du PIB entre 2000 et 2009 : le Luxembourg est clairement en tête

Cette situation globale est confirmée par l'analyse des taux de croissance réels, c'est-à-dire après correction des prix, en moyenne annuelle (sans tableau):¹⁵ Le Luxembourg est ici aussi en tête, son économie croît entre 2000 et 2009 de 2,9% par an en moyenne – soit deux fois plus qu'au niveau européen (UE des 27 : +1,3% p.a. ; UE des 15 : +1,1%). Comme pour les taux de variation du PIB nominal, l'économie wallonne connaît après correction des prix une évolution positive en comparaison avec les autres composantes régionales. Avec une hausse de 1,2% par an, elle vient se placer derrière le Luxembourg et obtient des résultats globaux juste légèrement inférieurs à ceux de la Belgique. La situation est différente dans les deux régions allemandes et en Lorraine qui restent sensiblement en deçà de la moyenne nationale respective sur la période considérée. Sur la période 2000 – 2006 pour laquelle on

¹⁵ Pour la Lorraine, ainsi qu'à l'échelle de la Grande Région, on ne dispose pas de données sur le PIB réel, c'est-à-dire après correction des prix. On avait recours jusqu'à présent à la série chronologique des statistiques régionales d'Eurostat pour la Lorraine. Toutefois, cette série a été stoppée début 2010 (dernière année de rapport : 2006) et remplacée par le taux de croissance réel de la valeur ajoutée brute. Celle-ci est disponible dans tous les Etats membres au niveau régional et est également plus proche de la réalité que le PIB étant donné qu'elle n'est pas faussée par les impôts (déduction faite des subventions), ce qui a donné lieu régulièrement à d'amples calculs en cas de déflation du PIB. Dans le contexte de la crise économique et financière, on a craint des variations extrêmes des impôts qui se seraient répercutés sur le PIB, sans qu'il n'y ait en face de performance économique correspondante car il n'y a eu réellement par ex. qu'une seule augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée.

dispose de données, la Lorraine n'enregistre qu'une croissance moyenne de 1,2% par an, alors que la hausse est de 1,8% au niveau national. La Sarre et la Rhénanie-Palatinat ne peuvent pas non plus suivre tout à fait l'évolution au niveau fédéral ; la Rhénanie-Palatinat notamment reste bien en deçà avec une croissance annuelle de 0,2% en moyenne (Sarre : +0,4% par an ; Allemagne dans son ensemble et ancien territoire fédéral : +0,5% par an respectivement).

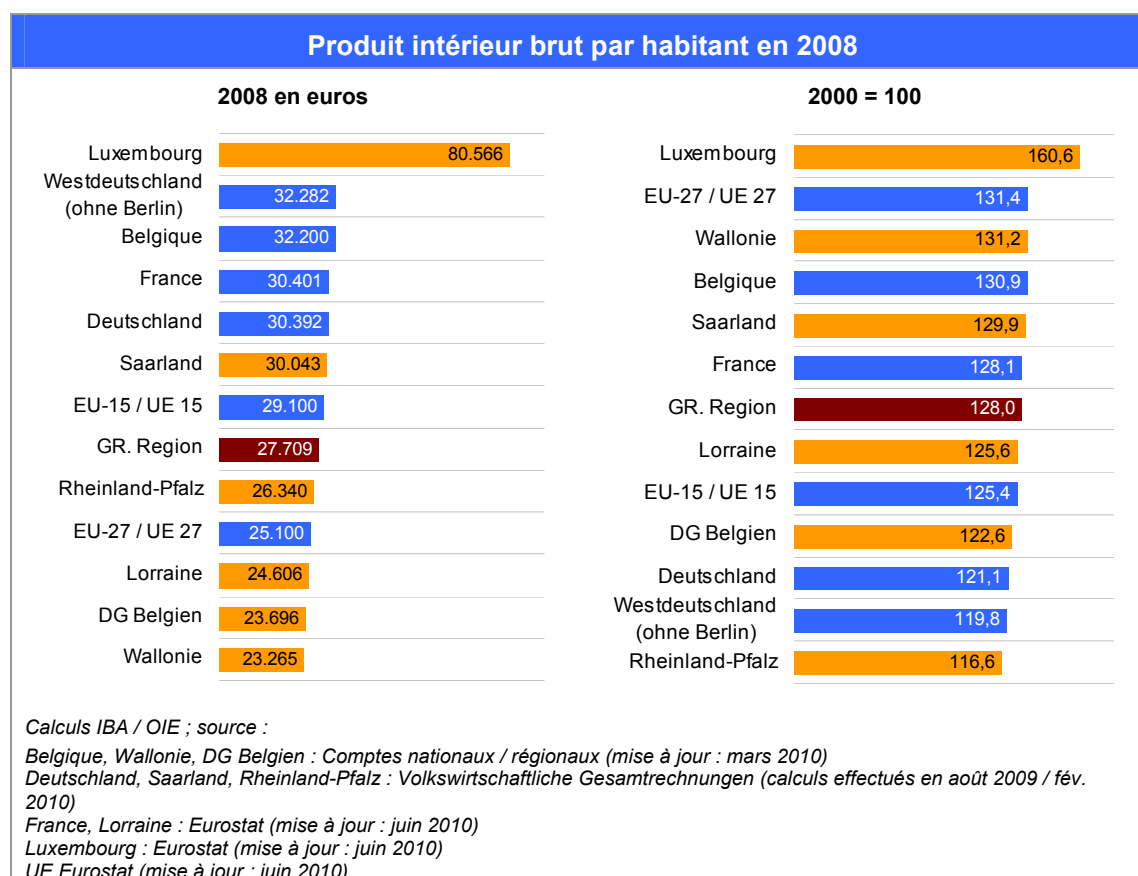
Produit intérieur brut par habitant

Dans le cadre des analyses comparatives du développement économique régional, on a fréquemment recours au PIB par habitant. En effet, les calculs établis sur une base « par habitant » permettent de comparer des économies nationales et régionales de différentes tailles. Cet indicateur n'est pas sans poser problème et c'est avec une certaine prudence qu'il convient de l'interpréter. Il faut tenir compte du fait que, dans certaines régions, le PIB par habitant peut être considérablement influencé par les flux migratoires. Le nombre net des personnes se rendant quotidiennement dans ces régions fait atteindre à la production un niveau auquel la population active locale ne pourrait, à elle-seule, jamais parvenir. Le PIB par habitant dans ces régions est donc surestimé, alors qu'il est sous-estimé dans celles dont le solde migratoire est négatif. En conséquence, le PIB par habitant ne doit pas être assimilé au revenu primaire. Il y a donc lieu de distinguer ici domicile et lieu de travail, un facteur revêtant une importance considérable dans la Grande Région en regard de la forte mobilité transfrontalière des travailleurs. Ceci vaut tout particulièrement pour le Luxembourg et les zones limitrophes.

Dans la Grande Région, le PIB par habitant est supérieur à celui de l'UE des 27

En 2008, dernière année pour laquelle on dispose de données pour toutes les composantes régionales, le PIB par habitant dans la Grande Région s'élève à environ 27 700 euros et dépasse ainsi de quelque 2 600 euros la moyenne de l'UE des 27 (25 100 euros), mais reste en deçà de la moyenne de l'UE des 15 (de 1 400 euros). Dans l'espace de coopération tout comme au niveau européen, le Luxembourg reconnu pour sa puissance économique est largement en tête avec un PIB par habitant de presque 80 600 euros, soit 2,9 fois plus que la moyenne de la Grande Région. Comme évoqué ci-dessus, cette valeur est toutefois fortement influencée par le grand nombre de frontaliers qui se rendent tous les jours au Grand-Duché pour y travailler,¹⁶ ce qui entraîne une surestimation sensible du PIB par habitant. Comme on peut s'y attendre, le PIB par habitant dans les autres composantes de la Grande Région est nettement plus faible, la Sarre qui accueille également de nombreux frontaliers, étant encore la mieux lotie avec environ 30 000 euros par habitant. La Sarre est suivie de la Rhénanie-Palatinat avec un PIB de 26 300 euros, soit inférieur (de 1 400 euros) à la moyenne de la Grande Région. La Lorraine, la Wallonie et la CG de Belgique enregistrent des valeurs nettement plus basses ; régions détachant plus de frontaliers qu'elles n'en accueillent, tout comme la Rhénanie-Palatinat, elles obtiennent des résultats plus mauvais par rapport au niveau de la Grande Région et au niveau national.

¹⁶ Cf. chapitre 3.1.3.



Dans la Grande Région, la dynamique de développement du PIB par habitant est inférieure à celle de l'UE des 27

La situation est globalement identique selon que l'on considère le PIB par habitant en valeur absolue ou en fonction de sa dynamique de développement. A l'échelle de la Grande Région, la croissance entre 2000 et 2008 (+ 28%) reste bien inférieure à la moyenne de l'UE des 27 (+31,4%), mais dépasse, contrairement aux années précédentes, le niveau de l'UE des 15 (+25,4%). Cette évolution s'explique par la croissance du PIB au Luxembourg, mais aussi et surtout en Wallonie et en Sarre qui dépassent le niveau de la Grande Région et le niveau national respectif. En revanche, les deux composantes régionales fortement peuplées, la Lorraine et la Rhénanie-Palatinat, ainsi que la CG de Belgique restent loin derrière.

Zoom : le revenu national brut par habitant, une option au PIB par habitant

Le PIB par habitant en chiffres absolus est souvent considéré comme un indicateur de la prospérité d'un pays et de ses habitants.¹⁷ Pour que la comparaison soit fiable, il s'impose bien entendu de tenir compte des différences de prix et des habitudes de consommation dans les différents pays et de les gommer éventuellement par parité de pouvoir d'achat. Comme mentionné ci-dessus, le Luxembourg est caractérisé en plus par un grand nombre de frontaliers non rési-

dents qui participent pour une part importante à la valeur ajoutée brute et sont salariés, ce qui toutefois ne se retrouve pas dans le PIB par habitant. Pour cette raison, le Luxembourg privilégie une comparaison basée sur le « revenu national brut » (RNB, jadis appelé produit social brut) qui tient compte des flux entre le Grand-Duché et l'étranger (notamment les revenus « exportés » des frontaliers), ce qui débouche sur des valeurs absolues nettement inférieures au PIB par habitant et relativise également sa dynamique de développement supérieure à la moyenne.¹⁸ La comparaison des deux indicateurs entre le Luxembourg et les régions allemandes pour lesquelles on disposait de données (cf. tableau) fait ressortir cette différence. Notons toutefois que le RNB est un paramètre plus parlant que le PIB pour le Luxembourg en tant qu'Etat. Ce n'est toutefois pas le cas pour une région, par ex. un Land fédéral. Par définition, le RNB se différencie du PIB par le « solde des flux de revenus primaires avec le reste du monde ». Ce paramètre ne donne guère d'informations pour un Land fédéral, partie d'une économie nationale, car il ne tient compte que des flux de part et d'autre des frontières nationales mais ne considère pas les flux passant d'un Land à l'autre. Ce solde est donc incomplet pour le Land fédéral et le revenu national brut ne constitue donc pas un paramètre utile. En revanche, le produit intérieur brut donne la valeur totale de la production interne de biens et de services dans une région – un Land fédéral par ex. – et permet par là même, par définition, de recenser l'intégralité des activités économiques.

Comparaison entre le produit intérieur brut (PIB) et le revenu national brut (RNB) par habitant

	PIB par habitant		RNB par habitant	
	2008 en euros	Variation 2008 / 2000 en %	2008 en euros	Variation 2008 / 2000 en %
Luxembourg	80 566	60,6	61.421	38,9
Saarland	30 043	29,9	29.911	30,0
Rheinland-Pfalz	26 340	16,6	29.758	22,6

Calculs IBA / OIE, source : Comptes nationaux / Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen

Produit intérieur brut par actif

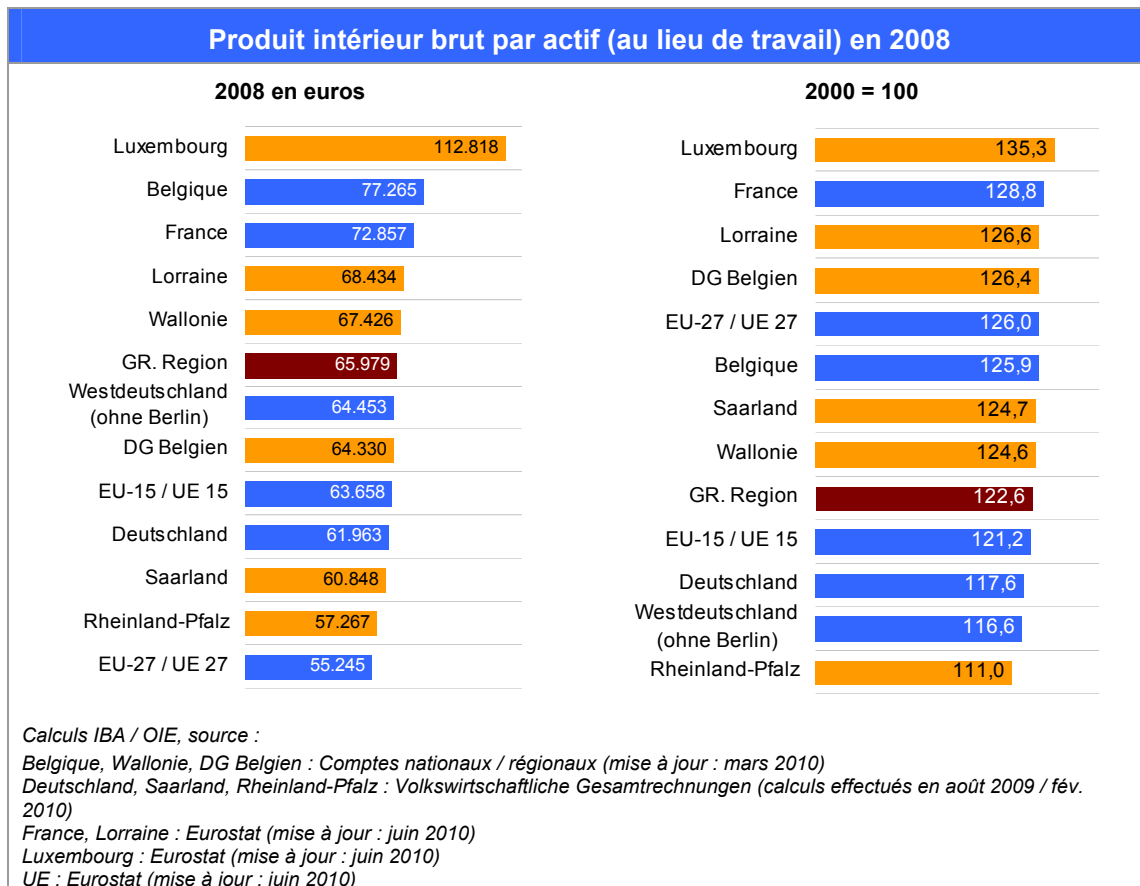
Le PIB par actif est un indicateur ne rapportant pas le PIB à la population totale, mais à ceux qui en sont effectivement à l'origine (au lieu de travail). Ce paramètre n'est donc pas impacté par les flux migratoires. Il permet par ailleurs d'évaluer la productivité du travail d'une économie.

¹⁷ Un débat animé s'est engagé récemment au niveau international sur les enseignements que l'on peut tirer du PIB par habitant comme indicateur de la prospérité d'un pays, suite notamment aux recommandations de la Commission Siglitz-Sen-Fitoussi composée de membres réputés. Il a également été accordé une grande attention à ces travaux au Luxembourg (voir introduction détaillée sur ce point au chapitre 5).

¹⁸ Cependant, le rapport « PIB/habitant » et « RNB/habitant » ne tient pas compte de la structure du PIB qui, selon les pays, est caractérisé par les différentes pondérations des pourcentages représentés par la formation brute de capital fixe, la consommation de l'Etat et la consommation des ménages privés.

La productivité du travail de l'économie de la Grande Région est supérieure à la moyenne européenne

Selon les données de 2008, les dernières disponibles pour l'ensemble des composantes régionales, un actif travaillant dans la Grande Région produit des biens et des services équivalant à 65 979 euros en moyenne. A prix courants, la productivité du travail dépasse de 3,6% celle de l'UE des 15 et de 19,4% le niveau de l'UE des 27. Parmi les différentes composantes de la Grande Région, le Luxembourg dont l'économie est puissante est clairement en tête avec environ 112 800 euros par actif. Il est suivi de loin par la Lorraine et la Wallonie (68 400 et 67 400 euros) qui restent certes en deçà de la moyenne nationale respective mais dépassent de loin la moyenne de la Grande Région. En revanche, la productivité par actif dans la CG de Belgique (64 330 euros) ainsi qu'en Sarre (60 800 euros) et en Rhénanie-Palatinat (57 300 euros) notamment est beaucoup plus faible. Ces régions obtiennent d'ailleurs des résultats inférieurs à la moyenne nationale respective.



Des facteurs d'incidence tels que le temps de travail variable ou la part du travail à temps partiel

L'interprétation de cet indicateur requiert lui aussi certaines précautions : les chiffres ne sont certes pas faussés par les flux migratoires, comme c'est le cas dans le PIB par habitant, les performances économiques d'une région étant en effet rapportées au facteur travail. Par contre, la productivité du travail ainsi calculée ne tient pas compte du volume de travail qui comprend le temps de travail réellement effectué par tous les actifs occupés et est impacté par la durée variable du temps de travail d'une part et par les caractéristiques de la structure

de l'emploi, par ex. le travail à temps partiel ou les emplois de courte durée. Ainsi, l'ampleur de l'emploi partiel varie sensiblement selon les différentes composantes de la Grande Région : selon les résultats de l'enquête sur les forces de travail, 27,5% des salariés ont en 2008 un emploi à temps partiel en Sarre et le même pourcentage en Rhénanie-Palatinat. Dans les autres composantes régionales qui affichent un PIB par actif nettement plus élevé, leur taux oscille entre 16,4% en Lorraine et 22,2% en Wallonie en passant par 18% au Luxembourg (voir chapitre 3.1.2).

La productivité du travail dans la Grande Région augmente d'environ 23% depuis l'an 2000

Depuis l'an 2000, la productivité du travail dans la Grande Région augmente de 22,6%, soit un peu plus que dans l'UE des 15 (+21,2%) ; la hausse est cependant inférieure à la moyenne des 27 Etats membres de l'UE (+26%). Dans l'espace de coopération, le Luxembourg enregistre la hausse la plus importante, équivalant à plus d'un tiers (+35,3%), suivi de la Lorraine et de la CG de Belgique (+26,6 et +26,4%). La Sarre et la Wallonie atteignent également des résultats supérieurs à la moyenne de la Grande Région, alors que la hausse de la productivité du travail en Rhénanie-Palatinat est inférieure à la moyenne depuis le début du millénaire.

Forte régression de la productivité du travail durant l'année de crise 2009

L'évolution en 2009 montre que la productivité du travail baisse sensiblement dans les régions pour lesquelles on dispose déjà de données (sans tableau). La Sarre enregistre la plus forte régression (-6,4%), suivie du Luxembourg (-5,2%) et de la Rhénanie-Palatinat (-3,5%). A prix courants, un actif travaillant en Sarre en 2009, année de crise, produit en moyenne 56 967 euros, soit 3 881 euros de moins qu'en 2008. Au Luxembourg, la valeur par habitant s'élève à 106 922 euros (-5 896 euros) et en Rhénanie-Palatinat, la productivité par actif, qui s'établit à 55 284 euros, est inférieure de 1 983 euros à celle de l'année précédente. La forte régression de la productivité du travail est due au fait que le nombre d'actifs occupés ne baisse que faiblement (Sarre : -0,8% ; Rhénanie-Palatinat : -0,2%) voire augmente légèrement dans le cas du Luxembourg (+0,9%) malgré l'effondrement économique durant cette année de crise.

Forte augmentation des coûts salariaux unitaires, conséquence de la sous-utilisation de l'emploi

L'évolution de l'emploi est donc nettement plus favorable dans toutes les composantes régionales considérées dans le présent rapport que ce l'on aurait pu attendre du fait de la crise économique (cf. informations plus détaillées dans le chapitre 3.1). En introduisant le chômage partiel, en réduisant les heures supplémentaires, en abaissant le temps de travail, en prolongeant la fermeture annuelle ou encore en réalisant des activités moins productives (par ex. travaux d'entretien et de maintenance), les entreprises font de gros efforts pour garder leurs effectifs permanents et éviter si possible des vagues de licenciements malgré un recul sensible de la production. Il est ainsi possible de stabiliser l'emploi dans de nombreux cas, mais en contrepartie les coûts salariaux unitaires, c'est-à-dire les coûts salariaux par rapport à la productivité du travail, augmentent parfois sensiblement. On ne peut dire encore

pendant combien de temps les entreprises pourront financer cette sous-utilisation de l'emploi, ceci dépendra de la rapidité de la reprise conjoncturelle en 2010.

Structure de la valeur ajoutée brute

Au cours des dernières décennies, la structure de l'économie de la Grande Région s'est profondément modifiée. Des secteurs de production autrefois dominants et s'étant développés au fil des siècles ont procédé à des réductions d'effectifs massives à la suite de graves crises structurelles, ce qui a provoqué soit leur disparition totale (p. ex. l'industrie minière), soit leur remise en selle au plan international par le biais d'une modernisation radicale et d'une hausse de la productivité (p. ex. la sidérurgie). Parallèlement, des branches économiques en plein essor ont créé de nouveaux emplois permettant de compenser largement les pertes des secteurs de production traditionnels. Les principaux moteurs de ce renouvellement structurel sont avant tout les secteurs d'avenir dans le domaine de la transformation industrielle et les prestataires de services modernes, ceux-ci rythmant aujourd'hui la vie économique dans l'espace de coopération.

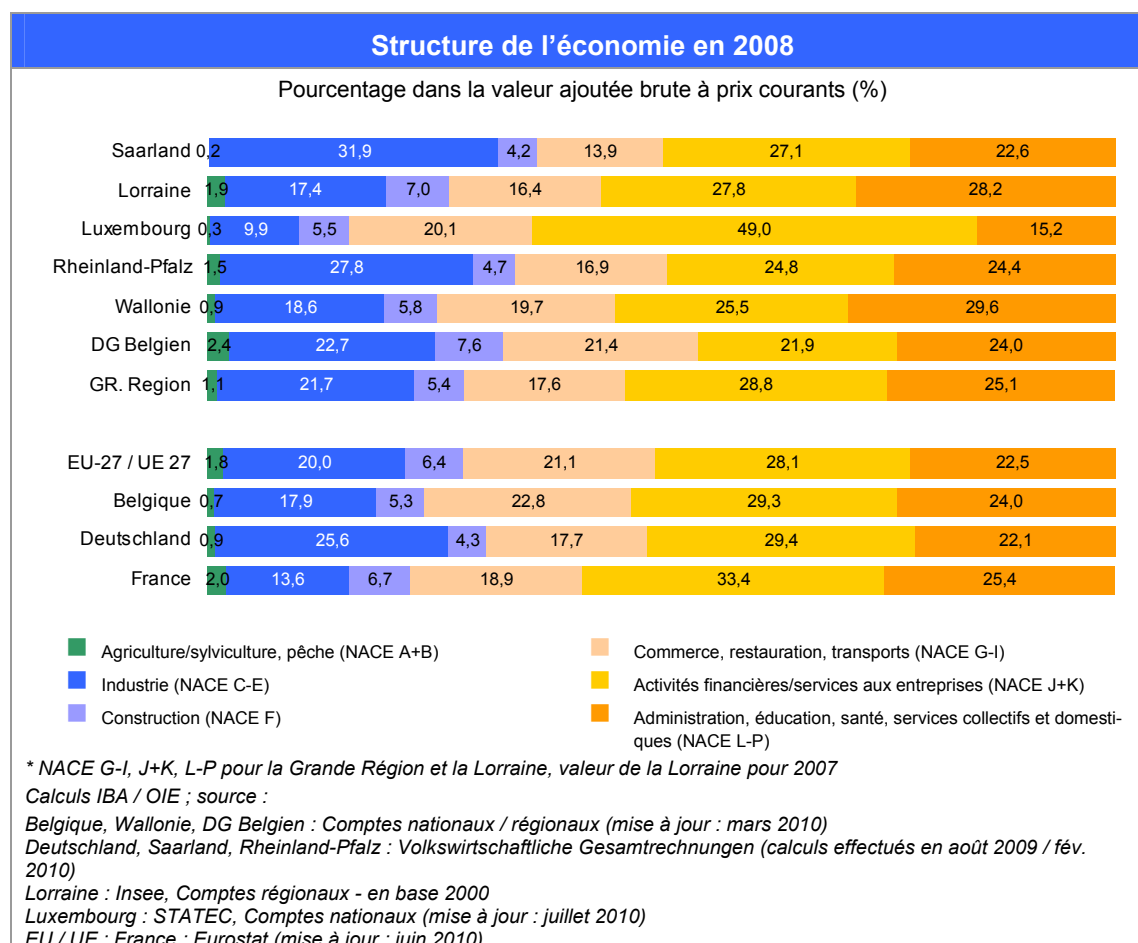
En 2008, la contribution des grands secteurs économiques est comparable à la moyenne européenne

Ainsi, au cours des dernières décennies, la contribution du secteur de la production à la valeur ajoutée a régressé dans toutes les composantes de la Grande Région. La valeur ajoutée brute totale dans la Grande Région, c'est-à-dire le PIB moins les impôts sur les biens et plus les subventions sur les produits, est issue en 2008, dernière année où l'on dispose de données pour toutes les composantes régionales, du secteur des services à raison de quelque 72%, valeur analogue à la moyenne communautaire. Ce secteur a enregistré au cours des dernières années les croissances les plus importantes. Avec une part cumulée de 29 %, le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises est déterminant. On y trouve des branches générant une forte valeur ajoutée et constituant un élément important d'une économie basée sur la connaissance, d'autant plus qu'elles assurent d'importantes fonctions préliminaires pour les entreprises de production et font souvent partie intégrante de la recherche et du développement (R&D). Avec une part de valeur ajoutée d'environ 25 %, le secteur Administration, éducation, santé, services collectifs et domestiques occupe lui aussi une place importante dans l'espace de coopération – légèrement supérieure à la moyenne européenne –, la participation du commerce et de la restauration restant en même temps plus faible. Dans l'espace de coopération, la part de la valeur ajoutée du secteur de la production (construction incluse) régresse par rapport au tertiaire pour ne plus atteindre que 27 %. Comparée à la moyenne européenne, l'industrie occupe une place plus importante, la part de la construction étant, quant à elle, inférieure.

Part des services largement supérieure à la moyenne au Luxembourg

En raison du rôle considérable du secteur financier, d'ailleurs moteur essentiel de la mutation structurelle dans le sillage duquel d'autres pôles de croissance importants se sont créés dans le tertiaire, l'économie du Luxembourg est de loin la plus fortement axée sur les services dans la Grande Région. En Wallonie et en Lorraine, la part du tertiaire est également supérieure à la moyenne de la Grande Région et européenne, le secteur des services pu-

blics et privés y étant surreprésenté. Dans la Communauté germanophone de Belgique, région plutôt rurale et comptant de nombreuses PME, la contribution du secteur des services à la valeur ajoutée et à la création d'emplois ne cesse d'augmenter. Par rapport à la Wallonie dans son ensemble, le poids du tertiaire dans la Communauté germanophone de Belgique est moindre, celui de l'industrie, en comparaison, supérieur. Malgré une part croissante du tertiaire, le canton d'Eupen reste principalement un site de production industrielle. En revanche, l'économie du Canton de Saint-Vith dans le sud, très rural, est avant tout dominée par l'agriculture et la sylviculture ainsi que par le tourisme vert.



Les composantes allemandes sont les plus industrialisées de la Grande Région

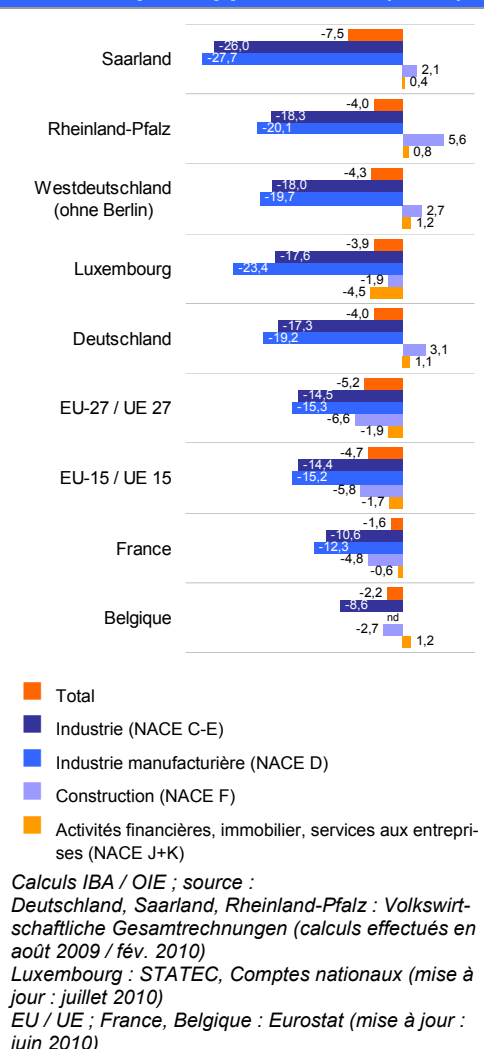
Les deux régions allemandes sont les plus industrialisées de l'espace de coopération. En 2008, la part du secteur secondaire dans la création de valeur ajoutée représente 36 % en Sarre et près de 32 % en Rhénanie-Palatinat. Par rapport aux autres composantes régionales, le poids économique de l'industrie est ainsi dans les deux régions, et notamment en Sarre, très largement supérieur à la moyenne – celui du secteur de la construction y étant, au contraire, inférieur. L'économie sarroise est principalement dominée par la construction automobile et la métallurgie. En Rhénanie-Palatinat, c'est en particulier l'industrie chimique concentrée sur l'axe rhénan qui représente un pilier du secteur secondaire. Suivent la construction automobile, la métallurgie et le secteur alimentaire. En Lorraine, l'industrie contribue à la création de valeur ajoutée brute à raison de presque 25 %. Ce faisant, la contribution du

secondaire a régressé pour n'atteindre plus que 17,4 % environ actuellement. Son rôle dans l'économie de la région française demeure pourtant supérieur à la moyenne nationale. La contribution de l'industrie à la valeur ajoutée brute est un peu plus élevée en Wallonie. Cette région s'est également peu à peu dotée, dans le cadre de la mutation structurelle, de nouvelles ressources supplémentaires dans des secteurs de production d'avenir (p. ex. industrie alimentaire, chimie, transformation des métaux). Malgré tout, l'économie de la région belge reste fortement influencée par des secteurs toujours en recul comme le textile, la sidérurgie ainsi que la transformation céramique. La situation est tout à fait différente au Luxembourg : grâce à la politique de diversification menée avec détermination parallèlement à la crise du charbon et de l'acier, ce pays dispose aujourd'hui d'une base industrielle certes beaucoup plus réduite, mais plus variée et plus efficace. Outre la sidérurgie, modernisée et à présent hautement productive, la chimie, la construction mécanique et automobile, l'industrie du verre et de la céramique, le textile ou la production alimentaire y tiennent une place importante. La part de l'industrie dans la création de valeur ajoutée brute se monte à environ 10 %.

L'industrie manufacturière est le secteur le plus touché par la récession

L'évolution de la valeur ajoutée brute en 2009, année de crise, dans les composantes régionales pour lesquelles on dispose déjà de données montre que l'industrie manufacturière est partout durement touchée par l'effondrement de la conjoncture. La Sarre enregistre les pertes les plus importantes (-27,7% à prix courants) : alors que les branches clés fortement exportatrices de l'économie sarroise, à savoir l'industrie métallurgique, la production automobile et la construction mécanique, brillaient encore en 2008 avec des taux de croissance supérieurs à 10%, elles se voient confrontées en 2009 aux revers les plus graves dans l'histoire du Land fédéral.¹⁹ L'industrie manufacturière étant surreprésentée en Sarre, la crise y a globalement des effets plus dramatiques. Suite à l'effondrement de la production, sa contribution à la valeur ajoutée passe de 29,8% en 2008 à 23,3% à l'heure actuelle. L'industrie luxembourgeoise enregistre également en 2009 des reculs importants qui s'étaient déjà annoncés en 2008 ; à prix courants, la baisse dans l'industrie manufacturière est de 23,4%. Les secteurs les plus touchés sont les fabricants de biens d'équipement et de biens intermédiaires.²⁰ Toutefois, la contribution de l'industrie manufacturière au Grand-Duché est sensiblement inférieure à celle de

Variation de la valeur ajoutée brute (nominale) par secteur économique en 2009 par rapport à 2008 (en %)



¹⁹ Cf. Statistisches Amt des Saarlandes 2010.

²⁰ Cf. STATEC 2010.

la Sarre ou de la Rhénanie-Palatinat. La crise a réduit plus encore ce pourcentage qui passe de 8,7% en 2008 à 6,9% en 2009. Les pertes dans l'industrie manufacturière rhénano-palatine ne sont guère inférieures à celles observées en Sarre et au Luxembourg ; cette branche génère environ la moitié de son chiffre d'affaires à l'étranger. La valeur ajoutée brute à prix courants baisse d'un cinquième dans ce secteur par rapport à 2008 ; la production automobile et la construction ainsi que, dans une moindre mesure, l'industrie chimique, subissent les pertes les plus importantes.²¹ En conséquence, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée brute passe globalement de 25,6% en 2008 au 21,3% à l'heure actuelle.

Au Luxembourg, la construction et le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises subissent également des pertes

Alors que l'effondrement de l'industrie manufacturière est observée dans toutes les composantes de la Grande Région, l'évolution dans la construction et le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises varie selon les régions : ces deux secteurs sortent bien de la crise dans les régions allemandes et enregistrent encore de légères hausses nominales par rapport à 2008. La situation est un peu différente au Luxembourg où la valeur ajoutée brute baisse de 4,5% dans le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises et de 1,9% dans celui de la construction. L'évolution du secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises notamment, branche clé du Grand-Duché contribuant à raison de quelque 49% à la valeur ajoutée et particulièrement touchée par la crise après l'industrie, se répercute naturellement sur la performance économique globale.

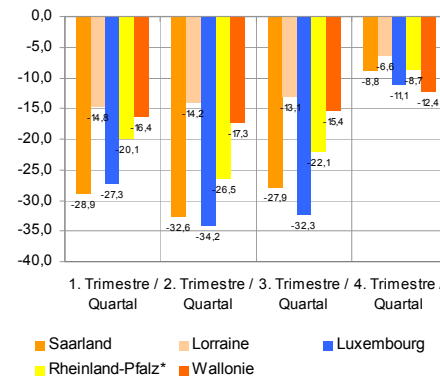
²¹ Cf. Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz 2010.

Zoom : évolution du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière en 2009 – des effondrements spectaculaires dans toutes les composantes régionales

La récession mondiale qui a fortement touché l'industrie se reflète également dans l'évolution des chiffres d'affaires, données mises à disposition par les offices statistiques dans le cadre de leurs indicateurs conjoncturels pour toutes les composantes régionales. Sur l'année 2009, l'effondrement des chiffres d'affaires dans l'industrie manufacturière est le plus prononcé au Luxembourg avec une baisse de 27,1% par rapport à l'année précédente. Les conséquences de la crise économique sont déjà visibles au quatrième trimestre 2008, les chiffres d'affaires baissant de 8,3% par rapport au trimestre précédent (sans graphique ni tableau). Les trois premiers trimestres 2009 sont caractérisés par de fortes baisses du chiffre d'affaires, le summum étant atteint au deuxième trimestre (-34,2%). Au quatrième trimestre, la baisse n'est plus aussi importante (-11,1%), mais il faut tenir compte du fait que la comparaison se base ici sur le quatrième trimestre 2008 qui était déjà faible. Cette évolution fondamentale des chiffres d'affaires dans l'industrie manufacturière luxembourgeoise par trimestre (2009) est similaire dans les autres composantes régionales. En 2009, la baisse du chiffre d'affaires est de -25,3% en Sarre et de -19,7% en Rhénanie-Palatinat ; ces deux régions viennent donc se placer juste après le Grand-Duché. En Wallonie et en Lorraine, la baisse des chiffres d'affaires est un peu plus faible (-15,4 et -12,3%).

Chiffre d'affaires (nominal) dans l'industrie manufacturière (C, NACE rév. 2) en 2009 par trimestre

Variation par rapport au trimestre de l'année précédente en %



*Industrie extractive et manufacturière (B+C, NACE rév. 2)

Calculs IBA / OIE ; source : Offices statistiques, indicateurs conjoncturels de la Grande Région (publiés en août 2010)

Zoom : L'artisanat de la Grande Région durant l'année de crise 2009

Avec quelque 165 000 petites et moyennes entreprises et un chiffre d'affaires global estimé à environ 30 milliards d'euros, l'artisanat est un des piliers de l'économie de la Grande Région. Environ 780 000 salariés travaillent dans le secteur artisanal et presque 48 000 apprentis bénéficient d'une formation qualifiée.

Comme le montrent les résultats des enquêtes sur la conjoncture réalisées au printemps 2009 et 2010,²² les entreprises artisanales dans de grandes parties de la Grande Région sont également touchées

L'artisanat en Grande Région 2009			
Zone	Entreprises	Emploi**	Emploi moyen par entreprise artisanale
Saarland	11.694	70.000	6,0
Lorraine	31.993	131.510	4,1
Luxembourg	5.317	66.986	12,6
Rheinland-Pfalz	49.779	341.100	6,9
Wallonie*	67.000	171.000	2,6
GR. Région	165.783	780.596	4,7

*Wallonie: estimation
 ** Emploi, ne comprenant pas les chefs d'entreprise, les conjoints et aidants familiaux
 Source: Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région et chambres des métiers membres

²² Cf. ici et par la suite : rapports des printemps 2009 et 2010 des Chambres des Métiers de la Sarre, du Luxembourg, de Metz et de Trèves ainsi que communiqués de presse correspondants.

par les répercussions de la crise économique et financière qui sévit dans le monde entier. Les quatre régions connaissent une évolution négative au niveau des chiffres d'affaires et des effectifs. Au premier trimestre 2009 notamment, le moral baisse dans de nombreuses entreprises artisanales, notamment dans les régions allemandes et au Luxembourg. En revanche, le rapport de la Chambre des Métiers de Metz au printemps 2009 fait une description plus positive de la situation dans les entreprises artisanales sises en Lorraine. Le moral des artisans remonte cependant sensiblement au cours du premier trimestre 2010 dans l'espace Saar-Lor-Lux, même si les répercussions de la crise économique se font encore sentir. Ainsi, la Sarre, le Luxembourg et le Département Moselle connaissent un léger redressement des chiffres d'affaires par rapport au premier trimestre 2009. L'évolution négative des carnets de commande semble également être stoppée. Au printemps 2010, le secteur artisanal de Trèves semble un peu plus sceptique quant à l'évolution des affaires.

Pas d'effondrement de la conjoncture dans le secteur artisanal malgré la récession

L'évolution globale ne reste pas sans impact sur le marché du travail artisanal, bien que l'on note des disparités selon les régions. En Sarre et en Moselle, le nombre des salariés baisse en 2009 de 4,1 et 7,8 %, alors que l'emploi subit une légère hausse au Luxembourg et à Trèves. On constate avec satisfaction que la majorité des entreprises réussissent à maintenir leurs effectifs à un niveau constant au premier trimestre 2009, alors que le fléchissement conjoncturel est le plus prononcé. Les sous-traitants du secteur artisanal, qui souffrent particulièrement de l'effondrement de la demande dans le secteur industriel, sont contraints de réduire sensiblement leurs effectifs. Malgré la récession économique qui a sévi en 2009, on ne peut selon le rapport des Chambres de Métiers parler d'un effondrement de la conjoncture dans le secteur artisanal. Globalement, l'artisanat de la Grande Région connaît une évolution plus positive que d'autres secteurs économiques et contribue ainsi à stabiliser l'économie dans son ensemble.

	Variation 2005-2009 en %	Variation 2008-2009 en %
Entreprises artisanales	5,6	0,1
Emploi	3,6	-1,6
Apprentis	5,5	-2,6

Source: Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région et chambres des métiers membres

Coût de la main-d'œuvre

Le coût de la main-d'œuvre est un indicateur particulièrement surveillé et généralement très controversé dans le milieu de l'économie. Il représente une partie importante des coûts de production des marchandises et des services et fait, à ce titre, l'objet de débats récurrents en liaison avec la compétitivité des sites, en particulier dans les pays à salaires élevés d'Europe occidentale. En faisant abstraction du contexte, on oublie toutefois souvent que, lors du choix d'un site d'implantation pour une entreprise, le coût du facteur de production travail est sans doute important, mais ne constitue pas le seul critère déterminant. Au regard de la compétitivité justement, des aspects tels que la productivité, le réservoir de main-d'œuvre qualifiée, la fiscalité ou l'offre infrastructurelle respective revêtent une importance au moins égale. Un travail de bonne qualité a un prix. Le coût de la main-d'œuvre d'un pays ou d'une région est en somme le reflet de la productivité. Un coût de la main-d'œuvre élevé est en conséquence avant tout une garantie de compétence du personnel et de modernité de la technologie de production.

Définition de la notion de « coût de la main-d'œuvre »

La notion de coût de la main-d'œuvre englobe la totalité des charges de l'employeur liées à l'emploi de main-d'œuvre. En font partie la rémunération des travailleurs avec les salaires et les appointements sous forme de prestations en argent ou en nature ainsi que les cotisations sociales des employeurs, les coûts de la formation professionnelle, d'autres charges (comme les frais de recrutement et les dépenses liées aux vêtements de travail) ainsi que les impôts assimilés à des coûts du travail, déduction faite de subventions obtenues. Les informations sur le coût de la main-d'œuvre régional jusqu'au niveau NUTS 1 ont été puisées dans l'enquête communautaire sur le coût de la main-d'œuvre. Celle-ci est réalisée tous les quatre ans et porte dans sa globalité sur l'ensemble des entreprises d'au moins dix salariés. Il était initialement prévu de présenter ici les résultats de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre en 2008. Ces résultats n'étant cependant pas encore disponibles à la date d'établissement du présent rapport, nous avons à nouveau recours aux résultats d'enquêtes précédentes.

Net rééquilibrage du coût de la main-d'œuvre au sein de la Grande Région

En 2004, dans les différentes composantes de la Grande Région, le coût de la main-d'œuvre moyen par heure fournie se situe, dans le secteur privé (industrie et services commercialisés, NACE rév. 1.1 C-K), entre 26,34 euros dans la région France-Est²³ et 30,04 euros au Luxembourg. Cette année-là, l'écart entre le coût de la main-d'œuvre moyen le plus élevé et le plus bas représente donc pas moins de 3,7 euros par heure. En 2000 toutefois, il était encore presque du double, à savoir 6,99 euros par heure. On constate donc globalement un net rééquilibrage entre les différentes composantes de la Grande Région. L'analyse de la variation relative entre 2000 et 2004 confirme d'ailleurs ce mouvement : il apparaît en effet que le coût de la main-d'œuvre augmente d'environ un tiers dans la région France-Est entre 2000 et 2004, les deux régions allemandes, où le coût de la main-d'œuvre horaire était encore le plus élevé en valeur relative au tournant du millénaire, n'enregistrant de leur côté qu'une hausse située entre 2,2 % (Sarre) et 4,2 % (Rhénanie-Palatinat).

Coût de la main-d'œuvre par heure fournie (sans jeunes en formation) en 2000 et 2004		
Euros par salarié en équivalents temps plein dans l'industrie et les services (NACE rév. 1.1. C-K)		
	2000	2004
Saarland	26,29	26,86
France-Est*	19,70	26,34
Luxembourg	24,61	30,04
Rheinland-Pfalz	26,59	27,70
Wallonie	25,45	29,76
EU-25 / UE 25	18,35	21,69
Belgique	26,68	30,33
Deutschland	26,34	27,76
France	24,42	28,67
*France-Est : Lorraine, Alsace, Franche-Comté Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail ; calculs IBA / OIE		

Il convient toutefois d'être prudent dans l'analyse du coût de la main-d'œuvre tel qu'il est présenté ici pour l'ensemble du secteur privé. En effet, des écarts considérables existent entre les différents secteurs économiques. Dans toutes les régions, il est de loin le plus élevé dans le secteur des banques et des assurances et le plus bas dans celui du commerce. La structure économique régionale et la contribution des divers secteurs à la valeur ajoutée et à la création d'emplois influencent en conséquence par nature très fortement le niveau global du coût de la main-d'œuvre. De plus, il est important de savoir si l'économie des régions

²³ France-Est : Lorraine, Alsace et Franche-Comté. Etant donné que l'enquête communautaire sur la main-d'œuvre ne dépasse pas le niveau NUTS 1, il n'existe pas de données séparées pour la Lorraine (NUTS 2).

analysées sous l'angle du coût de la main-d'œuvre est plutôt axée sur la connaissance, les capitaux ou le travail.

Structure du coût de la main-d'œuvre

L'analyse du coût de la main-d'œuvre doit par ailleurs tenir compte de la structure respective du coût de la main-d'œuvre. Les rémunérations brutes représentent certes la plus grande partie du coût de la main-d'œuvre. S'y ajoutent toutefois ce que l'on appelle les charges salariales équivalentes pour l'essentiel aux dépenses de l'employeur aux fins de financement de la protection sociale des travailleurs. La structure du coût de la main-d'œuvre reflète ainsi les différences entre les législations et régimes d'assurance sociale des divers pays. En 2004, les contributions sociales des employeurs sont, avec un taux de 31,7 % du coût de la main-d'œuvre, globalement les plus élevées en Wallonie, suivie de près par la région France-Est, avec 29,5 %. Ces taux sont en revanche nettement plus faibles dans les régions allemandes et, avant tout, au Luxembourg.

Structure du coût de la main-d'œuvre dans l'industrie et les services (NACE C-K) 2004			
en % du coût de la main-d'œuvre global			
	Salaires et traitements	Cotisations sociales des employeurs	Autres coûts de la main-d'œuvre
Saarland	75,7	23,7	0,8
France-Est*	67,4	29,5	3,4
Luxembourg	85,1	14,3	0,7
Rheinland-Pfalz	76,4	23,0	0,7
Wallonie	67,7	31,7	0,9
Belgique	67,2	32,2	0,8
Deutschland	76,4	23,0	0,7
France	66,7	29,7	3,8

*France-Est : Lorraine, Alsace, Franche-Comté
Source : Eurostat, enquête sur le coût de la main-d'œuvre ; calculs IBA/OIE

2.2 Science, technologie et innovation

En regard de la conversion économique tendant vers une économie basée sur la connaissance, les secteurs de la formation, des sciences, de la recherche et de la technologie gagnent en importance. Les nouvelles technologies, un personnel qualifié et une forte capacité d'innovation sont les conditions essentielles d'une croissance économique et de la compétitivité et sont en même temps des indicateurs permettant de mesurer la capacité d'adaptation et de renouvellement de l'économie. Aussi, en mars 2005, le Conseil européen a-t-il fait de *la connaissance et de l'innovation pour la croissance* l'un des trois champs d'action prioritaires dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne et placé la science, la technologie et l'innovation au centre de la politique nationale et régionale au sein de l'UE. Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, qui a pour la prochaine décennie la vision d'une économie intelligente, durable et inclusive, l'une des trois grandes priorités est *la mise en place d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation*.

Aux fins de saisie statistique et d'évaluation des potentiels d'innovation et technologiques, un large éventail d'indicateurs a été élaboré au niveau européen. Ces indicateurs sont calculés et actualisés chaque année. Certains d'entre eux (peu nombreux toutefois) sont également disponibles au plan régional sous une forme harmonisée. Des comparaisons interrégionales peuvent ainsi être établies, au moins au regard de quelques données clés. Pour la Grande Région et ses composantes, une telle comparaison interviendra ci-après – avec référence à

la moyenne européenne respective – sur le fondement de chiffres relatifs à la recherche et au développement, aux ressources humaines mises en œuvre dans les sciences et la technologie ainsi qu'à l'emploi dans les secteurs de haute technologie et les services à haute intensité cognitive. Il est toutefois à noter que le potentiel innovant d'une région ne saurait être exprimé au moyen de quelques rares indices, mais résulte de l'interaction complexe d'un grand nombre de facteurs. Les résultats ci-dessous ne livrent donc qu'un aperçu partiel de la richesse de la structure d'innovation.

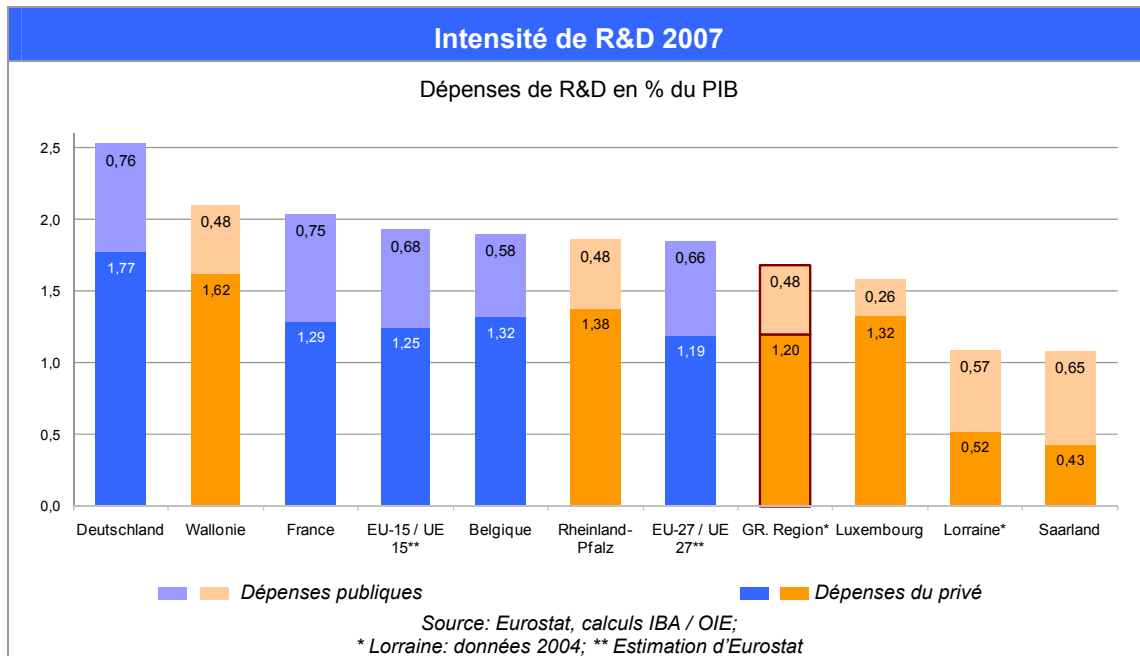
Dépenses de recherche et développement

D'une manière générale, les dépenses de recherche et développement (R&D) servent d'indicateur central pour juger de l'esprit d'innovation d'une économie nationale. Il est important d'augmenter sensiblement les investissements dans la recherche et le développement, ceci stimulant fortement la compétitivité industrielle de l'Union européenne. Il faut ce faisant distinguer le secteur financé par des fonds publics et les dépenses de R&D de l'économie privée. Ces dernières représentent une partie importante du potentiel de développement des régions et déterminent de manière décisive la compétitivité régionale. Aussi, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'UE s'est-elle fixée pour objectif de faire passer la part des dépenses de R&D à 3 % du produit intérieur brut jusqu'en 2010, la contribution de l'économie privée s'établissant ce faisant à deux tiers, celle du secteur public, à un tiers.

L'augmentation de l'intensité de R&D reste nettement inférieure à l'objectif de Lisbonne

En 2007 dans la Grande Région²⁴, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 1,68 % du produit intérieur brut – sensiblement moins que la moyenne européenne (UE 27 : 1,85 %; UE 15 : 1,93 %). Par rapport à 2005, on note une légère augmentation des dépenses intérieures brutes pour la recherche et le développement dans l'espace de coopération aussi bien qu'en Europe. La hausse est un peu plus importante dans la Grande Région, ce qui explique que l'écart par rapport à la moyenne européenne (plutôt basse comparée à la moyenne mondiale) a légèrement baissé. Pour que l'on puisse atteindre l'objectif de 3% fixé dans la stratégie de Lisbonne pour 2010, il faudrait que l'intensité de R&D double pratiquement en trois ans. Les faibles progrès des dernières années ne laissent supposer un tel effort, de sorte que l'objectif est à présent visé pour 2020. Il est nécessaire que le secteur privé notamment augmente ses dépenses, même si son pourcentage R&D dans le PIB, de 1,20% dans la Grande Région, est légèrement supérieur au résultat de 2005 (1,05%). En revanche, le pourcentage du secteur public est resté pratiquement constant. Il s'élève à presque 0,5% en 2007.

²⁴ Etant donné que l'on ne dispose pas de données plus récentes pour la Lorraine, il a fallu continuer à utiliser la valeur 2004 dans la moyenne de la Grande Région.



Intensité de R&D très irrégulière selon les régions

L'évolution au sein des différentes composantes régionales de l'espace de coopération suit la tendance observée dans la Grande Région et en Europe d'une manière générale. Les dépenses ont connu partout une légère hausse imputable à une augmentation modérée dans le secteur privé. En revanche, le secteur public accuse, quant à lui, une légère régression. La tendance est opposée au Luxembourg : au Grand-Duché, le pourcentage relatif des dépenses du secteur privé a baissé alors que celui du secteur public a connu une hausse. Les grandes disparités dans l'intensité de la recherche existent toujours entre les régions partenaires. On notera notamment l'écart important entre la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg d'une part ainsi que la Sarre et la Lorraine d'autre part. Les dépenses globales de R&D varient sensiblement entre ces deux groupes, mais aussi les pourcentages respectifs détenus par les secteurs public et privé. Alors que les pourcentages R&D relativement élevés par rapport au PIB en Wallonie, Rhénanie-Palatinat et au Grand-Duché sont principalement imputables aux activités de recherche des entreprises, la contribution du secteur public à la recherche et au développement est relativement élevée en Sarre et en Lorraine où les activités du secteur privé sont bien inférieures à la moyenne. Par rapport à la moyenne nationale respective, ces deux régions se caractérisent par une intensité de R&D globalement très faible. Un aspect structurel devrait également avoir son importance ici : dans les deux régions en effet, le poids des grandes entreprises est, dans le domaine industriel justement, toujours considérable dans l'économie et en termes d'emplois. Souvent toutefois, il s'agit de sites de production et de filiales de groupes internationaux dont le siège se situe en dehors de la Grande Région – et c'est là, en règle générale, qu'une grande partie des activités R&D sont menées.

Ressources humaines dans le domaine de la science et de la technique

Une main-d'œuvre hautement qualifiée constitue la pierre angulaire de la recherche et de l'innovation. Elle est ainsi un facteur important pour maintenir et surtout améliorer la compéti-

tivité d'un pays ou d'une région. Pour ce faire, il faut d'une part disposer de bonnes possibilités de formation et d'autre part d'emplois où appliquer les connaissances acquises. Les ressources humaines dans le domaine de la science et des technologies (RHST) constituent un indicateur important dans ce contexte.²⁵ En font partie toutes les personnes qui disposent d'un diplôme universitaire et/ou travaillent dans des professions scientifiques ou techniques où l'on requiert normalement un tel diplôme. Cet indicateur comprend ainsi tous les salariés qui, de par leur formation ou leur activité professionnelle, sont en contact avec la production, la diffusion et l'application de connaissances scientifiques et technologiques. Les données ci-dessous proviennent de l'enquête sur les forces de travail et se rapportent en conséquence au domicile et non au lieu de travail.

L'évolution du pourcentage RHST dans la Grande Région est inférieure à la moyenne européenne

Ainsi les ressources humaines dont une région dispose dans le domaine de la science et de la technique sont-elles souvent considérées comme un indicateur fiable de la croissance (ou du potentiel de croissance) de l'économie basée sur la connaissance. Par rapport à la population active, la Grande Région dispose d'une position de départ satisfaisante : avec un pourcentage de 40,2% en 2008, l'espace de coopération atteint un niveau supérieur à celui de l'Europe qui s'élève à 37,6%.

En opérant une distinction selon les différents sous-groupes de RHST²⁶, il apparaît toutefois que la Grande Région ne dépasse le niveau européen que dans le cas des ressources humaines titulaires d'un diplôme technico-scientifique (RHSTE). Les pourcentages sont en effet inférieurs lorsque l'on considère les salariés occupant un poste de nature

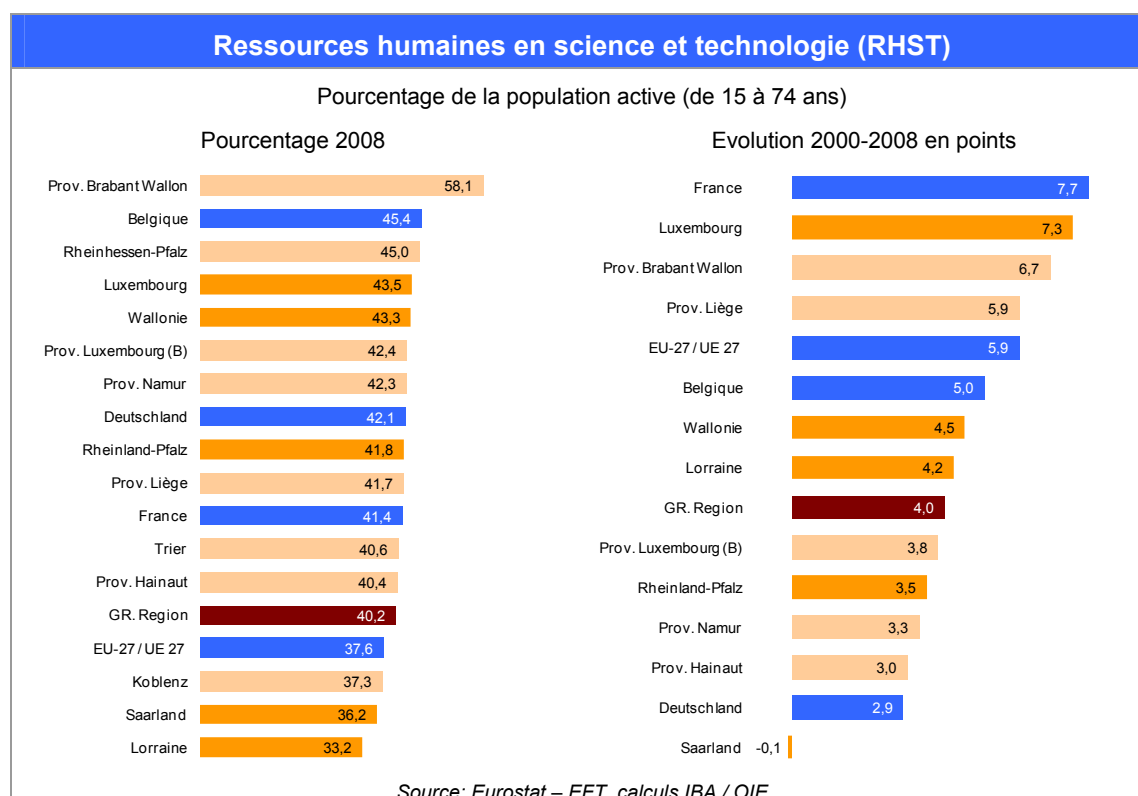
Ressources humaines dans le domaine de la science et de la technique (RHST) et leurs sous-groupes - pourcentage de la population active (15-74 ans) -				
RHST et sous-groupes	GR. Région		UE 27	
	2008	Taux de variation 2000-2008 en points	2008	Taux de variation 2000-2008 en points
HRST	40,2	4,0	37,6	5,9
HRSTE	28,3	3,2	26,0	5,4
HRSTO	26,8	2,6	28,0	3,8
HRSTC	14,9	1,9	16,4	3,4

Source : Eurostat – EFT, calculs IBA / OIE

technico-scientifique (RHSTO) ainsi que du noyau dur des RHST, c'est-à-dire les personnes titulaires d'un diplôme universitaire et exerçant en même temps une profession scientifique et technique. La dynamique de développement de la Grande Région est elle aussi bien en deçà de la moyenne de l'UE 27 : alors qu'au niveau européen, la part des ressources humaines dans le domaine de la science et de la technique a progressé de 5,9 points depuis 2000, elle n'a guère augmenté que de 4,0 points dans la Grande Région, ce qui est sensiblement plus faible – une tendance observée à la fois au niveau global et dans les différents sous-groupes des RHST.

²⁵ En anglais : HRST – Human Resources in Science and Technology.

²⁶ Pour la définition exacte, cf. la remarque méthodologique en annexe.



Des disparités sensibles au niveau de la répartition régionale des ressources humaines en science et technologie

La Grande Région présente de grandes disparités au niveau de la répartition des ressources humaines en science et technologie. Avec une part de 43,5%, le Luxembourg affiche une concentration de personnes hautement qualifiées supérieure à la moyenne de la Grande Région ; il est suivi de près par la Wallonie (43,3%) et la Rhénanie-Palatinat (41,8%). Par ailleurs, le Luxembourg connaît depuis 2000 la progression la plus prononcée avec un plus de 7,3 points. La Wallonie se place au deuxième rang avec +4,5 points. En revanche, la Sarre et la Lorraine restent sensiblement en deçà de ces résultats ; la Lorraine arrive à suivre la Wallonie au niveau de la dynamique de développement et se place avant la Rhénanie-Palatinat. En Sarre par contre, l'évolution est même légèrement négative. On relève par ailleurs une répartition très irrégulière des ressources humaines en science et technologie en Rhénanie-Palatinat²⁷ et en Wallonie pour laquelle on dispose également de données au niveau des anciens arrondissements et provinces. Dans la région allemande, la concentration de RHST est nettement plus élevée en Hesse rhénane-Palatinat, où l'on trouve des sites économiques particulièrement importants sur l'axe rhénan, que dans les régions de Coblenz et de Trèves. Les différences régionales sont encore plus marquées en Wallonie : c'est le Brabant Wallon qui enregistre, de loin, le taux de RHST le plus élevé. Près de 58 % de la population âgée de 15 à 74 ans y sont en effet titulaires d'un diplôme universitaire et/ou exercent une profession scientifique ou technique. De ce fait, la province wallonne, qui se situe dans la zone d'influence directe de la région de la capitale Bruxelles, limitrophe, et où se trouve par ailleurs une grande université, est également l'une des régions leaders en Eu-

²⁷ Eurostat n'affiche aucune donnée pour les années 2000 et 2001 pour les régions NUTS 2 en Rhénanie-Palatinat : il n'a donc pas été possible de représenter la dynamique de développement.

rope. Avec des pourcentages variant entre 42,4 et 40,4%, les provinces du Luxembourg Belge, de Namur, de Liège et du Hainaut restent en deçà de la moyenne wallonne.

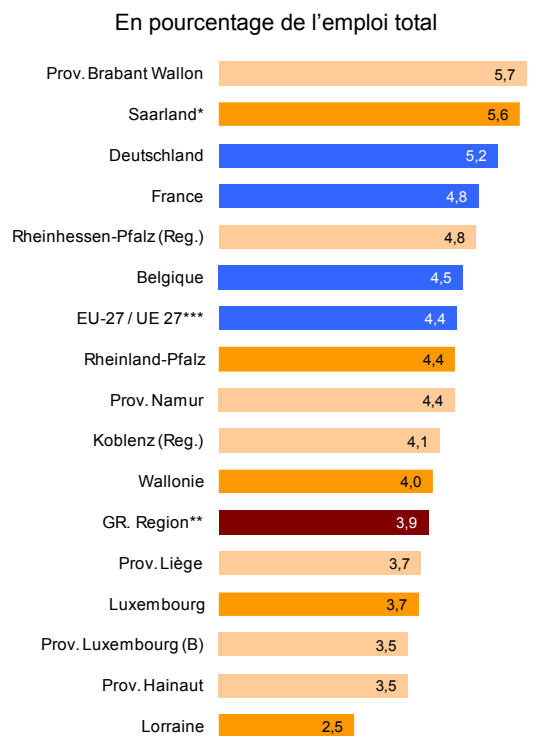
Secteurs de haute technologie et services à haute intensité cognitive

Les secteurs de haute technologie des services à haute intensité cognitive et de l'industrie transformatrice, regroupés sous la dénomination « domaines high-tech », revêtent une importance tout particulière en matière de croissance et d'innovation.²⁸ Parmi les services à haute intensité cognitive figurent les secteurs partiels « Communications », « Traitement des données et banques de données » ainsi que « Recherche et développement ». Les secteurs de haute technologie de l'industrie transformatrice comprennent la fabrication de produits chimiques, la construction de machines et de véhicules automobiles, l'électrotechnique, la mécanique de précision et l'optique ainsi que la fabrication de machines de bureau, d'appareils et de matériel informatiques.²⁹

La part des salariés dans les secteurs high-tech varie entre 5,6% en Sarre et 2,5% en Lorraine

En 2008, 3,9 % au total de l'ensemble des salariés de la Grande Région travaillent dans ces domaines high-tech – légèrement moins que la moyenne de l'UE 27 qui s'établit à 4,4 %. La Sarre, où 5,6 % des salariés exercent des professions dans les secteurs de haute technologie, atteint ici un niveau supérieur à la moyenne tant interrégionale qu'européenne. Toutes les autres composantes de la Grande Région se situent en revanche en deçà de la moyenne européenne, le Luxembourg et la Lorraine étant, en particulier, largement à la traîne avec des résultats de 3,7 et 2,5 %.³⁰ De nettes différences apparaissent autant en Rhénanie-Palatinat qu'en Wallonie au niveau NUTS-2. Ainsi, dans la région allemande, l'ancienne circonscription administrative de la Hesse rhénane-Palatinat enregistre-t-elle à nouveau, comme pour les ressources humaines dans le domaine de la science et de la technique, des

Emploi dans les secteurs de haute technologie – total en 2008



* Sarre: données 2007 ; **GR. Region: Valeurs pour la Sarre de 2007 ;
 *** UE 27: Valeurs pour la Bulgarie, la Pologne, la Slovaquie et la Suède de 2007
 Source : Eurostat, données issues de différentes sources officielles (EFT, statistiques sur la structure des entreprises, etc.)

²⁸ Les composants de la haute technologie ou des services à haute intensité cognitive sont en général définis par le biais de l'intensité de R&D correspondant elle-même au rapport entre les dépenses de R&D pour le secteur économique correspondant et sa valeur ajoutée. Les indicateurs économiques découlent de ce faisant des statistiques structurelles sur les entreprises ; les chiffres concernant les salariés proviennent de l'enquête sur les forces de travail.

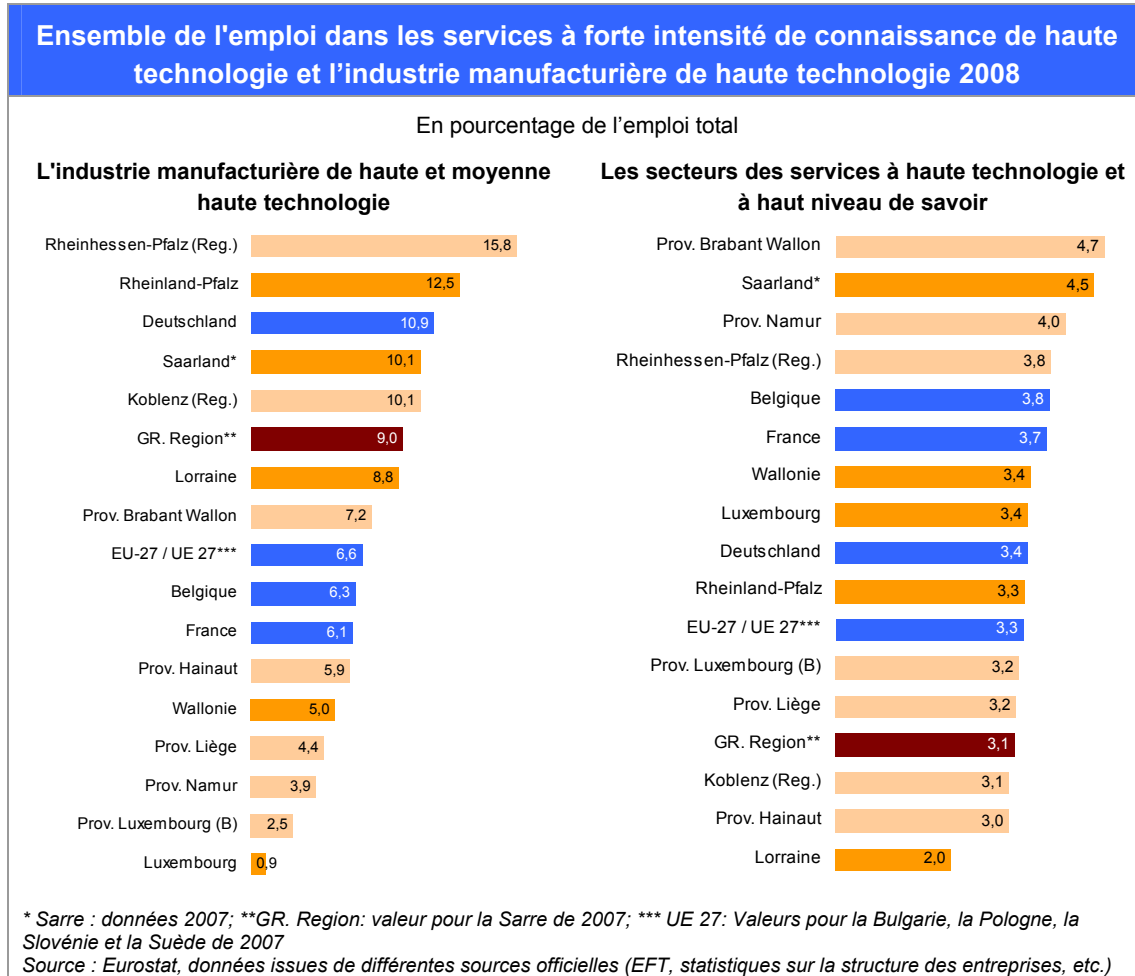
²⁹ Au sujet des différentes sous-classifications selon le code NACE, cf. également dans le détail les remarques méthodologiques en annexe.

³⁰ Pour le Luxembourg, il convient de tenir compte du fait que les chiffres ne concernent que l'emploi des nationaux, hors frontaliers, l'approche de l'enquête sur les forces de travail se fondant sur le lieu de résidence.

résultats nettement supérieurs à la moyenne.³¹ Il en est de même de la province du Brabant Wallon qui arrive là aussi largement en tête des régions et pays sous revue.

De nettes différences apparaissent dans l'analyse individuelle des deux secteurs de haute technologie

L'analyse individuelle des deux secteurs de haute technologie fait en revanche apparaître, autant pour la Grande Région dans son ensemble que pour ses diverses composantes, une hiérarchie différente à la fois au niveau interrégional et européen.



Ainsi la Grande Région se situe-t-elle, avec actuellement une part de 9,0 % de salariés dans les secteurs de haute technologie de l'industrie transformatrice, nettement au-dessus de la moyenne de l'UE 27 (6,6 %). Elle doit ce résultat aux bons chiffres de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre et de la Lorraine qui se placent ici, grâce à une structure économique plus industrielle, dans le groupe de tête. Le poids considérable de l'industrie automobile et de ses sous-traitants devrait, en particulier, être déterminant à cet égard. A cela s'ajoute notamment l'industrie chimique en Rhénanie-Palatinat. Premier secteur économique de cette région, elle est principalement concentrée le long du Rhin. C'est ainsi également que s'explique la part de l'emploi très nettement supérieure à la moyenne dans la région de la Hesse rhénane-

³¹ Chiffres pour la région de Trèves non disponibles.

Palatinat, la première, et de loin, dans le domaine de l'industrie transformatrice de haute et de moyenne-haute technologie.

Les régions dans l'espace de coopération affichent une hiérarchie différente lorsque l'on analyse distinctement les secteurs des services à haute technologie et à haut niveau de savoir. La seule exception est la Sarre qui se retrouve ici aussi dans le peloton de tête avec un pourcentage de 4,5%. La Wallonie, le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat, qui atteignent des parts de 3,4% et 3,3% dans le secteur des services à haute technologie, dépassent également la moyenne de la Grande Région. En revanche, la Lorraine reste nettement en deçà de cette valeur avec 2,0%.

3. Emploi et marché du travail

3.1 Etat actuel et évolution de l'emploi

3.1.1 Actifs occupés et salariés (au lieu de travail)

La Grande Région compte environ 4,8 millions d'actifs occupés

Conformément aux données communes les plus récentes disponibles pour toutes les composantes régionales³², environ 4,8 millions de personnes exercent une activité dans la Grande Région, soit 2,1% des actifs occupés dans l'UE des 27. Environ 88% des actifs occupés dans l'espace de coopération ont le statut de salariés, c'est-à-dire qu'ils ont un emploi salarié. Au niveau européen, ce pourcentage est un peu plus faible avec 84% (UE des 27) et 86% (UE des 15). On relève toutefois de fortes disparités au sein même de la Grande Région : Au Luxembourg et en Lorraine³³ ainsi qu'en Sarre, 94% et 92% respectivement (pour les deux autres régions) des effectifs perçoivent un revenu salarial. La Rhénanie-Palatinat se situe au niveau de la Grande Région avec environ 88% de salariés. La Wallonie et la CG de Belgique se situent en deçà de ces valeurs : seuls 82 et 79% des actifs occupés perçoivent un revenu salarial.

Pourcentage de salariés au lieu de travail dans l'emploi intérieur total 2008 (%)	
GR. Région	88,3
Saarland	91,5
Lorraine	92,2
Luxembourg	94,2
Rheinland-Pfalz	88,4
Wallonie	82,4
DG Belgique	80,3
EU-27 / UE 27	84,4
EU-15 / UE 15	85,9
Belgique	83,9
Deutschland	89,0
Westdeutschland (ohne Berlin)	89,1
France métropolitaine	91,0
<i>Calculs IBA / OIE, source :</i>	
<i>Belgique, Wallonie, DG Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux (mars 2010)</i>	
<i>Deutschland, Saarland, Rheinland-Pfalz : Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (fév. 2010)</i>	
<i>France, Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi localisées (ESTEL). Données prov.</i>	
<i>Luxembourg, EU/UE : Eurostat (mai 2010)</i>	

L'évolution de l'emploi à moyen terme est plus faible dans la Grande Région qu'au niveau européen

Entre 2000 et 2008, l'évolution de l'emploi dans la Grande Région est inférieure, autant au niveau de la population active totale (+5,9%) qu'à celui des salariés (+6,0%), à la moyenne de l'UE des 27 (+7,9 et +9,3%) et de l'UE des 15 (+8,4 et +8,9%). L'évolution n'est cependant pas uniforme et est influencée par différents cycles conjoncturels (voir graphique) : des hausses importantes sont observées au cours des phases de reprise économique au début

³² Les dernières données harmonisées disponibles pour toutes les composantes régionales ne permettent pas encore de reproduire les répercussions de la crise économique et financière sur l'emploi dans la Grande Région. Les données de la Lorraine, de la Wallonie et de la CG de Belgique faisant encore défaut, il est uniquement possible de présenter les indicateurs standards de l'emploi, c'est-à-dire le nombre d'actifs occupés et de salariés, à l'échelle de la Grande Région jusqu'en 2008. Même pour cette date on ne dispose que de premières estimations pour la région française par ex.

³³ Pour la Lorraine, nous avons eu recours pour la première fois aux données des Estimations d'emploi localisées (ESTEL) dans le cadre du chapitre sur l'emploi. Depuis 2009, les estimations calculées tous les ans à l'aide de cet outil permettent une meilleure qualité des données, une estimation plus précise et continue de l'activité, une uniformisation des méthodes et du traitement et des échéances plus brèves de mise à disposition des données. Dans l'outil ESTEL, le nombre des personnes en activité est proche du nombre déterminé par le Bureau International du Travail (BIT). Cette détermination se fait toujours le 31 décembre. Le nouvel outil a été appliqué pour la première fois en 2009 sur la base des données en vigueur en date du 31/12/2007. L'INSEE a également utilisé cette méthode dans la rétroprojection des données de 1998 à 2007. Il faut cependant tenir compte du fait que cette nouvelle série de données présente des disparités par rapport aux anciennes estimations du nombre d'actifs occupés et de salariés lorrains présentées avant septembre 2009 (niveau d'emploi plus élevé) ; les informations s'écartent donc des publications diffusées jusqu'à présent par l'OIE ou sur le portail des offices statistiques.

du millénaire, mais le ralentissement économique, amorcé en 2001, entraîne un fléchissement sensible de la croissance de l'emploi et 2003 connaît même un recul de l'emploi. Depuis 2004, phase de reprise de la conjoncture dans le monde entier, la situation de l'emploi se stabilise dans la Grande Région et de nouvelles augmentations sont perceptibles. La conjoncture favorable a des impacts positifs sur l'emploi, notamment en 2007. De nombreux emplois sont créés, sans atteindre cependant les résultats obtenus au début du millénaire. Fin 2008, les conséquences de la crise financière et économique mondiale se font sentir sur le marché de l'emploi de la Grande Région ; le solde d'emploi est certes encore positif, mais la hausse s'est nettement ralentie par rapport à l'année précédente.

Le Luxembourg reste le moteur de l'emploi, mais la Wallonie enregistre également des hausses de l'emploi relativement élevées jusqu'en 2008

Au sein de la Grande Région, le Luxembourg dont l'économie est très performante enregistre un plus de 32,2% au niveau des actifs occupés et de 34,4% pour les salariés³⁴, soit des gains d'emploi inégalés dans les autres composantes régionales et dépassant de loin les hausses moyennes au niveau européen. La Wallonie, qui affiche une hausse de 8,9% des actifs occupés et de 11,7% des salariés entre 2000 et 2008, est la seule région, à part le Grand-Duché, à dépasser la moyenne de la Grande Région et la moyenne européenne.

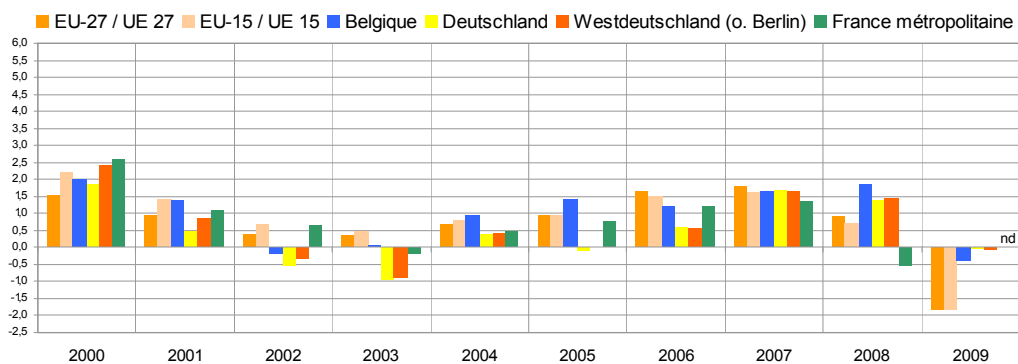
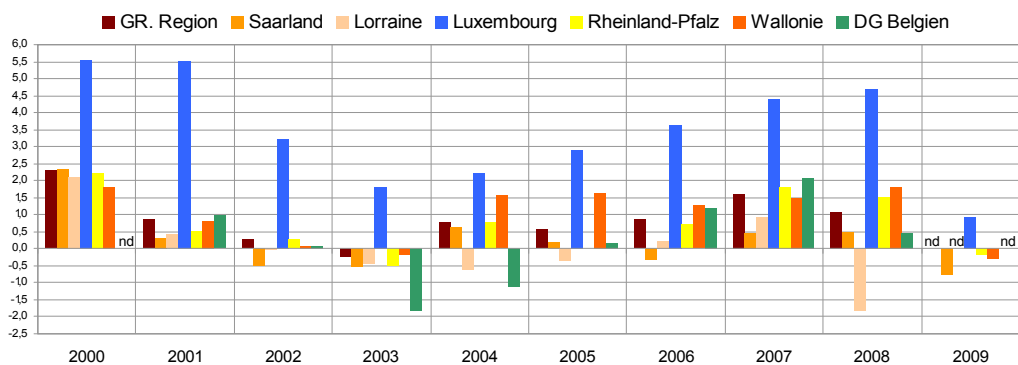
Evolution de l'emploi Actifs occupés et salariés (au lieu de travail) 2000-2008		
Région	Actifs occu- pés	Sala- riés
	Variation en %	
GR. Region	5,9	6,0
Saarland	0,7	0,5
Lorraine	-1,7	-2,3
Luxembourg	32,2	34,4
Rheinland-Pfalz	5,3	4,4
Wallonie	8,9	11,7
DG Belgique	1,9	4,9
EU-27 / UE 27	7,9	9,3
EU-15 / UE 15	8,4	8,9
Belgique	8,6	9,9
Deutschland	2,9	1,7
W-Deutschld. (hors Berlin)	3,8	3,0
France métropolitaine	4,9	4,9

Calculs IBA / OIE, source :
Belgique, Wallonie, DG Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux (mars 2010) ;
Deutschland, Saarland, Rheinland-Pfalz : Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Fév. 2010) ;
France, Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi localisées (ESTEL). Données provisoires ;
Luxembourg, EU/UE: Eurostat (mai 2010)

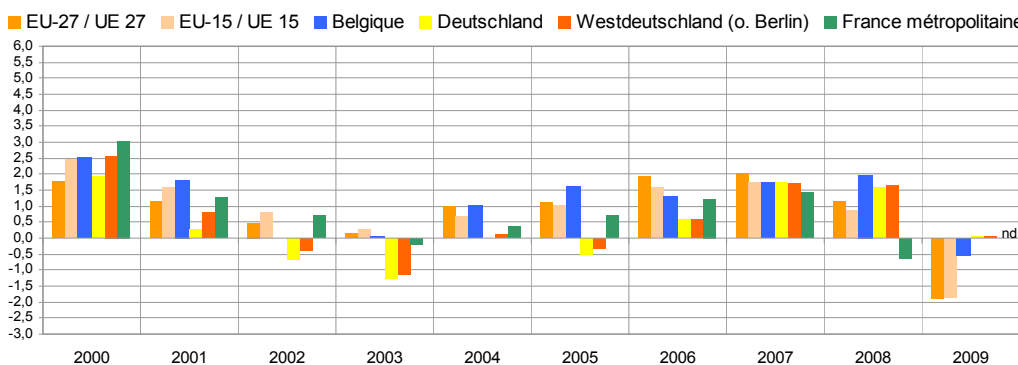
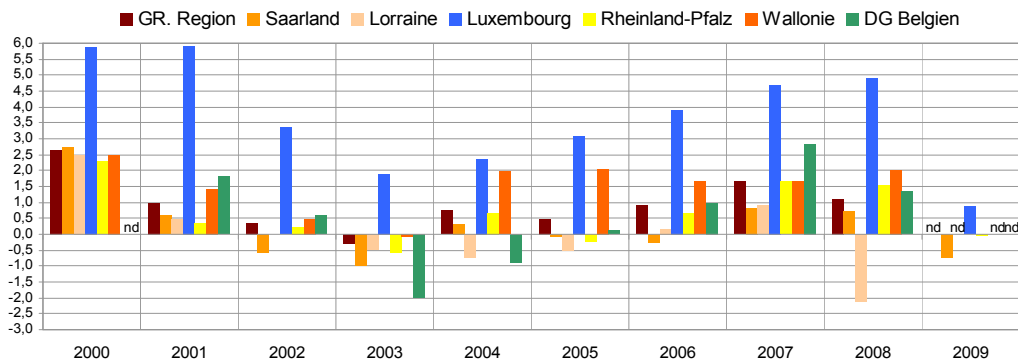
³⁴ Dans le cas de Luxembourg, il convient de tenir compte du fait que le nombre des actifs occupés dans les comptes nationaux est inférieur au nombre des salariés assurés. Ceci est dû au fait que (quelques) entreprises ou salariés travaillant à l'étranger (par ex. dans la navigation) ne sont pas considérés dans les comptes nationaux.

Evolution de l'emploi (au lieu de travail) entre 2000 et 2008 / 2009

Actifs occupés : variation par rapport à l'année précédente en %



Salariés : variation par rapport à l'année précédente en %



nd – non disponible. Calculs IBA / OIE, sources :

Belgique, Wallonie, DG Belgien: ICN, Comptes nationaux / régionaux (mars 2010) ; Deutschland, Saarland, Rheinland-Pfalz : Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Fév. 2010) ; France, Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi localisées (ESTEL). Données provisoires ; Luxembourg, EU/UE : Eurostat (mai 2010)

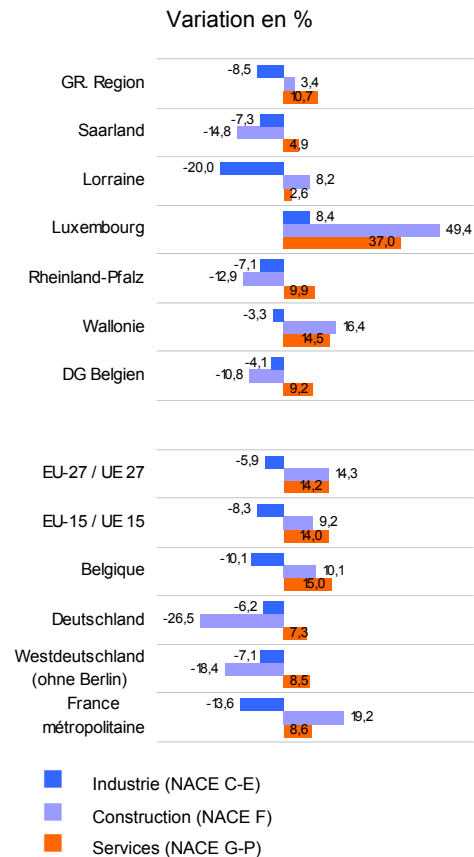
La Lorraine est la seule région à perdre des emplois entre 2000 et 2008

En revanche, la hausse de l'emploi en Rhénanie-Palatinat est nettement plus faible (actifs occupés : +5,3 ; salariés : +4,4%), tout comme dans la CG de Belgique (+1,9 et +4,9%) et en Sarre (+0,7 et +0,5%). Dans la CG de Belgique³⁵, on relève la hausse particulièrement faible des actifs occupés alors que les salariés profitent moins de la hausse de l'emploi dans les régions allemandes. La Lorraine, quant à elle, connaît une évolution opposée à celle de la Grande Région et du reste de la France : elle affiche des pertes autant chez les actifs occupés (-1,7%) que chez les salariés (-2,3%).

Forte réduction des emplois dans l'industrie de la Grande Région et faible hausse des services

L'analyse par secteur économique montre que la hausse de l'emploi salarié dans la Grande Région entre 2000 et 2008 est due uniquement au secteur des services et, dans une moindre mesure, à la construction. L'industrie, en revanche, a réduit ses effectifs. Avec une régression de 8,5%, les pertes d'emplois dans la Grande Région sont supérieures à celles observées au niveau européen où le recul s'élève à 5,9% (moyenne de l'UE des 27). La réduction des effectifs dans l'industrie de la Grande Région est de l'ordre de grandeur de la moyenne de l'UE des 15. A l'inverse, la dynamique de développement du secteur des services et de la construction dans l'espace de coopération est nettement plus faible, de sorte que la hausse de l'emploi est globalement faible. Ceci s'explique en particulier par la hausse inférieure à la moyenne des emplois dans le secteur des services en Lorraine et en Sarre. Dans la région française, cette hausse relativement faible est accompagnée d'une réduction massive des effectifs dans l'industrie, dans un ordre de grandeur supérieur à celui du reste du pays. On note par ailleurs qu'à l'opposé de la tendance observée dans le reste de la Grande Région et au

Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique entre 2000 et 2008



Calculs IBA / OIE, source :

Belgique, Wallonie, DG Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux (mars 2010)

Deutschland, Saarland, Rheinland-Pfalz : Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (fév. 2010)

France, Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi localisées (ESTEL). Données provisoires.

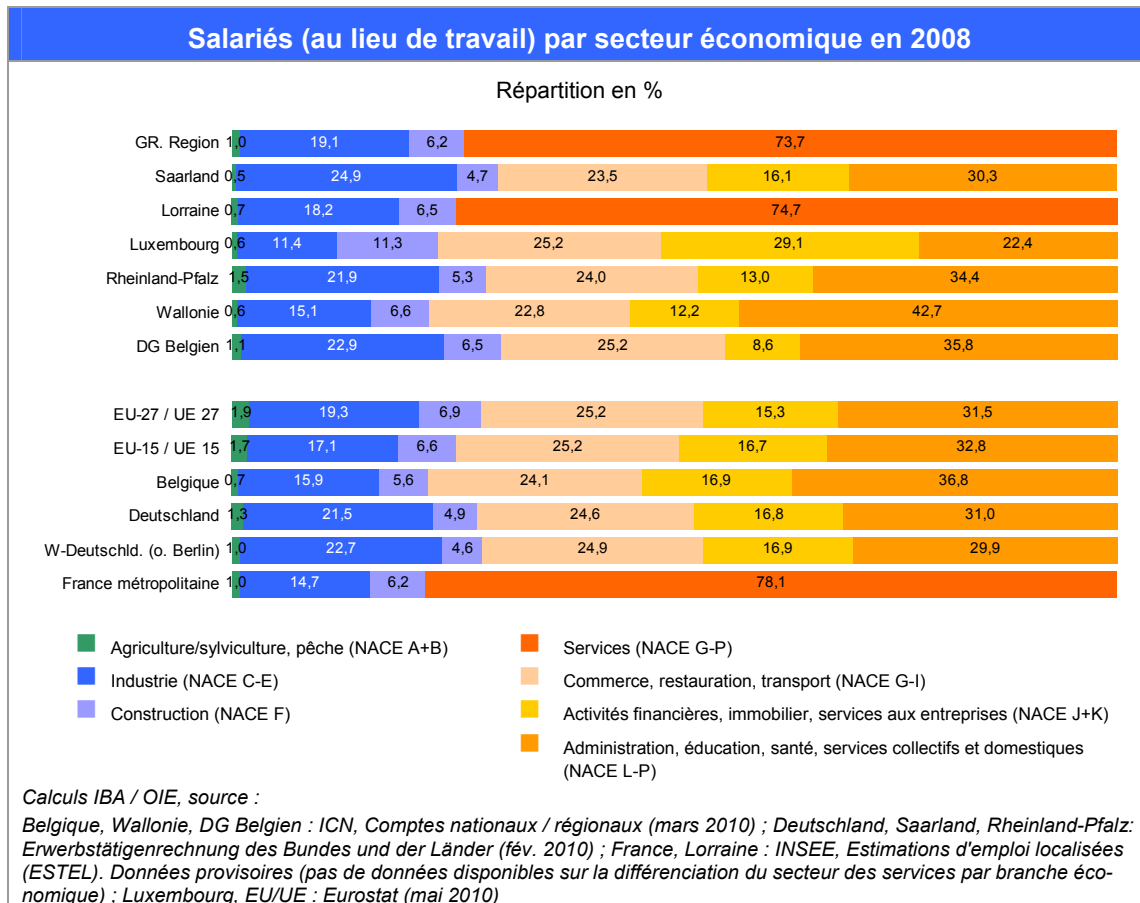
Luxembourg, EU/UE : Eurostat (mai 2010)

³⁵ Dans le cas de la CG de Belgique, on tiendra compte du fait que les données utilisées pour la comparaison avec les autres composantes de la Grande Région sont tirées des comptes nationaux et qu'elles présentent des disparités parfois importantes par rapport aux données utilisées par l'agence de l'emploi de la CG de Belgique, basées sur l'ONSS (Office National de sécurité sociale). Ces données servent certes de base aux calculs de l'ICN (institut des comptes nationaux), mais les méthodes appliquées sont différentes. L'ICN déclare une moyenne annuelle basée sur des données trimestrielles alors que l'ONSS utilise des données se référant à un jour donné. Par ailleurs, l'ICN corrige les valeurs du travail au noir estimé et tient compte dans les calculs de l'emploi dans les agences locales de l'emploi et du travail étudiant.

niveau européen, l'emploi régresse non seulement dans l'industrie mais aussi dans la construction dans les deux régions allemandes et dans la CG de Belgique. C'est notamment le cas en Sarre où les pertes sont cependant inférieures à la moyenne de la Fédération. Le Luxembourg enfin est la seule région à créer des emplois supplémentaires dans tous les secteurs économiques considérés ; même dans l'industrie, la hausse est encore relativement importante.

Le pourcentage de l'emploi salarié augmente légèrement dans les services

L'importance du secteur tertiaire ne cesse d'augmenter à l'échelle de la Grande Région : en 2008, presque les trois quarts (73,7%) des salariés travaillent dans le secteur des services – un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE des 27 (71,9%), mais légèrement inférieur à celle de l'UE des 15 (74,7%). Dans l'espace de coopération, les services représentent presque 78 et 77% en Wallonie et au Luxembourg et ont donc un poids très élevé dans l'emploi, même si l'orientation structurelle est différente : alors qu'au Grand-Duché, le secteur des activités financiers, de l'immobilier et des services aux entreprises est le plus important avec un pourcentage de 29,1%, un chiffre bien supérieur à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne européenne, ce même poids revient dans la région belge au secteur Administration, éducation, santé, services collectifs et domestiques qui avec 42,7% occupe un pourcentage de salariés bien supérieur à celui des autres régions.



Le secteur tertiaire est également fortement représenté en Lorraine où trois salariés sur quatre exercent une activité dans le secteur des services. Par contre, les deux régions allemandes et la CG de Belgique atteignent des valeurs plus faibles. Avec 71,3%, la Rhénanie-Palatinat dépasse la barre des 70%, alors que la Sarre et la CG de Belgique restent légèrement en deçà de cette valeur. Dans ces trois régions, le secteur secondaire, c'est-à-dire le secteur de la production, a un poids plus important que dans la Grande Région et à l'échelle européenne. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, l'industrie affiche des valeurs de 24,9 et 21,9% et joue donc un rôle important. Les pourcentages affichés par la construction sont en revanche inférieurs à la moyenne. La construction a un poids important dans l'emploi au Luxembourg (11,1%).

Perspectives sur l'évolution de l'emploi en 2009, année de crise

L'évolution de l'emploi salarié en 2009 dans les régions pour lesquelles on dispose déjà de données montre que les pertes d'emploi sont inférieures à ce que l'on aurait pu attendre en regard de l'ampleur de l'effondrement économique. On retiendra fondamentalement qu'en période de crise également les entreprises n'envisagent de licencier que lorsque les outils de gestion du personnel sont épuisés. Afin d'ajuster les ressources humaines au volume de travail moindre, les entreprises commencent par réduire les réserves de salariés qui n'ont pas de contrat à durée indéterminée. Les premiers touchés sont les intérimaires, suivis des titulaires de contrats à durée déterminée (parmi lesquels on trouve beaucoup de jeunes) qui ne sont pas renouvelés (« Dernier entré, premier sorti »). Les employeurs et les salariés se sont cependant efforcés conjointement de maintenir les effectifs permanents dans les entreprises et d'éviter les grandes vagues de licenciement. Le recours au chômage partiel, aux comptes épargne-temps, la flexibilisation du temps de travail et la réduction des heures supplémentaires ont permis d'atténuer la réduction des effectifs et de stabiliser l'emploi. En Allemagne notamment, il a été fait appel fréquemment à l'outil que représente le chômage partiel. Ainsi, au summum de la crise au printemps 2009, un salarié sur deux dans l'industrie automobile sarroise et chez ses sous-traitants était au chômage partiel (avril 2009 : 35 365 chômeurs partiels au total en Sarre). Avec la reprise conjoncturelle dans le secteur automobile, le nombre de chômeurs partiels a baissé sensiblement jusqu'à la fin de l'année (16 773 chômeurs partiels en décembre 2009). Le chômage partiel sera néanmoins un outil nécessaire en 2010 pour stabiliser l'emploi. En regard des chiffres de mars 2010, la 'Regionaldirektion der Bundesagentur für Arbeit' (Direction régionale de l'agence de l'emploi) en Rhénanie-Palatinat-Sarre relève que sans le chômage partiel il y aurait eu, sous un angle purement arithmétique, 3 600 chômeurs de plus en Sarre à cette date.³⁶ Avec la progression de la reprise conjoncturelle qui semble s'annoncer au premier semestre 2010, les entreprises auront à nouveau un besoin urgent de ce personnel qualifié. Vient s'y ajouter la pénurie de main-d'œuvre due au changement démographique – un problème particulièrement crucial dans les régions allemandes, requérant des mesures afin que la démographie ne freine pas la croissance.

La baisse de l'emploi global est modérée jusqu'à présent malgré la récession

Jusqu'à présent, la crise économique n'a qu'un impact modéré sur le nombre d'emplois. Selon les données actuelles des comptes nationaux, disponibles pour les deux régions alle-

³⁶ Bundesagentur für Arbeit, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland, information de presse n° 028/2010.

mandes et le Luxembourg à la date d'établissement du rapport, seule la Sarre enregistre une régression de l'emploi salarié de 0,8% (chiffre le plus élevé de tous les Länder occidentaux) ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, réussit à maintenir le nombre des salariés au niveau de l'année passée.³⁷ Le Grand-Duché enregistre encore une hausse de 0,9% durant cette année de crise 2009. Pourtant, la récession touche durement quelques secteurs économiques. Les branches exportatrices notamment et les secteurs économiques en dépendant sont secoués par la crise. L'industrie ainsi que le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises, auquel est affecté le travail intérimaire, enregistrent les pertes les plus importantes dans toutes les régions considérées. C'est en Sarre que la réduction des effectifs dans ces deux secteurs est la plus prononcée. Par ailleurs, on relève en Sarre de légères pertes dans le secteur du commerce, de la restauration et du transport. En Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg, ce secteur est encore générateur d'emplois. Au Grand-Duché, le nombre de salariés dans la construction baisse légèrement alors qu'il augmente faiblement dans les deux régions allemandes.

Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique en 2009

Variation entre 2008 et 2009 en %

Région	Total	Industrie (NACE C-E)	Construc- tion (NACE F)	Commerce, restauration, transport (NACE G-I)	Activités financières, immobilier, services aux entreprises (NACE J+K)	Administra- tion, éduca- tion, santé, services col- lectifs et do- mestiques (NACE L-P)
Saarland	-0,8	-4,3	0,3	-0,3	-3,4	3,0
Luxembourg	0,9	-2,7	-0,3	1,1	-0,2	4,2
Rheinland-Pfalz	0,0	-2,3	0,9	1,2	-3,3	1,5
EU-27 / UE 27	-1,9	-4,9	-7,1	-1,8	-2,2	1,2
EU-15 / UE 15	-1,9	-5,2	-7,7	-1,8	-2,6	1,4
Belgique	-0,5	-4,2	-1,0	-0,7	-2,1	1,8
Deutschland	0,0	-2,6	0,3	0,7	-1,4	1,9
Westdeutschland (hors Berlin)	0,0	-0,6	0,4	0,7	-1,5	2,2

Calculs IBA / OIE, source :

Deutschland, Saarland, Rheinland-Pfalz : *Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder* (fév. 2010)
Luxembourg, Belgique, EU/UE : Eurostat (mai 2010)³⁸

Les premières estimations semblent indiquer des pertes importantes d'emplois en Lorraine

Seules quelques estimations peuvent être réalisées pour les composantes régionales (Lorraine, Wallonie et CG de Belgique) qui ne sont pas prises en compte ici du fait de l'absence de données. Il semble que les régions belges affichent la même tendance que les régions allemandes et le Luxembourg. Les premiers chiffres disponibles sur l'évolution du nombre de salariés assurés en Wallonie font apparaître entre le quatrième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009 une légère perte variant entre 0,4 et 0,2% par rapport au trimestre précédent

³⁷ En revanche, le nombre d'actifs occupés baisse pour la première fois depuis 2003 en Rhénanie-Palatinat de quelque 2 900 personnes, soit 0,2%.

³⁸ Remarque : il est renoncé ici à indiquer ici les données d'Eurostat pour la France en 2009 du fait du passage aux Estimations d'emploi localisées (ESTEL) qui n'étaient pas encore disponibles pour 2009. Ces nouvelles données font par ailleurs apparaître des disparités sensibles en ce qui concerne le niveau de l'emploi.

respectif. Cette baisse a pu être stoppée au dernier trimestre 2009 et les premiers indices montrent que la situation de l'emploi semble se stabiliser.³⁹ En revanche, la situation semble plus préoccupante en Lorraine qui compte parmi les régions françaises ayant le plus souffert de la crise.⁴⁰ Tous les secteurs sont certes touchés à l'exception de l'industrie agro-alimentaire ainsi que du secteur énergétique, mais ici aussi l'industrie, qui se trouvait déjà dans une situation très difficile, souffre beaucoup de la récession. Selon les premières estimations de l'institut de la statistique INSEE, le nombre de salariés dans l'industrie lorraine régresse d'environ 7 500 personnes en moyenne en 2009, soit -5,1%, une valeur nettement supérieure à la moyenne nationale (-4,2% sans les départements d'Outre-mer). Par ailleurs, la Lorraine enregistre des pertes supérieures à la moyenne française dans le secteur des services orientés sur le marché (-3,3% par rapport à -2,0%) ainsi que dans la construction (-4,3% contre -2,2%). Ces chiffres montrent que la situation de l'emploi en Lorraine est nettement plus mauvaise que dans les autres composantes régionales de la Grande Région.

3.1.2 Taux d'emploi

La stratégie de l'emploi de Lisbonne adoptée par le Conseil européen fixe des objectifs contraignants pour 2010. Ainsi, le taux d'emploi global qui correspond au pourcentage des effectifs âgés de 15 à 64 ans dans la population active du même âge doit atteindre les 70%. Par ailleurs, on vise à faire passer le taux d'emploi des femmes à 60% et celui des travailleurs âgés à 50% à l'horizon 2010. La hausse de l'emploi globalement modérée dans l'UE depuis 2000 ne satisfait nullement à ces objectifs ambitieux. Il est de plus en plus improbable que les objectifs définis dans la stratégie de Lisbonne en matière d'emploi soient atteints d'ici 2010, notamment en regard de la récession qui a suivi la crise économique et financière et des difficultés économiques qui auront probablement des impacts négatifs sur l'emploi dans les prochaines années. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'objectif principal a été révisé en ce sens que le taux d'emploi des hommes et des femmes âgés de 20 à 64 ans doit passer à 75% à l'horizon 2020. Il convient notamment d'accroître la participation des jeunes, des personnes âgées et des handicapés à la vie active et de mieux intégrer les migrants.

Le taux d'emploi global dans la Grande Région est inférieur de cinq points à l'objectif de Lisbonne en 2008

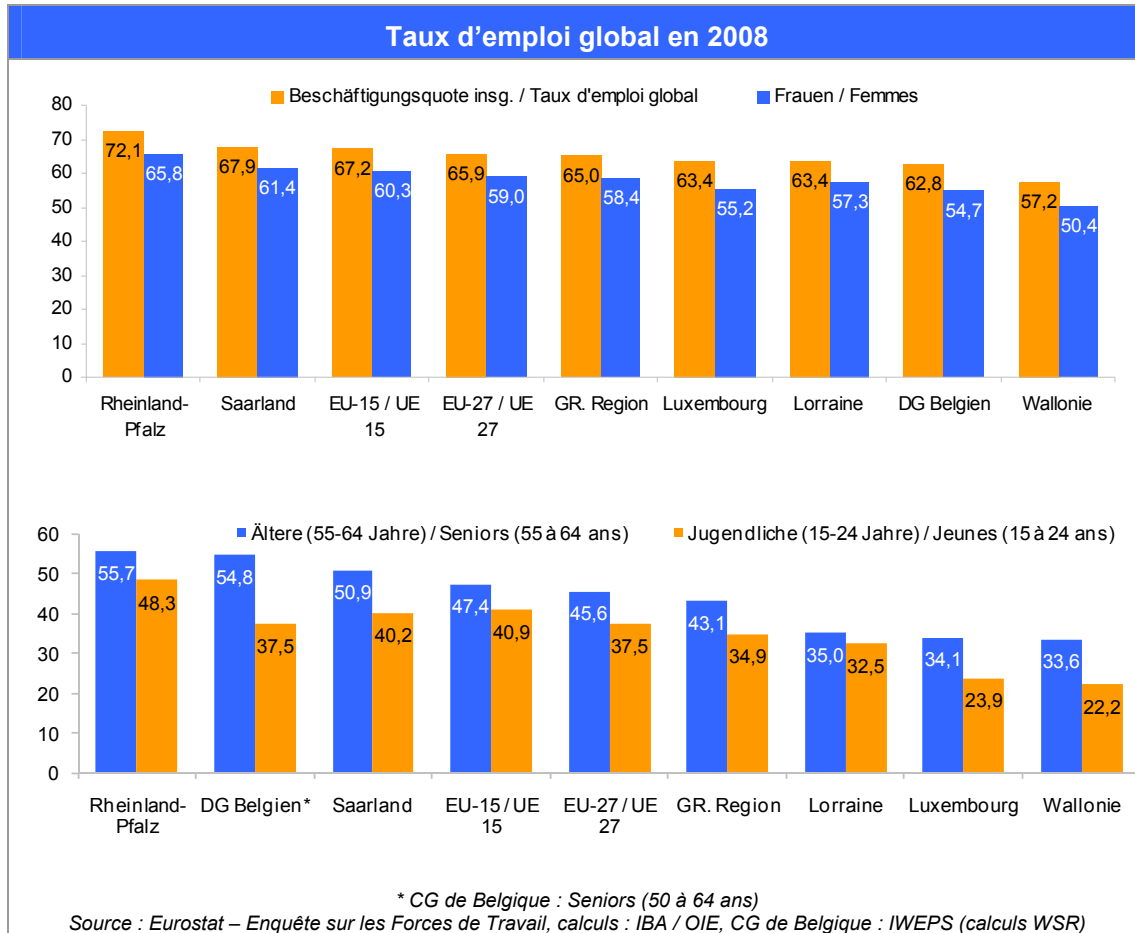
Selon les données de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE,⁴¹ le taux d'emploi global augmente dans la Grande Région et passe à 65% en 2008, un peu moins que dans l'UE des 27 (65,9%) et dans l'UE des 15 (67,2%). La Grande Région se situe toujours en deçà (cinq points) de l'objectif d'emploi défini dans la stratégie de Lisbonne. Les taux d'emploi dans les deux composantes régionales allemandes sont supérieurs à la moyenne de la Grande Région alors que les autres régions affichent des taux plus bas. Sur la période 2000-2008, la Sarre enregistre un plus de 6,9 points, soit la croissance la plus élevée de toutes les régions. Avec un taux de 67,9%, elle est sur la bonne voie pour atteindre la valeur visée à Lisbonne. Sur la même période, une hausse de 6,1 points a suffi à la Rhénanie-Palatinat pour être la première composante régionale à atteindre l'objectif fixé avec un taux de 72,1%. Le Luxembourg et la Lorraine sont au même niveau (63,4%), alors que des différences importantes

³⁹ Cf. IWEPS 2010.

⁴⁰ Cf. INSEE 2010.

⁴¹ Cf. les remarques méthodologiques en annexe.

séparent la Wallonie (57,2%) et la CG de Belgique (62,8%). Les deux composantes belges auront donc beaucoup de mal à atteindre le seuil de 70%. Par ailleurs, l'écart important qui existe entre la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat s'est établi à quelque 15% depuis 2000.



Taux de croissance croissant dans l'emploi des femmes – l'objectif de Lisbonne est déjà atteint dans les composantes allemandes de la Grande Région

On relève des évolutions positives dans la réalisation de l'autre objectif de Lisbonne, à savoir un taux d'emploi des femmes supérieur à 60%.⁴² Au niveau de la Grande Région, il a augmenté de 6,1 points depuis l'an 2000, soit nettement plus que l'emploi global. En 2008, le taux d'emploi des femmes s'établit à 58,4%. Il est donc légèrement inférieur à la moyenne de l'UE 27 et l'objectif de Lisbonne de 60% est à la portée de la main. Dans la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre ont déjà atteint l'objectif avec taux d'emploi des femmes de 65,8 et 61,4%. Les deux régions enregistrent des taux de croissance de plus de huit points depuis l'an 2000. Le Luxembourg et la Lorraine ont également fait un grand pas en avant avec une hausse de 5,1 points (55,1%) pour le premier et de 4,7 points (57,3%) pour la seconde, alors que la CG de Belgique et la Wallonie enregistrent des hausses uniquement inférieures à la moyenne de la Grande Région. Leur écart par rapport à l'objectif de Lisbonne est encore de 5,3 et 9,6%.

⁴² Dans ce contexte, on tiendra compte du fait que le taux d'emploi prend en compte toute activité à partir de la première heure de travail, c'est-à-dire également tout type d'activité de courte durée ou faiblement rémunérée.

Les progrès sont également supérieurs à la moyenne dans l'emploi des personnes âgées dans les composantes allemandes

Avec un taux d'emploi des personnes âgées (entre 55 et 64 ans) de 43,1% en 2008, la Grande Région est encore à sept points du troisième objectif de Lisbonne en matière d'emploi. De grands efforts restent donc à faire pour promouvoir l'emploi des personnes âgées. Bien qu'il ait connu des hausses importantes et même supérieures à la moyenne européenne au cours des dernières années, le taux affiché dans la Grande Région reste inférieur à la moyenne européenne (UE des 27 : 45,6% ; UE des 15 : 47,4%). Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre ont atteint avant terme l'objectif fixé à l'horizon 2010 avec des taux d'emploi de 55,7 et 50,9%. Les résultats positifs des régions allemandes ne doivent toutefois pas être surinterprétés, car en Allemagne la hausse de l'emploi des personnes âgées est entre autres imputable à des effets démographiques. Enfin, la CG de Belgique atteint l'objectif de Lisbonne⁴³ avec une valeur supérieure à la moyenne, alors que les autres composantes régionales affichent des taux d'emploi très faibles comparés aux autres composantes et au niveau européen. Leur écart par rapport à l'objectif de 50% est encore très important.

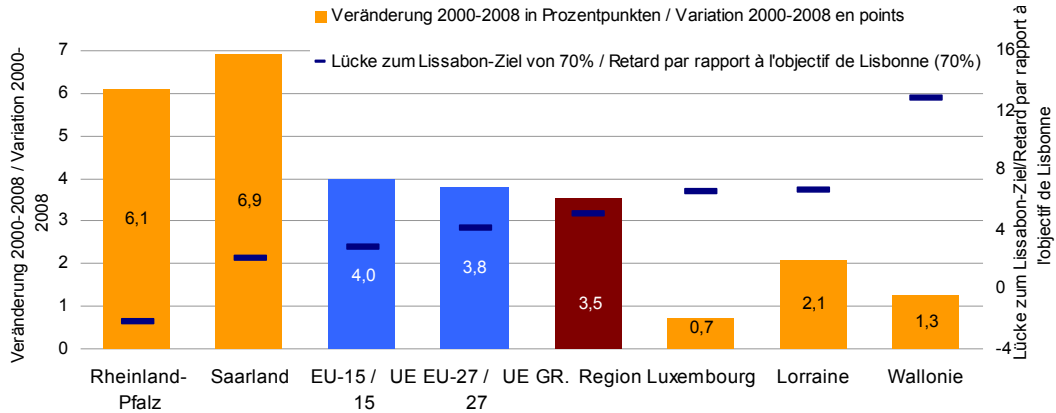
Peu de modifications au niveau de l'emploi des jeunes dans la Grande Région depuis l'an 2000

En 2008, le taux d'emploi des jeunes et des jeunes adultes dans la Grande Région s'établit à 34,9% et est donc inférieur à la valeur correspondante de l'UE des 27 (37,5%) et de l'UE des 15 (40,9%). Au sein de l'espace de coopération, la fourchette entre le taux d'emploi le plus faible et le taux le plus élevé est très grande : En Rhénanie-Palatinat (48,3%) et en Sarre (40,2%), le taux d'emploi représente presque le double de celui relevé au Luxembourg (23,9%) et en Wallonie (22,2%). La Lorraine et la CG de Belgique sont dans le gros du peloton avec 32,5 et 37,5%. L'analyse du dynamisme de développement montre que le taux d'emploi des jeunes dans la Grande Région, sujet à de légères fluctuations, ne s'est guère modifié globalement depuis 2000. Avec un plus de 1,9 point depuis 2006, on observe au moins une légère tendance à la hausse, principalement soutenue par la Rhénanie-Palatinat (+3,4 points) et la Lorraine (+2,2 points). En revanche, la Sarre n'atteint qu'un plus de 1,4 point, soit un résultat inférieur à la moyenne. Alors que le taux d'emploi des jeunes augmente légèrement depuis 2006 au Luxembourg et en Wallonie (+0,5 et +0,1 point), la CG de Belgique connaît même une régression d'un point.

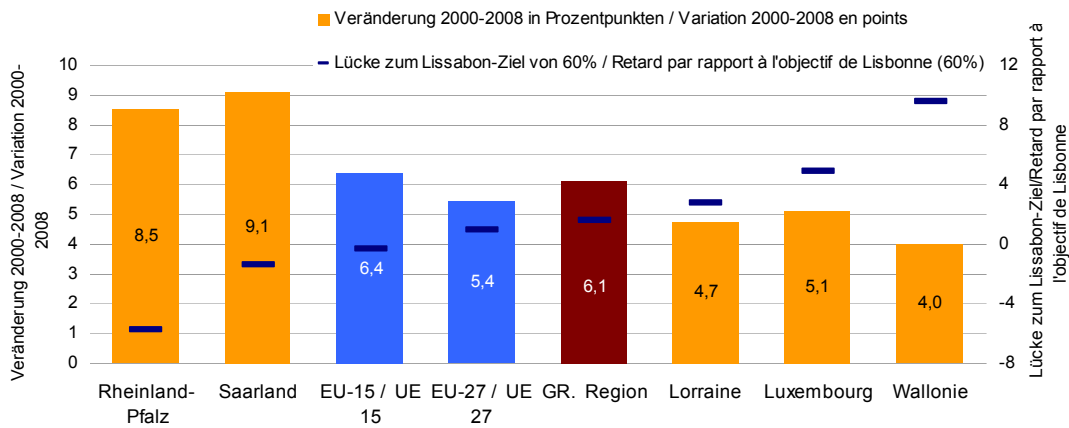
⁴³ Il convient cependant de tenir compte du fait qu'en CG de Belgique le groupe des seniors comprend les personnes âgées de 50 à 64 ans, alors que l'on se base sur la tranche des 55-64 ans dans les autres composantes régionales.

Evolution du taux d'emploi entre 2000 et 2007 et retard par rapport à l'objectif de Lisbonne

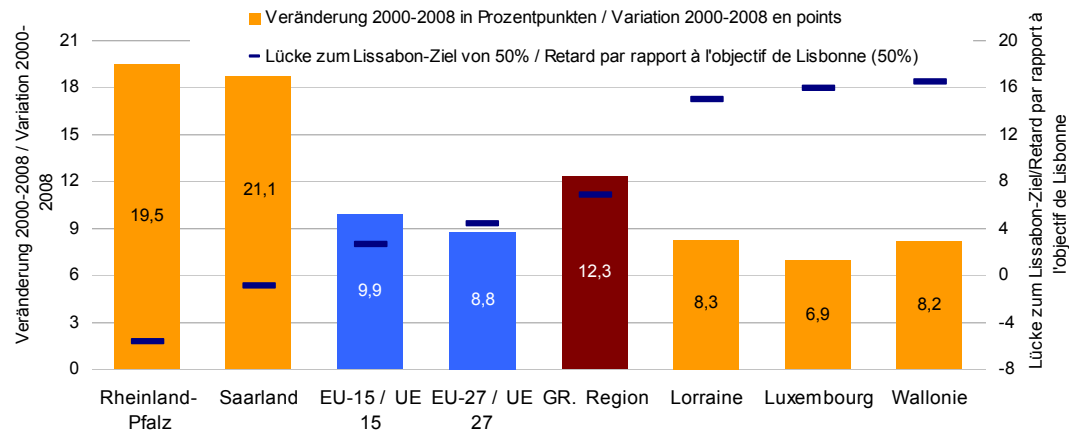
Taux d'emploi global



Taux d'emploi des femmes



Taux d'emploi des personnes âgées (55-64 ans)



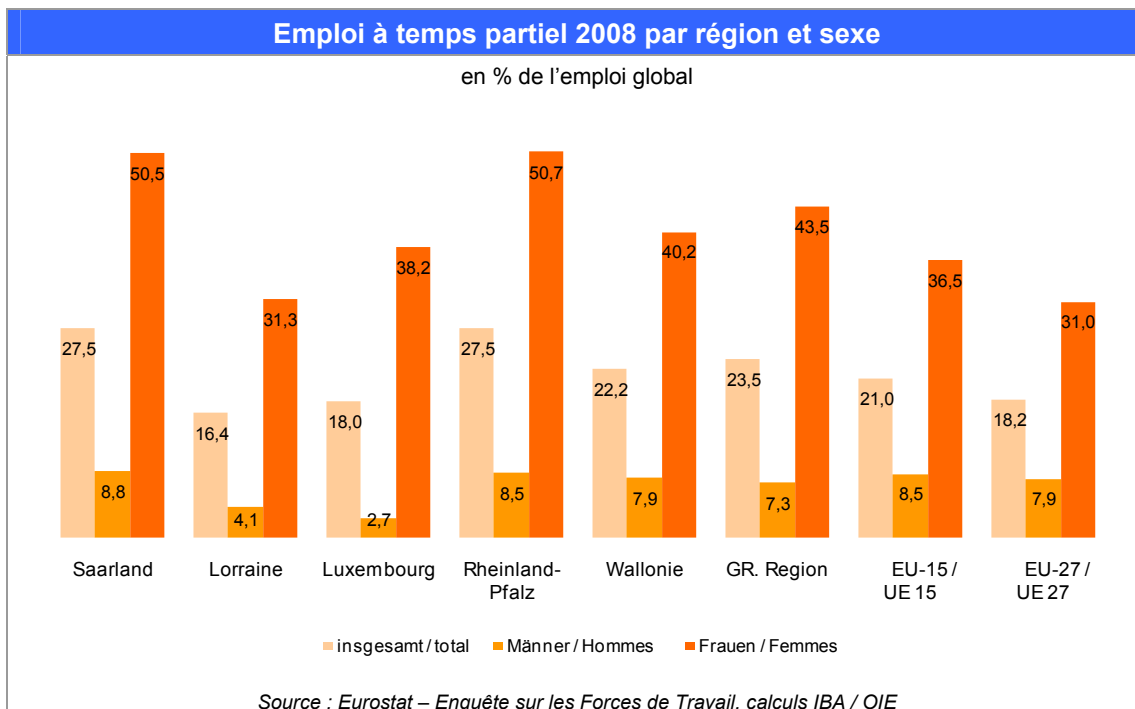
* CG de Belgique : 2001-2008; ** CG de Belgique : Seniors (50 à 64 ans)

Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail, calculs : IBA / OIE, CG de Belgique : IWEPS (calculs WSR)

Information sur l'interprétation des graphiques : les régions sont classées en fonction de leur retard respectif par rapport à l'objectif d'emploi de Lisbonne et Stockholm. Plus une région est située à gauche, plus elle est proche de l'objectif. La hauteur des colonnes correspond à l'évolution des taux d'emploi (en points) sur la période 2000-2008.

L'emploi à temps partiel revêt une importance moindre pour les hommes

A l'opposé de l'emploi global, l'emploi à temps partiel dans la Grande Région, qui s'établit à 23,5% en 2008, est supérieur à celui de l'UE des 27 (18,2%) et de l'UE des 15 (21%). Les deux régions allemandes notamment affichent des taux d'emploi à temps partiel élevés, alors que la Wallonie, et plus particulièrement la Lorraine et le Luxembourg atteignent des valeurs beaucoup plus faibles. L'analyse des taux d'emploi à temps partiel hommes/femmes fait également apparaître des différences prononcées : dans la Grande Région, 43,5% des femmes travaillant en 2008 ont un emploi à temps partiel. Ce type d'emploi est nettement moins répandu chez les hommes : l'emploi à temps partiel ne représente que 7,3% de l'emploi total des hommes. Comparés aux autres régions, les taux d'emploi à temps partiel des femmes et des hommes sont de loin les plus élevés dans les deux régions allemandes, et de loin. Les autres composantes régionales affichent des valeurs nettement plus faibles.



3.1.3 Le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région

Frontaliers dans la Grande Région en 2009

Frontaliers entrants

Destination	Zone d'origine				Frontaliers entrants Total	Date	Source
	Deuts- chland	France	Luxem- bourg	Belgique			
Saarland		19 477	54	14	19 545	30/06/2009	BA
Rheinland- Pfalz		4 965	176	151	5 292	30/06/2009	BA
Lorraine	env. 1 120		env. 200	env. 130	env. 1 450	2005	ADEM EURES
Luxembourg	37 067	72 967		37 565	147 599	30/06/2009	IGSS
Wallonie	708	28 273	324		29 305	30/06/2009	INAMI
GR. REGION	38 895	125 682	754	37 860	203 191	30/06/2009	

Frontaliers sortants

Zone d'origine	Destination				Frontaliers sortants Total	Date	Source
	Deuts- chland	France	Luxem- bourg	Belgique			
Saarland		env. 1 000	7 156	.	8 156	2001 / 31/03/2009	INSEE / IGSS
Rheinland- Pfalz		env. 120	25 406	.	25 526	2001 / 31/03/2009	INSEE / IGSS
Lorraine	19 693		69 584	5 387	94 664	2009	INSEE
Luxembourg	333	env. 200		416	949	30/06/2009 / 2001 / 30/06/2009	BA / INSEE / INAMI
Wallonie	4 850	4 719	34 132		43 701	30/06/2009	INAMI
GR. REGION	24 876	6 039	136 278	5 803	172 996	2009	

La date butoir pour les données sur les frontaliers entrants et sortants est si possible le 30/06.

BA : Bundesagentur für Arbeit - Deutschland

IGSS : Inspection Générale de la Sécurité Sociale - Luxembourg

INAMI : Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité - Belgique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques - Direction Lorraine

GR. Region : Großregion / Grande Région

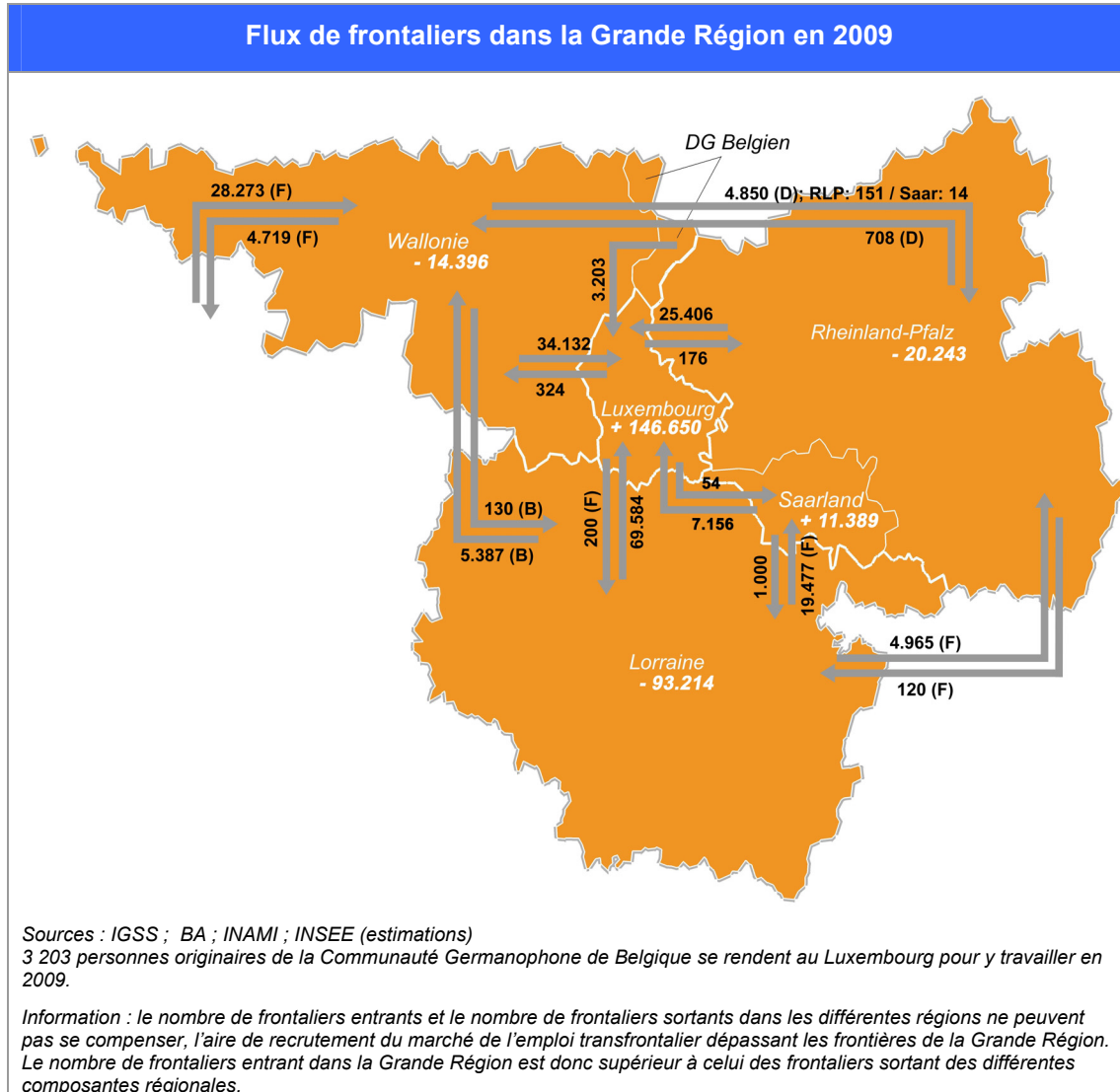
Source : Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA / OIE)

A la date du 30/06/2009, la Sarre compte un total de 22 600 frontaliers originaires de Rhénanie-Palatinat ; la Rhénanie-Palatinat, quant à elle, enregistre au 30/06/2009 un total de 14 345 frontaliers originaires de Sarre (Source : BA).

Le nombre de frontaliers défie la crise économique et financière

La mobilité transfrontalière des travailleurs est une des principales caractéristiques des marchés régionaux de l'emploi dans la Grande Région. Ceux-ci sont imbriqués les uns dans les autres par des flux migratoires en tous sens et le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter depuis des décennies. Leur nombre augmente encore malgré la récente crise économique et financière, même si les taux de variation des années précédentes ne peuvent être atteints. Avec un total de 203 191 frontaliers en 2009, le centre européen situé entre la Sarre, la Moselle et la Meuse compte plus de travailleurs frontaliers que par les années passées. Plus de la moitié d'entre eux (54,7%) sont originaires de Lorraine et presque les trois quarts (72,6%) travaillent au Luxembourg. Le Grand-Duché et la Sarre affichent un solde de frontaliers positif avec 146 650 et 11 389 travailleurs. Toutefois, le Luxembourg affiche régulièrement des soldes positifs importants alors que les gains de main-d'œuvre baissent cons-

tamment en Sarre. Dans les autres régions, le solde de frontaliers entrants et sortants est négatif, c'est-à-dire que ces régions envoient plus de personnes qu'elles n'en accueillent. C'est notamment le cas en Lorraine où le nombre des frontaliers sortants (93 214 personnes) dépasse de loin celui des frontaliers entrants (chiffre estimé).



Luxembourg : l'emploi frontalier n'augmente que faiblement – meilleur résultat pour les frontaliers entrants originaires d'Allemagne

Le Luxembourg reste le plus grand employeur de frontaliers dans la Grande Région. La moitié (49,4%) des 147 599 frontaliers se rendant au Grand-Duché est originaire de France et pour un quart environ de Belgique et d'Allemagne (25,5% et 25,1%). Alors que le Luxembourg a battu tous les records de l'emploi frontalier pendant des décennies, le nombre de frontaliers entrants originaires d'Allemagne augmente rapidement avec un plus de 70,5% au cours des six dernières années. Ces frontaliers sont originaires à 88% de Rhénanie-Palatinat et leur nombre augmente (+3,9%) en 2008/2009 malgré la crise économique et financière, à l'opposé du nombre de frontaliers venant de France et de Belgique. Le volume de la main-d'œuvre originaire de Belgique a augmenté de 28,6% au cours des six dernières années et

stagne entre 2008 et 2009 (+0,2%). Le nombre de frontaliers entrants originaires de Belgique n'est plus que légèrement supérieur à celui des frontaliers allemands. Depuis la fin des années 1980, les Français constituent le nombre de frontaliers le plus important au Grand-Duché. Ce groupe a certes connu une évolution très forte depuis 2003 (+30,5%), mais on ne compte que 442 frontaliers supplémentaires (+0,6%) en 2008/2009. Le taux de croissance annuel de frontaliers, toutes origines confondues, varie entre quatre et huit pour cent au cours des années passées, mais baisse en 2008/2009, passant à 1,3%. Cette évolution s'explique par le fléchissement conjoncturel dans le secteur privé et dans celui du travail intérimaire dans lequel travaillent de nombreux frontaliers, malgré l'introduction du chômage partiel.

Frontaliers travaillant au Luxembourg par nationalité 2003-2009 (au 30 juin)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
France	55 898	57 848	60 588	64 104	68 657	72 525	72 967
Belgique	29 216	30 298	31 626	33 193	35 348	37 483	37 565
Allemagne	21 742	23 709	26 111	28 925	32 228	35 661	37 067
Total	106 856	111 855	118 325	126 222	136 233	145 669	147 599
Variation par rapport à l'année précédente (%)	3,8	4,7	5,8	6,7	7,9	6,9	1,3

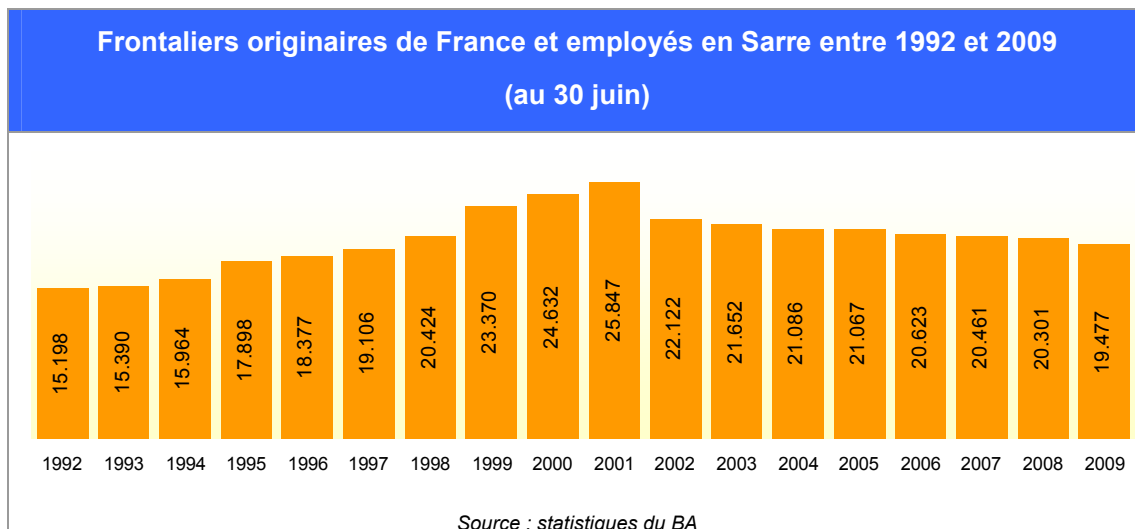
Source : IGSS ; calculs : IBA / OIE

Lorraine : Le nombre de frontaliers sortants stagne du fait de l'essoufflement de la croissance au Luxembourg

Malgré une hausse extrêmement faible (0,3%) du nombre de frontaliers sortants lorrains en 2008/2009, la région française reste la composante qui envoie le plus de frontaliers dans la Grande Région. Avec un total de 94 664 frontaliers sortants, la Lorraine représente 54,7% des frontaliers dans l'espace de coopération. Parmi eux, 73% travaillent au Luxembourg, un cinquième dans les régions allemandes et quelque 6% en Belgique. L'évolution du nombre de frontaliers sortants lorrains fait apparaître un recul du flux de frontaliers vers l'Allemagne et une augmentation, bien que modérée, du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg et en Belgique. Alors que le taux de croissance du flux de frontaliers vers le Luxembourg atteignait provisoirement son niveau le plus bas en 2004 (2,9%), il remonte progressivement pour atteindre 7,2% en 2008 et retombe à 1,4% en 2008/2009 suite à la crise économique et financière. Le ralentissement du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg s'explique par le poids de l'emploi des Français dans le secteur industriel et dans celui du travail intérimaire, deux secteurs particulièrement touchés par les répercussions de la crise. L'évolution du flux de frontaliers sortants vers la Belgique est relativement constante sur les années passées (env. 5%), mais les taux de variation augmentent légèrement en 2007 et 2008. Par rapport aux autres flux de frontaliers, le nombre de frontaliers se rendant en Belgique est plus stable et enregistre en 2008/2009 un plus de 2,2%. La crise a manifestement des répercussions moins dramatiques que ce que l'on avait craint sur l'emploi trans-frontalier en Wallonie, ce qui s'explique probablement par les mesures prises, par ex. le chômage partiel auquel ont eu recours les entreprises industrielles. Le flux de Lorrains vers l'Allemagne est en recul depuis 2002 après avoir atteint son summum en 2001. Depuis cette date, les taux de variation d'une année à l'autre oscillent entre -3 et -0,8%. En 2008/2009, on enregistre un recul sensible du nombre de frontaliers sortants de 3,9%. Cette évolution est en grande partie structurelle et s'est aggravée dans le contexte de crise.

Sarre : La régression du nombre de frontaliers originaires de France se poursuit et de plus en plus de frontaliers se rendent au Luxembourg

La Sarre enregistre un solde de frontaliers positif et arrive en deuxième position derrière le Luxembourg dans la Grande Région. Ce solde s'explique par le flux en baisse des frontaliers originaires de France et le nombre croissant de Sarrois travaillant au Luxembourg. Alors que le nombre de frontaliers sortants n'est pas très important, les frontaliers entrants originaires de France représentent 19 477 travailleurs en 2009. Leur nombre diminue régulièrement depuis 2001, passe pour la première fois en 2006 en deçà de la barre des 21 000 et baisse de 4,1% en 2008/2009. Malgré le chômage partiel et le recours aux comptes épargne-temps, les frontaliers entrants français sont particulièrement touchés en 2009 par la perte d'emplois dans l'industrie automobile et l'industrie manufacturière (-5,0%, soit 460 emplois) et dans les services aux entreprises (-11,2%, ce qui correspond à 300 emplois). En revanche, on relève une hausse du nombre de frontaliers sarrois se rendant au Luxembourg. Malgré un taux de croissance relativement faible de 8,2% (2008/2009), leur nombre a plus que doublé au cours des six dernières années, passant de 3 384 à 7 156 frontaliers sortants. L'attrait du marché de l'emploi luxembourgeois a un impact particulièrement fort sur les zones proches de la frontière dans le nord de la Sarre.



Frontaliers originaires de France et employés en Sarre entre 2003 et 2009 (au 30 juin), variation d'une année à l'autre (en %)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
-2,1	-2,6	-0,1	-2,1	-0,8	-0,8	-4,1

Source : statistiques du BA, calculs IBA / OIE

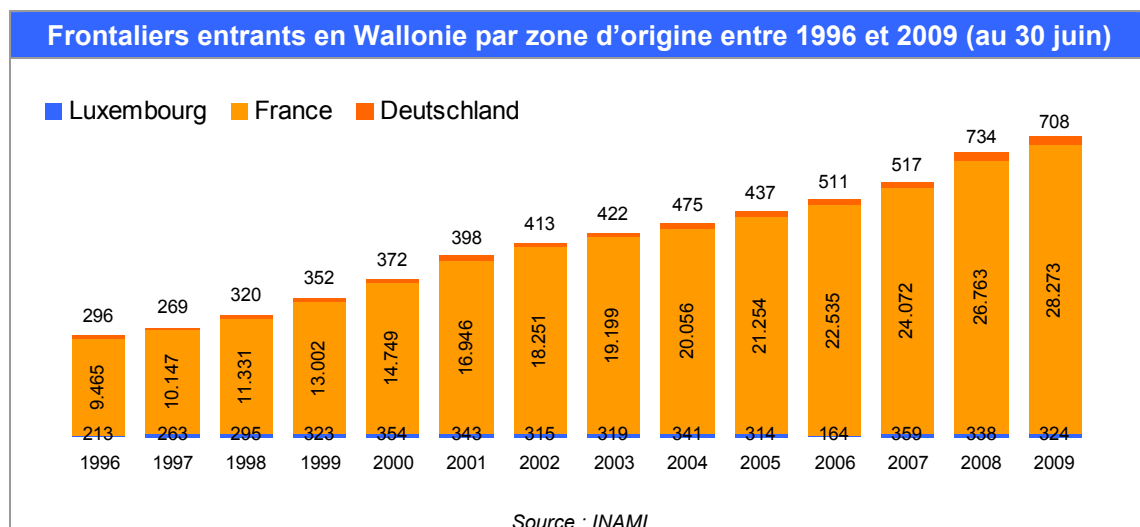
Rhénanie-Palatinat : le nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg augmente faiblement et celui des frontaliers originaires de France revient au niveau de 2005

Comme en Sarre, le nombre de frontaliers rhénano-palatins se rendant au Luxembourg augmente sensiblement au cours des six dernières années. Le nombre des frontaliers sortants, qui habitent en majorité dans la région de Trèves, augmente d'environ deux tiers (62,3%), les taux de variation d'une année à l'autre oscillant entre sept et onze pour cent jusqu'en 2008. A la suite de la crise économique et financière (2008/2009), le flux de frontaliers en direction du Luxembourg n'augmente plus de que de 1,1%, soit 262 emplois. Quant

au flux de frontaliers originaires de France, leur nombre s'est rétabli légèrement en 2008 pour retomber au niveau de 2005 du fait de la crise : entre 2008 et 2009, le nombre de frontaliers entrants originaires de France baisse de 3,3% et ne représente plus que 4 965 personnes.

Wallonie : Le nombre de frontaliers originaires de France évolue comme par les années passées – les flux de frontaliers sortants n'augmentent que légèrement

En 2009, le nombre de frontaliers se rendant en Wallonie s'élève à 29 305 personnes. La majorité d'entre eux est originaire de France (96,5%), les autres viennent d'Allemagne (2,4%) et du Luxembourg (1,1%). Le nombre de frontaliers originaires de France triple entre 1996 et 2009, mais les taux de croissance varient selon les années. Entre 1998 et 2001, le flux de frontaliers entrants affiche une hausse supérieure à 10% par an. Depuis 2002, la croissance n'est plus que de 7,5% en moyenne. En 2008/2009 enfin, le flux de frontaliers augmente de 5,6%, croissance sensible par rapport à la plupart des flux migratoires dans la Grande Région. Les trois quarts env. des frontaliers originaires de France travaillent principalement sur les sites industriels dans la province du Hainaut ; ces sites recrutent manifestement leur main-d'œuvre dans la région française du Nord-Pas-de-Calais. En revanche, 43 701 travailleurs quittent la Wallonie en 2009. Plus des trois quarts (78,1%) vont travailler au Luxembourg, 11,1% en Allemagne et 10,8% en France. Le flux de frontaliers sortants augmente de 78% entre 1996 et 2009, phénomène imputable presque exclusivement à l'attrait du marché de l'emploi luxembourgeois. En effet, alors que le nombre de frontaliers vers la France n'augmente que de 5% sur cette période, le flux vers les régions allemandes croît de 31%. Avec une hausse deux fois supérieure à celle des régions allemandes, le Luxembourg se place en tête des destinations privilégiées par les frontaliers. Par rapport à l'année précédente (2008/2009), le nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg et en Allemagne augmente encore de 1,1 et 1,5% ; celui des frontaliers qui vont travailler en France connaît en revanche une évolution négative (-1,9%) entre 2008 et 2009, ce qui traduit bien ici aussi les répercussions de la crise économique et financière.



Frontaliers français se rendant en Wallonie entre 2003 et 2009 (au 30 juin), variation par rapport à l'année précédente en %

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
5,2	4,5	6,0	6,0	6,8	11,2	5,6

Source : INAMI, calculs IBA / OIE

Communauté Germanophone : le nombre de frontaliers vers le Luxembourg ne cesse d'augmenter

De nombreux frontaliers wallons allant travailler en Allemagne sont probablement installés dans la Communauté Germanophone (4 850 travailleurs au total). De là, ils rejoignent principalement la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Quatre cinquièmes des frontaliers originaires de Belgique et ayant un emploi en Allemagne se rendent dans cette région en 2009. Par ailleurs, 3 203 frontaliers quittent tous les jours la CG de Belgique pour se rendre au Luxembourg (2009). Leur nombre triple pratiquement entre 1995 et 2009. Le taux de variation du flux de frontaliers qui oscillait entre quatre et dix pour cent au cours des dernières années s'établit en 2008/2009 à +5,1%, un bon résultat. Les frontaliers se rendant au Luxembourg travaillent principalement dans la construction, dans le secteur du commerce et de la réparation ainsi que dans les services aux entreprises ; ils habitent pour l'essentiel dans le sud de la Communauté Germanophone.

Informations insuffisantes sur le chômage des frontaliers

Dans le cadre de la crise économique et financière, il est particulièrement important de disposer d'informations sur l'évolution du marché du travail, notamment sur le nombre des personnes inscrites au chômage. Dans ce contexte, la seule source d'information disponible sur les frontaliers est le formulaire E 301 dont ils ont besoin pour justifier les périodes d'emploi effectuées et leurs revenus vis-à-vis de l'agence de l'emploi pour le versement des prestations sociales dans le pays de résidence. Si l'on tient compte des statistiques de l'agence de l'emploi luxembourgeoise sur les demandes d'attestation E 301, on constate que leur nombre est inférieur en 2008 à celui de 2006 et qu'il augmente sensiblement en 2009. Cette évolution donne une première idée de la situation, mais ne permet pas de tirer de conclusions fiables sur le nombre de frontaliers inscrits au chômage. Premièrement, les frontaliers n'ont pas tous besoin de ce formulaire ; deuxièmement, une personne peut déposer plusieurs demandes d'attestation par an ; enfin, la demande d'attestation n'est pas forcément un indicateur de chômage (de longue durée). De ce fait, les données sur le nombre d'attestations E 301 établies ne permettent que difficilement d'estimer le nombre de frontaliers ayant perdu leur emploi et de dire s'ils sont inscrits au chômage. Les agences de l'emploi dans les régions où habitent les frontaliers, auprès desquelles ils s'inscrivent au chômage, disposent cependant de ces informations. Il est donc indispensable de renforcer la coopération avec les agences de l'emploi de la Grande Région pour obtenir des informations fiables sur le chômage des frontaliers.

3.2 Etat actuel et évolution du chômage

Jusqu'en 2008, le chômage baisse plus fortement dans la Grande Région qu'en Europe

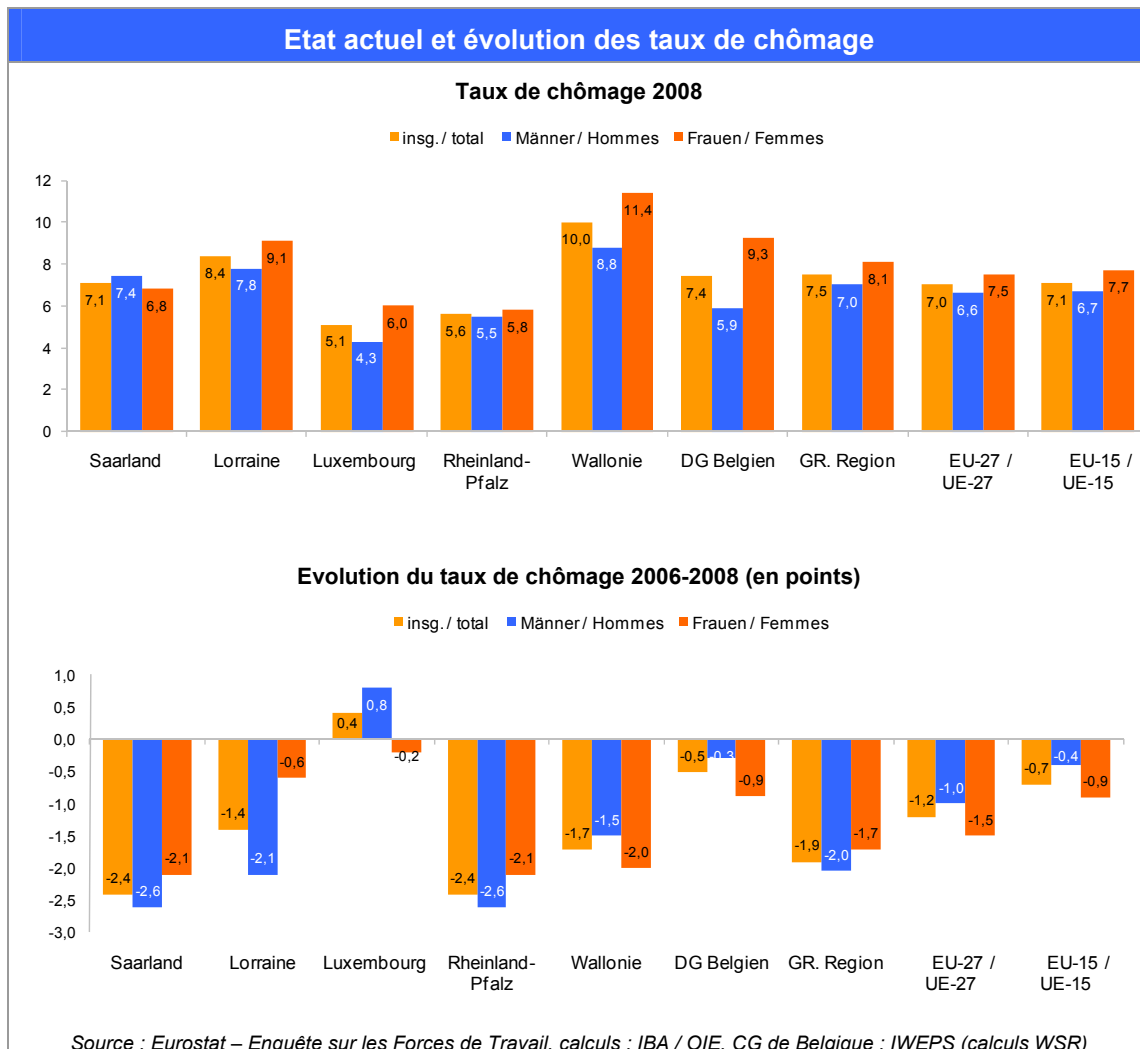
Le taux de chômage⁴⁴ recensé dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE et harmonisé selon l'approche de l'OIT, qui n'était pas encore disponible à la date d'établissement du rapport 2009, fait apparaître pour 2008 une situation relativement détendue sur le marché de l'emploi de la Grande Région, imputable à la reprise conjoncturelle observée en 2004/2005. Le taux de chômage global est de 7,5% et baisse de 1,9 point sur la période 2006-2008, se rapprochant ainsi de la moyenne communautaire qui s'établit à 7,1% pour l'UE des 15. Cette évolution est soutenue en grande partie par la Rhénanie-Palatinat et par la Sarre où les taux de chômage baissent respectivement de 2,4 points entre 2006 et 2008. Les deux composantes régionales affichent ainsi des taux de 7,1 et 5,6%, inférieurs à la moyenne dans l'espace de coopération. Le taux de chômage le plus faible est toujours observé au Luxembourg, mais le Grand-Duché enregistre depuis 2006, à l'opposé des autres composantes de la Grande Région, une légère hausse de 0,4 point du taux de chômage qui s'établit à présent à 5,1%. La Wallonie ne réduit son taux de chômage que d'1,7 point et reste légèrement en deçà de la baisse affichée par la Grande Région ; comparée aux autres composantes régionales, elle affiche toujours le taux le plus élevé (10%). Sur la période de référence, le taux de chômage ne baisse que de 1,4 point en Lorraine. La régression reste inférieure à la moyenne, de sorte que le taux de chômage est supérieur au taux relevé à l'échelle de la Grande Région. La CG de Belgique n'enregistre qu'une très légère baisse de 0,5 point et son taux de chômage de 7,4% correspond à peu près à celui de la Grande Région.

La baisse du chômage des femmes reste en deçà de celle du chômage global

Le taux de chômage des femmes dans la Grande Région baisse de 0,2 point depuis 2006, plus fortement qu'en Europe, et n'est plus que légèrement supérieur (8,1%) à la moyenne européenne (UE des 15 : 7,7%). Cependant, la régression du taux de chômage des femmes (- 1,7 point) reste en deçà de celle du chômage global, de sorte que l'écart entre les hommes et les femmes dans l'espace de coopération ne s'est pas réduit. La différence n'est cependant plus que de 1,1%. Au niveau de la Grande Région, les progrès les plus sensibles dans la réduction du chômage des femmes sont enregistrés dans les deux composantes alleman-

⁴⁴ L'enquête sur les Forces de Travail (EFT), basée sur des normes harmonisées à l'échelle communautaire, relative au chômage selon les critères du Bureau International du Travail (BIT) est la principale source d'informations sur les marchés régionaux du travail à l'échelle européenne. Elle est donc la seule source disponible permettant de faire des comparaisons transfrontalières des marchés du travail dans la Grande Région. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte toutefois de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires en vigueur dans les différents pays, ces dernières n'étant pas directement comparables dans une perspective transfrontalière (voir les remarques méthodologiques en annexe). Ainsi, les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des actifs inoccupés qui ne sont pas considérés comme tels par les agences nationales et/ou régionales de l'emploi. Le cas de figure inverse peut également se présenter, à savoir que les statistiques nationales et/ou régionales sur le chômage considèrent comme étant au chômage des personnes qui, selon les critères du BIT, ne font pas partie des actifs inoccupés. Ceci explique les différences apparaissant entre les taux de chômage basés sur l'EFT et les taux déclarés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Enfin, il faut tenir compte du fait que les données de l'EFT, à l'opposé du nombre de chômeurs enregistrés au niveau national ou régional, ne proviennent pas du dépouillement d'un registre officiel, mais sont tirées d'un sondage dont les résultats sont extrapolés à la population totale.

des (-2,1 points dans chacune des régions) et en Wallonie (-2,0 points). La Wallonie est la seule région où la réduction du taux de chômage des femmes est supérieure à celle des hommes (-1,5%). Cette tendance, que l'on observe également au niveau européen, est relevée dans l'espace de coopération au Luxembourg et dans la CG de Belgique. Dans cette dernière, la régression du chômage des femmes est même trois fois supérieure à celle du chômage des hommes. Avec des taux de 11,4% et de 9,3%, les composantes belges dépassent de loin la moyenne de la Grande Région et le chômage est très inégalement réparti entre les hommes et les femmes. Au Luxembourg également, le chômage des femmes a régressé, mais la faible réduction (-0,2 point) relevée entre 2006 et 2008 ne suffit pas à compenser l'augmentation du taux de chômage des hommes (+0,8 point). La Lorraine connaît une évolution opposée : la régression du taux de chômage des hommes (-2,1 points) est trois fois et demie plus élevée que chez les femmes, ce qui explique que le taux de chômage des femmes lorraines (9,1%) est supérieur à la moyenne de la Grande Région. La Sarre est la seule région où le nombre d'hommes au chômage est supérieur à celui des femmes sans travail. Le taux de chômage des femmes est ainsi de 6,8% en Sarre et de 5,8% en Rhénanie-Palatinat, des valeurs inférieures à celles de la Grande Région.



Le chômage des jeunes selon les critères du BIT 2008 représente plus du double du chômage global

Comme le montrent les données de l'Enquête sur les Forces de Travail de l'UE harmonisées selon les critères du BIT, disponibles jusqu'en 2008 à la date d'établissement du rapport, le chômage des jeunes reste un problème préoccupant dans la Grande Région. Il baisse certes de 4,1 points sur la période 2006-2008, plus fortement que dans l'UE des 15 (-0,5 point), mais reste (16,4%) toutefois deux fois plus élevé que le taux de chômage global. Dans l'espace de coopération, la Wallonie affiche de loin le taux de chômage des jeunes le plus élevé (27,5%), sachant qu'il faut toutefois tenir compte ici d'effets statistiques (voir paragraphe suivant). La Rhénanie-Palatinat a le taux de chômage des jeunes le plus bas dans la Grande Région (9,7%). Elle est suivie de la CG de Belgique (12,4%) et de la Sarre (13,9%). L'évolution diffère cependant dans les deux régions allemandes sur la période de référence : alors que le taux de chômage stagne en Sarre (-0,1 point), il baisse sensiblement (-3,8 points) en Rhénanie-Palatinat. La situation s'est également nettement améliorée en Lorraine : le taux baisse de 5,8 points et s'établit à présent à 18,9%. C'est la plus forte régression relevée dans la Grande Région. A l'opposé de la tendance observée dans la Grande Région, le chômage des jeunes augmente de 1,7 point au Luxembourg sur la période de référence et s'établit à 17,9%, une valeur bien supérieure au taux de chômage global au Grand-Duché (5,1%). Ce rapport laisse penser que le marché de l'emploi luxembourgeois souffre d'un problème structurel. L'évolution du taux de chômage des jeunes entre 2007 et 2008 donne par ailleurs une image nettement moins positive de la situation que l'évolution observée sur la période 2006-2008.

Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)

	2006	2007	2008	Evolution 2006-2008 (en points)	Evolution 2007-2008 (en points)
Saarland ⁴⁵	14,0	.	13,9	-0,1	.
Lorraine	24,7	16,3	18,9	-5,8	2,6
Luxembourg	16,2	15,2	17,9	1,7	2,7
Rheinland-Pfalz	13,4	10,4	9,7	-3,7	-0,7
Wallonie	31,3	27,8	27,5	-3,8	-0,3
DG Belgique	13,6	13,0	12,4	-1,2	-0,6
GR. Region	20,5	15,8	16,4	-4,1	0,6
EU-27 / UE-27	17,4	15,5	15,6	-1,8	0,1
EU-15 / UE-15	16,0	14,9	15,5	-0,5	0,6

Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail, calculs : IBA / OIE, CG de Belgique : IWEPS (calculs WSR)

Relativisation du taux de chômage élevé des jeunes par le biais d'une prise en compte de la part des actifs

Le calcul du taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à celui des personnes actives dans une catégorie donnée. Or, la part des actifs chez les jeunes varie très fortement d'une composante régionale à l'autre, ce qui se répercute également d'un point de vue statistique sur le calcul du taux de chômage. Pour pouvoir se faire une idée plus réaliste de la quantité de jeunes actifs touchés par le chômage, il est donc utile de pondérer

⁴⁵ Sarre : La valeur 2007 n'est pas fiable, car le nombre des jeunes au chômage est passé en 2007 au-dessous de la barre des 5 000 personnes. Leur nombre ne peut donc être déterminé du fait de l'erreur d'échantillonnage élevée. Pour le calcul du taux de chômage des jeunes à l'échelle de la Grande Région, on a utilisé une valeur estimée pour la Sarre.

le taux de chômage en prenant en compte le taux d'actifs. La Wallonie affiche par exemple un taux de chômage très élevé (27,5 %) chez les jeunes, qui est toutefois à mettre en parallèle avec un faible taux d'activité (30,7 %) ; il en résulte donc un taux de chômage pondéré de seulement 8,4 %. Il s'agit certes toujours du taux de chômage chez les jeunes le plus élevé de la Grande Région, mais cette méthode permet néanmoins de bien relativiser les divergences importantes qui existent entre les composantes régionales. Il est par ailleurs intéressant de souligner que le taux de la Grande Région est inférieur au taux moyen de l'UE-15.

	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux de chômage pondéré sur la base du taux d'activité
Saarland	46,7	13,9	6,5
Lorraine	40,0	18,9	7,6
Luxembourg	29,0	17,9	5,2
Rheinland-Pfalz	53,5	9,7	5,2
Wallonie	30,7	27,5	8,4
DG Belgique	42,8	12,4	5,3
GR. Région	41,8	16,4	6,9
EU-27 / UE-27	44,4	15,6	6,9
EU-15 / UE-15	48,3	15,5	7,5

Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail, calculs : IBA / OIE, communauté germanophone de Belgique : IWEPS (calculs CES)

Le chômage de longue durée continue de baisser

Entre 2006 et 2008, la situation des chômeurs de longue durée s'améliore dans la Grande Région grâce au recul du taux de chômage de longue durée de 1,3 point. Ce taux, qui s'établit à 3,5%, reste toutefois supérieur à la moyenne européenne (2,6%). La Wallonie est toujours la région la plus touchée par le phénomène du chômage de longue durée. Elle affiche un taux de 5,1% et dépasse de loin la moyenne de la Grande Région et la moyenne européenne. En revanche, le Luxembourg déclare le taux de chômage de longue durée le plus faible (1,6%), mais son importance pourrait augmenter, car à l'opposé des autres composantes régionales, on relève au Grand-Duché une légère augmentation de ce type de chômage. Les régions allemandes enregistrent les régressions les plus fortes avec -1,7 point pour la Sarre et -1,6 point pour la Rhénanie-Palatinat. Alors que la Rhénanie-Palatinat affiche un taux de chômage de longue durée de 2,5%, c'est-à-dire inférieure à la moyenne, le taux de 3,4% déclaré en Sarre et en Lorraine se situe dans l'ordre de grandeur de la moyenne de la Grande Région.

Chômage de longue durée

	Taux de chômage de longue durée		Pourcentage de chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs	
	2008	Evolution 2006-2008 en points	2008	Evolution 2006-2008 en points
Saarland	3,4	-1,7	49,4	-5,1
Lorraine	3,4	-0,8	41,5	-2,5
Luxembourg	1,6	0,2	32,3	2,8
Rheinland-Pfalz	2,5	-1,6	45,2	-6,4
Wallonie	5,1	-1,4	51,7	-4,5
GR. Région	3,5	-1,3	46,8	-4,6
EU-27 / UE-27	2,6	-1,1	36,7	-8,8
EU-15 / UE-15	2,6	-0,7	35,7	-6,3

Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail, calculs : IBA / OIE

Bien qu'il ait fortement diminué, le pourcentage des chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs reste élevé

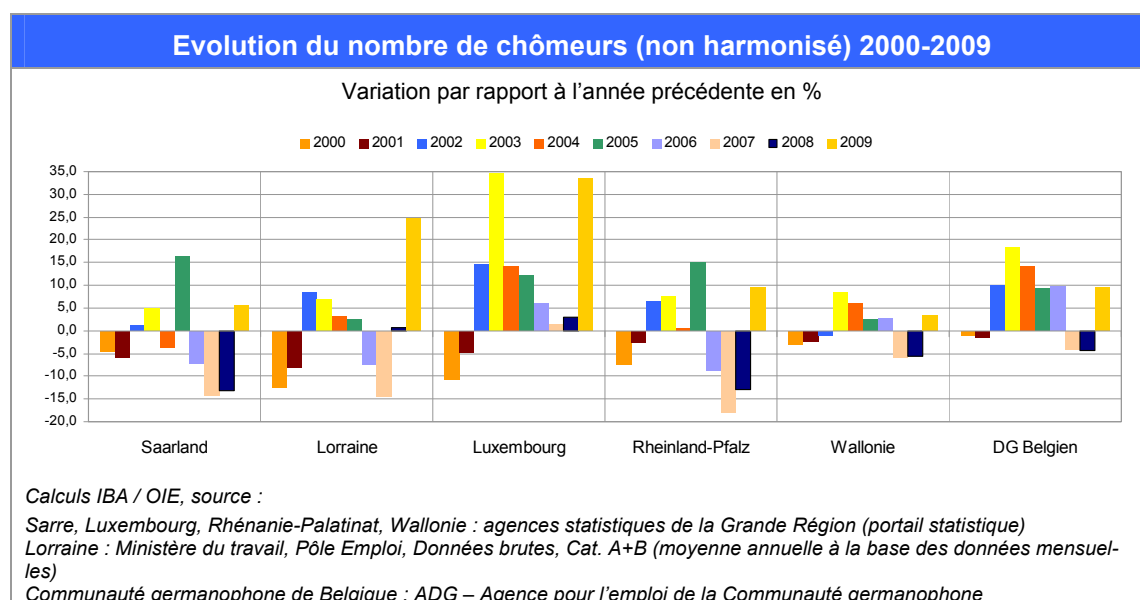
Les bons résultats obtenus au niveau de la baisse du taux de chômage de longue durée ne doivent cependant pas faire oublier que cette catégorie de personnes se voit toujours confrontée à de sérieux problèmes sur le marché de l'emploi. Prenons pour l'illustrer le pourcentage de chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs : ici, la période 2006-2008 se solde certes à l'échelle de la Grande Région par une baisse de 4,6 points. Il n'en reste pas moins qu'en 2008 une personne touchée sur deux est au chômage pendant plus de 12 mois.

La tendance en 2009 : évolution du chômage enregistré (non harmonisé)

Une première évaluation de l'évolution au cours de l'année 2009, marquée par la crise, permet d'effectuer une analyse du chômage enregistré (non harmonisé). Il en ressort que le nombre des chômeurs (en moyenne annuelle) est en augmentation constante dans toutes les composantes de la Grande Région, le taux d'évolution affichant toutefois de fortes disparités à l'échelon régional. Proportionnellement, la hausse enregistrée au Luxembourg est de loin la plus marquée, avec une progression d'un tiers, soit environ 3 300 chômeurs de plus. En tout, plus de 13 000 personnes sont ainsi inscrites dans les agences pour l'emploi du Grand Duché – ce nombre n'avait encore jamais été aussi élevé.⁴⁶ Le marché du travail s'est également dégradé de façon perceptible en Lorraine à la suite de la récession : en 2009, le nombre des chômeurs enregistrés a augmenté d'environ un quart (+ 22 400 personnes) en moyenne par rapport à 2008, pour s'établir à 113 300 personnes, ce qui correspond au niveau le plus haut des dix dernières années. La progression du chômage a été sensiblement moins marquée dans les autres composantes régionales de la Grande Région : la Rhénanie-Palatinat et la Communauté germanophone de Belgique ont été plus touchées (avec 9,6 % chacune) que la Sarre et la Wallonie, ces dernières se distinguant par une augmentation considérablement moins élevée, avec respectivement 5,5 et 3,5 %.⁴⁷ Même si le nombre des chômeurs enregistrés a donc augmenté partout à la suite de la récession, il convient de partir du principe que cette progression aurait été beaucoup plus forte dans toutes les régions sans le recours au chômage partiel, à la suppression des heures supplémentaires ainsi qu'à d'autres mesures prises en matière de politique de l'emploi. Il faut par ailleurs souligner que partout, ce sont essentiellement les hommes qui ont été touchés : les pertes d'emplois les plus importantes ont surtout eu lieu dans les industries manufacturières ainsi que dans le travail intérimaire, deux catégories généralement typiquement masculines.

⁴⁶ Depuis 2002 déjà, le Luxembourg compte d'année en année davantage de chômeurs. Même des résultats économiques exceptionnels comme ceux de 2006 n'ont pas pu interrompre cette hausse constante, ne faisant que la ralentir. Cette évolution anticyclique qui ne se retrouve dans aucune autre région est peut-être notamment le signe d'une base non négligeable de chômage structurel qui se serait constituée indépendamment du contexte économique global.

⁴⁷ Les deux composantes régionales allemandes présentent toutefois la caractéristique de bénéficier d'un effet spécial qui réduit le chômage : suite à la réorientation des instruments utilisés dans le cadre de la politique de l'emploi, les participants aux nouvelles mesures n'ont pas été comptés entièrement comme chômeurs conformément à l'art. 46 du code social SGB III. Or, certains de ces groupes de participants étaient considérés comme chômeurs avant la réorientation.



4. Education

Dans une société basée sur la connaissance, le niveau de qualification joue un rôle primordial : l'éducation contribue de manière essentielle à maintenir la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises et la cohésion sociale mais elle représente également la clé de la réussite personnelle et de la participation sociale. La participation à l'enseignement de haut niveau est un moyen indispensable pour assurer une offre de main-d'œuvre suffisante et exploiter, quelle que soit l'origine sociale, l'ensemble des réserves de talent ainsi que le potentiel de développement personnel et les capacités individuelles dans la société au même titre que dans la vie professionnelle et privée. Cette réalité met en évidence un grand besoin d'informations sur la situation actuelle, les évolutions globales, les problèmes ainsi que les enjeux inhérents au domaine de l'enseignement.

La Grande Région – deux cultures, trois langues, cinq composantes régionales et quatre systèmes d'éducation

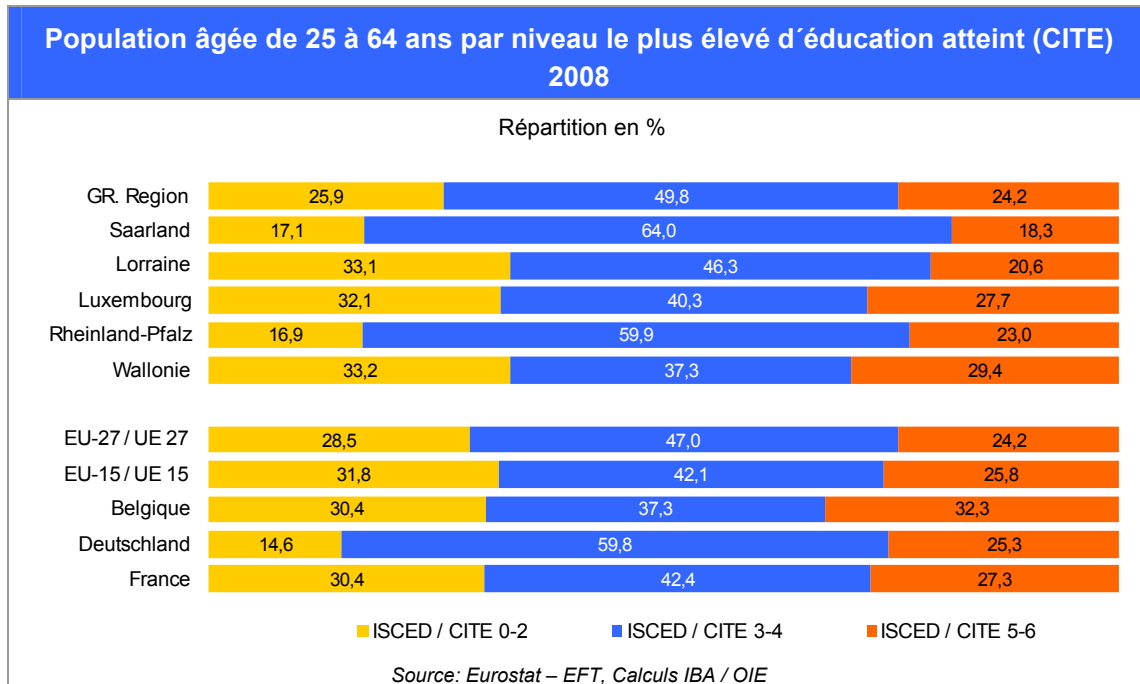
La disponibilité limitée des données ne permet toutefois pas de répondre systématiquement à ces besoins, surtout lorsque l'on s'inscrit dans une optique de comparaison interrégionale. La Grande Région forme une zone de contact entre deux cultures, trois langues, cinq territoires et quatre systèmes d'éducation qui empruntent des voies différentes pour préparer l'avenir des jeunes générations. Les systèmes éducatifs se différencient du point de vue de leur architecture, des déroulements, des contenus, des durées de formation ainsi que des conditions d'accès. Ceci rend d'autant plus difficile la mise en commun des données relatives à l'enseignement. Dans le passé, les offices statistiques de la Grande Région ont réalisé à cet égard un travail de fond qui leur a permis de mettre à disposition un grand nombre de données interrégionales harmonisées dans le portail statistique de la Grande Région. Au moment de la rédaction de ce rapport, d'importants retards ont été constatés dans la mise à jour de ces données, si bien qu'elles n'ont malheureusement pu être utilisées. Par conséquent, le présent chapitre a pour principale référence les statistiques régionales d'Eurostat, lesquelles ne couvrent néanmoins qu'une petite part de ce large domaine qu'est celui de l'éducation.

Il a été fait appel, d'une part, aux statistiques résultant de l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail et portant sur le niveau d'instruction de la population ainsi que sa participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Ont été réunies également des données concernant la participation à l'enseignement à partir des inscriptions enregistrées dans chacune des filières régulières de formation. Le niveau d'instruction et la participation à l'enseignement sont définis selon la classification internationale type de l'éducation (CITE). A la différence des statistiques nationales, les niveaux CITE définis par les statistiques régionales d'Eurostat sont présentés sous forme regroupée de sorte que les représentations ci-après s'articulent systématiquement autour de trois niveaux (niveaux secondaires I et II et niveau supérieur). En raison de ce manque de données disponibles, il a été impossible de livrer des informations sur des questions pertinentes telles que par exemple le départ des jeunes du système éducatif.

4.1 Niveau de formation de la population

Proportion de la population de la Grande Région possédant au moins un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire supérieur à la moyenne de l'UE

L'observation du niveau de formation de la population sur la base des diplômes formels obtenus révèle des divergences notables entre les régions et les Länder. Près de 74 % des personnes âgées entre 25 et 64 ans dans la Grande Région possédaient en 2007 au moins un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir du niveau 3 de la CITE), ce qui correspond généralement au niveau de qualification minimum requis internationalement pour le développement des sociétés basées sur la connaissance. A titre de comparaison, la moyenne correspondante était de 71% dans l'Europe des 27 et d'à peine 68 % seulement dans l'Europe des 15. La population ayant quitté le système éducatif à la fin de la scolarité obligatoire et ne disposant donc pas de qualifications professionnelles (ce qui correspond au premier cycle de l'enseignement secondaire, soit au niveau CITE 0-2), représente dans la Grande Région une part nettement inférieure à la moyenne européenne (26 % contre respectivement 28,5 % dans l'Europe des 27 et 32 % dans l'Europe des 15). Cela est principalement dû aux chiffres relativement bas enregistrés par les deux composantes régionales allemandes. En considérant uniquement les diplômes d'études supérieures (CITE 5-6), c.-à-d. les qualifications qui, dans le sillage de la mutation structurelle, font l'objet d'une demande sans cesse croissante, il apparaît toutefois que les résultats de la Grande Région (24,2 %) se situent dans la moyenne de l'UE (UE-27: 24,2 %; EU-15 : 25,8 %), voire y sont légèrement inférieurs.



Part de la population ayant un faible niveau de formation la plus importante en Lorraine et en Wallonie, la plus basse en Sarre et en Rhénanie-Palatinat

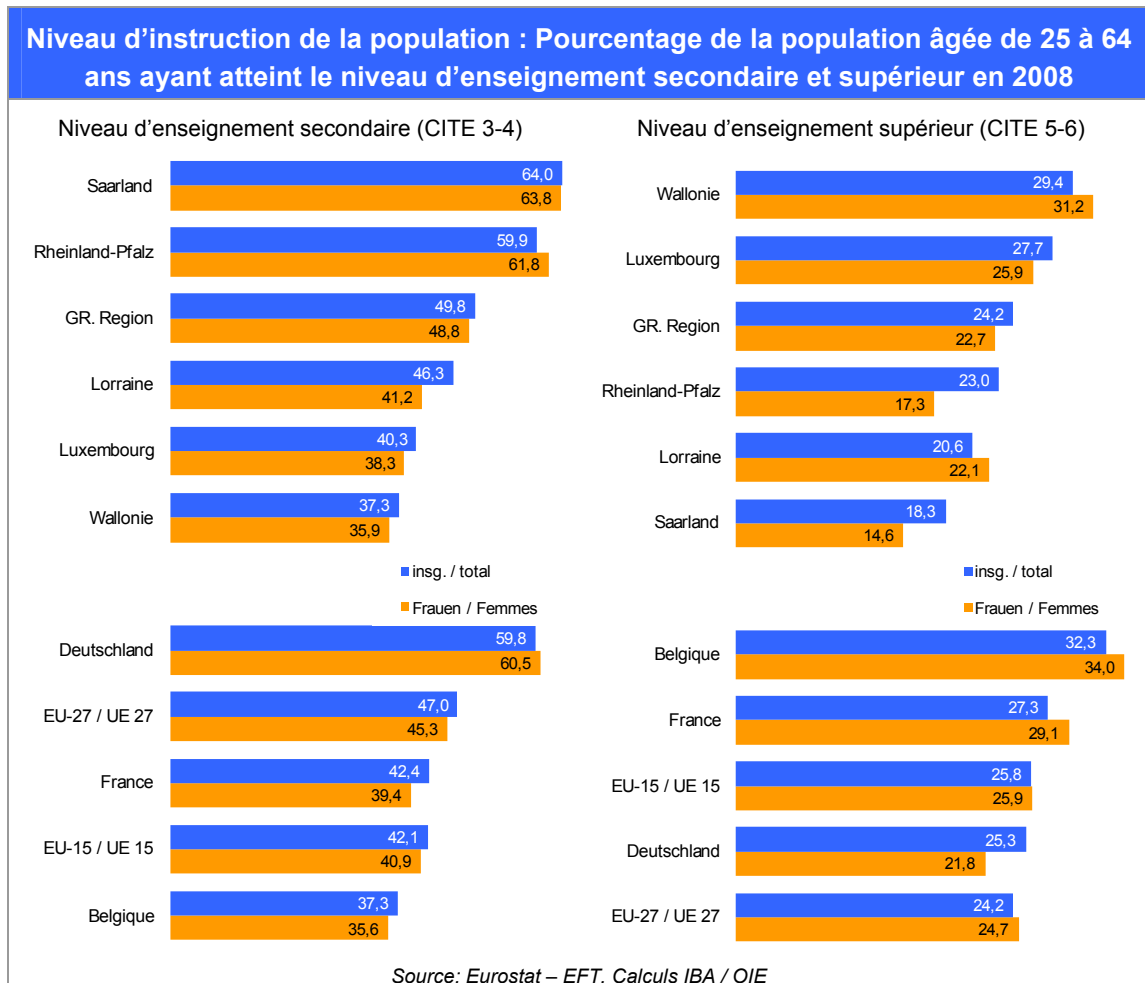
La part de la population adulte ayant un faible niveau de formation était la plus importante en Lorraine et en Wallonie, avec respectivement 33 %, et la plus basse dans les deux compo-

santes régionales allemandes, avec environ 17 %. La comparaison nationale révèle toutefois que les divergences entre les différents systèmes éducatifs se reflètent fortement dans ces valeurs. Il reste néanmoins à retenir que dans les deux régions allemandes, au même titre que dans la région Wallonne et la région Lorraine, le nombre de personnes faiblement qualifiées était supérieur à la moyenne nationale respective. La comparaison européenne montre également des résultats plutôt faibles pour le Luxembourg.

Les personnes ayant un niveau de qualification moyen sont les plus nombreuses dans les régions allemandes ; la Wallonie et le Luxembourg réunissent la part la plus importante de la population possédant un diplôme d'enseignement supérieur

La part de la population âgée de 25 à 64 ans titulaire au moins d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir du niveau 3 de la CITE) s'établissait en 2008 à respectivement 83 % en Rhénanie-Palatinat et à 82 % en Sarre, des résultats qui dépassent de loin la moyenne de la Grande Région (74 %). Ces deux composantes régionales se situent certes ici sous la moyenne allemande (85 %). Par rapport au reste de l'Europe cependant, elles enregistrent, tout comme l'Allemagne dans son ensemble d'ailleurs, des résultats plus qu'honorables (EU-27 : 71 %, EU-15 : 68 %). Ces chiffres s'expliquent essentiellement par la forte tradition du système dual en Allemagne, lequel permet l'accès à au moins un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.⁴⁸ Ainsi la part de la population ayant un niveau de qualification moyen (CITE 3-4) a-t-elle dépassé 60 % dans les régions allemandes, les autres composantes de l'espace de coopération ayant dû se contenter ici de chiffres situés entre 46 % (Lorraine) et 37 % (Wallonie). La répartition est en revanche différente si l'on considère la population titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Une comparaison interrégionale et européenne révèle que la Wallonie arrive ici nettement en tête avec 29 %, suivie du Luxembourg avec près de 28 %. Avec 23 %, la Rhénanie-Palatinat a atteint un résultat sensiblement inférieur, se situant néanmoins toujours non loin de la moyenne de l'UE. Sont quelque peu distancés : la Lorraine, avec un pourcentage de diplômés universitaires de seulement 21 % et la Sarre qui, avec seulement 18 %, ferme la marche. Une fois encore, il faut constater que les composantes régionales se placent sous leurs moyennes nationales respectives, c.-à-d. que la part des titulaires d'une qualification de pointe y était partout inférieure. C'est particulièrement flagrant en Sarre où ce chiffre est de sept points inférieur à la moyenne fédérale.

⁴⁸ Force est de constater pour l'Allemagne que la part des 25 à 64 ans titulaires au moins d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire était relativement stable en 2007, quelle que soit la classe d'âge considérée, alors que, dans la moyenne de l'OCDE, elle était chez les 25-34 ans supérieure de 22 % par rapport aux 55-64 ans. Ce résultat montre que l'Allemagne maintient simplement depuis plusieurs années un bon niveau, alors qu'un certain nombre de pays affiche une nouvelle dynamique qui se traduit par le fait que les personnes plus âgées obtiennent un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire beaucoup moins fréquemment que ce n'était le cas des plus jeunes (cf. Offices statistiques de l'Etat fédéral et des Länder (Ed.) : Internationale Bildungsindikatoren im Ländervergleich, édition de 2009, Wiesbaden, septembre 2009, p. 12).

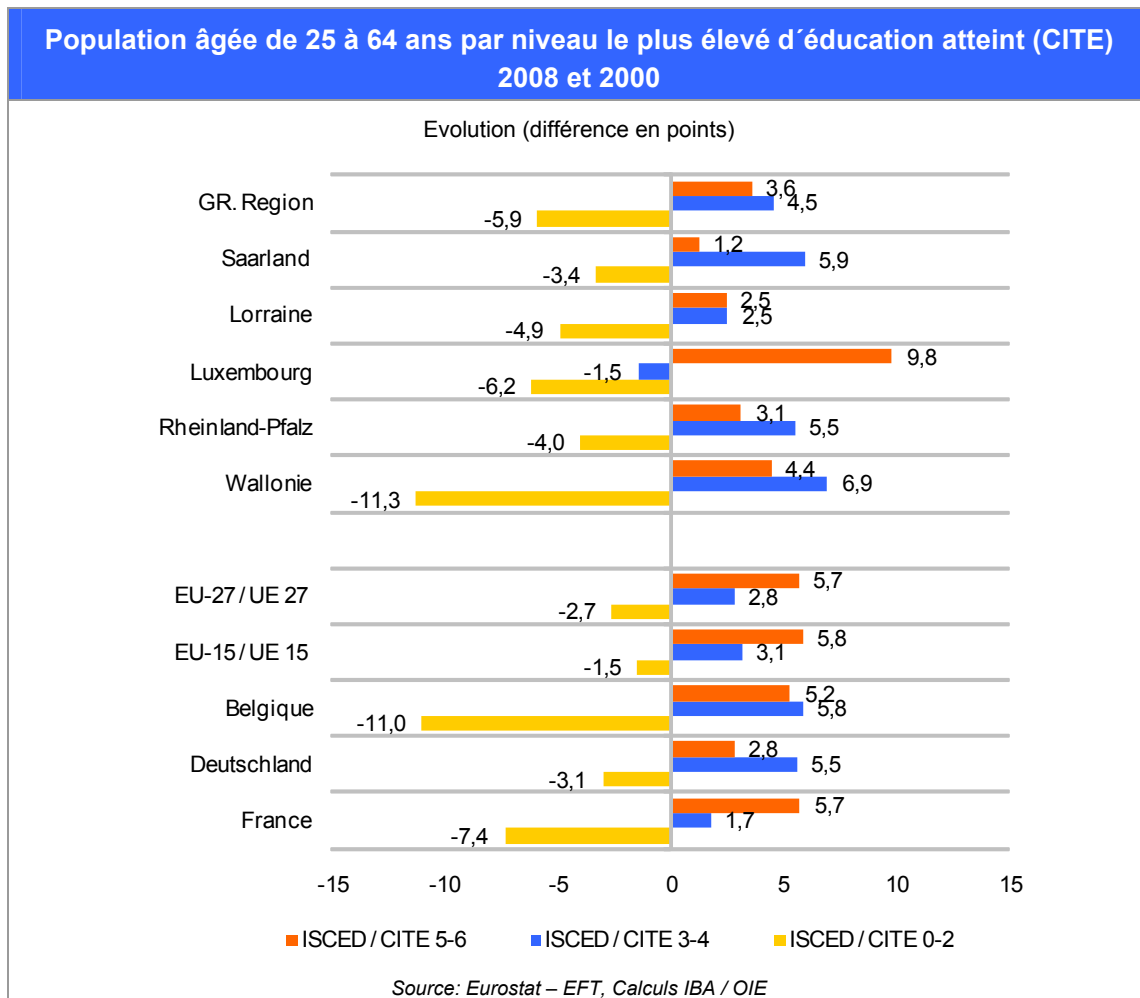


Dynamique de développement depuis 2000 : le Luxembourg bénéficie de la hausse la plus forte du nombre de personnes ayant effectué des études supérieures ...

L'analyse de la dynamique d'évolution entre 2000 et 2008 révèle que la proportion des 25-64 ans possédant un faible niveau de qualification dans la Grande Région a diminué de 6 % au cours de cette période, soit plus fortement que dans l'Union européenne. La population ayant un niveau de qualification moyen ou supérieur a en revanche enregistré des progressions continues tout en demeurant toutefois largement en dessous de la moyenne européenne, notamment en ce qui concerne le groupe des diplômés de l'enseignement supérieur. Au sein de l'espace de coopération, le Luxembourg a bénéficié d'une évolution particulièrement importante et largement supérieure à la moyenne, le nombre de personnes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur ayant augmenté de presque 10 % - le cas échéant une conséquence de la création de l'université en 2003. Suit ensuite la Wallonie avec une dynamique d'évolution certes supérieure aux autres composantes régionales, mais des résultats qui n'atteignent pas le niveau européen et national. La Lorraine et la Rhénanie-Palatinat arrivent loin derrière, tout comme la Sarre qui, une fois de plus, se trouve en queue de peloton.

... la Wallonie enregistre le plus fort recul de la population à faible niveau de qualification

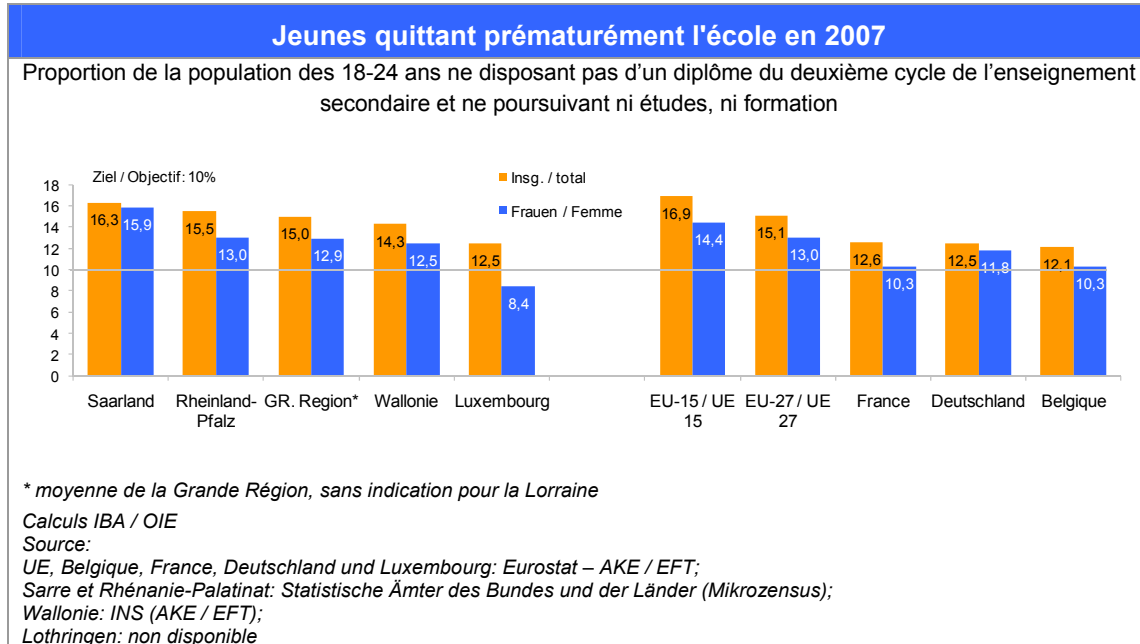
S'agissant des personnes peu qualifiées, la Wallonie, avec une baisse de plus de onze points, se situe largement au-dessus de la moyenne de la Grande Région et de l'Europe. Même par rapport au reste du pays, la région belge a ainsi pu enregistrer des progrès légèrement supérieurs. Le Luxembourg fait lui aussi bonne figure ici, alors qu'en Lorraine, en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, les baisses ont été comparativement moins fortes. En ce qui concerne le niveau de qualification moyen, c'est une fois encore la Wallonie qui a le plus progressé, suivie des deux régions allemandes. Si l'on considère les niveaux de qualification moyen et supérieur dans leur globalité, la Lorraine affiche une hausse relativement faible.



Zoom : Part des jeunes quittant prématurément l'école...

Afin de minimiser les risques sur le marché du travail, notamment les emplois précaires et le chômage, l'acquisition d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est considérée comme une exigence minimale dans la société de la connaissance et de l'information actuelle. Simultanément, les diplômés à ce niveau de formation constituent une base permettant de poursuivre le processus d'apprentissage durant la vie entière. Les jeunes quittant prématurément l'école forment donc potentiellement un groupe à risque au regard de leurs chances sur le marché du travail et de leur rôle dans la société de la connais-

sance. C'est pour cette raison que le Conseil de l'UE a, en 2003, fait de cet indicateur l'une des cinq valeurs de référence en matière de politique de l'éducation dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. L'objectif de limiter à 10 % au niveau européen le nombre des jeunes quittant prématurément l'école en 2010 n'a cependant pas été atteint jusqu'alors. C'est à présent le but fixé pour 2020.



... loin derrière les objectifs dans la Grande Région et en Europe

L'expression « jeunes quittant prématurément l'école » correspond au pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne poursuivant plus ni étude ni formation et ne disposant pas d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans la Grande Région (sans la Lorraine), il s'établissait à 15 % en 2007, soit à un niveau aussi élevé que dans le reste de l'Europe en moyenne (UE-27 : 15,1 %).⁴⁹ Il y a donc lieu de déployer partout des efforts considérables afin d'atteindre l'objectif de 10 % fixé par l'UE. La baisse d'un point observée depuis 2005 dans l'espace de coopération était bien trop légère pour réaliser des progrès décisifs pour cet indicateur.⁵⁰ L'on constate par ailleurs une disparité importante par sexe : ainsi la part des jeunes hommes quittant prématurément l'école est-elle d'environ quatre points supérieure à celle des jeunes femmes. Cet écart s'est creusé ces dernières années : alors que depuis 2005, un recul de deux points s'observe chez les jeunes femmes, le pourcentage est demeuré pratiquement inchangé chez les jeunes hommes durant cette même période. La légère amélioration constatée pour la Grande Région dans son ensemble est donc due à l'évolution positive de la population féminine.

⁴⁹ Les données ont été réunies par l'équipe rédactionnelle elle-même : pour l'UE, le Luxembourg et la Wallonie, celles-ci proviennent de l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail (EFT) ; pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, l'on a eu recours au microcensus (micro recensement) sur lequel l'EFT est également basée, cet indicateur n'apparaissant toutefois pas dans le cadre des statistiques régionales d'Eurostat (données pour la Lorraine non disponibles).

⁵⁰ Au niveau régional, les données ne sont disponibles qu'à compter de 2005 ; une comparaison avec 2000 n'est donc pas possible.

Le pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école varie entre 12,5 % au Luxembourg et 16,3 % en Sarre

Des écarts importants sont observés au sein de l'espace de coopération : alors qu'avec 12,5 %, le Luxembourg est encore le plus proche de l'objectif de l'UE, les composantes régionales allemandes enregistrent les résultats les plus défavorables et se situent au-dessus de la moyenne de la Grande Région. Les performances relativement honorables du Grand-Duché pourraient s'expliquer par les mesures initiées par le gouvernement luxembourgeois en particulier à partir de 2001 dans le but de réduire le nombre des jeunes quittant prématurément l'école.⁵¹ Celles-ci comprennent notamment des cours spéciaux destinés aux élèves à risque, un suivi individuel des jeunes ayant quitté prématurément l'école ainsi que l'ouverture prévue pour septembre 2010 d'une « école de la deuxième chance ».⁵² Des évolutions positives sont également observées depuis 2005 dans les autres composantes régionales. Des efforts y ont en effet également été entrepris afin de réduire le nombre des jeunes quittant prématurément l'école.

La baisse la plus forte est intervenue en Sarre. Le niveau au départ y était toutefois très élevé (20,6 %), si bien que la Sarre – en dépit d'un recul de plus de quatre points – est toujours « lanterne rouge » avec 16,3 %. Cette diminution est due à une relative amélioration de la situation des jeunes hommes quittant prématurément l'école : leur pourcentage est passé de 26,4 % à 16,8 % entre 2005 et 2007, alors qu'il a légèrement augmenté chez les jeunes femmes durant cette période. En Rhénanie-Palatinat, la comparaison par sexe fait apparaître une évolution inverse : seules les jeunes femmes ont contribué à faire reculer ce chiffre – la situation chez les hommes s'aggravant même depuis 2005. C'est en Wallonie que la baisse a été la plus faible, celle-ci étant davantage marquée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. La région Lorraine n'a pu être incluse à cette analyse du fait de l'absence de données correspondantes. En consultant toutefois les résultats français, il apparaît que depuis la définition de la valeur de référence en 2003, le pourcentage y a reculé de 13,3 % à 12,6 %. Ainsi la France se situe-t-elle – comme les autres Etats nationaux de l'espace de coopération – sous les moyennes de l'UE et de la Grande Région. Au Luxembourg, la part des jeunes femmes quittant prématurément l'école était, avec 8,4 %, inférieure aux objectifs de l'UE. D'un autre côté cependant, le pourcentage des jeunes hommes ayant prématurément quitté l'école a presque atteint le double, si bien que l'objectif de Lisbonne n'a pu, là non plus, être globalement réalisé.

Les objectifs de Lisbonne uniquement atteints dans le domaine des « diplômés en Mathématiques, Sciences et Technologies (MST) »

On analysera ci-dessous également les autres valeurs de référence européennes définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Des données harmonisées concernant les objectifs fixés jusqu'en 2010 sont uniquement disponibles au niveau national. Ces objectifs sont les suivants :

- ▶ « Au moins 85 % des jeunes de 22 ans doivent être titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. »

⁵¹ Cf. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (Ed.) 2003.

⁵² Cf. Commission européenne : Analysis of implementation at the European and national levels 2009, p. 77.

Selon les chiffres d'Eurostat pour 2009, ce critère n'a pas été rempli jusqu'alors, ni au plan européen ni dans les Etats nationaux concernés.⁵³ Avec 83,6 %, la France enregistre le résultat le plus satisfaisant, suivie de près par la Belgique. Entre 2000 et 2009, ces deux pays ont pu se rapprocher de l'objectif communautaire de presque deux points. De plus, ils se sont détachés de la moyenne de l'UE-27 (78,6 %) – contrairement au Luxembourg et à l'Allemagne⁵⁴ où de légères baisses sont par ailleurs observées par rapport à 2000.

- ▶ « Augmentation du nombre des diplômés universitaires en mathématiques, sciences et technologies d'au moins 15 % et augmentation du pourcentage de femmes dans ces filières. »

Des données d'Eurostat sont également disponibles pour cet indicateur, le Luxembourg ne pouvant toutefois être pris en considération ici en raison de l'absence d'informations. Au niveau de l'UE, l'objectif avait déjà, avec une croissance de 33,8 %, été pleinement rempli en 2008. Une hausse spectaculaire a été enregistrée en Allemagne (53,6 %). La Belgique a elle aussi atteint la valeur de référence (19,4 %), alors qu'en France, la progression de 5,4% demeure insuffisante pour réaliser l'objectif. Il en est de même de l'augmentation de la part de femmes diplômées : le pourcentage des Françaises ayant obtenu un diplôme en MST a régressé de 30,7 % à 28,2 %. En Allemagne et en Belgique en revanche, la part des diplômés de sexe féminin dans ces filières a pu, comme dans l'UE-27, progresser.⁵⁵

- ▶ « Réduction d'au moins 20 % de la part des jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture (cette part devant ainsi atteindre 15,5 % au maximum). »

Cet indicateur est lié à l'exposé ci-dessous sur le thème de l'illettrisme. Les chiffres relevés dans le cadre de l'étude PISA entre 2000 et 2006 révèlent que l'objectif n'a pu être atteint ni au niveau de l'UE ni dans les Etats nationaux. La Belgique, avec 19,4 %, se rapproche encore le plus de la valeur ciblée, la dynamique d'évolution y étant toutefois légèrement négative (2000 : 19%). En France, la situation s'est plus nettement détériorée : on y a observé une augmentation de 15,2 % à 21,7 % du nombre des jeunes de 15 ans présentant d'importantes insuffisances en lecture. Une tendance similaire s'observe au niveau européen.⁵⁶ En Allemagne en revanche, ce pourcentage a, durant la même période, reculé de près de trois points pour n'atteindre plus que 20 %. Au Luxembourg, les chiffres de 2000 (35,1 %) ne peuvent être comparés à ceux de 2006 (22,9 %).⁵⁷

- ▶ « Participation à la formation tout au long de la vie d'au moins 12,5 % des adultes en âge de travailler. »

Cet indicateur sera examiné en détail au chapitre 4.2. L'on retiendra d'ores et déjà que l'objectif n'a pas été atteint jusqu'alors.

⁵³ Afin d'étendre le panel, l'UE prend en compte, en lieu et place des jeunes de 22 ans, le groupe d'âge des 20 à 24 ans.

⁵⁴ En 2009 : Belgique : 83,3 %, Luxembourg : 76,8 %, Allemagne : 73,3 %.

⁵⁵ En Allemagne, le pourcentage est passé de 21,6 % à 31,1 %, en Belgique, de 24,8 % à 26,0 % et dans l'UE-27, de 30,8 % à 32,6 %.

⁵⁶ Dans l'UE (données comparables pour 18 pays), la proportion est passée de 21,3 % en 2000 à 24,1 % en 2006.

⁵⁷ Cf. Commission européenne : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/benchmarks09/pg1_de.pdf

Cinq nouvelles valeurs de référence ont été déterminées à l'horizon 2020. Parallèlement aux anciens indicateurs dans les domaines « Jeunes quittant prématurément l'école » et « Formation tout au long de la vie » qui sont conservés, les objectifs suivants ont été définis :

- ▶ au moins 95 % des enfants entre quatre ans et l'âge de scolarisation légal doivent pouvoir bénéficier d'une éducation préscolaire ;
- ▶ au moins 40 % des 30 à 34 ans doivent être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- ▶ la proportion de jeunes âgés de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences doit être inférieure à 15 %.

Zoom : l'illettrisme dans la Grande Région

De bonnes connaissances de la langue écrite représentent une condition élémentaire à la participation efficace au processus de formation et, donc, à la vie sociale.⁵⁸ Une maîtrise insuffisante de la lecture et de l'écriture a pour conséquence que l'utilisation de la langue écrite et du calcul nécessaires pour les tâches quotidiennes ne peut être assurée, ou ne peut l'être que partiellement. Il en résulte une capacité d'intégration déficiente et l'exclusion sociale des personnes concernées. Les élèves présentant des insuffisances dans le domaine de la lecture risquent fort d'être frappés d'illettrisme fonctionnel à moyen terme.

Dans les états industrialisés, l'illettrisme est principalement fonctionnel

Il y a illettrisme ou analphabétisme lorsque les connaissances individuelles en lecture et en écriture sont, malgré une scolarité usuelle, inférieures au niveau requis pour la vie en société et considérées comme *a priori* normales.⁵⁹ Il y a cependant lieu de distinguer l'illettrisme fonctionnel de l'illettrisme primaire ou naturel. Se trouvent dans ce dernier cas, les personnes n'ayant jamais fréquenté une école et ne disposant de ce fait d'aucune connaissance en lecture ou en écriture ainsi que celles qui en raison de handicaps sont dans l'impossibilité d'apprendre à écrire. En France, il existe par ailleurs une catégorie « *Français Langue Etrangère* » incluant les populations immigrées qui ne connaissent pas (encore) le français.

Les études PISA livrent des enseignements partiels

Le présent exposé se limitera à l'analyse de l'illettrisme fonctionnel dans la Grande Région. A cet égard, les résultats de la troisième étude PISA de 2006, notamment, livrent d'importants enseignements.⁶⁰ L'étude PISA mise sur pied par l'OCDE (Programme for International Assessment) s'adresse à des jeunes âgés de 15 ans et fait le point sur leurs compétences. Parallèlement aux mathématiques et aux sciences, elle porte sur leur maîtrise

⁵⁸ La résolution 56/116 des Nations-Unies du 19 décembre 2001 stipule à titre d'exemple : « L'alphabétisation est une condition indispensable à la participation active à la vie sociale et économique du 21^e siècle ».

⁵⁹ La frontière entre l'illettrisme fonctionnel et l'alphabétisation suffisante est extrêmement floue ; elle peut par ailleurs varier d'un pays à l'autre en raison d'exigences sociales minimales différentes.

⁶⁰ L'OCDE a mené deux autres études comparatives internationales : l'IALS (International Adult Literacy Survey, 1994 - 1998) et l'étude ALL (Adult Literacy and Lifeskills Survey, 2000 - 2006) qui ont pour la première fois examiné les qualifications de base des adultes dans les pays industrialisés.

de la lecture.⁶¹ Afin de déterminer cette dernière, les élèves sont classés en cinq niveaux de compétence selon le degré de difficulté des exercices qu'ils sont capables de résoudre.⁶² Les résultats ont montré que dans de nombreux pays hautement développés de l'OCDE, d'importants écarts s'observaient dans la compétence en lecture entre les élèves d'un même pays. Dans le classement général établi dans le cadre de l'étude PISA de 2006, seule la Belgique se place, avec 501 points, significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE qui est de 492 points (de nettes différences apparaissent ici entre la communauté flamande : 522 points, et la communauté française : 473 points ; la Communauté germanophone de Belgique se place entre les deux, enregistrant un résultat de 499 points). L'Allemagne avec 495 points et la France avec 488 points se situent approximativement dans la moyenne de l'OCDE ; la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, avec respectivement 499 et 497 points dépassent légèrement la moyenne nationale. Le Luxembourg, avec 479 points, reste en revanche largement sous la moyenne de l'OCDE. En moyenne, dans l'OCDE, la proportion des jeunes se situant au premier niveau de compétence de lecture, ou en dessous, est de 20,1 % ; en Allemagne, elle s'établit à 20 % (19,8 % en Rhénanie-Palatinat, 17,9 % en Sarre). En France, 21,7 % des élèves se classent dans la catégorie 1 et moins, en Belgique, 19,4 % (communauté flamande : 14 %, communauté française : 26 %, Communauté germanophone de Belgique : 19%). Au Luxembourg, ce chiffre est de 22,9 %.

Les enquêtes telles que l'étude PISA ne donnent toutefois pas d'informations sur le nombre exact de personnes maîtrisant insuffisamment l'écriture, en conséquence sur les illettrés fonctionnels.

Etendue de l'illettrisme fonctionnel et initiatives dans les composantes de la Grande Région

Pour aucune des composantes de la Grande Région, l'on ne dispose de statistiques sûres relatives à l'étendue de l'illettrisme fonctionnel. En Allemagne, l'association en faveur de l'alphabétisation Bundesverbandes Alphabetisierung e.V. estime actuellement le nombre des illettrés fonctionnels à quatre millions au total. Sur la base de cette évaluation fédérale, on peut en déduire une population d'illettrés fonctionnels d'environ 196 000 pour la Rhénanie-Palatinat et d'environ 51 600 pour la Sarre.⁶³ Ces chiffres n'ont toutefois qu'une valeur statistique très limitée, les différences régionales n'étant par exemple pas prises en considération. Dans le cadre de la Décennie mondiale de l'Alphabétisation⁶⁴ initiée par les Nations-Unies pour les années 2003 – 2012, le Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche a, pour la

⁶¹ Depuis 2000, les connaissances d'élèves de 15 ans sont testées dans les pays concernés à intervalles de trois ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences. Ce faisant, l'accent est respectivement placé sur un secteur de compétence qui est examiné plus en détail. En 2009, PISA insiste sur la compétence en lecture. Les résultats sont attendus pour décembre 2010.

⁶² L'échelle d'évaluation d'ensemble de la compétence en lecture a été conçue de telle manière que la valeur moyenne est de 500 points et que deux tiers environ des élèves des pays de l'OCDE se situent entre 400 et 600 points. Les cinq niveaux de compétence sont les suivants : niveau de compétence 1 (de 335 à 407 points) ou moins (moins de 335 points), niveau de compétence 2 (de 408 à 480 points), niveau de compétence 3 (de 481 à 552 points), niveau de compétence 4 (de 553 à 625 points), niveau de compétence 5 (plus de 625 points).

⁶³ Cf. à ce propos le portail internet du groupement fédéral des universités populaires « Deutscher Volkshochschul-Verband » www.zweite-chance-online.de (ich-will-lernen.de).

⁶⁴ La décennie de l'alphabétisation mondiale des Nations-Unies (sous l'égide de l'UNESCO) s'est fixé pour objectif de réduire de moitié le taux d'illettrisme jusqu'en 2012. Lors du forum mondial sur l'éducation organisé par l'UNESCO à Dakar en 2000, il a par ailleurs été décidé de donner à tous une éducation de base suffisante et qualitativement bonne jusqu'en 2015 (Education for All / EFA).

période 2008 à 2012, choisi de soutenir prioritairement les « projets de recherche et de développement dans le domaine des activités d’alphabétisation / de formation de base avec les adultes »⁶⁵, ce qui devrait également permettre d’obtenir davantage d’informations sur l’illettrisme fonctionnel. Par ailleurs, les bases du financement des mesures d’alphabétisation ont été durablement assurées à travers l’ordonnance sur l’intégration de la loi sur l’immigration⁶⁶, des mesures qui sont régulièrement complétées par des subventions de tiers, notamment de la part des agences pour l’emploi (*Arbeitsagenturen*), des ARGE et du Fonds social européen (FSE).

Aucune donnée n’est disponible pour le Luxembourg – d’autant que, comme dans de nombreux autres pays industrialisés (p. ex. l’Allemagne), le problème de l’illettrisme a été longtemps nié.⁶⁷ Les résultats de l’étude PISA montrent néanmoins que le Luxembourg est ici confronté à des difficultés et que les niveaux d’éducation varient en partie considérablement en fonction du contexte sociodémographique et surtout migratoire. Ainsi, selon l’étude PISA de 2006, 22,9 % des élèves sont-ils à considérer comme présentant des insuffisances dans le domaine de la lecture, c.-à-d. qu’ils atteignent simplement le niveau de compétence 1, voire moins.

En France, l’INSEE, afin d’évaluer l’étendue de l’illettrisme, a interrogé 10 000 personnes au plan national sur leurs compétences écrites dans le cadre d’un sondage réalisé fin 2004 (Enquête Information et Vie Quotidienne / IVQ).⁶⁸ Selon les résultats de cette enquête, il y aurait en France 3,1 millions d’illettrés fonctionnels (9 % de la population âgée de 18 à 65 ans). Une analyse régionale des résultats de cette étude effectuée en 2006/2007 a révélé que 164 000 personnes en Lorraine (12 %) ne maîtrisent pas les compétences de base en langue écrite, 128 000 (78 %) d’entre elles fréquentant une école française. En raison du nombre limité des personnes sondées, les résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence. Au plan national, la lutte contre l’illettrisme a été déclarée « priorité nationale » en 1998 et renforcée depuis le début du millénaire par le biais de divers projets de loi, notamment par la mise en place, en 2000, de l’Agence Nationale de Lutte contre l’illettrisme (ANL-CI). En octobre 2007, un poste de délégué régional de l’ANL-CI ainsi qu’un Centre Régional de Ressources Illettrisme (C2Ri) ont été créés.

En Wallonie, l’institution « Lire et Ecrire », après avoir comparé les résultats de plusieurs sondages, estime que 10 % de la population adulte de la communauté française de Wallonie et de Bruxelles disposent de connaissances insuffisantes de la langue écrite.⁶⁹ Nous attirons

⁶⁵ Dans ce cadre, le Ministère fédéral de l’éducation et de la recherche soutient également le projet de recherche et de développement suprarégional «Alphabetisierung und Bildung» (Alphabétisation et éducation), associant deux universités, différents organismes de formation continue issus de trois Länder (Sarre, Rhénanie-Palatinat et Hesse) ainsi que des parties prenantes.

⁶⁶ Dans le cadre de la loi fédérale relative à la régulation et la limitation de l’immigration et à la réglementation de la résidence ainsi qu’à l’intégration des citoyens de l’Union européenne et des étrangers (loi sur l’immigration), trois cours spéciaux destinés à des groupes cibles spéciaux, dont des cours d’alphabétisation, ont été introduits avec la nouvelle ordonnance sur l’organisation de cours d’intégration à l’intention des étrangers et des réfugiés tardifs (ordonnance sur l’intégration) en date du 08/12/2007.

⁶⁷ Selon le *Human Development Index* (HDI) des Nations-Unies qui, parallèlement aux indicateurs usuels concernant le bien-être, etc., prend également en considération le degré d’éducation évalué sur la base du taux d’alphabétisation et de scolarisation de la population, le taux d’alphabétisation de la population luxembourgeoise s’établit à 99 % (c’est toutefois le cas aussi de nombreux autres pays dont l’Allemagne, la France et la Belgique).

⁶⁸ Le sondage a porté sur des personnes âgées de 18 à 65 ans scolarisées en France.

⁶⁹ Lire et Ecrire Communauté française (2006), p. 14.

l'attention sur le fait que cette évaluation correspond sans doute à la fourchette basse du phénomène. En 2005, un accord de coopération a été conclu aux fins d'alphabétisation des adultes et une conférence interministérielle annuelle mise en place, cette conférence étant représentée, au niveau opérationnel, par un comité de pilotage. Dans le sillage des travaux du comité de pilotage, des efforts sont également déployés afin de recueillir des données fiables sur l'alphabétisation.

Les populations issues de l'immigration davantage menacées dans la Grande Région

L'étude PISA confirme également l'influence du contexte socio-économique des élèves sur leur compétence en matière de lecture. Les résultats de PISA 2006 semblent indiquer que, à la fois dans les différents Etats nationaux et dans les composantes de la Grande Région, il existe une corrélation entre l'échec du processus d'éducation et l'origine sociale.⁷⁰ Par ailleurs, la compétence en lecture des élèves a une grande incidence sur l'accès à l'éducation post-secondaire. Ainsi les jeunes issus de l'immigration risquent-ils davantage de ne disposer que de faibles connaissances de la langue écrite : ils sont plus fréquemment issus de familles d'un niveau socio-économique bas et présentent souvent des déficits linguistiques. Le taux d'illettrisme (ou d'alphabétisation) d'une société dépend par conséquent fortement du degré de réussite de l'éducation primaire, d'une part, et de l'intégration des migrants, d'autre part. Dans la Grande Région, il pourrait ainsi servir d'indicateur pour le succès de la politique d'éducation et d'intégration. De telles analyses ne sont toutefois pas réalisables dans un proche avenir en raison de l'indisponibilité des données.

L'on retiendra toutefois qu'au sein de la Grande Région, la prise de conscience de l'importance de cette problématique semble s'affirmer, ce qui transparaît dans un grand nombre de projets et d'initiatives sur le thème de l'analphabétisme fonctionnel et de l'illettrisme. Les résultats de l'étude PISA et la non réalisation, probablement nette, des valeurs de référence éducatives définies en matière de compétence de lecture dans le cadre de la stratégie de Lisbonne montrent qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

⁷⁰ Dans tous les pays de la Grande Région (Allemagne, France, Luxembourg et Belgique), la corrélation entre la performance et le contexte socio-économique est, dans le domaine des sciences, significativement supérieure à l'effet moyen de l'OCDE. D'autre part, en Allemagne, les différences dans les performances de lecture sont les plus importantes (avec un écart type de 112 points).

4.2 Participation à l'enseignement

Plus la participation de la population à l'enseignement est importante, plus le niveau de qualification tend à s'élever, ce qui est un facteur déterminant pour le développement économique et social futur d'un pays ou d'une région. En raison de données nettement insuffisantes, il n'a pas été possible de fournir, sur la base des chiffres du portail statistique de la Grande Région, les indicateurs entrant actuellement en ligne de compte. C'est pourquoi, l'on a à nouveau eu recours aux données d'Eurostat, ce qui permet, au demeurant, de réaliser des comparaisons au plan européen et national. Selon ces données, près de 2,2 millions d'élèves et d'étudiants étaient, en 2008, inscrits dans un établissement d'enseignement de la Grande Région (niveau CITE 0/préscolaire exclu), soit près de 32 000 élèves de plus qu'en 2000.⁷¹ Environ 1,23 million d'élèves étaient scolarisés dans un établissement d'enseignement primaire (CITE 1) ou un établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire I (CITE 2), et se trouvaient donc en cours de scolarité obligatoire. Près de 607 000 lycéens et étudiants fréquentaient un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou suivaient un enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4). Enfin, la Grande Région comptait en 2008 près de 348 000 étudiants dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6).

L'apprentissage préscolaire des enfants de 4 ans

Le débat sur l'éducation de la première enfance est de plus en plus présent dans les milieux politiques. Les processus d'apprentissage et de développement durant la période située entre la naissance et l'entrée à l'école primaire sont extrêmement importants pour le développement de l'enfant par la suite. Les mesures de formation dans la première enfance ont pour objet de préparer l'enfant physiquement, affectivement, socialement et intellectuellement à passer du milieu familial à l'école primaire et de les doter des capacités et des aptitudes dont ils auront besoin au premier échelon du système éducatif.⁷² La Commission européenne a de ce fait défini en 2009 une nouvelle valeur de référence selon laquelle, en 2020, au moins 95 % des enfants entre quatre ans et l'âge légal de scolarisation devront prendre part aux mesures de formation préscolaire.

Un indicateur usuellement utilisé pour mesurer cet objectif est le taux de participation des enfants de quatre ans, c.-à-d. le pourcentage des enfants de quatre ans prenant part à des mesures de formation de la première enfance. Un enfant de quatre ans peut soit fréquenter un établissement d'enseignement préscolaire, soit l'école primaire (CITE 0-1). Selon les données disponibles, la grande majorité des enfants de quatre ans se trouvent dans des établissements d'enseignement préscolaire. Ceux-ci proposent une prise en charge de nature éducative pour de jeunes enfants et sont tenus d'employer un personnel spécialisé disposant de qualifications pédagogiques.⁷³

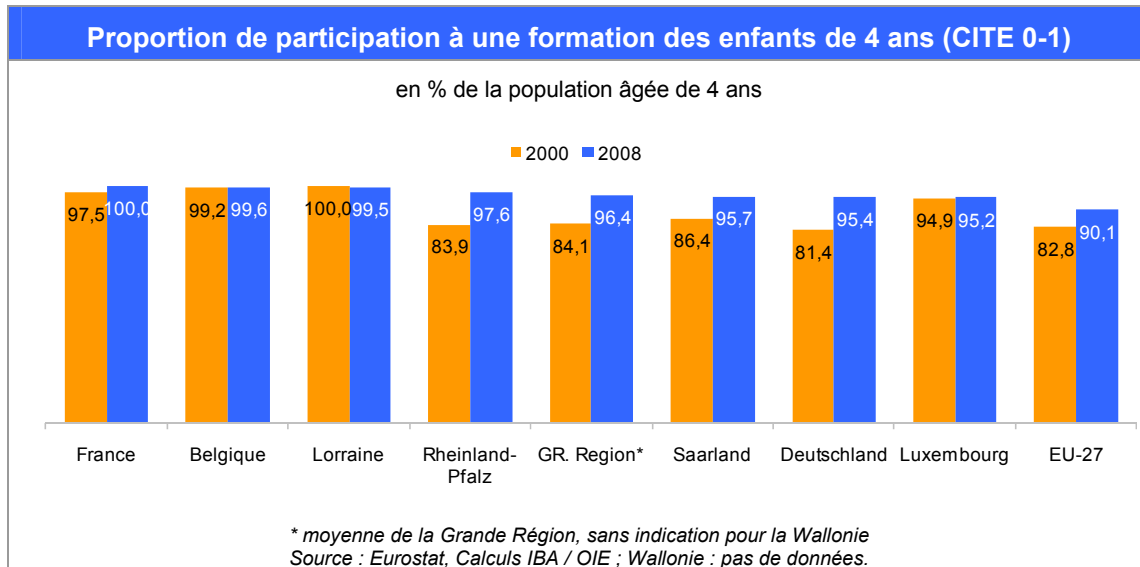
⁷¹ A ce chiffre viennent s'ajouter environ 395 000 enfants inscrits dans un établissement d'enseignement préscolaire (CITE 0), soit près de 7 000 de plus qu'en 2000.

⁷² Cf. Annuaire régional d'Eurostat 2009, p.126.

⁷³ Il n'est pas tenu compte des crèches, ateliers de jeux ou garderies ne demandant pas impérativement à leur personnel un certificat attestant de leur qualification pédagogique.

Plus de 96 % de tous les enfants de quatre ans bénéficient d'un apprentissage préscolaire dans la Grande Région

En 2008 dans la Grande Région, 96,4 % des enfants de quatre ans sont pris en charge dans des structures de formation préscolaire. L'objectif de l'UE a ainsi été réalisé à partir de cette date - ce qui n'est pas encore le cas au niveau européen (UE-27 : 90,1 %). La moyenne de la Grande Région ne tient toutefois pas compte de la Wallonie, les chiffres correspondants n'étant pas disponibles pour 2000 et 2008. Eurostat ne mentionne cette région qu'en 2001 : avec un taux de participation de 98,1 %, l'objectif y était largement dépassé à cette date déjà. Les autres composantes régionales ont elles aussi pu atteindre l'objectif dès 2008. Il est à noter ici que, pour ce qui concerne l'enseignement préscolaire et l'école primaire, les groupes d'âge respectifs varient selon les composantes régionales.⁷⁴



Proportion la plus importante d'enfants de quatre ans participant pris en charge dans un apprentissage préscolaire en Lorraine

Dans la Grande Région, la Lorraine arrive en tête avec un résultat de 99,5 %, se situant depuis des années déjà à un niveau proche des 100 %. Le Luxembourg affiche une constance similaire : la proportion des enfants de quatre ans qui suivent un apprentissage préscolaire ou primaire est, depuis 2000, d'environ 95 %. Entre 2000 et 2008, le Luxembourg a toutefois été dépassé par les régions allemandes qui ont vu leur résultat fortement progresser. Cette dynamique d'évolution positive a permis à la Rhénanie-Palatinat et à la Sarre de réaliser dès 2008 l'objectif fixé par l'UE, la moyenne de la Grande Région progressant par ailleurs en conséquence. Ces tendances sont la conséquence de processus de réformes en cours ainsi que de nombreux programmes initiés par les gouvernements régionaux. En Rhénanie-Palatinat, l'initiative « Zukunftschance Kinder – Bildung von Anfang an » (Perspectives

⁷⁴ Education préprimaire (CITE 0) : n'est obligatoire qu'au Luxembourg à partir de 4 ans. Dans les autres régions, la fréquentation du jardin d'enfants ou des établissements d'enseignement préscolaire est facultative à partir de deux ans au minimum en Lorraine, de deux ans et demi en Wallonie et de trois ans dans les régions allemandes. Enseignement primaire (CITE 1) : la scolarité est légalement obligatoire à partir de 6 ans en règle générale. Dans les régions allemandes, l'enseignement primaire compte quatre classes, au Luxembourg, six. Les écoliers lorrains vont à l'école primaire jusqu'à onze ans. En Wallonie, l'enseignement primaire est obligatoire durant six ans répartis en trois classes de deux ans respectivement.

d'avenir pour les enfants – l'éducation pour un bon départ) a été lancée par le gouvernement. Elle est axée sur les thématiques politiques en faveur de la multiplication des offres de prise en charge des enfants ainsi que du développement qualitatif, p. ex. par la promotion de la langue, l'illustration par la pratique des observations et de la documentation ainsi que la coopération des garderies et des écoles primaires. Le gouvernement régional de la Sarre a lui aussi mis en place des mesures en faveur d'une extension renforcée des offres de prise en charge – en particulier le Sonder-Vorschulentwicklungsplan 2008 (plan spécial de développement préscolaire).

Etudiants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire, et exige des élèves l'accomplissement préalable d'environ neuf ans ou plus d'études à plein temps.⁷⁵ L'enseignement général secondaire du deuxième cycle comprend des programmes éducatifs dont la réussite donne normalement accès aux programmes de niveau universitaire. L'enseignement secondaire professionnel du deuxième cycle a pour principal objectif de familiariser les étudiants avec le monde du travail et de les préparer à des programmes de formation professionnelle ou technique ultérieure. L'enseignement post-secondaire non supérieur regroupe des programmes situés au-delà du domaine de l'enseignement secondaire du deuxième cycle sans toutefois être considérés comme des programmes de niveau universitaire.⁷⁶ L'âge de début et de fin d'études ainsi que la fourchette d'âge des étudiants dépendent des systèmes éducatifs nationaux. Afin de couvrir les tranches d'âges relativement larges selon les pays, l'on considère en général, pour les comparaisons internationales, que les étudiants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur composent le groupe d'âge très étendu des 15 - 24 ans.

La Wallonie enregistre la proportion la plus importante de jeunes dans les filières de qualification moyenne

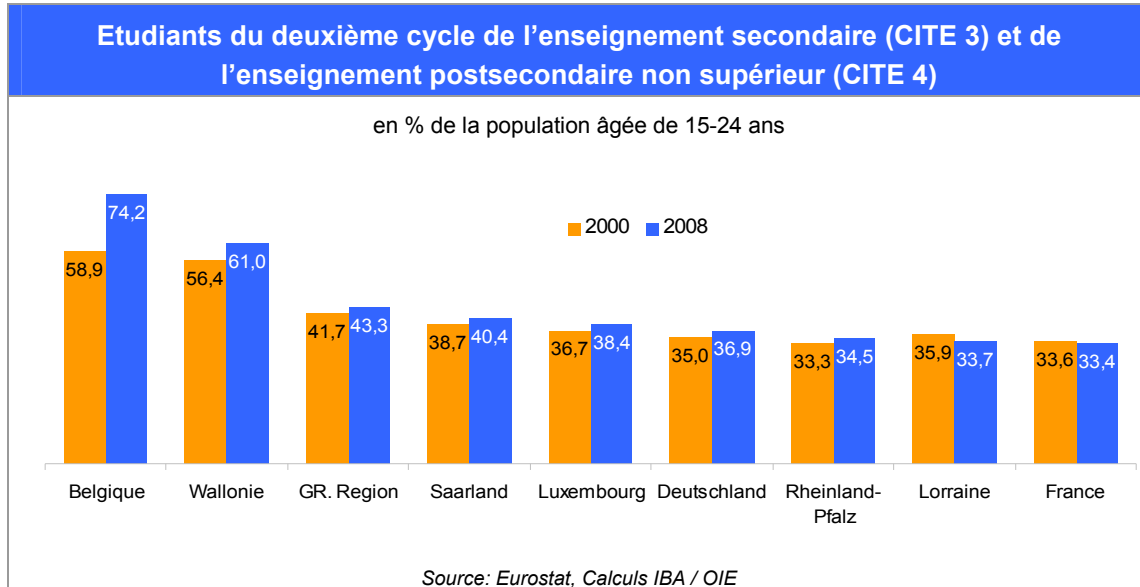
En 2008, 43 % des jeunes âgés entre 15 et 24 ans dans la Grande Région étaient inscrits dans un établissement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement postsecondaire non supérieur.⁷⁷ La Wallonie affiche le taux de participation le plus élevé (environ 61 %), lequel se situe bien au-dessus des taux enregistrés par les autres composantes de la Grande Région. La Wallonie – au même titre que les autres régions belges – figure ainsi dans le groupe de tête du classement des régions européennes enregistrant des taux de participation supérieurs à 50 % parmi lesquelles l'on trouve les régions de Finlande, d'Islande et certaines régions de Suède, d'Italie, de Hongrie ainsi que la région de Prague et de Salzbourg. La France et l'Allemagne affichent en revanche des taux de par-

⁷⁵ Il n'est pas tenu compte de l'enseignement primaire (CITE 1) et du premier cycle du secondaire (CITE 2) étant donné que, à ce niveau, l'école est obligatoire sur l'ensemble du territoire de l'étude ; la proportion des élèves participant à ces formations atteint ainsi pratiquement 100 % dans toutes les régions.

⁷⁶ Il s'agit souvent de programmes techniques et professionnels plus avancés, destinés à former des enseignants ou des membres de certaines professions médicales et/ou de formations en commerce et en marketing (cf. Annuaire régional d'Eurostat 2007, p. 148).

⁷⁷ Il est ici procédé – comme dans les annuaires régionaux d'Eurostat – selon la méthode usuelle : la population scolaire qui inclut tous les groupes d'âge est rapportée au groupe des 15 – 24 ans. Les pourcentages sont ainsi plus élevés et peuvent même dépasser 100 %.

tipation relativement bas.⁷⁸ De surcroît, depuis 2000, le pourcentage des élèves et des étudiants de ces filières a encore augmenté de près de cinq points en Wallonie. Cette dernière se situe toutefois bien en-deçà de la moyenne nationale – en Belgique, on a en effet observé une hausse de 15 points durant la même période. Les autres composantes de l'espace de coopération n'ont en revanche enregistré que de très légères variations pendant ce temps.



Etudiants de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur comprend des programmes de formation à dominance théorique qui peuvent mener à un titre de chercheur de haut niveau ou à des professions exigeant un haut niveau de qualification ; d'autres programmes de l'enseignement supérieur, qui relèvent d'un même niveau de qualification, sont davantage orientés vers l'emploi et préparent à une entrée directe sur le marché du travail. Normalement, la condition d'admission est d'avoir achevé avec succès un programme de niveau 3 et/ou 4 de la CITE. La population d'étudiants est rapportée à la population de la classe des 20-24 ans, ce qui permet de connaître la taille relative de la population d'étudiants au niveau régional. Il est à considérer néanmoins que cet indicateur est basé sur les données concernant l'endroit où les étudiants font leurs études, et non pas leur lieu d'origine ou de résidence. Par conséquent, cet indicateur ne révèle pas, en premier lieu, une participation inégale à l'enseignement supérieur, mais plutôt une répartition inégale des établissements d'enseignement supérieur entre les régions.

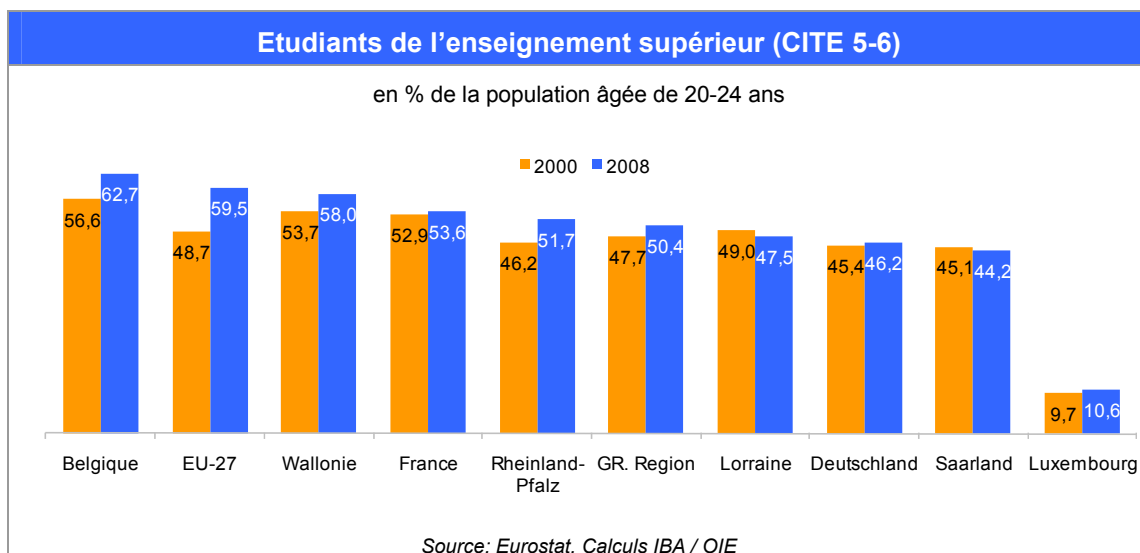
Proportion des étudiants en université plus importante en Wallonie et en Rhénanie-Palatinat qu'en moyenne dans la Grande Région

En 2008, 50 % des jeunes âgés entre 20 et 24 ans fréquentaient un établissement d'enseignement supérieur dans la Grande Région, soit un beaucoup moins que la moyenne européenne (60 %).⁷⁹ En raison du nombre élevé d'universités et d'établissements

⁷⁸ Par rapport à 2007 (cf. Annuaire régional d'Eurostat 2009, p. 129).

⁷⁹ Il est ici procédé – comme dans les annuaires régionaux d'Eurostat – selon la méthode usuelle : la population scolaire qui inclut tous les groupes d'âge est rapportée au groupe des 20 – 24 ans. Les pourcentages sont ainsi plus élevés et peuvent même dépasser 100 %.

d'enseignement supérieur qui attirent en masse les étudiants issus d'autres régions, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat affichent des taux supérieurs à ceux des autres composantes de l'espace de coopération. Bon nombre de jeunes partent effectuer un séjour d'études à l'étranger ou dans une autre région, la plupart du temps dans des villes plus importantes. Cette situation est particulièrement visible au Luxembourg qui enregistre ici un taux exceptionnellement bas (à peine 11 %). Le système d'enseignement supérieur dans le Grand-Duché est relativement peu développé par rapport à d'autres pays. L'université fondée en 2003 est toujours en cours d'édification et est fortement axée sur la recherche. Les Luxembourgeois sont donc nombreux à effectuer leurs études à l'étranger, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur et les universités des régions voisines, ce qui explique en grande partie les faibles taux observés dans le Grand-Duché. La Sarre enregistre une baisse du nombre des étudiants dans l'enseignement supérieur depuis 2000. En même temps, ce chiffre a fortement progressé en Rhénanie-Palatinat.



Paysage universitaire diversifié dans la Grande Région

Les données pour la Lorraine et la Wallonie n'étant pas disponibles en quantité suffisante, une analyse du nombre des étudiants par filière dans la Grande Région n'a pu être réalisée dans le cadre du présent rapport. C'est pourquoi, le paysage universitaire de l'espace de coopération sera brièvement décrit ici. Aux étudiants mobiles, la Grande Région propose une offre attrayante de filières, étant donné que parallèlement au grand nombre de spécialisations, il est possible d'y acquérir des compétences linguistiques supplémentaires et de recueillir une expérience interculturelle.

Le paysage universitaire très diversifié de la Grande Région se compose notamment de 20 universités, 30 hautes écoles, 21 écoles supérieures spécialisées et 19 académies d'art et conservatoires de musique. Au total, l'espace de coopération compte 113 organismes universitaires ainsi que l'Université franco-allemande comme établissement supranational.⁸⁰ En raison du grand nombre d'institutions, seules quelques universités et leurs spécialités seront présentées ci-dessous à titre d'exemple.

⁸⁰ Cf. Beck 2010.

L'Université de la Sarre fait preuve de compétences remarquables dans les domaines NanoBioMed - vie et matière, informatique et Europe, alors que l'Université de Trèves se démarque par des spécialités en sciences humaines, sociales et économiques.

En 2008, en Lorraine, les quatre universités (Henri Poincaré, Nancy 2, Paul Verlaine – Metz et l'Institut National Polytechnique de Lorraine) se sont associées dans le cadre du projet « Opération Campus ». Il est prévu de redynamiser, rénover et regrouper les campus déjà existants afin d'accroître leur visibilité au niveau international. Dans ce contexte, il est notamment question d'activer la création de deux pôles à Nancy (biologie-sciences de la santé et gestion des entreprises-management) et d'un pôle Sciences-Technologie-Management à Metz.

L'Université du Luxembourg se définit comme une université internationale plurilingue dédiée à la recherche. Cette dernière se concentre principalement sur les sciences de la finance, les systèmes sécurisés dans la technologie de l'information et la communication (ICT), la biomédecine des systèmes, le droit communautaire et économique ainsi que l'éducation et l'apprentissage dans un contexte multilingue.

Unique université d'Etat omnidisciplinaire de la Communauté Wallonie-Bruxelles, l'université de Liège propose un large éventail de filières. Aux portes des régions frontalières de l'Euregio-Meuse-Rhin et de la Grande Région et par ailleurs située aux confins des cultures romanes et germaniques, cette université est fortement axée sur l'international.

Conjointement avec l'université technique (Technische Universität) de Kaiserslautern en qualité de partenaire méthodologique, les universités citées forment depuis 2008 un espace universitaire commun dans le cadre du projet Interreg IV A « Université de la Grande Région ». Cet espace inclut 115 000 étudiants et 6 000 professeurs. Il doit permettre aux étudiants de faire des études transfrontalières, d'apprendre des langues étrangères, de découvrir les différentes cultures de la Grande Région et d'obtenir un diplôme universitaire transfrontalier. Ce type de coopération peut justement préparer les jeunes gens, dans le contexte de systèmes éducatifs différents dans les composantes régionales, à satisfaire aux exigences spécifiques du marché du travail transfrontalier.

Participation à l'apprentissage tout au long de la vie : une importance croissante dans le contexte de l'évolution démographique

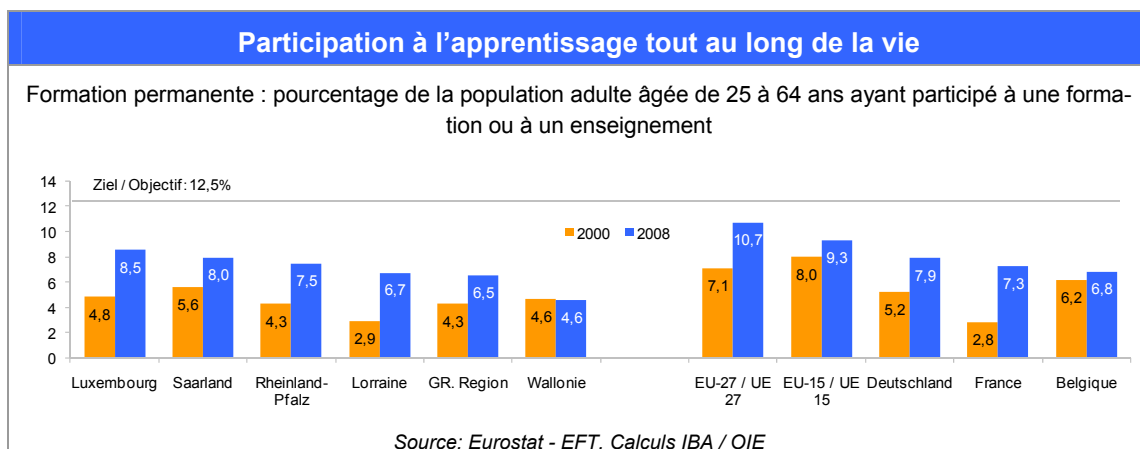
La formation permanente joue également un rôle essentiel. L'apprentissage tout au long de la vie revêt d'une part une importance toute particulière pour le développement personnel et la participation sociale. Elle constitue d'autre part une condition impérative pour maintenir l'employabilité des personnes dans une société de connaissance placée sous le signe du progrès technique et de la mondialisation, où les connaissances acquises sont très vite dépassées. L'apprentissage tout au long de la vie prend une dimension supplémentaire dans le contexte de l'évolution démographique qui a pour conséquence le maintien prolongé des seniors dans la vie active et des modifications dans les exigences professionnelles. L'objectif est d'offrir un accès libre et égal pour tous à des programmes d'apprentissage de haut niveau ainsi qu'à de nombreuses expériences d'apprentissage, quel que soit l'âge et le niveau de qualification. En mai 2003, le Conseil européen a préconisé, à l'horizon 2010, une partici-

pation annuelle de 12,5 % des 25-64 ans à une formation initiale ou à un enseignement au sein de l'Union européenne.

Par apprentissage tout au long de la vie, on entend la participation à tout type d'enseignement ou de formation – formel, informel ou non formel, sur le lieu de travail, dans le cadre du système d'éducation officiel ou ailleurs, en vue d'améliorer continuellement les connaissances, les capacités et les compétences. L'intention ou l'objectif de cet apprentissage constitue le facteur déterminant qui distingue ces activités d'apprentissage d'autres activités de nature par exemple culturelle ou sportive. Les données sont collectées par l'enquête sur les forces de travail et portent sur la population adulte âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation initiale ou à un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

La participation à l'apprentissage tout au long de la vie nettement sous les objectifs de Lisbonne dans la Grande Région

Dans la Grande Région, le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie était, en 2008, de 6,5 %, se situant ainsi nettement sous le niveau de l'UE-15 (9,3 %) ou de l'UE-27 (10,7 %). L'objectif de 12,5 % n'a été atteint ni dans l'espace de coopération ni, en moyenne, dans les Etats membres de l'UE, bien que la participation à l'apprentissage tout au long de la vie ait progressé dans toutes les régions depuis 2000. Au sein de la Grande Région, les taux de participation ont varié entre une valeur inférieure à 5 % en Wallonie et un maximum de 8,5 % au Luxembourg. Au Grand-Duché, la participation aux mesures de formation continue a de nouveau augmenté en 2008 après avoir constamment régressé de 2004 à 2007. Entre 2000 et 2004, le taux avait doublé au Luxembourg pour pratiquement atteindre 10 %. En Lorraine, le taux de participation, après être resté relativement constant à un niveau très bas, a connu une hausse soudaine en 2003.⁸¹ Depuis que l'objectif de Lisbonne a été fixé, en 2003, les deux composantes régionales allemandes enregistrent une hausse relativement continue du taux de participation. En Wallonie en revanche, le taux régresse depuis 2004.

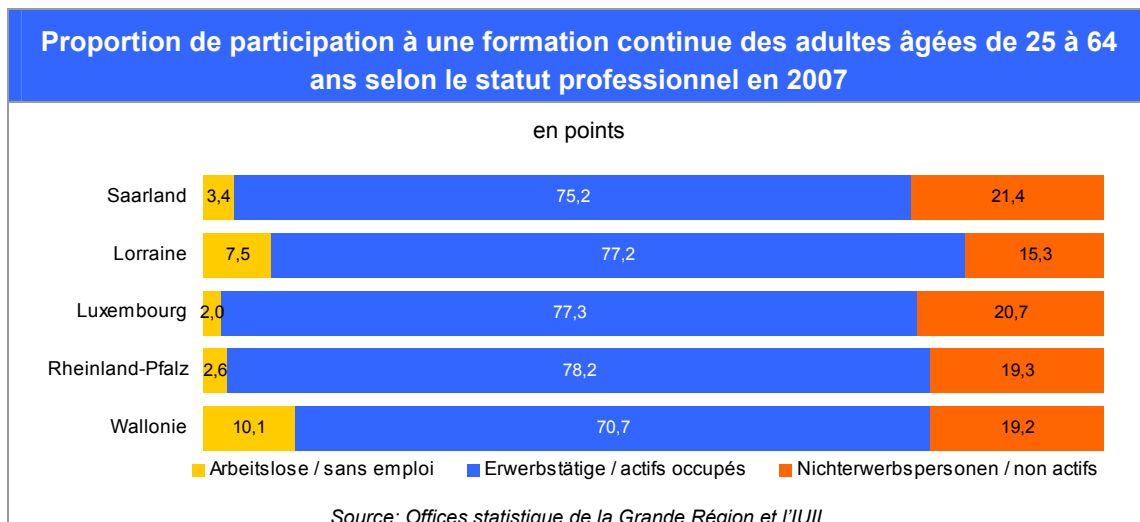


⁸¹ Il est à noter ici qu'en 2003, une rupture statistique s'est produite dans la série chronologique en France et que la problématique relative à la formation continue a été modifiée (entre 2000 et 2003 : reformulation de la question concernant la participation à la formation continue ; bien que cette question ait été reformulée dans tous les Etats membres, il est toutefois possible que dans certains pays, la tournure employée ait, de diverses manières, influencé la réponse. C'était peut-être le cas en Lorraine).

En 2008, toutes les composantes régionales étaient encore très loin de remplir les objectifs de l'UE et de nombreux efforts seront encore nécessaires si ceux-ci doivent être atteints en 2010. Depuis lors, l'UE a défini un nouvel objectif pour 2020 : au moins 15 % en moyenne de tous les adultes doivent participer à l'apprentissage tout au long de la vie.

Zoom : Les actifs occupés enregistrent le taux le plus élevé de participation à la formation continue

Des informations complémentaires intéressantes sur cette thématique, pour laquelle peu de données sont d'une manière générale disponibles, sont livrées par l'étude actuelle « Indicateurs statistiques harmonisés – La formation continue dans la Grande Région » que les offices statistiques de la Grande Région ont menée dans le cadre du programme de soutien communautaire Interreg IV A. Il apparaît en effet que si l'on considère les personnes en formation continue selon leur statut professionnel, le taux de participation des actifs occupés est, comparé aux demandeurs d'emploi et aux non actifs adultes, le plus élevé. Cela correspond d'ailleurs à leur pourcentage de la population respective. La comparaison des régions entre elles révèle que les taux de participation des actifs occupés ne varient pas trop fortement (chiffres de 2007) : ils se situent en effet entre 71 % environ en Wallonie et 78 % environ en Rhénanie-Palatinat. Des écarts plus importants sont en revanche constatés chez les demandeurs d'emploi et les non actifs adultes. Les proportions de demandeurs d'emploi participant à l'apprentissage tout au long de la vie varient entre 2,0 % au Luxembourg et 10,1 % en Wallonie. Les taux de participation des non actifs vont de 15,2 % en Lorraine à 21,4 % en Sarre.⁸² Selon les auteurs de l'étude, les causes en résident sans doute davantage dans le domaine privé que dans la motivation professionnelle et ne peuvent donc être analysées plus avant.⁸³



⁸² Cf. Offices statistiques de la Grande Région et IUIL 2009, p. 87.

⁸³ Cf. Schneider 2010, p. 16.

5. Conditions de vie

Améliorer les conditions de vie et créer des conditions équivalentes dans le but de renforcer la cohésion sociale et territoriale sont des objectifs centraux de la politique européenne qui s'inscrivent également dans la nouvelle stratégie « Europe 2020 ». La Commission européenne y esquisse une vision de l'économie sociale de marché dans l'Europe du 21^{ème} siècle qui doit permettre de sortir de la crise actuelle et de faire de l'UE une économie intelligente, durable et intégrative. Mais comment mesurer une croissance durable qui ne soit pas uniquement axée sur une augmentation de la productivité purement économique, mais soit en conformité avec les intérêts écologiques et contribue également à accroître la prospérité et le bien-être de la population, c'est-à-dire apporte un plus en termes de qualité de vie pour tous ? Un débat politique sur l'évolution du reporting statistique dans une société moderne s'est engagé au niveau international. Ce débat a notamment été ouvert à la suite du rapport de la Commission dite « Stiglitz-Sen-Fitoussi » sur la Mesure de la Performance Economique et du Progrès Social⁸⁴ et de la communication présentée par la Commission Européenne « Le PIB et au-delà »⁸⁵.

Pendant des années, le produit intérieur brut (PIB) a été l'indice macroéconomique par excellence pour mesurer la performance économique et la prospérité d'un pays. Il est aujourd'hui critiqué car il ne donne des informations que sur la création de valeurs monétaires. Il n'est pas tenu compte de la durabilité des activités économiques, de la distribution équitable des salaires ni même de la contribution éventuelle de l'augmentation du PIB à l'accroissement du bien-être et de la qualité de vie des individus – des aspects qui gagnent en importance pour mesurer le progrès social dans un « monde en mutation ». Sous l'angle monétaire classique du PIB, une baby-sitter rémunérée est considérée comme productive car son activité est prise en compte dans le calcul du PIB. En revanche, les personnes en congé parental ou qui s'occupent d'un parent malade ou un bénévole qui entraîne des jeunes dans un club contribuent sans aucun doute au bien-être social, mais ne sont pas prises en compte dans les comptes nationaux. En revanche, le PIB est stimulé par l'achat d'une voiture puissante, même si cette dernière porte atteinte à l'environnement. Sous cet angle, il n'est pas répréhensible de jeter ses déchets sur la voie publique, car leur élimination par le service de ramassage des ordures accroît la performance économique. De telles considérations donnent une image très limitée et faussée de l'économie et de la société. Pour cette raison, on s'efforce depuis des années déjà de trouver des alternatives au PIB et aux facteurs monétaires classiques de la prospérité afin de mieux appréhender d'une part les coûts des impacts négatifs de la croissance sur l'environnement, les conditions de vie et de travail et d'autre part de mettre plus en relief les aspects non matériels de la qualité de la vie et de les mesurer à l'aide d'indicateurs appropriés. On mentionnera par exemple le concept de « l'empreinte écologique », le « Happy-Planet-Index » international (indicateur d'efficacité écologique) ou une approche telle que le « Bonheur national brut » (Gross National Happiness) dont se sert le royaume du Bhoutan, en Asie du sud, pour mesurer la satisfaction et le niveau de vie de ses habitants dans le cadre d'une approche globale et humanistique.

⁸⁴ Cf. Stiglitz et al. (2009) : Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress ; à télécharger à partir du site www.stiglitz-sen-fitoussi.fr.

⁸⁵ Cf. Commission Européenne (2009) : « Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation ». Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, COM (2009) 433 définitif. Bruxelles.

En regard de cette situation et sur la base de leurs propres analyses, le rapport évoqué de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi tout comme la communication présentée par la Commission Européenne « Le PIB et au-delà » proposent des indicateurs de nature économique, sociale et écologique venant compléter le produit intérieur brut. Ces recommandations vont sans aucun doute dans la bonne direction, mais ne peuvent que difficilement être prises en compte dans le présent rapport. Ce constat s'applique notamment aux indicateurs non matériels car il n'existe jusqu'à présent guère de données disponibles au niveau de la Grande Région. Pour assurer la continuité du reporting, nous continuerons donc à faire appel principalement à des indicateurs matériels. Les considérations sont essentiellement axées sur les revenus, qui vont au-delà des indicateurs utilisés jusqu'à présent, c'est-à-dire le revenu disponible des ménages privés et les rémunérations des salariés, et donnent pour la première fois une idée des bénéfices réalisés par les entreprises. Le rapport comprend également des apports sur « la pauvreté et l'exclusion sociale » et « les salaires minima ». Enfin, il décrit l'évolution des prix à la consommation et du prix de l'immobilier, ce dernier aspect étant complété par des déclarations sur la mobilité résidentielle transfrontalière.

Les évolutions possibles au niveau de l'analyse des conditions de vie et de la qualité de la vie dans la Grande Région devront être traitées dans le cadre de futurs rapports ou d'études spécifiques qui pourront également tenir compte des résultats d'initiatives actuelles. Citons notamment le projet « PIBien-être » dans le cadre duquel le Conseil Economique et Social (CES) en coopération avec l'Observatoire de la Compétitivité, le Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD) et le STATEC doit mettre au point, à la demande du Gouvernement luxembourgeois, un indice permettant de mesurer, au-delà du PIB par habitant traditionnel, le progrès social et le bien-être dans une perspective à long terme. Par ailleurs, les offices statistiques de la Grande Région examinent actuellement, dans le cadre d'un projet Interreg IV A, les questions du développement durable. Cet examen doit déboucher sur un catalogue d'indicateurs dont la publication est prévue à la fin du projet sur le portail internet de la Grande Région.

5.1 Revenus

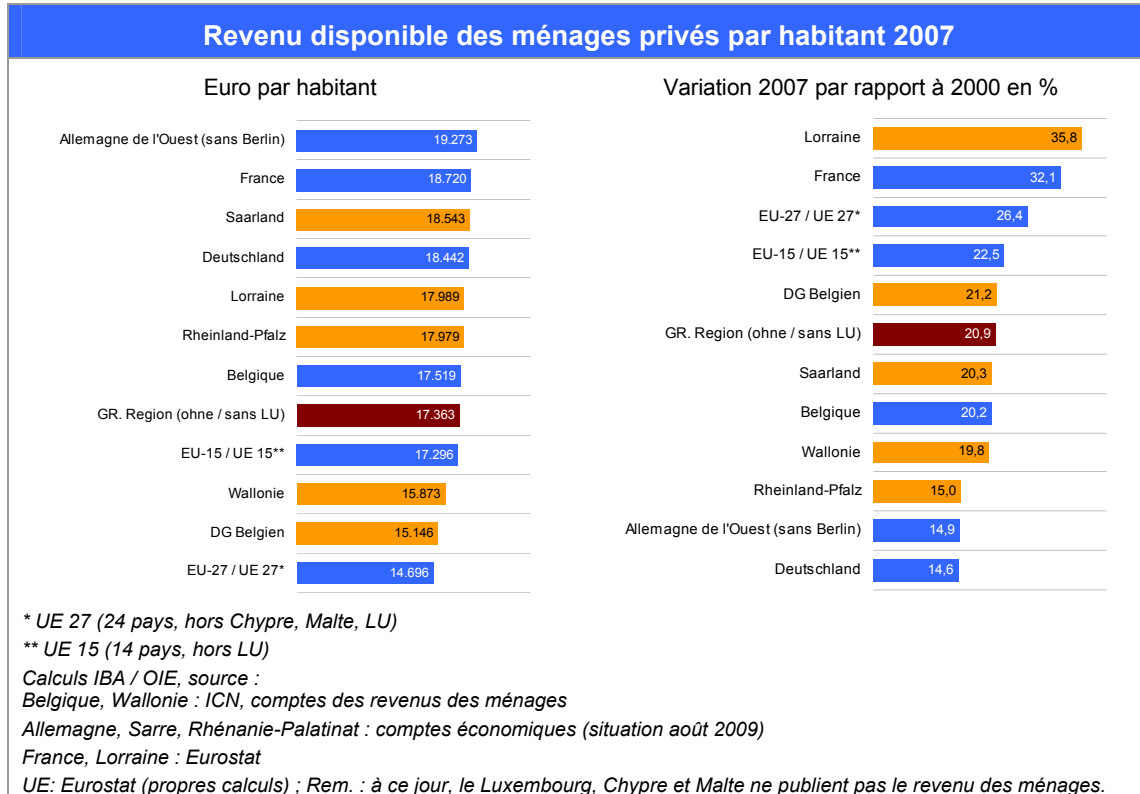
5.1.1 Revenus des ménages

Les ménages privés de la Grande Région ont disposé d'un revenu légèrement supérieur à la moyenne européenne

Après déduction des impôts directs et des cotisations sociales des revenus du travail et du capital et prise en considération des transferts courants perçus tels que les pensions de retraite et les prestations sociales, le revenu disponible des ménages privés de la Grande Région (sans le Luxembourg)⁸⁶ s'est monté, en 2007, à 188,8 milliards d'euros au total. Ainsi chaque habitante et chaque habitant – quel que soit son âge – a-t-il disposé, d'un point de vue purement statistique, de 17 363 euros aux fins de consommation ou de constitution

⁸⁶ Le Luxembourg est l'un des trois Etats membres de l'UE-27 dans lequel les comptes économiques ne font pas, jusqu'à présent, état des comptes des ménages. STATEC complète actuellement les comptes nationaux de manière à pouvoir fournir à l'avenir des données sur le revenu des ménages luxembourgeois.

d'épargne. Le revenu des ménages privés de l'espace de coopération était ainsi légèrement supérieur à la moyenne de l'UE -15 (sans le Luxembourg) où la moyenne arithmétique du revenu par tête a atteint 17 296 euros en 2007. Par rapport à l'UE-27 (hors Chypre, Malte et Luxembourg), chaque habitant disposait d'environ 2 670 euros de plus que la moyenne.

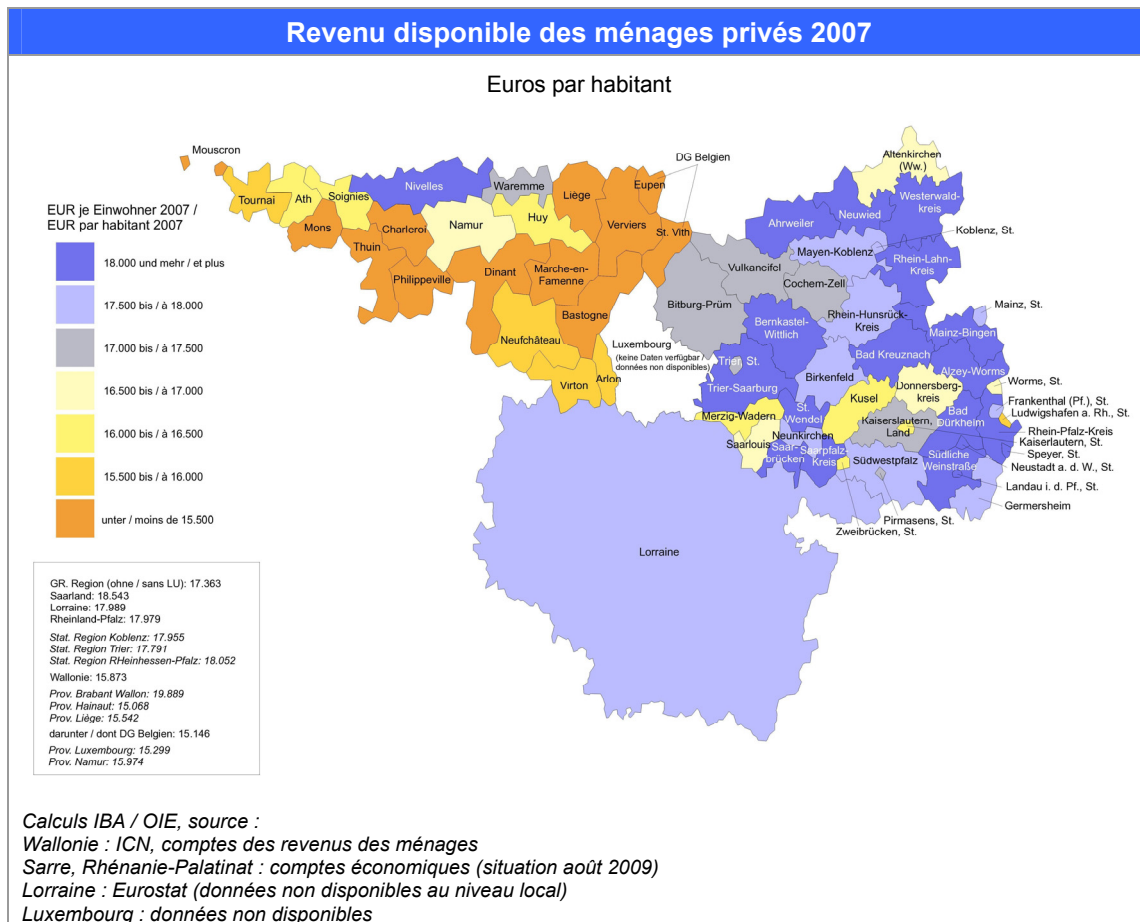


Le revenu par habitant le plus élevé en Sarre, le plus faible dans la Communauté germanophone de Belgique

Au sein de la Grande Région, les revenus par habitants des ménages privés sont toutefois très variables. Si l'on considère les différentes composantes régionales, c'est la Sarre qui, en 2007, est arrivée en première position du revenu par habitant avec 18 543 euros, se situant ainsi également au-dessus de la moyenne fédérale, mais toujours sous la moyenne de l'Ouest de l'Allemagne. Suivent, en deuxième et troisième position, la Lorraine et la Rhénanie-Palatinat qui, avec respectivement 17 989 et 17 979 euros, ont également atteint des résultats supérieurs au niveau de la Grande Région. D'un point de vue statistique toutefois, le revenu dont disposaient Lorrains et Rhénans-Palatins s'est situé sous la moyenne nationale respective. La Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique ont quant à elles enregistré un résultat sensiblement inférieur au niveau de la Grande Région et de la Belgique dans son ensemble. Leurs habitants n'ont en effet touché qu'un revenu moyen de 15 873 et 15 146 euros. Comparés aux habitants de la Communauté germanophone de Belgique, chaque Sarroise et chaque Sarrois disposaient ainsi de près de 3 400 euros de plus à dépenser ou à épargner.

A un niveau plus local, plus de 41 % de différence entre le revenu par habitant le plus élevé et le plus bas

A une échelle géographique plus restreinte, les disparités régionales apparaissent encore plus nettement – sachant que l'on ne dispose ici que de chiffres pour la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre : les revenus disponibles des ménages vont de 24 563 euros par habitant dans le district sarrois de Saint-Wendel à 14 443 euros à Charleroi en Wallonie. Le chiffre le plus élevé dépasse en conséquence le plus bas de plus de 41 %, ou 10 120 euros. Il est à noter que l'analyse sur un plan plus local révèle également que les territoires allemands devancent nettement les territoires wallons. Ainsi le groupe des revenus par habitant les plus bas en moyenne (moins de 15 500 euros par habitant) est-il exclusivement composé de territoires wallons. Seule exception à cette règle : l'arrondissement de Nivelles (Brabant wallon), limitrophe de la région de la capitale Bruxelles, qui, avec 19 889 euros par habitant, se place en troisième position, juste derrière les leaders Saint-Wendel et Mayence-Bingen (21 257 euros).



Progression du revenu disponible moins rapide dans la Grande Région qu'au niveau européen depuis 2000

Depuis 2000, le volume global du revenu disponible des ménages privés a progressé de 22,2 % dans la Grande Région (sans le Luxembourg). En hausse de 20,9 %, soit 3 000 euros, l'augmentation du revenu par tête a quant à elle été légèrement plus faible étant donné que durant cette période, l'espace de coopération a enregistré une progression de la

moyenne annuelle du nombre d'habitants (+1,1 % hors Luxembourg). Globalement, la progression a ainsi été plus faible dans la Grande Région qu'au niveau de l'Europe dans son ensemble où, durant ce même laps de temps, le revenu par tête a augmenté de 26,4 (UE-27, 24 pays) et 22,5 % (UE-15, 14 pays).

La Lorraine enregistre la plus forte augmentation du revenu nominal et réel par habitant depuis 2000

La comparaison entre les différentes composantes de la Grande Région met en évidence que le revenu disponible des ménages privés par habitant a très fortement progressé en Lorraine entre 2000 et 2007 (+35,8 %) – une hausse nettement supérieure aux moyennes de la Grande Région, française et européenne. Les habitants de la Communauté germanophone de Belgique ont également bénéficié, avec une hausse de 21,2 %, d'augmentations de revenus légèrement supérieures à la moyenne qui, si elles se situent sous le niveau européen, sont toutefois plus fortes que dans l'ensemble de la Belgique. En revanche, en Sarre (+20,3 %), en Wallonie (+19,8 %) ainsi qu'en Rhénanie-Palatinat (+15 %), les revenus par habitant ont progressé plus faiblement que dans la Grande Région en moyenne (+20,9 %). En Wallonie, ce constat vaut également pour la moyenne nationale.

Revenu disponible des ménages privés par habitant et indice des prix à la consommation : indice d'ensemble			
Variation 2000 – 2007 en %			
Territoire	Revenu par tête	Indice des prix à la consommation	Hausse du potentiel de pouvoir d'achat réel
Saarland	20,3	11,5	8,8
Lorraine	35,8	13,4	22,4
Rheinland-Pfalz	15,0	11,5	3,5
Wallonie	19,8	15,1	4,7
DG Belgien	21,2	15,1	6,1

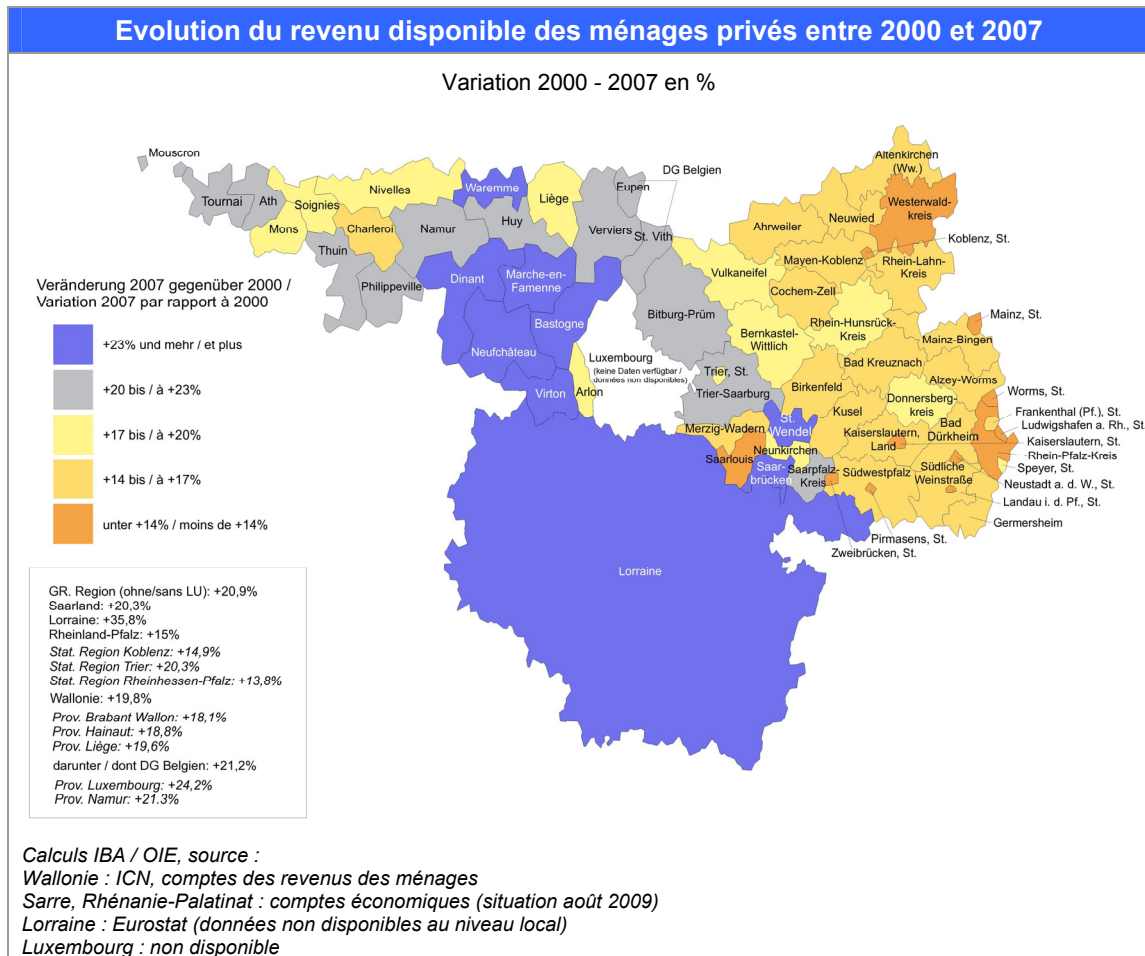
Calculs IBA / OIE
Source :
Revenus des ménages :
Wallonie: ICN, comptes des revenus des ménages
Sarre, Rhénanie-Palatinat : comptes économiques (situation août 2009)
Lorraine : Eurostat
Luxembourg : non disponible
Indice des prix à la consommation : offices statistiques de la Grande Région, propres données complémentaires

Il faut toutefois prendre en considération le fait que ces variations concernent des valeurs nominales, c.-à-d. non corrigées de l'influence des prix. En fonction de l'évolution du taux de progression des prix dans les différentes régions, voire les différents pays, les hausses réelles de pouvoir d'achat varient ainsi pour les ménages privés, des hausses qui – dès lors qu'elles ne donnent pas lieu à une épargne – peuvent potentiellement profiter à la consommation privée.⁸⁷ Ainsi en Lorraine, l'indice des prix à la consommation a-t-il par exemple augmenté de 13,4 %, ce qui, considérant une hausse nominale du revenu par tête de 35,8 %, équivaut à une augmentation effective du pouvoir d'achat de 22,4 %. Ainsi, la région française enregistre malgré tout un taux de croissance à deux chiffres, les autres composantes régionales étant quant à elles passées sous la barre des 10 %. En Wallonie et dans la Communauté germanophone de Belgique notamment, une grande partie de la hausse du revenu nominal a été réduite à néant par une augmentation relativement forte des prix à la consommation. C'est pourtant en Rhénanie-Palatinat que les hausses de revenus étaient les plus faibles, que ce soit de manière nominale ou réelle.

⁸⁷ En Rhénanie-Palatinat et en Sarre, 10,9 et 9 % du revenu disponible des ménages privés ont été épargnés, c'est-à-dire non consacrés à la consommation privée en 2007 (Allemagne : 10,8 %).

Les territoires frontaliers tout autour du Luxembourg profitent de la dynamique économique du Grand-Duché

L'analyse de l'évolution du revenu à une échelle géographique plus réduite révèle que, depuis 2000, dans les deux groupes de tête présentant des augmentations supérieures à la moyenne, les territoires proches du Luxembourg sont extrêmement nombreux : avec une hausse supérieure à 27 et 26 % respectivement, le revenu par tête a très fortement progressé dans les arrondissements de Neufchâteau, Virton et Bastogne situés dans la Province du Luxembourg belge ; cette dernière a d'ailleurs, dans son ensemble, enregistré une hausse du revenu disponible de 24,2 % entre 2000 et 2007 – plus que toute autre province de Wallonie. En 2000 pourtant, le revenu disponible moyen était encore, dans le Luxembourg belge, d'environ 7 % inférieur à la moyenne wallonne. En 2007, ce chiffre n'était déjà plus que de 3,6 %. Une tendance similaire s'observe du côté de la Rhénanie-Palatinat : durant la période de l'étude, les territoires de Trèves-Saarburg et de Bitburg-Prüm limitrophes du Luxembourg y ont en effet connu les taux de progression les plus élevés de tous les districts (*Landkreise*) et villes-districts (*kreisfreie Städte*) de la Rhénanie-Palatinat (+22,8 et +22,3 %). Ainsi, dans l'ensemble de la région de Trèves, le revenu par tête a-t-il augmenté d'un cinquième entre 2000 et 2007 – bien plus que dans la région de Coblenche et en Hesse rhénane-Palatinat. Alors qu'en 2000, la région de Trèves accusait encore un retard de 5,6 % par rapport à la moyenne rhénane-palatine, ce chiffre s'est réduit pour ne plus atteindre que 1,2 % en 2007. A Trèves-Saarburg (comme à Bernkastel-Wittlich), le revenu par tête a même dépassé la moyenne du Land aujourd'hui. La forte progression du flux migratoire due à la grande dynamique économique du Luxembourg a ainsi été bénéfique pour l'ensemble de la région frontalière, autant en Wallonie qu'en Rhénanie-Palatinat. Ce lien n'apparaît en revanche pas aussi nettement en Sarre : le district de Merzig-Wadern limitrophe du Grand-Duché n'enregistre en effet qu'une hausse de 16,4 %, c'est-à-dire moins que la moyenne du Land, notamment. En Sarre, c'est d'ailleurs le district de Saint-Wendel qui arrive en tête (+28,2 %), suivi de la Communauté régionale de Sarrebruck et du district de Saarpfalz obtenant aux aussi des résultats supérieurs à la moyenne du Land (+23,1 et +21,4 %).



Zoom : Effets régionaux de la redistribution – relation entre le revenu disponible et le revenu primaire

Le revenu disponible des ménages privés s'obtient en déduisant du revenu primaire (c.-à-d. le revenu résultant potentiellement de la participation de l'ensemble des ménages privés à la vie économique) les transferts courants versés (en particulier les impôts et contributions directs ainsi que les cotisations sociales) et en y ajoutant les transferts courants perçus (principalement les versements en numéraire de l'assurance sociale et les prestations sociales issues des systèmes d'assurance privés ou publics). Il en résulte, entre les ménages et les régions, un processus de redistribution des revenus donnant lieu à un brassage de sommes énormes : les territoires et les ménages disposant d'une puissance économique relativement importante et, par conséquent, d'un fort potentiel de revenu sont débiteurs⁸⁸ tandis qu'à l'inverse, les territoires et les ménages moins favorisés au plan économique, sont créditeurs.⁸⁹ C'est ainsi que les disparités régionales se réduisent, le processus de redistribution

⁸⁸ Par le biais du financement des missions étatiques publiques, comme par exemple les systèmes éducatif ou de santé, une partie en revient certes aux ménages privés de ces territoires ; la majeure partie est toutefois incluse dans la redistribution des revenus par l'intermédiaire des transferts étatiques et sociaux.

⁸⁹ Il faut ce faisant tenir compte du fait que le montant du revenu primaire dépend, parallèlement à la structure et à la puissance économiques d'une région ou d'un territoire, bien entendu de la proportion de population active et – tout particulièrement au niveau local – de l'incidence des flux migratoires. Par ailleurs, l'étendue de la redistribution, c.-à-d. la portée variable des transferts versés ou perçus, repose sans doute en partie sur les différences dans la structure d'âge de la population et la structure des ménages.

n'allant toutefois pas jusqu'à gommer les différences observées en termes de niveau de vie. Aux fins de représentation statistique de ce processus de redistribution, un rapport est établi entre le revenu disponible et le revenu primaire. L'on obtient ainsi un quotient qui indique sommairement la part de ceux qui, au niveau régional, sont en valeur relative privilégiés (parts plus importantes) ou grevés (parts moins importantes) dans le processus de redistribution.

Pour la moyenne des ménages de la Grande Région dans leur ensemble (sans le Luxembourg), le revenu disponible équivalait, en 2007, à 87 % du revenu primaire. De respectivement 93,8 et 89,3 %, ce chiffre est nettement supérieur en Lorraine et en Sarre – à la fois par rapport à la moyenne de la Grande Région et aux différentes moyennes nationales (France : 88,6 %; Allemagne/Allemagne de l'ouest : 86,1 et 84,1 %). En revanche, le Communauté germanophone de Belgique (79,4 %), la Rhénanie-Palatinat (84,4 %) et la Wallonie (82,8 %) se situent sous la moyenne de la Grande Région, la Wallonie dépassant toutefois nettement la moyenne belge (79,3 %).

Privilégiés, neutres et grevés dans le processus de redistribution

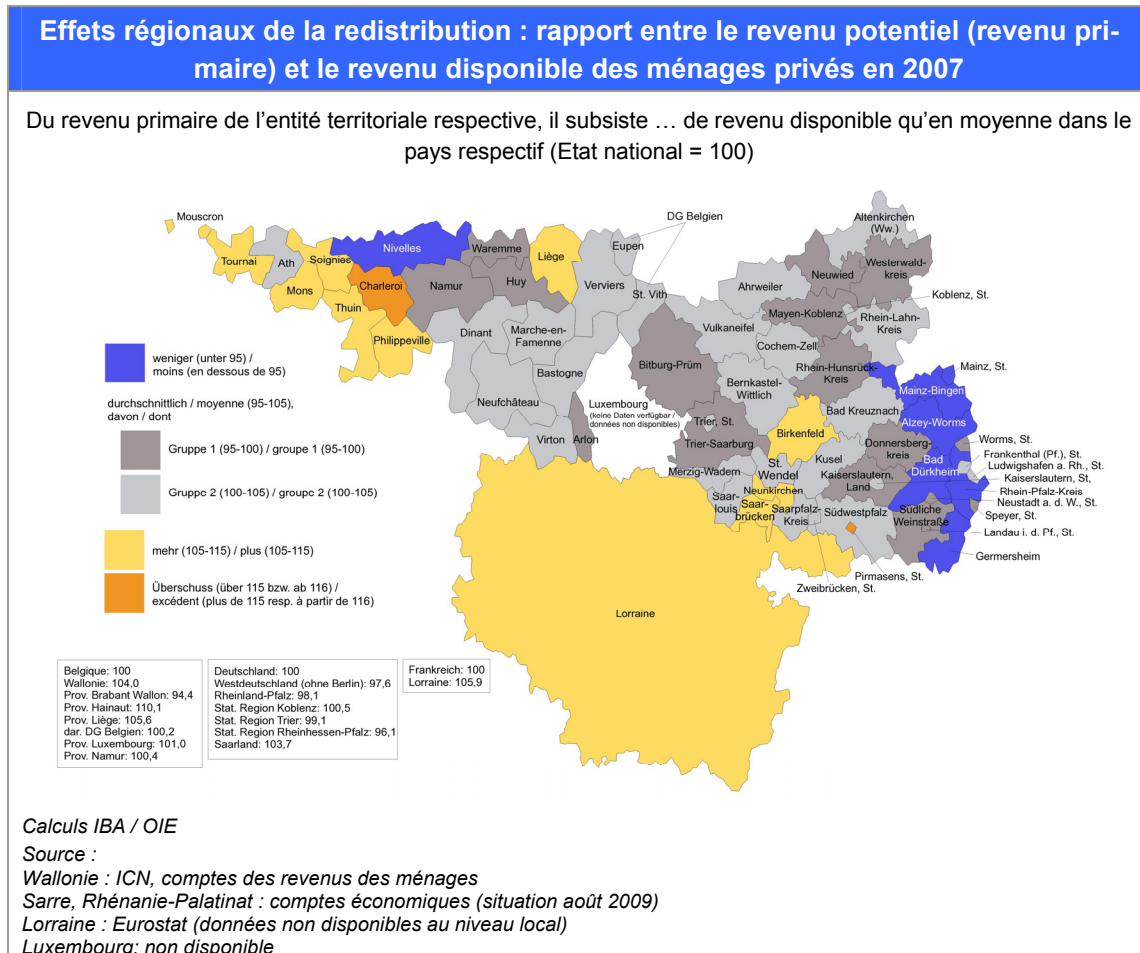
Si, pour une analyse régionale à une échelle géographique plus réduite, on considère que la moyenne nationale respective représente la nouvelle moyenne (100), les entités territoriales dont la valeur est supérieure à 100 bénéficient – par rapport au revenu primaire – d'un revenu disponible supérieur à la moyenne, les entités territoriales ayant moins de 100 – une fois encore par rapport au revenu primaire –, d'un revenu disponible inférieur à la moyenne. Au final, le premier groupe fait donc partie, en valeur relative, des privilégiés du système de redistribution, le second, des grevés, en valeur relative. Etant donné qu'un tel calcul comporte certaines imprécisions, un troisième groupe, celui des neutres, avoisinant la moyenne (95-105), a été défini. Pour le groupe des privilégiés, on obtient donc des valeurs de 105 et davantage ; les grevés, en valeur relative, se situent en revanche sous la barre des 95.⁹⁰

Charleroi et Pirmasens principaux bénéficiaires de la redistribution des revenus

Considérant la moyenne nationale respective, la Lorraine fait notamment partie, parmi les composantes régionales, des bénéficiaires, en valeur relative, du processus de redistribution selon cette méthode (105,9). La Wallonie (104,0), la Sarre (103,7) et la Rhénanie-Palatinat (98,1) peuvent quant à elles être considérées comme neutres, dès lors que les limites ne sont pas trop strictement fixées. A un niveau plus local, on observe toutefois des particularités et des différences considérables. Par rapport à leur moyenne nationale respective, Charleroi dans le Hainaut wallon et Pirmasens dans le Palatinat occidental se démarquent notablement. Avec des valeurs de respectivement 115,9 et 115,5, ces villes profitent le plus nettement du processus de redistribution. En 2007, le revenu disponible s'y situait pratiquement au niveau du revenu primaire. Les deux territoires sont très fortement concernés par la mutation structurelle économique et, par voie de conséquence, marqués par un taux de chômage élevé associé à une moyenne d'âge défavorable (Pirmasens), des soldes migratoires et démographiques faiblement positifs (Charleroi), voire massivement déficitaires (Pirmasens). Dans le groupe des bénéficiaires en valeur relative, s'agissant de la catégorie située entre 105 et 115, on trouve, pour la Wallonie, principalement des entités territoriales de la province

⁹⁰ Cf. Seitz 2005, p. 12 s.

du Hainaut ainsi que les arrondissements de Liège et de Philippeville. Côté allemand, cette catégorie inclut Neunkirchen en Sarre, Birkenfeld dans le Hunsrück ainsi que la Communauté régionale de Sarrebruck. A l'inverse, l'arrondissement de Nivelles est le seul représentant wallon dans le groupe des grevés en valeur relative dans ce processus de redistribution des revenus (valeurs inférieures à 95). Aucun district sarrois ne figure dans cette catégorie et en Rhénanie-Palatinat, les territoires concernés se concentrent exclusivement le long du Rhin, dans l'est du Land. Parmi les territoires situés dans l'ouest du Land, seule la région de Trèves-Saarburg limitrophe du Luxembourg se distingue ici, dépassant tout juste le seuil de cette catégorie, avec 95,5.



Zoom : pauvreté et exclusion sociale

Malgré les nombreux efforts effectués pour améliorer le niveau de vie général, la pauvreté et l'exclusion sociale constituent toujours un gros problème au sein de l'Union européenne, qui dispose pourtant des systèmes de sécurité sociale les plus évolués au monde ; il existe toutefois d'importantes disparités d'un pays à l'autre. En 2007, près de 85 millions de personnes étaient considérées comme touchées par le risque de pauvreté dans l'ensemble de l'UE ; en d'autres termes, elles devaient vivre avec moins de 60 % du revenu moyen (médiane) d'un pays. Cela correspond à 16,5 % de la population de l'Union européenne.⁹¹ Avec une part de

⁹¹ Données issues des statistiques EU-SILC de 2008 (année de référence pour les revenus : 2007).

20 %, les enfants et les jeunes sont encore plus touchés par ce phénomène. Le fait d'avoir un emploi ne suffit pas à libérer d'une certaine pauvreté 8 % des Européens. Une insuffisance de ressources affecte ainsi en Europe la vie de millions de personnes, qui courent de ce fait le risque d'être exclues d'une société qui, aux yeux de nombreuses autres personnes venant des pays en développement, a pourtant de la richesse et d'innombrables possibilités à offrir.

Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La pauvreté et l'exclusion sociale peuvent prendre des formes très variées : manque d'argent pour les produits alimentaires et les vêtements, accès insuffisant à des prestations de base telles que des soins médicaux, perte du logement, surendettement... La pauvreté et l'exclusion recouvrent des problématiques complexes qui ne peuvent être résolues qu'au moyen d'efforts durables, concertés et conjugués de l'ensemble de la société – c'est-à-dire des hommes et femmes politiques et des leaders d'opinion, mais aussi des citoyens, à l'échelon individuel. Pour sensibiliser le grand public aux risques de la pauvreté et affiner la compréhension de ses causes et de ses répercussions, l'Union européenne a fait de la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale l'un de ses objectifs principaux et a déclaré 2010 « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Derrière cet état de fait se dissimule également une préoccupation : celle que les sociétés européennes puissent être caractérisées par une fracture, par un accroissement des écarts sociaux et par l'exclusion sociale d'un plus grand nombre de couches de population, notamment après l'élargissement à l'Est de l'Union européenne et la récente crise financière.

Sources des données relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Au niveau européen, des indicateurs de mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont calculés dans le cadre de statistiques comparables à l'échelon européen portant sur les revenus et les conditions de vie de la population au sein de l'Union européenne (EU-SILC).⁹² L'un des atouts de ces statistiques réside dans la mise en commun des questionnaires, qui permettent de tirer des conclusions tant sur les aspects monétaires (par exemple le taux de risque de pauvreté dans la population) que les critères non monétaires (par exemple en vue d'une autoévaluation de l'état de santé). L'objectif prioritaire des statistiques EU-SILC est de fournir des outils approfondis d'aide à la décision pour la politique sociale européenne, notamment pour ce qui est de la mesure des progrès effectués au niveau de la réalisation de l'objectif (de Lisbonne), à savoir atteindre une plus grande cohésion sociale.⁹³ Dans la mesure où les calculs sont effectués au niveau national, des évaluations présentant des différences selon les régions ne sont possibles, au sein des différents pays, que si les échantillons considérés sont suffisamment importants. Cela se répercute également sur les données des différentes composantes de la Grande Région, où des résultats issus des statistiques

⁹² European Union Statistics on Income and Living Conditions : statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie.

⁹³ L'Union européenne mise sur deux instruments pour faire reculer les tendances à la scission et à l'appauvrissement : elle tente de lutter contre les inégalités entre les pays et les régions par le biais d'une politique de cohésion ou d'une politique régionale visant un rééquilibrage des conditions de vie. Elle promeut des programmes sociopolitiques ainsi qu'une politique de formation et de plein emploi afin de faire régresser l'exclusion sociale au sein des différents pays. Cette stratégie doit permettre de réduire la pauvreté monétaire et empêcher l'exclusion de groupes entiers de population. L'objectif visé est « l'inclusion sociale », c'est-à-dire la participation du plus grand nombre à la vie sociale.

EU-SILC ne sont présents que pour la Wallonie et le Luxembourg.⁹⁴ Pour les autres composantes en revanche, il est nécessaire d'avoir recours aux calculs disponibles au niveau régional, en dehors des statistiques EU-SILC ; mais les principes de calcul n'étant pas homogènes, ils ne peuvent pas être comparés dans une perspective transfrontalière. Bien que n'ayant pas été jusqu'à présent compilées sous cette forme dans l'espace coopération, des premières conclusions peuvent toutefois au moins être tirées en ce qui concerne le risque de pauvreté relative et les groupes de population particulièrement concernés.

Qu'est-ce que le risque de pauvreté ?

Le principal indicateur de mesure de la pauvreté relative en termes de revenus est le « taux de risque de pauvreté ». Conformément aux critères européens, il se définit comme étant la part des gens dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu moyen (médiane) de la population.⁹⁵ Selon ce principe, sont considérées comme relativement pauvres en termes monétaires ou exposées au risque de pauvreté les personnes dont le revenu équivalent se trouve sous ce seuil. Le terme de « risque de pauvreté » est ici volontairement préféré à celui de pauvreté dans la mesure où un revenu faible, calculé à un moment donné, ne peut servir d'indicateur unique de la pauvreté. Le fait que des personnes ayant un même revenu doivent gérer des dépenses très différentes (par exemple loyer, dettes...) n'est par ailleurs pas pris en compte.⁹⁶

Le revenu équivalent médian du Luxembourg est de loin le plus élevé d'Europe

Il ressort des statistiques EU-SILC de 2008 que le revenu équivalent médian calculé pour l'ensemble de la population et pour l'année de référence 2007 était de loin le plus élevé au Luxembourg, avec 30 917 euros (soit 2 576 euros par mois). Venaient ensuite l'Allemagne (18 309 euros), la Belgique (17 985 euros) et la France (17 564 euros) (ou respectivement 1 526, 1 499 et 1 464 euros par mois). Tous les pays de la Grande Région se situaient donc en partie sensiblement au-dessus de la moyenne de l'UE27 (14 668 euros) et même de celle de l'UE15 (17 370 euros). Chacun des pays étudiés ici présentait toutefois de fortes disparités d'un groupe de population à l'autre. Les familles monoparentales et les chômeurs affichaient ainsi des revenus nettement inférieurs à ceux des autres groupes de population. En Allemagne, les revenus annuels dont disposaient

Revenu équivalent médian et taux de risque de pauvreté		
Zone	Revenu équivalent médian, total	Seuil de risque de pauvreté [personnes seules]
	EUR en 2007	EUR en 2007
UE27	14 668	8 801
UE15	17 370	10 422
Belgique	17 985	10 791
Allemagne	18 309	10 986
France	17 564	10 538
Luxembourg	30 917	18 550

Source : Eurostat - EU-SILC

⁹⁴ En complément, le rapport publié par STATEC « Rapport Travail et Cohésion Sociale 2009 » contient des informations plus détaillées sur la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Luxembourg.

⁹⁵ Cela correspond aux indicateurs de Laeken mis en place à l'échelon européen, selon lesquels le revenu disponible d'un ménage est calculé au moyen d'une pondération équivalente des différentes personnes composant le ménage. Les pondérations appliquées sont les suivantes : 1,0 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans (nouvelle échelle OCDE) ; elles prennent en considération le fait que les ménages de plus grande taille peuvent s'en sortir mieux que les ménages plus petits en termes de revenus. La comparaison avec la valeur du revenu moyen est effectuée sur la base de la médiane qui, par rapport aux valeurs extrêmes, est moins sensible que la moyenne arithmétique.

⁹⁶ Voir Becker / Mertel 2010, p. 384.

ces deux catégories de population s'établissaient ainsi à respectivement 12 435 et 9 999 euros (sans tableau), soit considérablement moins que la moyenne de la population.

Le risque de pauvreté dans les pays de la Grande Région est plus faible que la moyenne européenne

Sur la base du revenu équivalent médian calculé dans la moyenne de la population totale, le seuil de risque de pauvreté encouru par une personne seule le plus élevé d'Europe se situait au Luxembourg, avec 18 550 euros.⁹⁷ Dans les autres pays de la Grande Région, ce seuil était toutefois beaucoup plus faible et s'échelonnait de 10 953 euros par an en Allemagne à 10 538 euros en France, en passant par 10 788 euros en Belgique. Les taux de risque de pauvreté variaient également entre les différents pays de la Grande Région. Globalement, l'ampleur du risque de pauvreté en France et au Luxembourg (13,4 % dans les deux cas) était un peu plus faible qu'en Belgique (14,7 %) et en Allemagne (15,2 %), le taux de ces deux pays restant toutefois inférieur à celui de l'EU27 (16,5 %) et de l'EU15 (16,4 %).

Taux de risque de pauvreté en % selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques	EU27	EU15	Belgique	Allemagne	France	Luxembourg
Total	16,5	16,4	14,7	15,2	13,4	13,4
Sexe						
Hommes	15,6	15,3	13,6	14,2	12,7	12,5
Femmes	17,5	17,4	15,9	16,2	14,0	14,3
Age						
Moins de 18 ans	20,3	19,6	17,2	15,2	17,4	19,8
18 à moins de 25 ans	19,8	20,1	16,5	20,2	20,5	15,5
18 à moins de 65 ans	14,8	14,6	12,2	15,4	12,6	12,9
65 ans et plus	18,9	19,1	21,2	14,9	11,1	5,4
Catégorie de ménage						
Personne seule	25,8	25,6	22,5	29,2	15,9	14,2
Famille monoparentale	35,2	35,2	39,1	35,9	26,6	43,6
Deux adultes et deux enfants	14,4	14,0	8,4	8,3	8,7	14,3
Catégorie d'activité						
Personnes actives	8,5	8,1	4,8	7,1	6,8	9,4
Chômeurs	44,5	44,4	34,8	56,8	39,2	52,2

Source : Eurostat - EU-SILC

Le risque de pauvreté touche surtout les chômeurs et les familles monoparentales

Une différenciation par sexe montre que dans chacun des quatre pays observés, le risque de pauvreté était plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Mais les personnes les plus touchées étaient les chômeurs, pour lesquels le taux calculé était notamment très élevé en Allemagne et au Luxembourg, avec respectivement 57 % et 52 %. Il n'y a qu'en Belgique que les familles monoparentales étaient encore plus frappées par le risque de pauvreté. Mais dans les autres pays de la Grande Région aussi, tout comme à l'échelon européen, ce groupe était exposé de façon beaucoup plus marquée au risque de pauvreté que la

⁹⁷ Les deuxième et troisième places étaient occupées par le Danemark et l'Irlande, avec respectivement 14 497 euros et 13 760 euros.

moyenne de la population totale. Au Luxembourg, le taux particulièrement élevé de risque de pauvreté était de 43,6 %, soit près de 30 points de plus que dans un foyer constitué d'une seule personne – ce qui était beaucoup plus que dans les pays voisins du Grand Duché et que la moyenne de l'Union européenne. La situation en matière de revenus de la catégorie de population « Deux adultes et deux enfants » s'avérait un peu plus favorable : les taux observés en Belgique, en Allemagne et en France pour cette catégorie s'établissaient à six points de pourcentage sous ceux de l'UE. Il n'en allait pas de même pour le Luxembourg qui, avec un taux de risque de pauvreté de 14,3 % pour cette catégorie, était un peu au-dessus du niveau de l'EU15 (14 %) et constituait ainsi de nouveau une exception par rapport aux pays voisins. Le Grand Duché enregistrait également des chiffres élevés en ce qui concerne les personnes actives, parmi lesquelles 9,4 % étaient considérés comme étant touchés par le risque de pauvreté malgré une activité exercée en tant qu'indépendant ou comme salarié ; ce taux était presque deux fois moins élevé en Belgique, où il s'établissait à 4,8 %. En France et en Allemagne également, le risque de pauvreté encouru par les personnes actives était sensiblement moins élevé qu'au Luxembourg, avec respectivement 6,8 % et 7,1 %.

L'analyse des différentes tranches d'âge montre qu'au niveau européen, la population âgée de 18 à 64 ans est la moins touchée par le risque de pauvreté. Le taux correspondant à ce risque augmente en revanche fortement pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, ainsi que pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Le même schéma se retrouve en Belgique, mais aussi – pour ce qui est des jeunes – en France et au Luxembourg. En Allemagne, le risque de pauvreté des personnes de moins de 18 ans évolue dans la moyenne de celui encouru par la population totale ; dans ce pays, il touche davantage les jeunes adultes de 18 à 24 ans, qui sont également exposés à un risque accru en France. De nettes disparités sont par ailleurs observées d'un pays de la Grande Région à l'autre en ce qui concerne les seniors : alors qu'en Belgique, ces personnes sont beaucoup plus touchées par le risque de pauvreté que le reste de la population, elles connaissent un risque pour l'essentiel comparable à la moyenne en Allemagne et même légèrement inférieur en France. La situation des seniors en matière de revenus s'avère beaucoup plus avantageuse au Luxembourg, où le risque de pauvreté de cette catégorie de personnes est 2,5 fois inférieur à celui de la population totale.

Le risque de pauvreté en Wallonie est plus élevé de près de 5 % que dans l'ensemble de la Belgique

En Belgique, l'office national des statistiques INS évalue également à l'échelon des régions les résultats des statistiques EU-SILC.⁹⁸ Mais le calcul est conçu de façon à être représentatif à l'échelle de toute la Belgique, si bien que les résultats pour la Wallonie doivent être interprétés avec circonspection.

⁹⁸ Environ 5 000 ménages (11 000 personnes) ont été interrogés depuis 2004 dans le cadre du calcul des statistiques EU-SILC, succédant à l'« Étude Panel des Ménages belges (PSBH) ».

D'après les résultats des statistiques EU-SILC 2008, près de 20 % de la population wallonne pouvaient être considérés comme touchés par le risque de pauvreté lors de l'année de référence 2007. Ce taux est ainsi supérieur de près de cinq points de pourcentage au résultat national. En Wallonie toujours, les femmes sont par ailleurs davantage exposées à ce risque que les hommes. Les jeunes et les seniors encourent également un risque de pauvreté plus élevé que la moyenne de la population totale ; il s'agit là de deux catégories de population qui ne font en général plus ou pas encore partie de la vie active. La population active était d'ailleurs la moins touchée par le risque de pauvreté (5,7 %). Dans le cas des chômeurs en revanche, le risque de pauvreté s'établissait à près de 42 %, soit plus du double que pour l'ensemble de la population wallonne. Il existe également de nettes divergences par rapport à la moyenne nationale belge. En Wallonie, les familles monoparentales représentent la catégorie la plus menacée par la pauvreté : dans cette catégorie, près d'une personne sur deux est exposée au risque de pauvreté. Comme dans les autres caractéristiques sociodémographiques, la Wallonie enregistrait ici un résultat plus élevé que la Belgique dans sa totalité. Ces disparités sont encore plus frappantes entre la Wallonie et la Flandre. Au cours de l'année de référence 2007, le taux de risque de pauvreté de la région flamande était deux fois moins élevé que celui de la Wallonie, une personne sur dix seulement pouvant être considérée comme exposée au risque de pauvreté en Flandre.

Taux de risque de pauvreté en % par caractéristique sociodémographique		
Caractéristique	Wallonie	Belgique
Total	19,5	14,7
Sexe		
Hommes	17,8	13,6
Femmes	21,1	15,9
Age		
Moins de 15 ans	24,0	16,6
16 à moins de 24 ans	24,2	17,5
65 ans et plus	24,0	21,3
Catégorie de ménage		
Personne seule	27,0	22,5
Famille monoparentale	49,4	39,1
Deux adultes et deux enfants	10,5	8,9
Catégorie d'activité		
Personnes actives	5,7	4,8
Chômeurs	41,9	34,8

Source : INS⁹⁹ - EU-SILC

En Wallonie, les familles monoparentales représentent la catégorie la plus menacée par la pauvreté : dans cette catégorie, près d'une personne sur deux est exposée au risque de pauvreté. Comme dans les autres caractéristiques sociodémographiques, la Wallonie enregistrait ici un résultat plus élevé que la Belgique dans sa totalité. Ces disparités sont encore plus frappantes entre la Wallonie et la Flandre. Au cours de l'année de référence 2007, le taux de risque de pauvreté de la région flamande était deux fois moins élevé que celui de la Wallonie, une personne sur dix seulement pouvant être considérée comme exposée au risque de pauvreté en Flandre.

La pauvreté et l'exclusion sociale dans les composantes régionales allemandes

En Allemagne, il n'existait pas, jusqu'à l'année dernière, de rapport régulier, basé sur des définitions et des méthodes homogènes, s'intéressant aux indicateurs sociaux et de pauvreté comparables au niveau régional de tous les Länder et de l'ensemble du pays. Certains Länder publient certes régulièrement depuis plusieurs années déjà des rapports portant sur la situation sociale, la pauvreté ou la richesse.¹⁰⁰ En général, ils ne sont toutefois pas comparables dans la mesure où ils n'utilisent pas les mêmes sources de données et/ou les mêmes définitions. Résultant du projet entre les Länder et l'Etat fédéral « Rapport social des statistiques officielles », une plateforme Internet présentant des indicateurs sociaux et de pauvreté importants obtenus à partir d'une méthode homogène est disponible depuis mai 2009. La définition de ces indicateurs est certes axée sur les normes utilisées dans les rapports sociaux de l'UE ; mais ils sont toutefois calculés sur la base d'un micro recensement qui se distingue de l'enquête EU-SILC de par son concept et par sa structure d'échantillonnage, si bien que les différents résultats ne sont pas directement comparables.

⁹⁹ Voir aussi http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm.

¹⁰⁰ Début 2010, le gouvernement rhénan-palatin a ainsi présenté son quatrième rapport sur la richesse et la pauvreté. En Sarre aussi, après quelques difficultés initiales, le gouvernement du Land a pour la première fois mandaté l'élaboration d'un rapport social dont les conclusions ont été communiquées au printemps 2010.

Le risque de pauvreté est plus élevé en Sarre qu'en Rhénanie-Palatinat

D'après les résultats de ce microrecensement, le seuil de pauvreté pour une personne seule s'élevait en 2007 à 720 euros en Sarre et à 764 euros par mois à l'échelon national (respectivement 8 640 et 9 168 euros par an). Il était un peu plus élevé en Rhénanie-Palatinat, avec 786 euros par mois ou 9 432 euros par an, ce qui correspondait à peu près au niveau observé dans l'Allemagne de l'Ouest.¹⁰¹ Sur la base du revenu moyen dans l'ensemble de l'Allemagne (médiane fédérale), une personne sur six était exposée au risque de

Régions allemandes (micro recensement) : seuil du risque de pauvreté en Europe, en euros par mois			
Land	Ménages composés d'une personne^{*)}		
	2007	2008	2009
Rhénanie-Palatinat	786	803	819
Sarre	720	762	765
Allemagne	764	787	801
Allemagne de l'Ouest (hors Berlin)	791	814	829

Source : résultats du microrecensement, IT.NRW
*) 60 % de la médiane des revenus équivalents mensuels (calculés sur la base de la nouvelle échelle OCDE) de la population dans les ménages, sur le lieu de résidence principal.

pauvreté en 2007 (16,8 %), ce qui est considérablement plus que dans l'ensemble de l'Allemagne, où seulement une personne sur sept était concernée (14,3 %). En Rhénanie-Palatinat en revanche, le risque de pauvreté était sensiblement plus faible en 2007 (13,5 %), mais il restait légèrement supérieur à la moyenne de l'Allemagne de l'Ouest (12,9%).

Les jeunes particulièrement menacés par la pauvreté

Dans les deux composantes régionales allemandes, ainsi qu'au niveau fédéral, les femmes étaient plus touchées que les hommes par le risque de pauvreté. Cette inégalité était particulièrement perceptible en Rhénanie-Palatinat. Un risque accru de pauvreté était également encouru par les jeunes adultes, les enfants et les adolescents, dont les taux respectifs étaient de façon générale supérieurs à la moyenne obtenue pour l'ensemble de la population. Dans la tranche des 18 à 24 ans, les jeunes souvent encore en formation étaient fortement touchés en Sarre surtout, avec un pourcentage de 27,9 % – ce qui correspond à un taux largement supérieur au niveau de la Rhénanie-Palatinat et de l'Allemagne dans sa globalité. Dans toutes les régions allemandes considérées, les personnes âgées de 65 ans et plus étaient en revanche moins affectées par un risque de pauvreté que les jeunes ; en Sarre et à l'échelon fédéral, les taux de cette catégorie de personnes étaient même inférieurs à la moyenne de l'ensemble de la population. Il n'y a qu'en Rhénanie-Palatinat que les personnes de plus de 65 ans étaient davantage exposées au risque de pauvreté que le reste de la population.

¹⁰¹ Ancien découpage de l'Allemagne non représenté dans les tableaux.

Régions allemandes (microrecensement) : taux de risque de pauvreté^{*)} par caractéristique sociodémographique en % (par rapport à la médiane fédérale)

Caractéristique	Allemagne			Rhénanie-Palatinat			Sarre		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Total	14,3	14,4	14,6	13,5	14,5	14,2	16,8	15,8	16,0
Sexe									
Hommes	13,8	13,9	14,1	12,3	13,2	13,1	16,4	14,8	15,1
Femmes	14,8	15,0	15,1	14,7	15,8	15,3	17,2	16,7	16,8
Age									
Moins de 18 ans	18,4	18,4	18,7	17,1	18,2	18,2	21,1	18,6	19,5
De 18 à moins de 25 ans	22,4	22,4	22,9	19,2	20,5	19,9	27,9	24,3	24,6
65 ans et plus	11,3	12,0	11,9	15,5	16,6	15,8	14,6	15,7	14,6
Catégorie de ménage^{**)}									
Personne seule	23,1	23,7	24,1	22,7	25,0	24,9	26,1	24,8	25,7
Famille monoparentale	39,0	39,7	40,1	40,7	44,2	41,8	43,0	43,8	44,9
Deux adultes et deux enfants	11,1	10,5	10,6	8,9	8,8	8,4	14,9	13,9	(9,8)
Catégorie d'activité^{***)}									
Personnes actives	7,4	7,4	7,5	6,8	7,4	7,3	10,0	8,3	8,1
Chômeurs	53,5	56,0	53,7	46,6	53,1	49,8	57,3	53,2	52,4

Source : résultats du microrecensement, IT.NRW

^{*)} Part des personnes dont le revenu équivalent est inférieur à 60 % de la médiane du revenu équivalent de la population dans les ménages, sur leur lieu de résidence principale. Le revenu équivalent est calculé sur la base de la nouvelle échelle OCDE.

^{**)} Sont considérés comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans sans concubins et les enfants du ménage.

^{***)} Sur la base du « concept de la force de travail » de l'International Labour Organization (ILO).

Le risque de pauvreté encouru par les chômeurs et les familles monoparentales est de loin le plus élevé

Le fait d'être actif permet de faire diminuer le risque de pauvreté : en 2007, le taux de risque de pauvreté de la population active en Allemagne (7,4%) tout comme en Rhénanie-Palatinat (6,8%) était ainsi environ deux fois moins important que celui de l'ensemble de la population. La Sarre affiche ici un taux sensiblement plus élevé : dans ce Land, une personne active sur dix (soit 10 %) ne disposait pas de revenus suffisants pour se libérer d'une certaine pauvreté. Mais le risque de pauvreté de loin le plus important parmi toutes les catégories de population étudiées était sans conteste possible celui des chômeurs : en 2007, plus de deux chômeurs sur trois devaient vivre avec moins de 60 % du revenu moyen. Comparativement parlant, leur situation est moins délicate en Rhénanie-Palatinat (46,6 %). Avec 57,3 %, ils sont en revanche particulièrement touchés en Sarre. La situation des familles monoparentales est à peine plus enviable ; ces dernières étaient nettement plus exposées au risque de pauvreté en Sarre (43 %) qu'en Rhénanie-Palatinat (40,7 %) et que dans l'ensemble de l'Allemagne (39 %).

Le risque de pauvreté en Lorraine est plus élevé que dans l'ensemble de la France

Il n'existe pas de données régionales disponibles pour la Lorraine sur la base de l'enquête EU-SILC, mais l'évaluation des données fiscales et de celles concernant les assurances permet de tirer des conclusions sur le risque de pauvreté.¹⁰² Dans ce contexte, les enquêtes menées par l'INSEE et par ses antennes régionales sur le thème « Pauvreté et précarité » sont axées sur la définition du taux de risque de pauvreté utilisé au sein de l'Union euro-

¹⁰² Il convient ici de citer les calculs ERFs (Enquête Revenu fiscaux et sociaux) et RFL (Revenu fiscaux localisés des ménages) ainsi que les revenus disponibles localisés (RDL). La déclaration annuelle de données sociales (DADS), à l'aide de laquelle les données relatives aux employés des entreprises sont évaluées, constitue également une autre source de données.

péenne (personnes disposant de moins de 60 % du revenu équivalent médian). Il en ressort qu'en 2007, 14,1 % de la population vivait avec un revenu inférieur à ce seuil en Lorraine – ce qui est un peu plus que dans l'ensemble de la France, où environ 13,2 % de la population est considérée comme exposée au risque de pauvreté.¹⁰³ La Lorraine est lanterne rouge dans un comparatif interrégional incluant également les régions voisines que sont l'Alsace (10,3 %), la Champagne-Ardenne (14,0 %) et la Franche-Comté (12,1 %). Sur la base des calculs mentionnés précédemment, il n'existait pas, pour la Lorraine, de différenciation plus poussée du taux de risque de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques. Des informations supplémentaires n'étaient disponibles qu'en ce qui concerne le seuil de risque de pauvreté de la population âgée de moins de 65 ans, qui s'élevait à 845 euros par mois (10 140 euros par an) en 2006 selon Duprez / Deruyck. Dans ce contexte, les femmes se trouvaient de façon générale plus souvent sous ce seuil que les hommes, si bien que là encore, il est possible de partir du principe que la population féminine était soumise à un risque accru de pauvreté.¹⁰⁴

Les travailleurs indépendants et les familles monoparentales du groupe des « actifs pauvres » sont particulièrement exposés

S'agissant du groupe des « actifs pauvres », il existe pour la Lorraine des évaluations régionales basées sur l'« Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie » (SRCV), qui fait partie des statistiques EU-SILC.¹⁰⁵ Il ressort de ces informations qu'en 2006, près de 50 000 travailleurs actifs vivaient en Lorraine sous le seuil de risque de pauvreté, ce qui représente une part d'environ 6 % de la population active totale de Lorraine (et de 7 % par rapport à l'ensemble de la population active française).¹⁰⁶ 17 % des travailleurs indépendants et 15 % des personnes actives élevant seules un enfant étaient cruellement touchés par le risque de pauvreté. Avec 13 %, les actifs pauvres connaissaient un risque potentiel de pauvreté élevé dans le groupe des actifs non diplômés.

Part des « actifs pauvres » dans la population active de Lorraine en 2006, par caractéristique sociodémographique et en pourcentage	
Caractéristique	Lorraine
Total	6
Catégorie de ménage	
Personne seule	8
Famille monoparentale	15
Deux adultes sans enfant	4
Catégorie d'activité	
Travailleur indépendant	17
Salarié à temps partiel	12
Niveau de formation	
Sans diplôme	13
<i>Source : INSEE, enquête SRCV 2007, et évaluations dans certains cas</i>	

5.1.2 Revenus du travail et du capital

Rémunération des salariés de 36 800 euros en moyenne dans la Grande Région en 2007

En 2007, les rémunérations perçues par les salariés dans la Grande Région, c.-à-d. la totalité des salaires et traitements bruts, y compris les cotisations sociales réelles et imputées à la

¹⁰³ Voir Léon 2010, p. 22.

¹⁰⁴ Voir Duprez / Deruyck 2008, p. 1.

¹⁰⁵ Sont considérés comme « actifs pauvres » (« Working Poor ») selon l'INSEE les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de 60 % et qui ont fait partie du groupe de la population active pendant au moins 6 mois au cours de l'année de référence.

¹⁰⁶ Voir Moreau 2010, p. 2.

charge des employeurs, se sont élevées au total à environ 152,4 milliards d'euros,¹⁰⁷ soit près de 20 % de plus qu'en 2000. Par rapport à 1996, les rémunérations des salariés comptabilisées par les employeurs au titre de la masse salariale ont augmenté de près de 36 %. En rapportant ce chiffre à l'ensemble des salariés employés dans l'espace de coopération (4,1 millions.),¹⁰⁸ salariés dont le nombre a progressé d'environ 5 % depuis le tournant du millénaire et de presque 13 % par rapport à 1996, l'on obtient pour 2007 un salaire moyen de près de 36 800 euros par tête – un peu plus que la moyenne de l'UE-15.

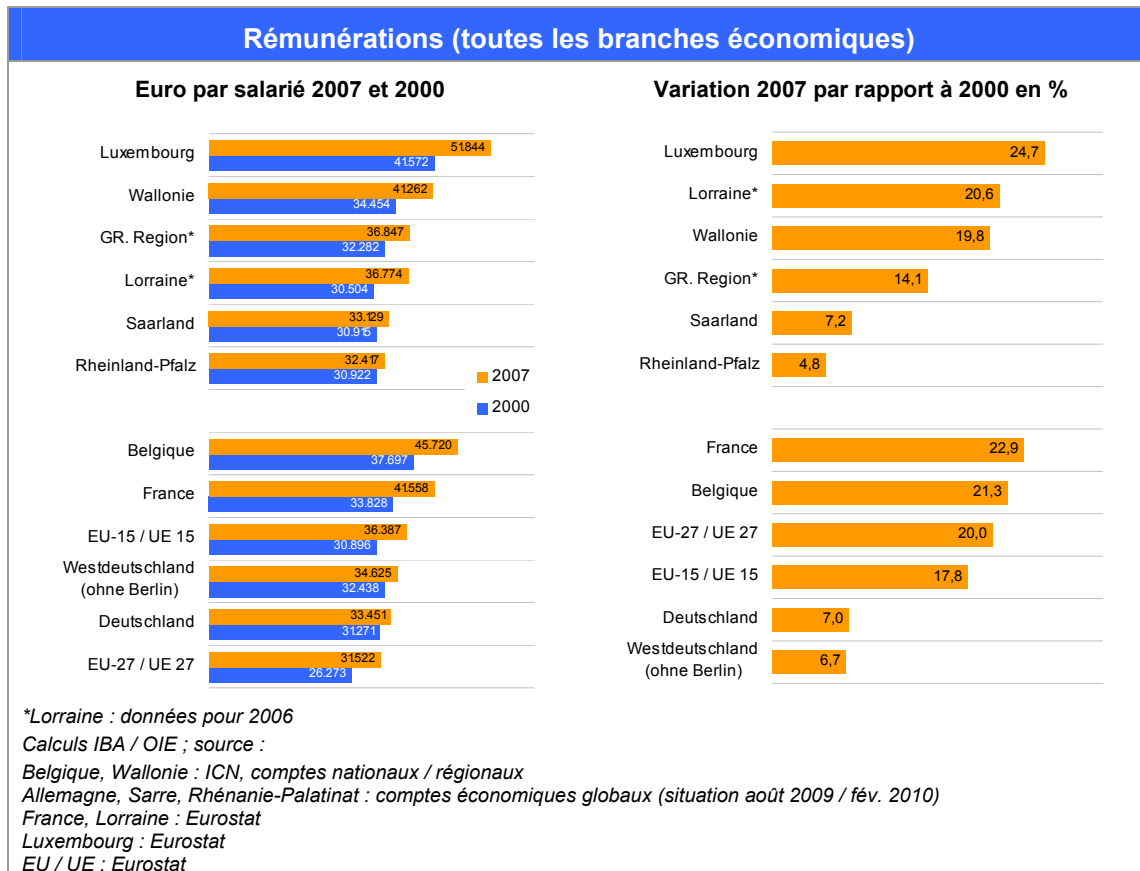
De grandes disparités interrégionales...

De nettes différences apparaissent à cet égard entre les différentes composantes de la Grande Région : en 2007, l'écart allait de 51 800 euros en moyenne par tête dans le cas des salariés employés au Luxembourg à 32 400 euros en Rhénanie-Palatinat – une différence de pas moins de 19 400 euros. Le Luxembourg affiche des valeurs bien supérieures à la moyenne, autant au niveau interrégional qu'europpéen (142,5 % de la moyenne de l'UE-15). La Wallonie et la Lorraine dépassent également la moyenne de l'UE-15, mais restent toutefois, avec 41 300 et 36 800 euros, au-dessous des valeurs nationales respectives d'environ 10 %.¹⁰⁹ Par rapport aux autres composantes régionales de l'espace de coopération, les salariés employés en Sarre et en Rhénanie-Palatinat ont, avec un revenu par tête de 33 100 et 32 400 euros en moyenne, gagné nettement moins. Ils sont également moins bien lotis au regard du revenu moyen fédéral et ouest-allemand. Le niveau de rémunération des salariés ne dépend toutefois pas seulement de la structure économique de la région, mais aussi de la structure de l'emploi. Le nombre d'emplois à temps partiel est globalement plus important en Allemagne – avec un pourcentage encore supérieur en Rhénanie-Palatinat et en Sarre -, de sorte que la valeur par tête a tendance à baisser.

¹⁰⁷ Etant donné que pour la Lorraine, les rémunérations des salariés pour 2007 n'étaient pas encore disponibles au moment du traitement, tous les indicateurs et calculs utilisés ci-après pour la Lorraine se basent sur les chiffres correspondants de 2006. La moyenne de la Grande Région a elle aussi été établie avec les valeurs lorraines de 2006, alors que, dans le cas des autres régions, les données de 2007 ont été retenues.

¹⁰⁸ Avec les chiffres lorrains de 2006.

¹⁰⁹ Chiffres pour la Lorraine rapportés aux chiffres français de 2006.



... et des prélèvements inégaux

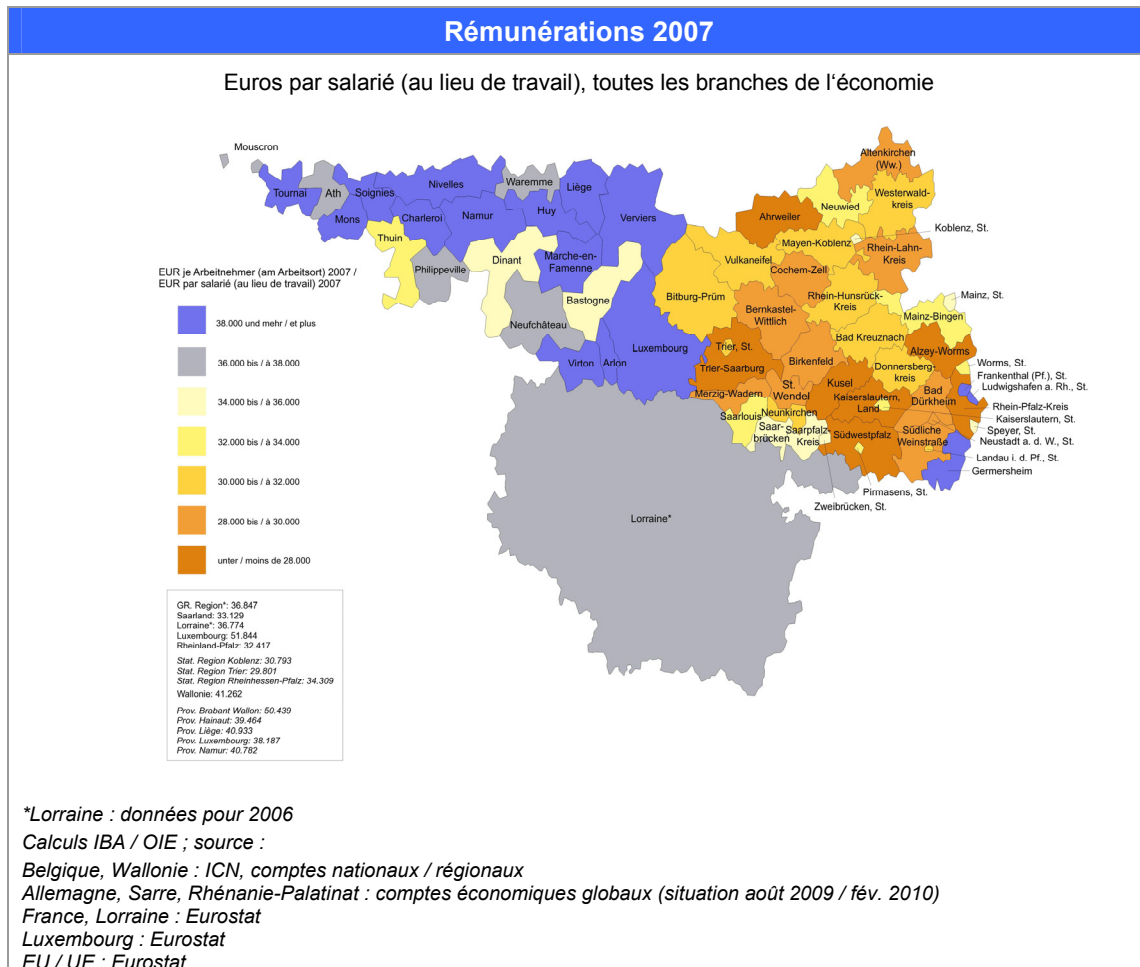
Il faut par ailleurs tenir compte du fait que la rémunération salariale par tête dont il est fait état ici en valeur absolue ne correspond pas au revenu net disponible étant donné que dans les différents pays, des impôts et des cotisations sociales d'un montant variable sont prélevés sur le revenu du travail salarié. Si l'on s'oriente d'après la charge relative représentée par les prélèvements pour une personne faiblement rémunérée¹¹⁰, les salariés au Luxembourg, où les prélèvements sont, avec 29,9 %, les plus faibles de la Grande Région, percevaient en 2007, d'un point de vue macro-économique, un salaire ou traitement nets de 70,1 % – un pourcentage largement supérieur à la moyenne non seulement au niveau de la Grande Région, mais également européen. En Lorraine et dans les composantes régionales allemandes, les salariés touchaient encore, après les divers prélèvements, des rémunérations nettes de 54,5 % et 52,2 %. En Wallonie, seule la moitié subsistait encore.¹¹¹ Réparties sur les différentes régions, les rémunérations nettes des salariés variaient ainsi en 2007 entre environ 36 300 euros au Luxembourg et 16 900 euros en Rhénanie-Palatinat (pas de tableau disponible). Le classement des régions et les différences de rémunérations demeurent à cet égard inchangés.

¹¹⁰ S'agissant des impôts et cotisations frappant les salaires, il y a bien entendu lieu de prendre en considération le fait que ceux-ci varient fortement en fonction du statut aux termes du droit du travail et de la situation de famille.

¹¹¹ Source : Eurostat (charge fiscale sur coûts de la main-d'œuvre).

Rémunération des salariés 2007: analyse à un niveau géographique inférieur

D'importantes disparités s'observent non seulement entre les différentes composantes régionales, mais également à l'intérieur de ces dernières. L'analyse à un niveau géographique inférieur, qui n'est malheureusement pas possible pour la Lorraine en raison de l'absence des données requises, révèle qu'en 2007, c'est dans l'arrondissement de Nivelles (Brabant wallon) limitrophe de la région de la capitale, Bruxelles, que, parallèlement au Luxembourg, la rémunération par tête la plus élevée a été perçue, avec en moyenne 50 400 euros. Suit à la troisième place Ludwigshafen qui, avec 47 100 euros, est la seule entité territoriale allemande qui ait dépassé la barre des 40 000 euros. Outre Ludwigshafen, seules deux villes allemandes, Germersheim (38 600) et Frankenthal dans le Palatinat (38 200), se situent dans le peloton de tête des régions disposant d'une rémunération par tête de 38 000 euros et davantage par ailleurs nettement dominé par les arrondissements wallons. A l'inverse, le groupe des rémunérations les plus basses est exclusivement composé de territoires rhénans-palatins, le district de Rhein-Pfalz, limitrophe de Ludwigshafen, occupant la dernière place avec 25 900 euros par salarié. S'agissant de la Sarre, les salaires les plus bas en 2007 ont été enregistrés à Saint-Wendel (28 600) et les plus élevés dans le district voisin de Saar-Pfalz (35 300). En Wallonie enfin, la rémunération salariale la plus faible a été perçue dans l'arrondissement de Thuin dans le Hainaut. Il est cependant une fois encore rappelé ici que les chiffres énoncés dépendent à la fois de la structure de l'économie et de l'emploi des entités territoriales respectives.



Dans la Grande Région, c'est l'industrie qui rémunère le mieux les salariés

Les importantes disparités dans les rémunérations moyennes versées aux salariés en 2007 dans les diverses composantes régionales et entités territoriales s'expliquent en grande partie par les différences de la structure économique des régions et les écarts de revenus en partie considérables entre les secteurs d'activité. L'analyse par branche fait ainsi apparaître que dans la Grande Région, les rémunérations les plus importantes sont toujours versées dans l'industrie. Avec en moyenne 46 220 euros par salarié, les rémunérations par tête dans l'industrie (hors construction) étaient de près de 9 400 euros supérieures à celles versées en moyenne dans l'économie et de 15 800 euros au-dessus du niveau des secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration et des transports considérés globalement.¹¹² Dans les deux composantes régionales allemandes et en Wallonie, les rémunérations par salarié étaient de loin les plus élevées dans l'industrie. Ce n'est pas le cas du Luxembourg et de la Lorraine où le secteur des « activités financières, de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises » a clairement occupé la première place. A l'inverse, et si l'on ne tient pas compte du secteur de l'agriculture et de la sylviculture en raison de ses particularités structurelles, les rémunérations par tête les plus basses en moyenne ont, dans les composantes régionales allemandes et en Lorraine, été perçues dans le secteur du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que des transports. Au Luxembourg et en Wallonie, c'était le cas des salariés du secteur de la construction. C'est au Luxembourg qu'on a enregistré, avec une différence d'environ 29 000 euros par tête, l'écart le plus important entre le salaire le plus élevé et le plus bas ; il était le plus faible en Lorraine, avec 11 400 euros.

Rémunérations 2007 par secteurs économiques (en euros par salarié)

Secteurs économiques (NACE Rév. 1.1)	GR. Région*	Saarland	Lorraine*	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie
Tous les secteurs	36 847	33 129	36 774	51 844	32 417	41 262
Industrie, hors construction (NACE C-E)	46 220	45 675	37 934	50 584	45 961	54 824
Construction (NACE F)	33 696	30 068	37 884	36 380	29 994	35 332
Commerce, hôtels et restaurants, transports (NACE G-I)	30 422	24 927	32 147	40 014	25 858	36 454
Activités financières, immobilier, location, services aux entreprises (NACE J+K)	40 506	31 433	43 523	65 436	31 799	40 415
Prestataires publics et privés (NACE L-P)	35 500	30 944	36 510	57 289	29 652	40 417

*Lorraine : données pour 2006

Calculs IBA / OIE ; source :

Wallonie : ICN, comptes nationaux / régionaux

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : comptes économiques globaux (situation août 2009 / fév. 2010)

Lorraine : Eurostat

Luxembourg : Eurostat

Une dynamique d'évolution des rémunérations des salariés inférieure à la moyenne européenne dans la Grande Région

L'analyse de la dynamique d'évolution des rémunérations salariales par tête dans la Grande Région depuis le tournant du millénaire fait apparaître que, dans l'espace de coopération, la

¹¹² La part de l'industrie dans le volume total des rémunérations perçues par les salariés dans la Grande Région en 2007 représente 24,3 % alors que ce secteur n'emploie que 19,4 % de tous les salariés. A l'inverse, le secteur du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et des transports ne représente que 19,4 % des rémunérations salariales pour 23,5 % des salariés (pas de tableau disponible). Il est toutefois à noter que dans ce dernier secteur, le travail à temps partiel est plus fréquent alors qu'il est relativement rare dans l'industrie.

progression, avec une hausse de 14,1 %, se situe nettement sous le niveau européen (UE-27 : +20 %; UE-15 : +17,8 %). Dans le détail, les rémunérations des salariés ont augmenté en moyenne de juste 4 600 euros par salarié entre 2000 et 2007 dans la Grande Région. Cette hausse relativement faible par rapport au reste de l'Europe est avant tout la conséquence des évolutions en Sarre et en Rhénanie-Palatinat qui, avec des hausses de 7,2 et 4,8 %, accusent un net retard sur les autres composantes régionales. Alors que dans la période considérée, la Sarre parvenait au moins encore à enregistrer une progression légèrement supérieure à la moyenne fédérale et ouest-allemande (+7 et 6,7 %), la Rhénanie-Palatinat s'est, quant à elle, située nettement en dessous. En revanche, toutes les autres composantes de la Grande Région ont enregistré des taux de croissance considérablement supérieurs, le Luxembourg se plaçant, avec une hausse de près de 25 % entre 2000 et 2007, nettement en tête. Les progressions en Lorraine et en Wallonie ont atteint 20,6 et 19,8 %, ces deux régions enregistrant toutefois une hausse inférieure à leur moyenne nationale respective (22,9 et 21,3 %).

Le secteur des activités financières, de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises enregistre la plus forte progression de la rémunération salariale par tête

L'analyse par secteur économique montre que dans la Grande Région, entre 2000 et 2007, le secteur des activités financière, de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises a, avec une hausse de 18,3 %, connu la plus forte progression. C'est tout particulièrement le cas au Luxembourg où la rémunération des salariés a, dans ce secteur considéré collectivement, augmenté de plus d'un quart (27,6 %). En revanche, les salariés sarrois y ont bénéficié d'une hausse de 6,7 % seulement, se retrouvant ainsi en queue de peloton au niveau interrégional. Dans la Grande Région, l'industrie, hors construction, s'est elle aussi, avec +16,4 %, située au-dessus de la moyenne des secteurs économiques – une hausse principalement due à la Wallonie (+22,1 %) et à la Lorraine (+21,3 %). Par contre, l'évolution dans l'espace de coopération a été inférieure à la moyenne dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et des transports, chez les prestataires publics et privés ainsi que dans la construction.

**Evolution de la rémunération salariale par salarié selon les secteurs économiques
Variation de 2007 par rapport à 2000 en %**

Secteurs économiques (NACE Rév. 1.1)	GR. Région*	Saarland	Lorraine*	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Wallonie
Tous les secteurs	14,1	7,2	20,6	24,7	4,8	19,8
Industrie, hors construction (NACE C-E)	16,4	13,5	21,3	17,9	11,7	22,1
Construction (NACE F)	13,1	4,6	18,6	22,4	5,5	14,3
Commerce, hôtels et restaurants, transports (NACE G-I)	14,1	7,8	21,4	21,3	5,1	18,8
Activités financières, immobilier, location, services aux entreprises (NACE J+K)	18,3	6,7	18,9	27,6	8,0	24,0
Prestataires publics et privés (NACE L-P)	13,5	3,5	20,1	29,1	1,5	21,3

*Lorraine : données pour 2006

Calculs IBA / OIE ; source :

Wallonie : ICN, comptes nationaux / régionaux

Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : comptes économiques globaux (situation août 2009 / fév. 2010)

Lorraine : Eurostat

Luxembourg : Eurostat

Bénéfices des entreprises – remarque méthodologique

Au niveau des régions, le calcul des revenus selon la comptabilité nationale n'est pas suffisamment différencié – *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'une comparaison interrégionale – pour obtenir des données séparées permettant d'opérer une distinction fonctionnelle des revenus entre les facteurs de production travail et capital.¹¹³ Au lieu de cela, il est toutefois possible, à travers une analyse simplifiée effectuée, au niveau de la comptabilité nationale, sous l'angle de la création des richesses, c.-à-d. le calcul de la valeur ajoutée brute, d'apporter une réponse au moins partielle à cette question. La valeur ajoutée brute est d'une part un indicateur de la production économique totale d'une région sous forme de biens et de services. D'autre part, elle correspond au revenu globalement généré dans une économie. Ainsi les bénéfices des entreprises peuvent-ils, dans une approche brute, être approximativement déduits de la différence entre la valeur ajoutée brute et la rémunération des salariés.¹¹⁴

Part du travail et part des profits

En 2007, l'économie de la Grande Région a généré une valeur ajoutée brute de 272 milliards d'euros.¹¹⁵ Les rémunérations des salariés se sont élevées à 152,4, les bénéfices des entreprises, à 119,7 milliards d'euros. Considérant la valeur ajoutée brute, la part du travail s'établit à 56 %, celle des profits, à 43 %. Au niveau européen, la part du travail était de 54 % (UE-27). L'on en conclut donc que dans la Grande Région, les salariés sont un peu plus impliqués dans la réussite économique qu'en moyenne en Europe. La comparaison interrégionale fait apparaître que la part du travail est la plus élevée en Lorraine, avec 58,7 %, et la plus basse au Luxembourg, avec 48,1 %.

Part du travail et part des profits 2007		
Territoire	Part du travail	Part des profits
GR. Région*	56,0	44,0
Saarland	57,0	43,0
Lorraine*	58,7	41,3
Luxembourg	48,1	51,9
Rheinland-Pfalz	56,2	43,8
Wallonie	57,3	42,7
EU-27 / UE 27	54,0	46,0
*Lorraine : données pour 2006 Calculs IBA / OIE ; source : Wallonie : ICN, comptes nationaux / régionaux Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : comptes économiques globaux (situation août 2009 / fév. 2010) Lorraine : Eurostat Luxembourg : STATEC, comptes nationaux / Eurostat EU / UE : Eurostat		

Part du travail la plus élevée chez les prestataires publics et privés

Les parts du travail et des profits dépendant fortement des conditions de production et des rapports de propriété, d'importantes différences apparaissent ici naturellement en fonction des secteurs économiques (pas de tableau disponible). Ainsi, en 2007, dans la Grande Région, la part du travail était-elle, avec 77,6 %, la plus élevée chez les prestataires publics et privés employant beaucoup de personnels et fortement tributaires des activités de l'Etat – un chiffre au demeurant légèrement supérieur à la moyenne européenne. La Wallonie tout particulièrement, mais également le Luxembourg et la Lorraine se situent au-dessus de la moyenne de la Grande Région, alors que les deux régions allemandes enregistrent un chiffre y étant nettement inférieur.

¹¹³ Dans le cadre du Système européen de Comptabilité nationale (ESVG/SEC), le revenu national constitué de la somme des rémunérations des salariés et des revenus de l'activité des sociétés et de la propriété de tous les secteurs n'est pas prévu. En Allemagne, il en est fait mention à titre complémentaire, contrairement à d'autres pays.

¹¹⁴ Pour la méthode en détail, cf. Fischer 2007.

¹¹⁵ Avec la valeur lorraine 2006.

Parallèlement à l'agriculture, la part des profits est la plus élevée dans le secteur des activités financières, de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises

Dans l'espace de coopération, les secteurs économiques des activités financières, de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises, à forte densité capitalistique, ont en revanche, avec une part du travail extrêmement faible, enregistré une part des profits très élevée (69,8 %). La Wallonie et la Rhénanie-Palatinat se démarquent tout particulièrement au niveau des composantes régionales par des parts de profits supérieures à la moyenne. Les parts de profits systématiquement élevées dans l'agriculture et la sylviculture s'expliquent en premier lieu par le taux d'emploi non salarié supérieur à la moyenne incluant, outre les propriétaires exerçant dans leurs propres exploitations, les aides familiales.

Qui profite de la croissance économique ?

La comparaison de l'évolution nominale de la valeur ajoutée brute, des rémunérations des salariés et du bénéfice des entreprises depuis 1996 révèle que, pour la Grande Région dans son ensemble, le facteur de production capital a davantage profité que le facteur de production travail de la croissance économique et des progrès de la productivité : entre 1996 et 2007, la valeur ajoutée brute a progressé de 41,3 %. Durant la même période, les rémunérations des salariés ont enregistré au total une hausse de 35,7 % alors qu'en parallèle, les bénéfices des entreprises augmentaient nettement plus (+49,1 %). A l'exception de la Wallonie et de la Lorraine, cette tendance générale s'observe dans l'ensemble de la Grande Région ainsi qu'au niveau européen – avec toutefois de nettes différences dans la dynamique d'évolution des deux composantes (cf. graphiques).¹¹⁶

Les bénéfices des entreprises ont progressé nettement plus que les rémunérations des salariés entre 2004/2005 et le début de la crise économique

L'analyse de la série chronologique montre que dans la Grande Région, les rémunérations des salariés et les bénéfices des entreprises ont dans une large mesure, jusqu'à la reprise conjoncturelle de 2004, évolué en parallèle. Seule exception en 2001 avec la stagnation voire, par rapport à la rémunération des salariés et à la valeur ajoutée brute, le léger recul des bénéfices des entreprises – un phénomène sans doute davantage dû à la pression accrue subie par les revenus de capitaux suite à l'éclatement de la bulle spéculative sur les valeurs technologiques qu'à une participation renforcée des salariés à la croissance économique. De 2005 à 2007, les bénéfices des entreprises ont en revanche enregistré une croissance nettement plus forte que les rémunérations des salariés, ces deux indicateurs s'écartant progressivement par la suite – au niveau des composantes régionales, une évolution particulièrement manifeste en Sarre. Dans les régions pour lesquelles l'on dispose de données actuelles, il est ensuite apparu que cet écart s'est à nouveau quelque peu réduit pour des raisons conjoncturelles en 2008 et surtout en 2009. En 2009, l'année de la crise, les bénéfices des entreprises notamment se sont en partie effondrés – la Sarre, par exemple, fortement dépendante des exportations et de l'industrie automobile, a été touchée plus

¹¹⁶ Bien entendu, il faut également tenir compte du fait ici que la rémunération des salariés est, en valeur absolue, influencée par le nombre des salariés, nombre dont l'évolution a été très variable dans les différentes régions. Pour l'ensemble de la Grande Région, l'emploi salarié a ainsi enregistré en 2007 (avec le chiffre de 2006 pour la Lorraine) une hausse de 13 % par rapport à 1996 (Luxembourg : +54,5 % ; Wallonie : +16,9 % ; Rhénanie-Palatinat : +9,1 % ; Sarre : +7,1 % ; Lorraine [jusqu'en 2006] : +6 %) ; au niveau de l'UE, l'augmentation s'est établie à 15,1 (UE-27) et 16,9 % (UE-15).

Evolution de la valeur ajoutée brute, de la rémunération des salariés et des bénéfices des entreprises, 1996 = 100



Rem. méth. bénéfices des entreprises : approche simplifiée = différence entre valeur ajoutée brute et rémunérations des salariés

* Avec chiffres jusqu'en 2006 s'agissant de la Lorraine.

Calculs IBA / OIE ; source : Wallonie : ICN, comptes nationaux / régionaux ; Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : comptes économiques globaux (situation août 2009 / fév. 2010) ; Lorraine : Eurostat ; Luxembourg : STATEC, comptes nationaux / Eurostat ; EU / UE : Eurostat

que la moyenne. S'agissant de la rémunération des salariés en revanche, l'on n'observe que des baisses relativement faibles, voire une stagnation (Rhénanie-Palatinat), ou même de légères augmentations (Luxembourg). Toutefois, il s'agit plutôt là d'effets cycliques conformes, donc, à un déroulement normal : l'expérience nous apprend en effet que l'emploi ne réagit qu'avec un certain retard aux évolutions de l'activité économique dans son ensemble. Ainsi, en cas de dépression - comme actuellement, dans le sillage de la crise économique et financière -, les revenus du travail demeurent-ils encore, dans un premier temps, à un niveau relativement élevé alors que, pour leur part, les revenus du capital régressent nettement, étant donc bien plus sensibles à la conjoncture – le phénomène inverse s'observe en présence d'une relance.

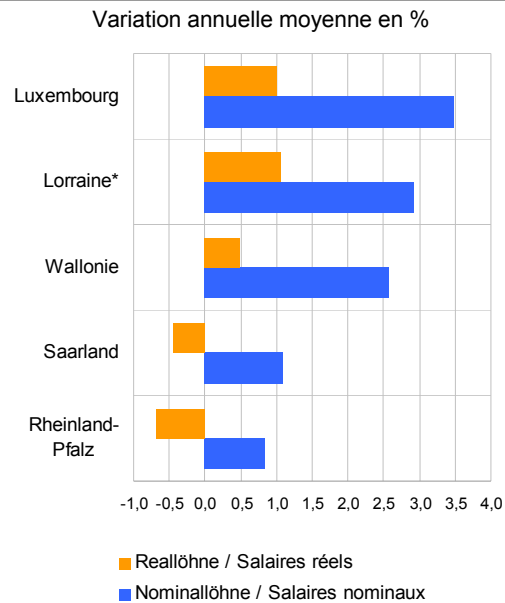
Salaires nominaux et salaires réels

Les augmentations de salaires ne débouchent sur une hausse du pouvoir d'achat pour les salariés que dans la mesure où l'augmentation des salaires nominaux est supérieure à celle des prix à la consommation. Du point de vue des salariés justement, l'évolution des salaires réels, c.-à-d. les salaires nominaux corrigés des variations de prix, représente en conséquence un indicateur décisif.

La Sarre et la Rhénanie-Palatinat enregistrent des pertes de salaires réels

L'analyse de l'évolution des salaires nominaux et réels ¹¹⁷ dans la Grande Région fait apparaître des tendances variables selon les composantes régionales. Entre 2000 et 2007, les salaires nominaux ont augmenté le plus fortement au Luxembourg, suivi de la Lorraine (données uniquement disponibles jusqu'en 2006) et de la Wallonie. Les deux régions allemandes sont nettement distancées ; elles affichent certes également une hausse des salaires nominaux sur la période considérée, mais dans un ordre de grandeur nettement inférieur à celui des autres composantes de la Grande Région. On retrouve cette tendance dans l'évolution des salaires réels corrigés des variations de prix déterminants pour le pouvoir d'achat : contrairement au Luxembourg, à la Lorraine et à la Wallonie où les salaires réels ont en moyenne progressé entre 2000 et 2007, les deux régions allemandes ont, si l'on tient compte de l'évolution des prix, enregistré des baisses de salaires nets. Si, de 2000 à 2003, ces derniers y ont encore légèrement

Evolution moyenne annuelle des salaires nominaux et réels dans la Grande Région 2000-2007



* Avec chiffres pour la Lorraine jusqu'en 2006

Calculs IBA / OIE ; sources utilisées :

Rémunérations des salariés :

Wallonie : ICN, Comptes nationaux / régionaux
 Allemagne, Sarre, Rhénanie-Palatinat : comptes économiques globaux (situation août 2009 / fév. 2010)

Lorraine : Eurostat

Luxembourg : Eurostat

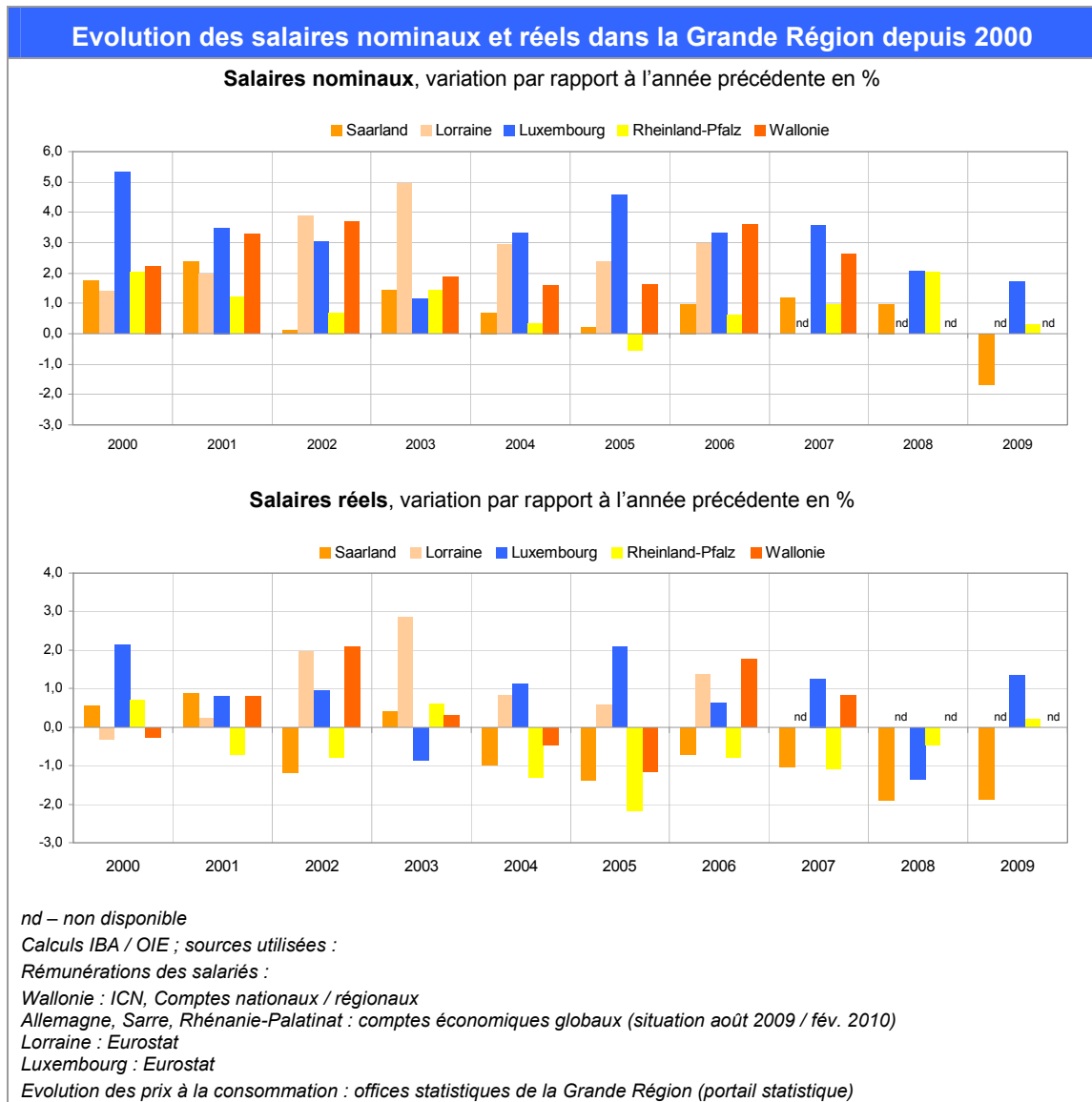
Evolution des prix à la consommation : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique)

¹¹⁷ L'analyse ci-dessous ne porte pas à proprement parler sur les « salaires », mais sur les données relatives aux rémunérations salariales par salarié utilisées auparavant. Le terme très large de « salaire » utilisé ici en référence à Schulten 2010 comprend en conséquence l'ensemble des coûts de la main-d'œuvre.

augmenté, ils diminuent depuis 2004 – une tendance qui se manifeste également au niveau national. C'est tout particulièrement au moment de la dernière relance qu'une situation singulière s'est présentée : l'emploi a fortement progressé, le chômage a, pour la première fois depuis longtemps, nettement reculé et les taux de croissance économiques étaient tout à fait remarquables – des facteurs qui devraient en fait renforcer la position des salariés dans la défense de leurs intérêts lors des négociations salariales. Malgré cela, les salariés ont dû subir, sur plusieurs années, des pertes de salaires réels telles qu'il n'y en avait jamais eu en République fédérale d'Allemagne.¹¹⁸ Cependant, dans les autres composantes de la Grande Région, le bilan n'a pas non plus été chaque année favorable pour les salariés. Ainsi, en Wallonie, les salariés ont-ils dû faire face à des baisses de salaire réel en 2000, 2004 et 2005. C'est pourquoi, cette région a connu, si l'on fait abstraction des deux composantes allemandes, l'évolution la plus défavorable dans la période considérée, en dépit de taux de croissance considérables en 2002 et 2006. Le Luxembourg et la Lorraine sont sensiblement mieux lotis à cet égard. Le Grand-Duché a en effet enregistré de fortes augmentations du salaire réel, en particulier en 2000 et 2005 où la conjoncture était particulièrement favorable ; des baisses ne s'y sont produites qu'en 2003 et 2008.¹¹⁹ En Lorraine, après le recul de 2000 et la stagnation quasi-totale de 2001, les salaires réels ont fortement augmenté en 2002 et 2003, cette hausse s'étant toutefois à nouveau atténuée par la suite.

¹¹⁸ Brenke 2009.

¹¹⁹ Dans les cas du Luxembourg et de la Belgique, il faut tenir compte de l'indexation automatique des salaires sur l'évolution du coût de la vie (IPC) qui peut représenter une partie importante des augmentations de salaire. L'une des conséquences de la crise économique au Luxembourg est la crise importante que traverse la Tripartite et l'indexation automatique des salaires fait tout particulièrement l'objet d'une controverse.



Depuis quelques années, l'Allemagne est au bas de l'échelle européenne des salaires

L'analyse de l'évolution des salaires au niveau européen ces dernières années montre que depuis le tournant du millénaire, les rémunérations des salariés corrigées de l'influence des prix à la consommation ont progressé de manière extrêmement variable au sein de l'Europe. Ce sont les Etats de l'Europe centrale et de l'est qui ont enregistré les plus fortes hausses de salaire réel – une tendance qui se manifeste à travers le long processus de rattrapage du retard économique que ces pays accusent par rapport aux anciens Etats membres de l'UE. En même temps, il n'y a pas eu, selon Schulten (2009), de convergence dans l'évolution des salaires au sein de l'Eurozone. Par rapport aux années 1990, les écarts dans la progression des salaires se sont même à nouveau légèrement accrus entre les différents Etats de l'UEM. L'Allemagne, notamment, se situe au bas de l'échelle européenne des salaires, occupant ainsi depuis un certain temps déjà une position particulière en matière de politique salariale : depuis 2000 en effet, la première économie d'Europe enregistre non seulement de loin les

plus faibles hausses de salaire nominal, mais a dû également faire face, et c'est le seul pays dans ce cas en Europe, à des pertes de salaire réel.¹²⁰

Les faibles hausses de salaires en Allemagne sont principalement dues aux secteurs des services

Selon les analystes du syndicat IG Metall (2010), la faiblesse des hausses salariales dans l'économie allemande en général est avant tout due à l'évolution défavorable des rémunérations dans les secteurs des services. Cela vaut tout particulièrement pour l'éducation, l'hôtellerie et la restauration et les services de proximité aux personnes qui ont, depuis 2000, tout au plus enregistré des hausses de salaire marginales – aussi les pertes de salaire réel ont-elles été en partie conséquentes. Les secteurs du commerce, de l'immobilier / des services aux entreprises et de la construction sont eux aussi restés sous la moyenne. Des taux de croissance nettement supérieurs à l'économie dans son ensemble ont en revanche été atteints par l'industrie métallurgique et électrotechnique. Comme le montre toutefois l'évolution des salaires par tête effectivement versés, il est de plus en plus difficile, dans ces secteurs également, d'accorder dans toutes les entreprises les augmentations salariales encore négociées par conventions collectives à hauteur de la marge de distribution globale.¹²¹

Dans de nombreux pays européens, les hausses de salaire étaient, depuis le tournant du millénaire, inférieures aux marges de distribution nationales

Selon Schulten (2009), il existe, au niveau européen également, des exemples attestant que dans de nombreux pays, entre 2000 et 2007, les marges de distribution nationales (gains de productivité dans l'ensemble de l'économie et hausses des prix) n'ont pas été pleinement utilisées pour les augmentations de salaire. Les coûts salariaux unitaires réels qui indiquent dans quelle mesure l'évolution des salaires réels a été compensée par les gains de productivité ont régressé dans de nombreux pays européens entre 2000 et 2007. La baisse a été la plus forte en Allemagne qui a ainsi pu nettement améliorer sa compétitivité en termes de prix, notamment vis-à-vis des autres pays de la zone euro – renforçant ainsi la concurrence sur les salaires en Europe.¹²² Même si, en raison du climat fortement concurrentiel régnant actuellement au niveau européen, la majorité des Etats de l'UE ont, ces dernières années, mené une politique des salaires plutôt restrictive, il ne saurait, selon Schulten (2009), être question jusqu'alors d'une spirale descendante des salaires qui affecterait l'ensemble du continent – à condition que les tendances observées jusqu'à présent en matière de politique salariale en Europe, et tout particulièrement en Allemagne, ne se maintiennent pas.¹²³

Débat autour de la politique économique allemande au niveau européen

Le rôle particulier que tient l'Allemagne dans la politique salariale fait à nouveau l'objet actuellement, notamment en rapport avec la crise de l'euro et la remarquable reprise conjoncturelle observée dans ce pays durant le premier semestre de 2010, d'un débat en partie très animé. Les pays voisins reprochent avant tout à l'Allemagne de produire actuellement –

¹²⁰ Cf. Schulten 2009.

¹²¹ Cf. IG Metall 2010, p. 6s.

¹²² Jusqu'à présent toutefois, la politique salariale allemande n'a influencé de manière certaine que l'évolution des salaires en Autriche (cf. Schulten 2009).

¹²³ Cf. Schulten 2009.

comme autrefois d'ailleurs - de la croissance, qui dans son cas repose en premier lieu sur ses performances à l'exportation, au détriment de ses voisins de l'UE dans la zone euro. En raison des faibles hausses de salaires et du développement du secteur des faibles rémunérations, qui plus est renforcé à l'aide de fonds publics depuis la réforme du marché du travail, l'économie allemande s'est procuré des avantages concurrentiels en termes de prix par rapport aux autres pays de la zone euro. Bien entendu, les hausses de salaire réduites nuisent à la consommation des ménages, raison pour laquelle l'Allemagne est restée derrière certains autres pays à ce niveau ces dernières années. Toutefois, en raison de cette faible demande intérieure, l'Allemagne a réduit ses importations en provenance des ses voisins européens, renforçant simultanément, du fait d'importants excédents d'exportation, les problèmes économiques des partenaires commerciaux concernés.

Etant donné que la faiblesse de la demande intérieure est depuis des années déjà le talon d'Achille de l'économie allemande, les syndicats et les scientifiques proches du monde du travail réclament des hausses de salaire utilisant pleinement des marges de distribution et renforçant l'activité domestique. L'Etat pourrait toutefois lui aussi intervenir à ce niveau en mettant en place dans conditions cadres appropriées : selon Kalina / Weinkopf (2010), il serait par exemple possible de limiter « L'effilochement des salaires vers le bas » (« *Ausfransen der Löhne nach unten* »)¹²⁴ par la mise en place d'un salaire minimum légal, commun à tous les secteurs. Cela aurait simultanément pour effet de réduire les inégalités dans la répartition des revenus en Allemagne et de contribuer à accroître les revenus des ménages enclins à fortement consommer – ce dont profiterait ensuite l'économie intérieure.¹²⁵

Zoom : salaires minima

Dans la plupart des pays européens, les salaires minima légaux sont un instrument de pilotage du marché de l'emploi dans le cadre de la politique économique et sociale. Ceci est également le cas en dehors des pays industrialisés européens, par exemple aux USA, au Canada et au Japon. Selon la banque de données sur les salaires minima de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), plus de 100 Etats disposent d'un plancher salarial légal, voire de plusieurs, même s'ils sont élaborés de manière différente (OIT 2009).¹²⁶ Au sein de l'UE, 20 des 27 Etats membres disposent d'un salaire minimum interprofessionnel ; parmi ces Etats, on citera la Belgique, la France et le Luxembourg. La situation en Allemagne est caractérisée par différentes formes de salaires minima basés sur des accords collectifs sectoriels. Le principal outil pour imposer ces salaires minimaux est la « loi sur les travailleurs détachés » (AEntG). Cette loi permet de déclarer des salaires minima basés sur un accord collectif comme universels, de sorte qu'ils s'appliquent à toutes les entreprises et salariés d'une

¹²⁴ L'éventail des salaires en Allemagne « s'effiloche » toujours davantage vers le bas : une proportion croissante des personnes touchant un petit salaire gagne moins de 50 % du salaire moyen, alors que, dans beaucoup d'autres pays, des salaires aussi bas sont évités grâce à un salaire minimum légal (cf. en détail Kalina/Weinkopf 2010).

¹²⁵ Cf. Joebges et coll. 2010.

¹²⁶ Une version électronique de la banque de données sur les salaires minima de l'OIT, accompagnée de mises à jour, figure sur le site internet <http://www.ilo.org/dyn/travail/travmain.home>.

branche, même s'ils ne sont pas liés par la convention collective.¹²⁷ En 2007, il a été possible d'étendre la loi sur les travailleurs détachés à d'autres branches et en janvier 2009 décidé d'intégrer six autres branches, de sorte qu'env. 2,8 millions de travailleurs sont concernés par cette réglementation. Une autre démarche politique visant à déterminer des salaires minima sectoriels est la modernisation de la « loi sur la détermination de conditions relatives au travail minimal » (MiArbG). Il est ainsi possible d'appliquer des salaires minima dans les branches qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être intégrées dans la loi sur les travailleurs détachés.¹²⁸

Les salaires minima, outil de mise en œuvre d'objectifs socio-politiques

En général, on peut définir le salaire minimum comme une valeur seuil pour les rémunérations nominales au-dessous de laquelle l'employeur ne doit pas passer. Les adeptes de ce système considèrent le salaire minimum légal comme un moyen d'imposer leurs idées en matière de politique sociale, c'est-à-dire de limiter l'écart salarial dans le domaine de l'emploi des actifs faiblement qualifiés et d'éviter la pauvreté malgré un emploi à plein temps. Il doit par ailleurs permettre de pallier à l'exploitation éventuelle des travailleurs par les employeurs qui sont en situation de monopsonne sur le marché. Les salaires minima montrent que l'atteinte des objectifs susmentionnés pourrait entraîner un conflit avec l'objectif d'un niveau d'emploi le plus élevé possible.¹²⁹

Variations au niveau de la conception des salaires minima, imputables aux différents champs d'application, exceptions, ...

En principe, le plancher fixé par le salaire minimum peut s'appliquer de manière équivalente à tous les salariés. Il est également possible qu'un salaire minimum ne s'applique qu'à certaines branches ou professions ou que les réglementations contiennent des exceptions (par exemple pour les jeunes, les stagiaires ou les jeunes en formation). Le tableau ji-joint fait état des champs d'application et des exceptions existantes dans les trois pays composant la Grande Région, dans lesquels existe un salaire minimum interprofessionnel.

¹²⁷ Définition : La loi sur les travailleurs détachés (AEntG) offre depuis 1996 un cadre juridique pour obliger les entreprises d'une branche professionnelle donnée à appliquer les salaires minima conventionnels à l'ensemble des salariés, et ceci que l'employeur ait son siège dans le pays considéré ou à l'étranger. Les Parties à la convention collective dans une branche donnée peuvent le solliciter et il peut être donné suite à la demande par décret d'application ou par extension de la convention collective à cette branche. Il est cependant indispensable qu'au moins 50% des entreprises de la branche concernée soient liées par la convention collective. Jusqu'en 2007, seul le secteur principal de la construction et quelques corps de métiers annexes (secteur de la toiture, génie électrique sur les sites de construction et secteur de la peinture) étaient intégrés dans la loi sur les travailleurs détachés. Sont venus s'y ajouter au cours de l'été 2007 le secteur du nettoyage industriel et début 2008 les prestations postales.

¹²⁸ Cf. Bosch et al. 2009, p. 41 et suivantes.

¹²⁹ Cf. Franz 2009, p. 338 et suivantes.

Champs d'application et exceptions relatifs aux salaires minima

	Belgique	France	Luxembourg
Champ d'application	Salariés du secteur privé à partir de 21 ans	Tous les salariés à partir de 18 ans	Tous les salariés à partir de 18 ans
Exceptions	Ne s'applique pas - aux salariés subventionnés (apprentis) - aux membres de la famille dans des entreprises familiales - aux salariés ayant un emploi de durée inférieure à un mois	Ne s'applique pas - aux ouvriers dans le secteur agricole, la marine marchande - aux salariés qui sont payés en nature (nourriture et logis) - aux jeunes en formation, trainees et stagiaires - Salaire minimum réduit pour les handicapés	- 80% du salaire minimum régulier pour les salariés faiblement qualifiés - Salaire minimum réduit pour les handicapés graves - Ecart autorisé en cas de difficultés économiques
Particularités s'appliquant aux jeunes	Réduction du salaire minimum de 6% par année au-dessous de 21 ans	- 90% du salaire minimum régulier pour les jeunes âgés de 17 à 18 ans - 80% du salaire minimum régulier pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans Ceci ne s'applique qu'aux six premiers mois de l'appartenance à l'entreprise	- 80% du salaire minimum régulier pour les jeunes âgés de 17 à 18 ans - 75% du salaire minimum régulier pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans - 80% du salaire minimum en vigueur pour les écoliers

Source : propre relevé selon les données de l'OIT (2009)

...et à la détermination et au rajustement variables des taux de salaire minimum

Des disparités existent également dans les États au niveau de la fixation et du rajustement des taux de salaire minimum. Thorsten Schulten,¹³⁰ expert en droit du travail et conventions collectives au sein du WSI, mentionne trois modèles globaux :

- ▶ **Modèle de consultation :**
Consultations institutionnalisées entre les employeurs et les syndicats
- ▶ **Modèle de négociation :**
Négociations nationales entre les employeurs et les syndicats
- ▶ **Modèle d'indexation :**
Rajustement « automatique » à l'évolution des prix et des salaires

Cette approche débouche pour les trois pays de la Grande Région sur le résultat présenté dans le tableau ci-dessous :

¹³⁰ Cf. Schulten 2008, p. 4.

Fixation et rajustement de salaires minima

	Belgique	France	Luxembourg
Méthode de fixation	Convention collective universelle Négociation des partenaires sociaux (modèle 2)	Par l'Etat au travers d'une loi (modèle 1)	Par l'Etat au travers d'une loi sur recommandation d'institutions compétentes (modèle 1)
Actualisation	Indexation automatique tous les six mois au taux de la hausse des prix. Rajustement légal supplémentaire sur décision du Conseil National du Travail (modèle 3)	1. Indexation automatique au taux de la hausse des prix plus la moitié de l'augmentation moyenne des salaires (modèle 3) 2. Tous les ans le 1 ^{er} janvier par décret pris en Conseil des Ministres sur indication du comité paritaire chargé des conventions collectives (modèle 1)	Indexation automatique au taux de la hausse des prix et contrôle régulier tous les deux ans (modèle 3)
Evolution 2009	Pas de nouveau rajustement, le taux de la hausse des prix ayant été très faible	Hausse limitée au taux minimal prescrit par la loi : 1,7%	Augmentation de 2,5%

Source : propre relevé sur la base des données de l'OIT (2009) et Schulten 2010, p. 155 et suivante

Il existe dans les trois pays deux types de planchers salariaux – outre les salaires minimaux légaux, il existe des conventions salariales universelles.¹³¹ Si, en **France** par exemple, le salaire conventionnel est inférieur au salaire minimum, on appliquera alors le salaire minimum légal. Dans les branches concernées, les entreprises françaises n'étaient pas disposées jusqu'à présent à augmenter ces salaires conventionnels, car le salaire conventionnel est en effet à la base du calcul de subventions à la sécurité sociale pour les employeurs. Une nouvelle loi publiée en 2009 stipule que le montant des suppléments pour les salaires bas ne s'oriente plus sur le salaire minimum, mais sur le salaire conventionnel le plus bas. Les entreprises sont ainsi incitées à relever les salaires conventionnels les plus bas au niveau du salaire minimum légal au cours des négociations salariales.¹³² En **Belgique**, le salaire minimum pour le secteur privé est fixé dans une convention salariale interprofessionnelle négociée par le Conseil National du Travail (Nationale Arbeidsraad). La convention salariale interprofessionnelle a ainsi la même force obligatoire qu'un salaire minimum légal.¹³³ Il existe également dans les trois pays susmentionnés une indexation automatique des salaires minima. En Belgique et au Luxembourg, le montant du salaire minimum est ajusté au taux de la hausse des prix, en France en plus à la moitié de la hausse moyenne des salaires. De cette manière, le salaire minimum a augmenté en 2009 de 2,5% au Luxembourg, alors qu'il n'y a pas eu de rajustement en Belgique, les prix à la consommation n'ayant que très faiblement augmenté. La Belgique a connu de ce fait un recul de la valeur relative des salaires minima et les bénéficiaires de salaires minima ont subi des pertes de salaire réel de 0,2%. En France, le salaire minimum a augmenté de 1,7%, ce qui correspond à la hausse nominale la plus faible enregistrée depuis plus de dix ans. Les prix stagnant cependant en France, la hausse réelle des salaires minima est bien supérieure à celle de l'année précédente.¹³⁴

¹³¹ Les employés d'une branche qui sont couverts par une convention collective universelle ont droit à un salaire conventionnel.

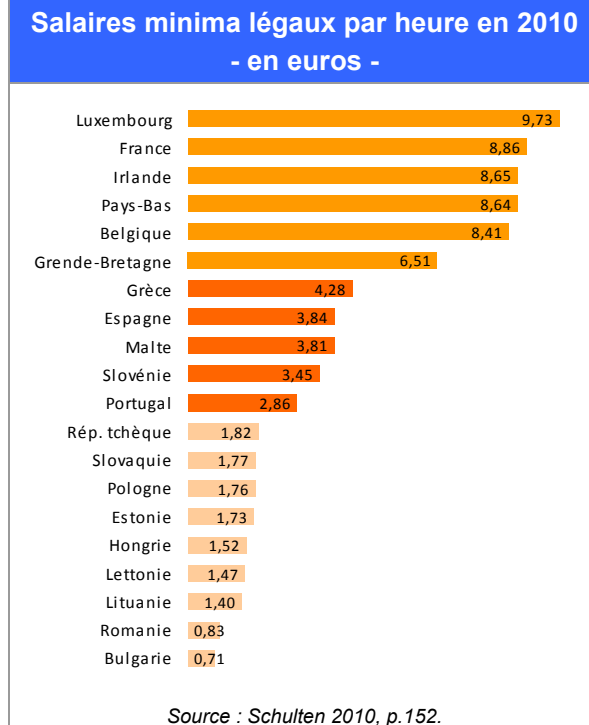
¹³² Cf. Bosch et al. 2009, p. 23.

¹³³ Cf. Ioakimoglou et al. 2003.

¹³⁴ Cf. Schulten 2010, p. 155f.

Subdivision en trois groupes de pays du fait de la grande fourchette dans laquelle s'inscrivent les salaires minima

L'analyse des salaires minima existant au sein de l'UE fait apparaître une forte disparité entre les pays au niveau du montant des salaires minima qui varie entre 9,73 euros (Luxembourg) et 0,71 euros (Bulgarie). Sur la base de la banque de données du WSI sur les salaires minima 2010, on peut distinguer trois groupes de pays. Les Etats du BeNeLux ainsi que la Grande-Bretagne, l'Irlande et la France se retrouvent dans le premier groupe où les salaires minima varient entre 9,73 et 6,51 euros. Le deuxième groupe avec des salaires minima nettement plus bas, variant entre 4,28 et 2,86 euros, comprend les pays d'Europe du sud membres de l'UE ainsi que la Slovaquie. Le troisième groupe enfin se compose exclusivement de pays d'Europe centrale et orientale où les salaires minima très bas varient entre 1,82 et 0,71 euros. Les grandes différences de niveau entre les salaires minima nationaux se réduisent sensiblement lorsque l'on se base sur les standards de pouvoir d'achat (SPA). Compte tenu du coût de la vie différent, le rapport entre les salaires minima les plus bas et les plus élevés passe de 1:14 à environ 1:6. La hiérarchie change en conséquence : le Luxembourg perd sa position de leader et se retrouve au deuxième rang (après les Pays-Bas), suivi de la France et de la Belgique.



Forte variation de la valeur relative des salaires minima

« L'indice Kaitz » permet de comparer l'importance économique de réglementations de salaire minimum par rapport à leur montant relatif. Cet indice donne la relation entre le salaire minimum légal et le salaire moyen national et montre que les réglementations mettent en place des niveaux de sécurité sociale très différents. L'évaluation fait apparaître une grande variation de la valeur relative du salaire minimum en Europe, qui oscille entre 30 et 50% du salaire moyen. Les valeurs les plus élevées sont relevées en France et à Malte (env. 50%). Avec 43,7%, la Belgique atteint un niveau relativement élevé alors que la valeur ne s'établit qu'à 33,2% au Luxembourg. La plupart des pays affichent des valeurs oscillant entre 33 et 40%, de sorte que la valeur relative des salaires minima légaux est globalement plutôt modeste. Dans l'ensemble, les salaires minima sont inférieurs au seuil des bas salaires (qui correspond aux deux tiers du salaire médian selon la définition de l'OCDE), voire dans certains pays inférieurs au seuil de pauvreté (50% du revenu équivalent médian).¹³⁵ Le relevé synoptique indique entre autres le montant du salaire minimum et les différents critères en vigueur dans les trois pays de la Grande Région disposant d'un salaire minimum légal.

¹³⁵ Cf. Schulten 2010, p.155 et suivante.

Salaires minima légaux dans les pays composant la Grande Région

	Belgique	France	Luxembourg
Désignation officielle	RMMMG (revenu minimum mensuel moyen garanti)	SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance)	SSM (salaire social minimum)
Année d'introduction	1975	1970	1973
Montant (par heure)	en euros : 8,41 en SPA : 7,57 Kaitz : 43,7%	en euros : 8,86 en SPA : 8,00 Kaitz : 50%	en euros : 9,73 en SPA : 8,17 Kaitz : 33,2%
Type de salaire	Salaire mensuel	Salaire horaire	Salaire mensuel
Obligation	a.i. (ou 1996 : 4% selon Dolado 1996)	16,8% (Eurostat 2005)	11% (Eurostat 2005) 10,9 % (Eurostat 2007)

Source : propre relevé sur la base des données de l'OIT (2009), Schulten 2010, p. 152 et suivantes et Statistisches Bundesamt Deutschland selon Eurostat (2007)

Forte disparité également au niveau du pourcentage de bénéficiaires de salaires minima

On note une forte variation au niveau du pourcentage de salariés percevant des salaires minima. En 2005, le pourcentage de personnes concernées varie entre 0,7% et 3,3% dans plus de la moitié des Etats membres de l'UE et est donc relativement faible (par exemple en Grande-Bretagne ou aux USA). La France (16,8%) et le Luxembourg (11%) entre autres comptent parmi les pays où le nombre de personnes concernées est nettement plus élevé.¹³⁶

On ne dispose malheureusement pas de chiffre récent pour la Belgique : si on fait uniquement référence à l'année 1996, le pourcentage de personnes concernées était de l'ordre de 4%, alors qu'il s'élevait à env. 11% en France et au Luxembourg.¹³⁷ On peut donc supposer que le pourcentage de bénéficiaires de salaires minima en Belgique est resté assez faible bien que le salaire minimum ait atteint à peu près le même niveau que celui fixé en France. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les taux minimaux fixés dans le cadre d'accords collectifs sectoriels dépassent le salaire minimum national d'environ 15% à 30%. En France par contre, le salaire minimum national est généralement supérieur aux taux minimaux convenus dans le cadre d'accords collectifs. Dans les pays disposant d'un salaire minimum national et largement couverts par des accords collectifs sectoriels, les impacts d'un salaire minimum dépendent fortement du montant des taux minimaux de rémunération.¹³⁸

Grand nombre de personnes concernées en Allemagne en cas d'introduction d'un salaire minimum légal équivalent au salaire minimum moyen dans la Grande Région

Le montant des salaires minima dans les trois autres pays de l'espace de coopération peut servir de base pour se faire une idée de la forme que pourrait prendre un éventuel salaire minimum en Allemagne. La moyenne des taux de salaires minima en vigueur en France, en Belgique et au Luxembourg donne un montant de 9,00 euros. Il ressort du rapport de l'Institut Arbeit und Qualifikation (IAQ) qu'en 2008 plus de 5,8 millions de personnes (soit env. 18,4% des salariés) en Allemagne percevaient un salaire inférieur à 8,50 euros par heure.¹³⁹ Un salaire minimum de 9,00 euros toucherait donc un nombre encore plus impor-

¹³⁶ Cf. Statistisches Bundesamt Deutschland 2007.

¹³⁷ Cf. Dolado et al. 1996, p.319-370.

¹³⁸ Cf. Ioakimoglou et al. 2003.

¹³⁹ Cf. Kalina et al. 2010, p.8.

tant de salariés et donc plus de personnes que dans les autres pays constituant la Grande Région.

5.2 Evolution des prix à la consommation

Parmi les statistiques économiques les mieux connues du grand public figure l'évolution des prix des biens de consommation et des services, généralement appelée inflation ou taux de progression des prix. Ce dernier renseigne sur l'évolution moyenne des prix de toutes les marchandises et de tous les services acquis par les ménages privés à des fins de consommation. Il est de ce fait important pour l'ensemble des consommateurs étant donné que l'évolution des prix des biens de consommation impacte tous les budgets et influe ainsi directement sur le niveau de vie matériel. En outre, les statistiques sur les prix à la consommation sont indispensables en matière de politique à la fois monétaire et tarifaire.

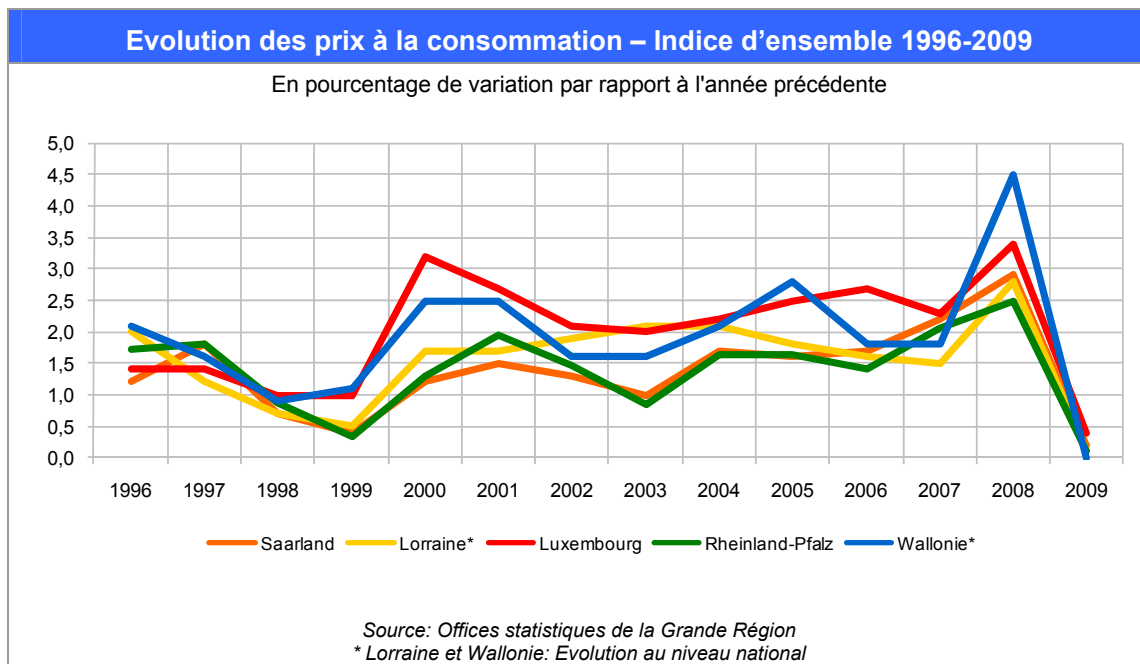
Pour mesurer l'inflation, un « indice des prix à la consommation » est défini sur la base d'un panier type contenant l'ensemble des biens de consommation et des services acquis par un ménage privé moyen durant toute une année, une pondération intervenant toutefois en fonction des habitudes de consommation nationales. Il reflète l'évolution globale des prix à la consommation durant une période déterminée : toutes les catégories de dépenses sont prises en considération, comme p. ex. les loyers, les produits alimentaires, les vêtements, les véhicules ou encore les services tels que le coiffeur, le nettoyage ou les réparations. Les variations de prix des divers groupes de marchandises et de produits entrent dans le calcul de l'indice d'ensemble à raison de leur part respective.

Augmentation partiellement forte des prix à la consommation ces dernières années

Au cours de la dernière décennie, l'indice d'ensemble des prix à la consommation a en partie évolué de manière très différente dans les diverses régions de l'espace de coopération. Alors que jusqu'à la fin des années 1990, les taux d'inflation se situaient à un niveau très bas dans toutes les régions, c'est-à-dire que le niveau des prix était globalement stable, de fortes augmentations s'observent à nouveau depuis le début du millénaire. C'est notamment le cas au Luxembourg et en Wallonie où la limite des 2 %, qui selon les standards européens représente le seuil de l'inflation, a pour la première fois de nouveau été dépassée en 2000. Au Grand-Duché, durant les années qui ont suivi, le taux d'inflation est demeuré à un niveau très élevé par rapport aux autres composantes de la Grande Région. La Wallonie, pour sa part, est parvenue à le maintenir, au moins en 2002/2003 et en 2006/2007, sous la barre des 2 %. L'augmentation des prix a été en revanche plus modérée en Lorraine et dans les deux régions allemandes. La Lorraine a dépassé les 2 % uniquement en 2003/2004, puis à nouveau en 2008. Dans les régions allemandes, le seuil de l'inflation a été franchi en 2007. Des augmentations massives de prix ont été observées en 2008, en particulier durant le premier semestre. En fin d'année 2008 toutefois, le taux d'inflation était à nouveau partout nettement à la baisse – une tendance qui s'est maintenue en 2009, si bien que toutes les composantes régionales ont enregistré des taux d'inflation annuels très bas, demeurant clairement sous le seuil défini par la politique monétaire.

Détente sur le front des prix depuis le second semestre de 2008

En 2009, le paysage tarifaire a été marqué par les hausses brutales des prix survenues en 2008. Le premier semestre de 2008 a notamment vu les prix des matières premières enregistrer des augmentations massives sur les marchés mondiaux. La conséquence en a été que les consommateurs ont dû dépenser davantage pour les produits de consommation quotidienne. Cette explosion des prix dans les bourses de matières premières a toutefois pris fin durant l'été 2008. La tendance s'est alors à nouveau inversée dans toutes les régions, si bien que, dès le début de 2009, il était en partie question d'un risque de déflation. Les prix à la consommation ont ensuite retrouvé un niveau de croissance que l'on pourrait qualifier de « normal ».¹⁴⁰ Dans toutes les régions de l'espace de coopération, la nette tendance au ralentissement de l'augmentation des prix s'est maintenue. En Wallonie, région qui, en 2008, s'était située, avec une hausse des prix de plus de 4 %, à un niveau nettement supérieur à la moyenne, plus aucune augmentation n'a été enregistrée en 2009 (taux de progression des prix : 0,0 %). Dans les régions allemandes (Sarre : 0,2 %; Rhénanie-Palatinat : 0,1 %) ainsi qu'en Lorraine (0,1 %) et au Luxembourg (0,4 %), les fortes augmentations de prix de l'an passé ne se sont pas non plus reproduites, les prix se stabilisant simplement à leur niveau élevé de l'année précédente. Les consommateurs continuent donc de subir fortement les effets des augmentations de prix de 2008. En partie toutefois, on a même observé des taux négatifs qui ne laissent cependant pas présager une déflation : les valeurs négatives sont imputables à un effet de base statistique dû à la référence aux chiffres extrêmement élevés de l'année précédente. Le retournement de tendance a été en grande partie causé par le fléchissement quelquefois dramatique des prix des ressources énergétiques sur les marchés mondiaux.



¹⁴⁰ Cf. Statistisches Amt Saarland 2010, p. 9.

Faibles taux de progression des prix en 2009 en raison de la baisse des prix du pétrole et des produits alimentaires

Ce sont tout particulièrement les variations du prix du pétrole qui ont des répercussions considérables : après une longue période de hausse, le prix du pétrole s'est soudainement stabilisé au mois de juillet 2008 avant de connaître un effondrement massif durant le second semestre. Courant 2009, le prix du pétrole s'est à nouveau redressé sur les marchés mondiaux.¹⁴¹ Des réactions similaires ont été observées dans le cas de nombreuses sources d'énergie dont les tarifs s'orientent d'après le prix du pétrole sur le marché international. Toutefois, les effets du recul du prix du pétrole ne se sont, du fait de la légère revalorisation du dollar par rapport à l'euro, pas pleinement répercutés sur les composantes régionales. Parallèlement, l'évolution des prix a principalement été influencée par la baisse des prix des produits alimentaires.¹⁴² A l'heure de la crise économique, les consommateurs profitent ainsi des taux d'inflation très bas. Pour 2010 en revanche, il faut de nouveau s'attendre à une progression sensible des prix.

Comparaison européenne – évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé

Depuis 1997, aux fins de comparaison au niveau européen, des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) sont publiés parallèlement aux indices régionaux et nationaux respectifs. Ils sont établis selon des concepts, méthodes et procédés harmonisés et reflètent l'évolution des prix dans les différents Etats en tenant compte des habitudes de consommation nationales. Pour l'Eurozone, l'UE, l'Espace économique européen et les différents pays, les IPCH fournissent ainsi des données comparables en matière d'inflation. Ils représentent l'indicateur officiel de l'inflation des prix à la consommation en Europe et sont utilisés autant pour la politique monétaire que pour l'évaluation de la convergence de l'inflation en liaison avec les critères de Maastricht.

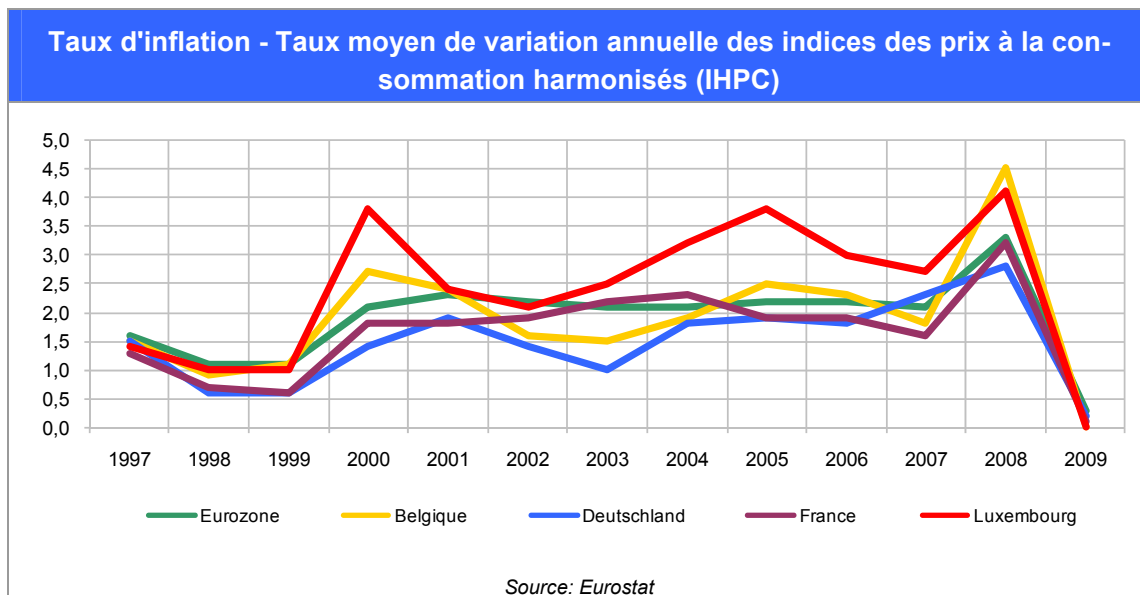
En 2009, le taux d'inflation a été le plus faible en Europe depuis que l'IPCH est calculé

Dans les pays de la zone euro, l'IPCH a régressé dans les années 1990, jusqu'à atteindre 1,1 % en 1999. Dans les années 2000 à 2007, il s'est stabilisé entre 2,1 et 2,3 % par an, avant d'augmenter de 3,3 % en 2008. En 2009, le taux de progression des prix s'est établi à 0,3 % en moyenne. Il s'agissait là du taux d'inflation annuel le plus bas depuis que l'IPCH est calculé, se situant largement sous la valeur seuil de 2 % déterminante pour la politique monétaire. Dans les quatre pays de la Grande Région, les taux d'inflation étaient même légèrement plus bas encore que dans l'Eurozone. Au Luxembourg et en Belgique, aucune augmentation des prix n'a été enregistrée, ce qui s'explique toutefois également par l'effet de base statistique et les taux d'inflation records des deux pays en 2008. En revanche, les années précédentes, les taux de progression des prix en Belgique et au Luxembourg étaient supérieurs aux autres pays de la zone euro. Il faut toutefois prendre en considération ici le fait que, dans ces deux pays, la composante énergétique dans le panier type du consommateur de l'IPCH tient une place plus importante que dans le reste de la zone euro. Ce sont avant tout les taxes sur les carburants et les combustibles comparativement plus faibles qui

¹⁴¹ Sur le marché mondial, le prix du baril de pétrole brut a chuté de 130 dollars US en juillet 2008 à environ 40 dollars US en décembre 2008. En 2009, il est remonté à 80 dollars US le baril.

¹⁴² Cf. Linz, Stefan et al. 2010, p. 85-98.

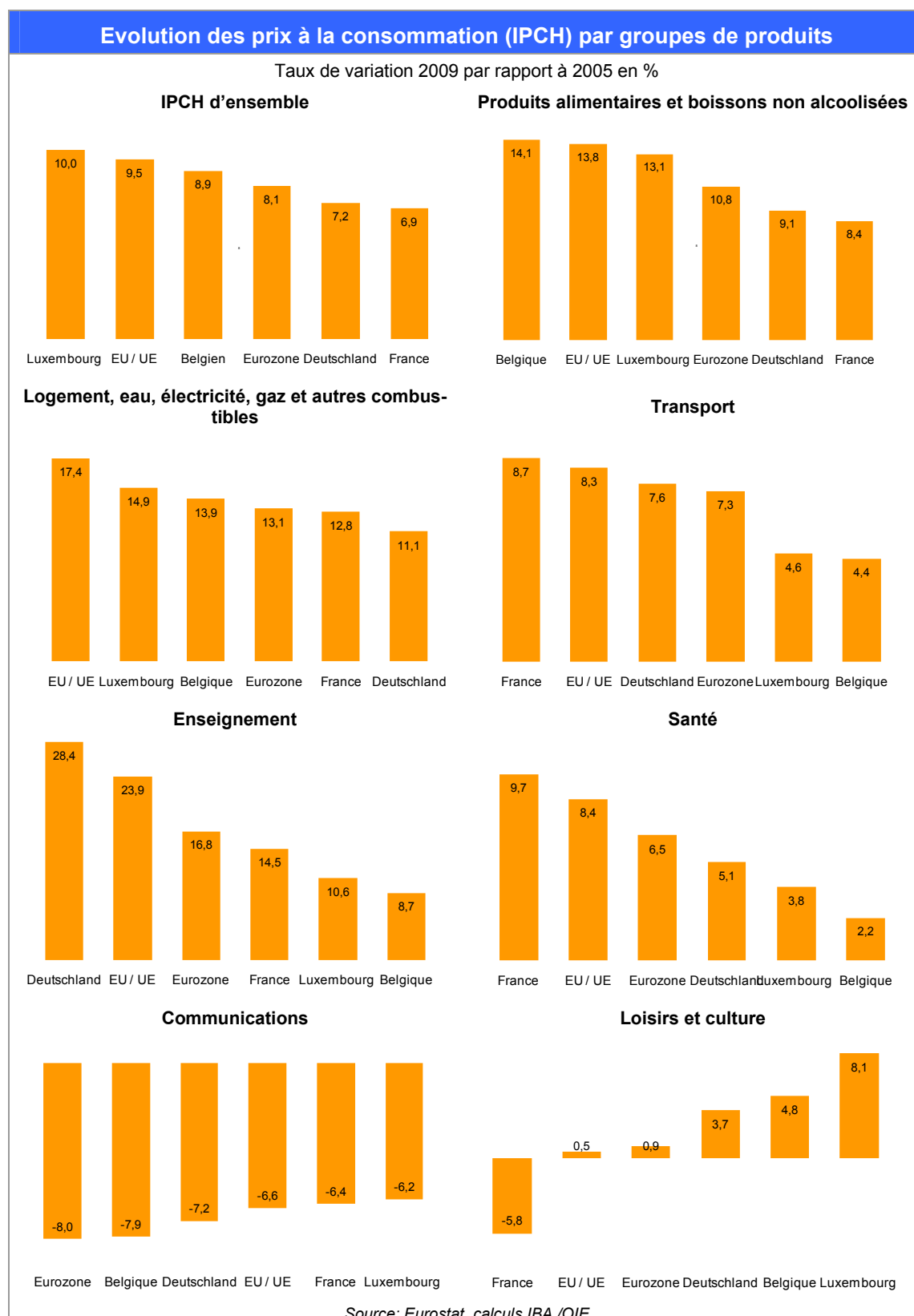
ont pour conséquence que les variations du prix du pétrole se répercutent plus fortement sur les prix à la consommation que dans la moyenne de la zone euro. Au Luxembourg, la consommation de carburant dépasse largement, du fait du « pétro-tourisme », le niveau correspondant à la population. C'est pourquoi, au Grand-Duché, on distingue l'indice national (IPCN) de l'indice harmonisé (IPCH). L'IPCN tient uniquement compte de la population résidente alors que dans l'IPCH figurent également les migrants journaliers et les touristes qui achètent principalement de l'essence. Ainsi, dans le calcul de l'indice national des prix à la consommation, qui sert également de base à l'indexation automatique des salaires, le « pétro-tourisme » est-il déduit du taux d'inflation, raison pour laquelle l'indice national présente une courbe plus plate que l'indice harmonisé.



Evolution de l'IHPC dans son ensemble et par groupes de produits

Si l'on considère l'évolution depuis le début de la nouvelle année de base, le niveau des prix de l'IPCH a globalement augmenté, entre 2005 et 2009, de 10 et 8,9 % au Luxembourg et en Belgique, alors que l'Allemagne et la France enregistraient, avec respectivement 7,2 et 6,9 %, des augmentations nettement inférieures à celles des pays de l'Eurozone. Comme on pouvait s'y attendre, les prix ont été le plus fortement impactés par la hausse des tarifs du pétrole et du gaz naturel qui a provoqué un renchérissement situé entre 11,1 % en Allemagne et 14,9 % au Luxembourg de la catégorie de biens « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ». C'est avant tout l'énergie domestique, bien que les prix à la consommation en aient été, en 2009, en moyenne inférieurs à l'année précédente, qui s'est trouvée à l'origine de cette hausse ces dernières années. Le prix du fuel domestique, notamment, a fortement baissé – en partie même sous son niveau de l'année de base 2005 –, les prix du gaz et de l'électricité restant nettement supérieurs. L'évolution du prix du pétrole brut a également été ressentie à la pompe. Comme les prix du pétrole brut sur les marchés mondiaux, ceux des carburants ont atteint leur niveau le plus bas en décembre 2008. En moyenne, en 2009, les prix des carburants étaient nettement inférieurs à l'année précédente, approchant leurs niveaux de l'année de base 2005. Ainsi la catégorie de biens générique « Transports », dont font partie les carburants, a-t-elle évolué favorablement pour le consommateur. Depuis

2005, les prix y progressent moins que dans la catégorie « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ».



Par rapport à l'année de base 2005 : augmentations de prix également pour les produits alimentaires

Par ailleurs, les consommateurs ont également été amenés à dépenser davantage pour de nombreux produits alimentaires : en moyenne, de 2005 à 2009, l'augmentation des prix se situait ici entre 8,4 % en France et 10,8 % dans l'Eurozone, atteignant même 14,1 % en Belgique. Durant cette période, ce sont avant tout les prix des produits laitiers ainsi que du pain et des produits céréaliers qui ont augmenté – des hausses auxquelles les consommateurs sont particulièrement sensibles. Il s'agit en effet – comme dans le cas des carburants – de produits fréquemment achetés au quotidien et pour lesquels les possibilités de substitution sont rares. Sur l'ensemble de 2009, les prix à la consommation du lait et des produits laitiers ont certes diminué en moyenne, mais se situent toujours largement au-dessus du niveau de l'année de base. D'autres catégories de produits alimentaires ont continué d'augmenter en 2009 : la viande et les préparations de viande étaient plus chères qu'en 2008.

D'autres catégories de produits ont toutefois eux aussi connu des augmentations de prix durant les dernières années, notamment dans l'enseignement et le secteur de la santé. En Allemagne tout particulièrement, les prix ont nettement progressé dans le secteur de l'enseignement en raison de l'introduction des frais de scolarité en université dans certaines régions en 2007 (dont la Sarre) et en 2008. Certes, les prix dans le domaine de l'enseignement n'ont globalement qu'une incidence très limitée sur le panier type, mais les frais de scolarité représentent néanmoins une charge supplémentaire nettement perceptible pour les ménages concernés.

Evolution des prix à la consommation (IPCH) d'un panel de biens, taux de variation 2009 par rapport à 2005 en %

Biens	EU / UE	Eurozone	Belgique	Deutschland	France	Luxembourg
Pain et produits céréaliers	19,0	15,4	22,3	12,9	8,7	17,1
Viande	12,9	10,7	10,3	9,4	10,4	12,1
Lait, fromage et œufs	14,8	11,9	20,6	9,1	8,6	19,6
Légumes, y compris pommes de terre et autres tubercules	14,4	8,6	8,4	5,7	8,2	9,3
Loyers de logement	9,4	8,0	8,0	4,4	11,6	9,9
Electricité	25,3	19,6	19,8	26,1	5,4	22,4
Gaz	38,3	25,6	31,1	29,8	27,5	32,5
Combustibles liquides	-0,1	-0,8	1,1	-0,2	-0,9	-4,0
Combustibles solides	37,7	15,6	13,7	10,9	11,9	4,1
Energie thermique	32,8	33,8	:	33,2	57,4	26,7
Carburants et lubrifiants	5,1	3,0	-1,1	4,0	0,6	0,9

Source : Eurostat, calculs IBA/OIE

Un foyer devant actuellement verser – comme c'est le cas en Sarre – 1000 euros par an, voit son budget mensuel se réduire d'environ 83 euros, ce qui est malgré tout considérable. Par rapport à 2008 toutefois, on observe également une baisse des prix dans l'enseignement, due en particulier à des évolutions spécifiques dans les Länder. Il s'agit notamment de la mise en place et de l'extension de la gratuité partielle des jardins d'enfants dans certains Länder (p. ex. en Rhénanie-Palatinat) ainsi que de l'annulation des frais de scolarité en

Hesse. En Sarre, une telle baisse est également à prévoir. Les frais de scolarité y ont en effet été supprimés en 2010.

Différences entre inflation réelle et inflation « ressentie »

Contrairement à la tendance dans la plupart des autres catégories de biens, les prix ont en partie nettement diminué dans la catégorie « Communications ». La comparaison par pays révèle que les baisses de prix varient, depuis 2005, de 6,2 % au Luxembourg à jusqu'à 7,9 % en Belgique. La raison en est avant tout, parallèlement aux progrès techniques, la concurrence sans cesse croissante au plan international. Les prix des appareils dédiés au traitement de l'information, des produits de l'électronique de loisirs ainsi que des équipements photo et vidéo ont évolué d'une manière particulièrement propice pour le consommateur. Etant donné que de tels produits sont toutefois peu fréquemment achetés au quotidien, les consommateurs sont beaucoup moins conscients de ces baisses de prix que du renchérissement des biens de nécessité courante. L'inflation « ressentie » était, en particulier au milieu de 2008, nettement plus importante que l'inflation réelle en raison des hausses de prix supérieures à la moyenne des produits alimentaires, de l'énergie domestique et de l'essence. Cela concerne en particulier les personnes à revenus modestes. En effet, celles-ci consacrent habituellement une part plus importante de leurs dépenses à des produits tels que le pain, le beurre, les légumes, les fruits ou l'essence et profitent donc peu de la baisse des prix des téléphones mobiles, des ordinateurs portatifs, des appareils photo numériques ou des téléviseurs. Ainsi, ce sont avant tout les familles avec plusieurs enfants et disposant d'un faible revenu qui ont subi les désagréments de la hausse des prix moyens en 2008. Dans de nombreux domaines toutefois, 2009 a vu s'annuler les fortes augmentations de prix survenues en 2008. C'était notamment le cas, dans une très large mesure, du prix des produits alimentaires et de l'énergie. En période de crise économique, les consommateurs profitent en conséquence d'un taux de progression des prix extrêmement faible, si bien que l'inflation « ressentie » ne devrait diverger que très peu de l'inflation réelle.

Conséquences de la baisse des taux d'inflation en 2009 – l'exemple de la Sarre

L'exemple des corrections apportées dans le domaine des prix de l'énergie et des carburants ainsi que de certains aliments en Sarre entre décembre 2008 et décembre 2009 est révélateur des principaux produits se trouvant à l'origine du renversement de tendance des taux de progression de prix en 2009.¹⁴³

Dans le secteur des produits alimentaires, chacun se souvient de l'envolée des prix du beurre, du lait et des produits laitiers ces deux dernières années. Ces hausses s'étaient entre-temps annulées. A la fin de l'été 2009 toutefois, un net retournement de tendance s'est à nouveau produit, de telle manière qu'en décembre 2009, le prix du beurre se situait à nouveau 18,3 % au-dessus de son niveau de l'année précédente. En novembre, le prix du lait entier est reparti à la hausse, mais était encore de 5,5 % inférieur à l'année précédente, juste au-dessus de la valeur de base de 2005. Dans l'ensemble, les prix des produits alimentaires étaient, en décembre 2009, de 2 % inférieurs à leur niveau de l'année précédente. Étaient notamment moins chers que l'an passé : le fromage et le fromage blanc (-5,5 %), les légumes (-13,4 %) et les pommes de terre (-20 %). Ont par exemple renchéri : le poisson et les produits de la pêche (+3,4 %) ou les œufs (+2,9 %). Globalement, les prix des produits alimentaires étaient, au mois de décembre 2009, de 10,3 % supérieurs à leur niveau de l'année de base 2005. Par rapport à l'année précédente, les prix des « boissons alcoolisées et des produits de tabac » ont progressé de 3,1 %, ce qui est dû à l'augmentation du tabac de 5,5 %. Le prix de la bière a diminué de 1,1 % alors que les vins et spiritueux sont devenus plus chers (+0,8 et +1,7 %).

L'exemple de la Sarre : hausse des prix d'un panel de biens entre déc. 2008 et déc. 2009	
Biens	Taux de variation déc. 2008 – déc. 2009
Niveau des prix à la consommation (global)	+0,7
Carburants (total)	+16,7
Gasoil	+6,2
Ordinaire	+19,7
Super	+20,2
Energie domestique (total)	-4,7
Fuel léger	+7,9
Gaz	-22,2
Electricité	+7,6
Aliments (total)	-2,0
Légumes	-13,4
Pommes de terre	-20,0
Nouilles et autres pâtes alimentaires	-0,5
Pain et produits de boulangerie en pâte à pain	+0,1
Lait entier	-5,5
Beurre	+18,3
Fromage et fromage blanc	-5,1
Œufs	+2,9
Poissons et produits de la pêche	+3,4
Boissons alcoolisées et produits de tabac	+3,1
Bière	-1,1
Vin	+0,8
Spiritueux	+1,7
Produits de tabac	+5,5

Source : Statistisches Quartalsheft Saarland, II/2010

Par rapport à l'an dernier, c'est dans le domaine des énergies domestiques que les consommateurs ont profité des baisses de prix les plus importantes (-4,7 %). Une fois encore cependant, les utilisateurs de fuel domestique ont été les plus défavorisés (+7,9 %) ; l'électricité a elle aussi augmenté de 7,6 %. Le prix du gaz, qui est indexé sur celui du fuel domestique avec un décalage de plusieurs mois, était encore légèrement orienté à la baisse en décembre 2009 et se situait 22,2 % sous son niveau de l'année précédente. En comparaison de l'année de base 2005, les prix du gaz et de l'électricité ont toutefois progressé d'un cinquième. Fin 2009, les prix du fuel domestique se situaient encore juste sous leur niveau

¹⁴³ Cf. Statistische Amt Saarland 2010, p. 29-34.

de la moyenne annuelle de 2005. Les prix des carburants ont suivi une évolution comparable à celle du fuel domestique : ayant atteint leur niveau le plus bas début 2009, ils ont progressé de manière relativement continue. Au mois de décembre 2009, les prix à la pompe étaient à nouveau nettement plus défavorables qu'un an auparavant encore : les prix de l'essence ordinaire et du super étaient d'un cinquième (19,7 % et 20,2 %) supérieurs à leur niveau de l'année précédente. Face à de tels chiffres, le gasoil n'a quant à lui subi qu'une augmentation modérée de 6,2%. Les prix des carburants se situaient ainsi au-dessus de leur niveau de l'année de base 2005 (ordinaire : +12,3 %, super : +11,4 %, gasoil : +4,2 %).

5.3 Prix de l'immobilier et mobilité résidentielle transfrontalière

Le logement individuel participe grandement à la qualité de vie des individus. Par ailleurs, le prix de l'immobilier, qu'il s'agisse de loyers ou de propriété, est un poste de dépense de plus en plus important dans le budget des ménages. Les hausses sensibles des charges locatives au cours des dernières années, notamment des coûts énergétiques, ont contribué à un renchérissement durable de l'immobilier. Les dépenses liées à l'habitat sont également un indicateur important du niveau de vie de chaque individu ainsi que de la région concernée. L'habitat est par conséquent révélateur de l'évolution de la vie économique, des mouvements de migration des populations et des modifications au niveau de la structure de la société.

Les présentes analyses portent uniquement sur les biens immobiliers à usage privé et sur leurs coûts. Les données sont malheureusement très hétérogènes ; elles sont issues d'analyses du prix de l'immobilier sur la base d'enquêtes des observatoires de l'habitat ou des offices statistiques. Ces données sont donc difficilement comparables. Nous avons donc pratiquement renoncé ici à présenter des tableaux ou des graphiques. Nous dessinerons uniquement quelques tendances.

Prix de l'immobilier dans la Grande Région – les prix ont généralement tendance à baisser, mais présentent de fortes disparités régionales

Après avoir augmenté au cours des dernières années, les prix de l'immobilier stagnent actuellement dans la Grande Région et ont même tendance à baisser légèrement. Ces différences sont plus ou moins prononcées selon les régions.

Les prix de l'immobilier d'habitation baissent dans de nombreuses communes **sarroises** sur la période 2008/2009. Le milieu rural est particulièrement touché par cette évolution. Alors que les prix restent relativement stables à Sarrebruck, Völklingen, Saarlouis et Homburg, ils baissent de quatre à 18 pour cent dans les communes de plus petite taille. Les Sarrois doivent investir en moyenne 168 602 euros, soit 4,5 salaires annuels, pour acheter une maison en propriété. Il est donc relativement avantageux d'accéder à la propriété en Sarre, la moyenne en Allemagne étant de l'ordre de 5,6 salaires annuels.¹⁴⁴ Dans la capitale de Sarrebruck, une maison en propriété est plus chère, soit environ 350 000 euros. Les prix des appartements en copropriété, tout comme ceux des maisons, baissent également dans de nombreuses villes au cours de l'année 2009 ; en revanche, les prix des logements bien si-

¹⁴⁴ Cf. Saarbrücker Zeitung, édition 17/02/2010.

tués dans la capitale sarroise augmentent de trois pour cent, passant de 1 550 euros/m² à 1 600 euros/m².

En **Rhénanie-Palatinat**, les prix des maisons particulières et des appartements en copropriété sont relativement stables et baissent même parfois légèrement. On relève des diminutions entre deux et douze pour cent selon la ville et la situation. Trèves, en revanche, connaît une évolution opposée à la tendance régionale et nationale avec une hausse des prix de douze pour cent. Au niveau fédéral, la ville affiche une des hausses des prix les plus prononcées et arrive en seconde position.

En **Lorraine**, le niveau des prix des maisons baisse également par rapport à l'année précédente. Entre mai 2009 et avril 2010, une maison coûte en moyenne 174 000 euros. Dans le Département de la Moselle, limitrophe du Luxembourg et de l'Allemagne, le prix d'une maison s'établit à 208 000 euros et est donc nettement supérieur à la moyenne. Outre la ville de Metz, la zone de Thionville à proximité immédiate du Grand-Duché affiche les prix les plus élevés. Dans la région de Forbach, les prix des maisons sont assez modérés.¹⁴⁵ Les prix des appartements en copropriété oscillent en moyenne entre quelque 1 800 euros/m² pour un ancien appartement et env. 2 600 euros/m² pour un logement neuf. Comme pour les maisons, le Département de la Moselle, et tout particulièrement la région de Thionville, affiche les prix les plus élevés.

En 2009, les prix d'une maison d'habitation en **Wallonie** restent relativement constants : selon l'équipement, une maison se vend en moyenne entre 134 223 euros (équipement simple) et 243 725 euros (équipement de luxe). Les coûts d'acquisition d'un appartement poursuivent leur ascension, comme par les années passées, et atteignent en moyenne 143 347 euros.¹⁴⁶ Ces moyennes cachent de fortes disparités régionales. Ainsi, les prix sont les plus élevés dans le Brabant wallon en raison de la proximité immédiate de la région métropolitaine de Bruxelles, alors qu'ils sont faibles dans la province du Hainaut. Si l'on considère le pays dans son ensemble, le prix de l'immobilier en Wallonie est bien inférieur à la moyenne nationale belge.

Les prix pratiqués au **Luxembourg** n'ont aucune mesure avec ceux des autres composantes régionales. En 2009, le prix demandé pour une maison est en moyenne de 550 000 euros et donc légèrement inférieur à celui annoncé en 2008. Les communes proches de la capitale Luxembourg sont de loin les plus chères. Les zones plus abordables se trouvent dans le nord du pays. A Luxembourg-Ville, le prix moyen demandé pour une maison se monte à 660 000 euros, ce qui fait de la ville une des communes les plus chères du Grand-Duché (sixième position). Le prix d'un appartement est de l'ordre de 340 000 euros (3 877 euros/m²). Ici aussi, on retrouve Luxembourg-Ville en première position avec 4 757 euros/m², suivie directement des communes avoisinantes.¹⁴⁷

¹⁴⁵ Notaires de France – Perval : Période d'observation : du 01/05/2009 au 30/04/2010.

¹⁴⁶ Cf. SPF Economie 2010.

¹⁴⁷ Cf. CEPS/INSTEAD 2009.

Loyers : de grandes disparités entre les composantes régionales allemandes et le Luxembourg

Bien que les données soient difficilement comparables, on relève cependant la même disparité entre le Luxembourg et ses régions voisines.¹⁴⁸ Au **Luxembourg**, les loyers accusent en 2009 une légère tendance à la baisse par rapport aux années précédentes. Une location coûte en moyenne 1 130 euros par mois, soit environ 15,00 euros/m². Les disparités sont fortes selon les communes et les prix varient entre 9,68 euros/m² dans la localité de Troisvierges située dans le nord du pays et 17,42 euros/m² à Luxembourg-Ville. En **Sarre**, les prix de location restent pour l'essentiel stables en 2009, ils n'augmentent légèrement que dans quelques villes. On relève par exemple des augmentations entre quatre et onze pour cent à Dillingen, Heusweiler, Sarrebruck, St. Ingbert, Saarlouis et Sulzbach. Dans la capitale, les Sarrois doivent payer 6,75 euros/m² pour un appartement bien situé. A Saarlouis, les loyers sont de l'ordre de 6,50 euros/m² et de 4,50 euros/m² à Völklingen, Wadern et Ottweiler. En **Rhénanie-Palatinat**, les loyers sans les charges augmentent en de nombreux endroits, notamment dans les villes comptant plus de 40 000 habitants. Ainsi, les loyers les plus élevés s'élèvent à 11,50 euros/m² à Mayence pour un logement neuf. A Coblenze, Speyer et Trèves, les Rhénano-Palatinats doivent s'acquitter de 8,00 euros/m². Enfin, dans les zones plus rurales, les loyers sont de l'ordre de 4,80 euros/m². En **Lorraine**, les loyers baissent de 2,3% en 2009 et s'établissent en moyenne autour de 8,50 euros/m². La Lorraine est ainsi l'une des régions les moins chères en France.

Forte régression du nombre de permis de construire délivrés dans toutes les composantes régionales – les régions allemandes limitrophes du Luxembourg sont moins touchées

Le nombre des projets de construction dans la Grande Région baisse constamment depuis quelques années. Ainsi, environ 1 200 permis de construire ont été délivrés en moyenne par an en Sarre sur la période 2002 – 2006, alors que leur nombre tombe à 780 entre 2007 et 2009.¹⁴⁹ Cette évolution est révélatrice de l'impact de l'expiration de l'aide d'accès à la propriété fin 2005. La demande, déjà en régression à l'époque, est stimulée de ce fait et ses impacts se ressentent jusqu'en 2006. En 2007, le nombre de demandes de permis de construire baisse de 35%. Sur l'ensemble des arrondissements sarrois, celui de Merzig-Wadern est moins touché que les autres par la baisse du nombre de permis de construire. Ici, la baisse n'est que de 19,4% entre 2006 et 2007, alors que les autres arrondissements sarrois octroient nettement moins de permis de construire (-40%). Ce phénomène s'explique principalement par la proximité du Grand-Duché de Luxembourg. De nombreux Luxembourgeois s'installent dans la commune de Perl dans l'intention d'y construire. Les terrains à bâtir coûtent en moyenne 78,80 euros/m² et sont donc relativement avantageux. L'arrondissement Saarpfalz, Saarlouis et la communauté régionale de Sarrebruck affichent de loin les prix les plus élevés qui s'établissent à quelque 100 euros/m².

En **Rhénanie-Palatinat**, l'évolution des demandes de permis de construire est très similaire. En 2009, le nombre de permis de construire baisse de 7,4% par rapport à l'année précédente. Le long de la frontière luxembourgeoise, le nombre de permis de construire est ce-

¹⁴⁸ Luxembourg : loyer toutes charges comprises ; Sarre et Rhénanie-Palatinat : loyer brut sans les charges (loyers sans chauffage, eau chaude et électricité) ; Lorraine : loyer moyen sans les charges

¹⁴⁹ Cf. Statistisches Amt Saarland 2010.

pendant supérieur à la moyenne.¹⁵⁰ L'arrondissement Trier-Saarburg est en tête de tous les arrondissements rhénano-palatins avec presque 40 logements pour 10 000 habitants. Le prix des terrains à bâtir est en moyenne de 107 euros/m² et donc supérieur à celui affiché en Sarre. Avec 204 euros/m², Trèves, proche de la frontière, annonce des prix bien supérieurs à la moyenne du Land, juste après les grandes agglomérations rhénano-palatines comme Mayence, Ludwigshafen et Speyer.

Au **Luxembourg**, le nombre de permis de construire délivrés augmente constamment depuis 2002 et s'établit à 2 115 permis en 2007.¹⁵¹ Entre 2007 et 2009, leur nombre baisse de 23%, passant à 1 628 permis délivrés.¹⁵²

Entre 2002 et 2006, le nombre des permis de construire augmente régulièrement en **Lorraine**. On observe un renversement de la tendance depuis 2007 : en 2009, le nombre de permis de construire délivrés baisse de 24% par rapport à l'année précédente. Le Département de la Moselle obtient encore un bon résultat avec 60% des permis de construire délivrés en Lorraine. Le prix de l'immobilier est relativement faible en Lorraine où le terrain à bâtir coûte en moyenne 45 euros/m². Les régions de loin les plus chères se situent autour de Metz et de Thionville avec respectivement 141 euros/m² et 138 euros/m².¹⁵³

La mobilité des actifs entraîne une forte croissance démographique dans les zones limitrophes du Luxembourg

Il est aisé de comprendre que l'évolution sur le marché de l'immobilier au Luxembourg est étroitement liée au rayonnement économique et à l'attractivité des composantes régionales. Le prix de l'immobilier a évolué au cours des dernières années notamment dans l'aire de recrutement du marché de l'emploi luxembourgeois. Les flux migratoires et le nombre croissant de frontaliers font exploser le nombre d'habitants dans le pays même et les zones avoisinantes. Les cantons luxembourgeois enregistrent depuis une dizaine d'années une croissance démographique variant entre 9 et 23%. Le coût élevé de la vie et la hausse des prix de l'immobilier entraînent toutefois un déplacement vers les régions limitrophes du Luxembourg. Le même constat s'applique notamment aux arrondissements de Bastogne et Arlon qui, avec une progression d'environ 10% au cours de la dernière décennie, se situent largement au-dessus de la moyenne wallonne. Outre des Belges, de nombreux Luxembourgeois et Portugais s'installent notamment autour d'Arlon au cours des dernières années. En Rhénanie-Palatinat, l'attrait économique du Luxembourg favorise la croissance démographique surtout dans l'arrondissement Trier-Saarburg et dans la ville de Trèves. Côté sarrois, les mouvements migratoires croissants de Luxembourgeois (et d'Allemands) en direction de l'arrondissement de Merzig-Wadern, zone de tradition rurale, ont des répercussions positives sur l'évolution démographique. La commune frontalière de Perl subit, quant à elle, une évolution opposée, car elle a vu sa population augmenter de 11,9% au cours des dix dernières années. Un phénomène analogue est observé dans les communes lorraines proches de la frontière luxembourgeoise telles que Thionville. L'attrait du marché du travail luxembourgeois et son attractivité pour les immigrants ne se limite toutefois pas aux communes frontalières

¹⁵⁰ Cf. Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz 2010.

¹⁵¹ Il est fait référence ici à tous les permis de construire délivrés, également pour les bâtiments qui ne sont pas destinés à l'habitation.

¹⁵² Cf. STATEC 2010.

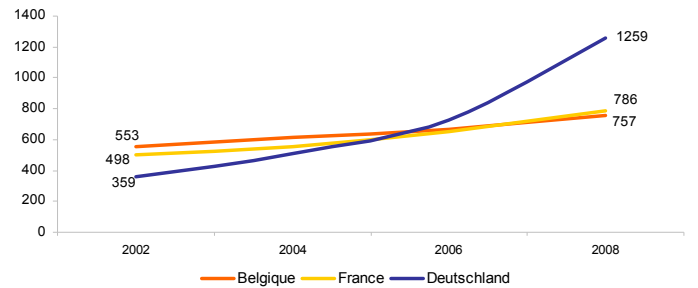
¹⁵³ Cf. DREAL Lorraine 2010.

du nord de la Lorraine ; ce phénomène s'est sensiblement propagé depuis quelques années déjà vers le sud, dans les zones proches de Metz, Brier et de la Meuse.

De plus en plus de Luxembourgeois habitent dans des régions limitrophes du Grand-Duché

La situation et l'évolution des frontaliers de nationalité luxembourgeoise employés au Grand-Duché et habitant à l'étranger à proximité de la frontière se sont profondément modifiées au cours des dernières années : on relève une hausse importante de leur nombre et un décalage des régions de résidence choisies. Entre 1999 et 2008, le nombre de frontaliers atypiques augmente d'un facteur un et demi, les régions françaises et les

Frontaliers de nationalité luxembourgeoise travaillant au Luxembourg, par pays de résidence, 2002-2008 (au 31 mars)



Source : IGSS ; calculs : Cellule EURES de l'ADEM Luxembourg

Länder fédéraux allemands notamment enregistrant un plus grand nombre d'arrivées. Dans le cadre de la migration résidentielle, la Belgique et la France, pays de destination, ont perdu en importance par rapport à l'Allemagne : alors que 40% des 1 135 frontaliers de nationalité luxembourgeoise vivaient en Belgique en 1999 et 36,6% en France, l'Allemagne réunit à elle seule 45% des 2 802 frontaliers atypiques en 2008.¹⁵⁴ 28,1% vivent dans des régions françaises, 27% dans des provinces belges.

Le prix de l'immobilier est la principale motivation de la mobilité résidentielle trans-frontalière

Les motivations de la mobilité résidentielle sont multiples. Une enquête effectuée auprès d'actifs ayant transféré leur domicile depuis le Luxembourg dans une région voisine entre 2001 et 2007 montre que, pour 85% des personnes interrogées, le prix élevé de l'immobilier au Luxembourg est un facteur décisif, suivi du souhait d'accéder à la propriété. Les raisons familiales (mariage, naissances, séparation ou divorce) motivent également un déménagement dans 60% des cas. Alors que les Luxembourgeois mentionnent en premier lieu les aspects financiers, les Belges et les Allemands interrogés dans le cadre de l'enquête déménagent plutôt pour des raisons familiales. Après avoir transféré leur domicile dans une région voisine, plus de 50% des personnes interrogées qui vivaient auparavant dans une location sont à présent propriétaires. Plus des deux tiers des personnes interrogées auraient certes aimé conserver leur domicile au Luxembourg, en même temps 73% refusent de retourner au

¹⁵⁴ Avec l'ouverture de l'autoroute A8 en 2003, de plus en plus de salariés travaillant au Luxembourg se sont installés dans la commune de Perl, tout d'abord des frontaliers allemands, puis un nombre croissant de ressortissants luxembourgeois. En regard de la demande croissante de terrains à bâtir, le prix de l'immobilier a explosé, atteignant parfois un montant de 250 euros/m². Depuis le début de la crise économique et financière, la demande d'immobilier et de terrains à bâtir a baissé sensiblement à Perl et rejoint aujourd'hui le niveau observé avant 2003. Afin d'atténuer les effets de l'augmentation des prix d'achat pour les autochtones, la commune a introduit une réduction de 25 euros/m².

Grand-Duché. Ils expliquent ce refus par un meilleur niveau de vie, une meilleure qualité de la vie et un pouvoir d'achat plus élevé. En revanche, l'évaluation est négative lorsqu'il s'agit du trajet à parcourir pour se rendre au lieu de travail.¹⁵⁵

Nombre croissant de frontaliers atypiques originaires de France et se rendant en Allemagne

Le phénomène des frontaliers atypiques prend de plus en plus d'importance entre les composantes allemandes et française de la Grande Région. Alors que le flux de frontaliers originaires de France et se rendant en Allemagne baisse légèrement, le nombre d'Allemands qui habitent dans une région française et vont travailler en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat est en hausse. Leur nombre a crû de 20% entre 2000 et 2008 et les frontaliers sortants atypiques, soit 7 717 personnes, représentent actuellement 30% des frontaliers se rendant en Allemagne. Sur la même période, le pourcentage de Français dans le total des frontaliers sortants a baissé, ce qui revient à dire que les frontaliers atypiques atténuent sensiblement la régression du nombre de frontaliers sortants vers l'Allemagne.

L'intégration, un défi de taille

Pour satisfaire à la demande de biens immobiliers attractifs, de nombreuses communes lorraines construisent des lotissements communaux où se concentrent souvent les Allemands, alors que les Lorrains restent entre eux dans le centre de la commune. La langue est également un obstacle à l'intégration : rares sont les nouveaux arrivants qui maîtrisent suffisamment le français ; ils ont donc tendance à parler allemand.¹⁵⁶ Ceci devient particulièrement gênant lorsque des frontaliers atypiques sont touchés par le chômage et relèvent alors de la compétence de l'agence française de l'emploi.

¹⁵⁵ Cf. CEPS/INSTEAD 2010.

¹⁵⁶ Cf. Ramm 1999.

Bibliographie

Littérature utilisée et pour une lecture continuée

- ABEO – Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien: Sammelmappe Sozial- und Wirtschaftsstatistiken für die Ostkantone und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, actualisations régulières.
- ADEM – Administration de l'emploi (2010): Les activités de l'administration de l'emploi en 2009. Luxembourg.
- Arbeitskammer des Saarlandes (2010): Bericht der Arbeitskammer zur wirtschaftlichen, ökologischen, sozialen und kulturellen Lage der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer an die Landesregierung des Saarlandes. Schwerpunktthema: War das die Krise? Schlussfolgerungen für die Landespolitik. Saarbrücken.
- Banque centrale du Luxembourg (2009): La situation économique et financière. Bulletin 2010-1, Luxembourg, le 5 mars 2010.
- Beck, D. (2010): Hochschulkooperation in der Großregion Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Wallonie – Zwischenbilanz und Perspektiven. In: Seminar „Die Wissenschafts- und Forschungssysteme in Deutschland, Frankreich und der Schweiz: Aufbau, Funktionsweise, Perspektiven für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit“, Euro-Institut, Kehl, 14.1. – 15.1.2010.
- Becker, B. / Mertel, B. (2010): Aspekte regionaler Armutsmessung in Deutschland. In: Wirtschaft und Statistik 4/2010, pp. 383-395.
- Bosch, G. / Kalina, T. / Weinkopf, C. (2009): Mindestlöhne in Deutschland. In: Friedrich-Ebert-Stiftung – Gesprächskreis Arbeit und Qualifikation. WISO-Diskurs, Bonn.
- Brenke, K. (2009): Reallöhne in Deutschland über mehrere Jahre rückläufig. In: DIW-Wochenbericht Nr. 33 vom 12. August 2009, pp. 550-560.
- CEPS/INSTEAD (2009): Observatoire de l'Habitat: Rapport d'activité 2009. Luxembourg.
- CEPS/INSTEAD (2010): La Note 14 de l'Observatoire de l'Habitat: „Des actifs résidents devenus frontaliers – Analyse d'un phénomène émergent ». Luxembourg.
- CESEL – Conseil économique, social et environnemental de Lorraine (2010): Situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine 2009/2010. Séance plénière du 6 octobre 2010 (publication prévue)
- CESL – Conseil économique et social du Luxembourg (2010): Avis annuel: Evolution économique, sociale et financière du pays 2010. Luxembourg, le 15 avril 2010.
- CESRW – Conseil économique et social de la Région wallonne (2010): Regards sur la Wallonie 2009. Liège, le 18 mars 2010.
- Chevalier, M. (2010): Die französische Industrie kämpft mit der Krise. Friedrich-Ebert-Stiftung, Büro Paris, Feb. 2010 (Article paru dans l'édition de février d' „Alternatives Economiques“).

- Döbert, M. et al. (2000): Ihr Kreuz ist die Schrift. Analphabetismus in Alphabetisierung in Deutschland, Stuttgart.
- Dolado, J. et al. (1996): The Economic Impact of Minimum Wages in Europe. In: Economic Policy, pp.319 – 370.
- DREAL Lorraine (2010): Les prix des terrains à bâtir des maisons individuelles en Lorraine, Metz.
- Duprez, S. / Deruyck, J.-R. (2008): Tableau de bord 2006 de la pauvreté-précarité en Lorraine. INSEE Economie Lorraine Nr. 136, 7/2008.
- Europäische Kommission (2009): Das BIP und mehr. Die Messung des Fortschritts in einer Welt des Wandels. Mitteilung der Kommission an den Rat und das Europäische Parlament, KOM (2009) 433 endgültig, Brüssel, den 20.8.2009 / Commission européenne (2009): Le PIB et au-delà. Mesurer le progrès dans un monde en mutation. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, COM (2009) 433 final, Bruxelles, le 20.8.2009.
- Europäische Kommission / Eurostat (2007): Eurostat Jahrbuch der Regionen 2007, Luxemburg: Amt für amtliche Veröffentlichungen der Europäischen Gemeinschaften / Commission européenne / Eurostat (2007): Annuaire régional d'Eurostat 2007, Luxembourg: Offices des publications officielles des Communautés européennes.
- Europäische Kommission / Eurostat (2009): Eurostat Jahrbuch der Regionen 2009, Luxemburg: Amt für amtliche Veröffentlichungen der Europäischen Gemeinschaften / Commission européenne / Eurostat (2009): Annuaire régional d'Eurostat 2009, Luxembourg: Offices des publications officielles des Communautés européennes.
- European Commission / Eurostat (2009): Progress towards the Lisbon objectives in education and training – Analysis of implementation at the European and national levels, in: Communication from the Commission to the European Parliament, the council, the European economic and social committee and the committee of the regions, Brussels.
- Fischer, B. (2007): Unternehmensgewinne und Arbeitnehmerentgelte. In: Statistisches Monatsheft Baden-Württemberg 8/2007, pp. 7-12.
- Franz, W. (2009): Arbeitsmarktökonomik, 7. Auflage, Berlin.
- Handwerkskammer Trier / Chambre de Métiers et de l'Artisanat Moselle / Chambre des Métiers Luxembourg / Handwerkskammer des Saarlandes (2010): Konjunkturelle Lage des Handwerks in der Großregion im Frühjahr 2010 / Situation conjoncturelle de l'Artisanat dans la Grande Région au printemps 2010. Trier, Metz, Luxembourg und Saarbrücken.
- Handwerkskammer Trier / Chambre de Métiers et de l'Artisanat Moselle / Chambre des Métiers Luxembourg / Handwerkskammer des Saarlandes (2009): Konjunkturelle Lage des Handwerks in der Großregion im Frühjahr 2009 / Situation conjoncturelle de l'Artisanat dans la Grande Région au printemps 2009. Trier, Metz, Luxembourg und Saarbrücken.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2009): Die Arbeitsmarktsituation in der Großregion. Sechster Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobach-

- tungsstelle an den 11. Gipfel der Exekutive der Großregion, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2009): Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. Sixième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi pour le 11ième Sommet des Exécutifs de la Grande Région, Sarrebruck.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2007): Der Arbeitsmarkt der Großregion bis 2020. Perspektiven für Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, die Wallonie und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, Bielefeld / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2007): Le marché du travail de la Grande Région à l'horizon 2020. Perspectives pour la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique, Bielefeld.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2006): Auswirkungen des demographischen Wandels auf den Arbeitsmarkt der Großregion. Zweites Themenheft im Rahmen des Gesamtvorhabens „Stand, Perspektiven und Handlungserfordernisse des Arbeitsmarkts der Großregion bis 2020“, gefördert durch Interreg III C RRM e-Bird, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2006): Effets de l'évolution démographique sur le marché de l'emploi de la Grande Région. Deuxième cahier thématique dans le cadre du projet général « Etat d'avancement, perspectives et exigences d'action du marché de l'emploi dans la Grande Région d'ici l'année 2020 », subventionné par Interreg III C OCR e-BIRD, Sarrebruck.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2006): Demographische Entwicklung - Herausforderungen und Chancen für den Arbeitsmarkt der Großregion. Dokumentation zum Werkstattgespräch der Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle am 19. Januar 2006 in Luxemburg, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2006): L'évolution démographique – Défis et chances pour le marché de l'emploi dans la Grande Région. Documentation de l'atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi du 19 janvier 2006 à Luxembourg, Sarrebruck.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2005): Grenzgänger und grenzüberschreitender Arbeitsmarkt in der Großregion. Themenheft im Rahmen des Gesamtvorhabens „Stand, Perspektiven und Handlungserfordernisse des Arbeitsmarktes der Großregion bis 2020“, gefördert durch Interreg III C RRM e-Bird, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2005): Frontaliers et marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région. Cahier thématique dans le cadre du projet général « Etat d'avancement, perspectives et exigences d'action du marché de l'emploi dans la Grande Région d'ici l'année 2020 », subventionné par Interreg III C OCR e-BIRD, Sarrebruck.
- IBA / OIE – Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2005): Grenzgänger: Auf dem Weg zu einer integrierten Arbeits- und Lebenswelt in der Großregion? Dokumentation zum Werkstattgespräch der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle am 17. Februar 2005 in Saarbrücken, Saarbrücken / Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) (2005): Les frontaliers: vers un espace de vie et de travail

- intégré dans la Grande Région? Documentation de l'atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi du 17 février 2005 à Sarrebruck, Sarrebruck.
- IG Metall Vorstand - Abteilung Wirtschaft, Technologie, Umwelt (2010): Die Eurokrise und die deutschen Exportüberschüsse. Was ist dran an den Klagen über Lohndumping in Deutschland? Wirtschaftspolitische Informationen Nr. 06 vom 19. August 2010.
- ILO – International Labour Organization (2009): Database of Conditions of Work and Employment Laws.
- INSEE Lorraine (2007): L'illettrisme en Lorraine. Economie Lorraine, N° 96 / septembre 2007.
- INSEE Lorraine (2010): Crise et territoires – La Lorraine: une des régions qui ont le plus souffert de la crise. Economie Lorraine, N°217 / mai 2010.
- Ioakimoglou, E. / Soumeli, E. (2003): Niedriglohnempfänger und Arbeitnehmer mit Einkommen unter dem Existenzminimum. In: Eurofound: EIROOnline.
- IWEPS – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (2010): Tendances économiques. Analyses et prévisions conjoncturelles. N° 38 juin 2010.
- IWEPS – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (2009): Les chiffres clés de la Wallonie. Annuel N°10, décembre 2009.
- Joebges, H. / Lindner, F. / Niechoj, T. (2010): Mit dem Export aus der Krise? Deutschland im Euroraumvergleich. IMK-Report Nr. 33, August 2010.
- Kalina, T. / Weinkopf, C. (2010): Niedriglohnbeschäftigung 2008: Stagnation auf hohem Niveau – Lohnspektrum franst nach unten aus. In: IAQ-Report 2010-06, Essen.
- Léon, O. (2010): Pauvreté – différents profils de régions et départements. In: La France et ses régions. Insee Références, Edition 2010, pp.19-28.
- Linz, S. u.a. (2010): Preise im Jahr 2009. In: Statistisches Bundesamt Deutschland (Hrsg.), Reihe Wirtschaft und Statistik, Ausgabe 1/2010, pp. 85-98.
- Lire et Ecrire Communauté française (éd.) (2006): Quéstions sur l'alphabétisation, Bruxelles.
- Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, Direction générale de la compétitivité, de la recherche et de l'innovation (2009): Perspectives de politique économique, Bilan compétitive 2009, « Préparer l'après-crise », No. 12, Octobre 2009.
- Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (éd.) (2003): Etat des lieux des pratiques pédagogiques d'insertion au Luxembourg, Luxembourg.
- Moreau, G. (2010): La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle. INSEE Economie Lorraine, Nr. 204, 1/2010.
- Netzwerk der Fachinstitute der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2009): Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion, Saarbrücken / Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE) (2009): Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, Sarrebruck.

- Netzwerk der Fachinstitute der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle (IBA) (2007): Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion, Saarbrücken / Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE) (2007): Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, Sarrebruck.
- Prenzel, M. et al. (Hrsg.) (2008): PISA 2006 – Die Ergebnisse der dritten internationalen Vergleichsstudie, Münster.
- Prenzel, M. et al. (Hrsg.) (2008): PISA 2006 in Deutschland – Die Kompetenzen der Jugendlichen im dritten Ländervergleich, Münster.
- Ramm, M. (1999): Saarländer im grenznahen Lothringen. „Invasion“ oder Integration? In: Geographische Rundschau, Heft 2, pp. 110-115.
- Regionaldirektion Rheinland-Pfalz–Saarland der Bundesagentur für Arbeit (2010): Wirtschaftliche Entwicklung wirkt sich auch auf saarländische Pendler aus. Presseinformation Nr. 05/2010, Saarbrücken, 28. Januar 2010.
- Regionaldirektion Rheinland-Pfalz–Saarland der Bundesagentur für Arbeit (2010): Saarländische Wirtschaft braucht die Kurzarbeit noch: Im März 2010 arbeiteten rund 12.000 Arbeitnehmer in 780 Betrieben kurz. Presseinformation Nr. 028/2010, Saarbrücken, 1. Juni 2010.
- Saarbrücker Zeitung (2010): „Gebrauchtes“ Haus kostet im Saarland 4,5 Jahresgehälter, Ausgabe vom 17.02.2010.
- Schneider, K. (2010): Ausgewählte Aspekte der allgemeinen und beruflichen Weiterbildung in der Großregion Saar – Lor – Lux – Rheinland-Pfalz – Wallonie. In: Statistisches Quartalsheft Saarland I/2010.
- Schulden, T. (2008): Die Entwicklung in Europa – Geht der Trend in Richtung gesetzliche Mindestlöhne? In: Vortrag WSI - Hans Böckler Stiftung im Rahmen der UNIA Fachtagung „Gute Arbeit zu fairen Löhnen“, Zürich.
- Schulden, T. (2009): Zehn Jahre europäische Koordinierung der Tarifpolitik – eine Zwischenbilanz. In: Schlattermund, H. / Flore, M. (Hrsg.): Zukunft von Arbeitsbeziehungen und Arbeit in Europa (ZAUBER), Osnabrück, pp. 103-118.
- Schulden, T. (2010): WSI-Mindestlohnbericht 2010 – Unterschiedliche Strategien in der Krise. In: WSI Mitteilungen, Nr.3, pp.152-159.
- Seitz, R. (2005): Was am Ende übrig bleibt – einige regionale Aspekte beim Übergang von der Wirtschaftsleistung zum Verfügbaren Einkommen. In: Statistisches Monatsheft Baden-Württemberg 12/2005, pp. 3-14.
- SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Direction générale Statistique et Information économique (2010) : Chiffres clés de l'immobilier, Brüssel.
- STATEC – Service central de la statistique et des études économiques (2010): Indicateurs rapides – Serie G, Edition 12 juillet 2010, No. 1-3/2010 Luxembourg.
- STATEC – Service central de la statistique et des études économiques (2010): La situation économique au Luxembourg – Évolution récente et perspectives. Notes de conjoncture n° 1-2010.

- STATEC – Service central de la statistique et des études économiques (2009): Le secteur public. Economie et Statistiques, Working papers du STATEC, Nr. 34.
- Statistik Großregion (Hrsg.) (2009): Harmonisierte statistische Indikatoren – Weiterbildung in der Großregion, Luxemburg, Dezember / Statistiques Grande Région (éd) (2009): Indicateurs statistiques harmonisés – La formation continue dans la Grande Région, Luxembourg, Décembre.
- Statistische Ämter des Bundes und der Länder (Hrsg.) (2009): Internationale Bildungsindikatoren im Ländervergleich, Ausgabe 2009, Wiesbaden im September.
- Statistisches Amt Saarland (2010): Baugenehmigungen nach Kreisen 2002 bis 2009, Saarbrücken.
- Statistisches Amt Saarland (2010): Die saarländische Wirtschaft im Jahr 2009. In: Statistisches Quartalsheft Saarland II/2010.
- Statistisches Bundesamt (2007): Anteil der Vollzeitbeschäftigten, die Mindestlöhne beziehen, nach Geschlecht, Berlin.
- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2008): Wirtschafts atlas Rheinland-Pfalz. Bad Ems.
- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2010): Die Wirtschaft in Rheinland-Pfalz 2009. Statistische Analysen N°17/2010, Bad Ems.
- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2010): Rheinland-Pfalz. Ein Ländervergleich in Zahlen. Statistische Analysen N°18/2010, Bad Ems.
- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2010): Rückgang der Baugenehmigungen setzte sich 2009 fort, Nachfrage in der Nähe starker Wirtschaftsräume überdurchschnittlich, Pressemitteilung Nr. 37, Bad Ems.
- Stiglitz, J.E. / Sen, A. / Fitoussi, J.-P. (Ed.) (2009): Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress; Download: www.stiglitz-sen-fitoussi.fr.

Annexe: Remarques méthodologiques

Source : Eurostat (sauf si indication particulière)

Enquête sur les Forces de Travail et statistiques du BIT sur le marché du travail

La principale source d'informations sur les marchés régionaux du travail est l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT ; LFS - Labour Force Survey ; AKE – Arbeitskräfteerhebung) de l'Union Européenne. Cette enquête prend la forme d'un sondage trimestriel effectué auprès des ménages dans tous les Etats membres de l'UE, de l'AELE (exception faite du Liechtenstein) et des pays candidats à l'adhésion. Font partie de cette population tous les membres de ménages privés à partir de 15 ans, interrogés sur leur participation au marché du travail et leur activité. L'EFT fournit ainsi des données importantes sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ainsi que sur leurs caractéristiques sociodémographiques. L'EFT constitue pour la Commission Européenne un outil important pour la mise à disposition d'informations statistiques comparables sur le niveau, la structure et l'évolution de l'activité et du chômage dans les Etats membres de l'Union européenne. Les objectifs fixés dans la politique de l'emploi au niveau de l'UE sont mesurés à l'aide de l'EFT.

L'enquête se fonde sur les définitions et les critères du Bureau International du Travail (BIT) qui sont en conformité avec le règlement (CE) n° 1897/2000¹⁵⁷ de la Commission. Les indicateurs sur les actifs inoccupés, les actifs occupés et la population active sont présentés dans un système ajusté et harmonisé qui, à l'opposé des définitions nationales et des concepts fondés sur des dispositions réglementaires, permet de faire des comparaisons internationales et/ou transfrontalières des marchés du travail.

Définitions

La **population** comprend toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans vivant dans des ménages privés.¹⁵⁸ Sont recensées toutes les personnes qui vivent pendant la semaine de référence dans les ménages privés concernés par l'enquête. Relèvent également de cette définition les personnes absentes du ménage pour une courte durée (formation, congés, maladie, déplacements et autres), mais qui ont un lien réel avec ce ménage. Les personnes accomplissant leur service national ne sont pas recensées.

On considère comme **actifs** au sens de la définition du BIT toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans¹⁵⁹ qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre paiement d'une rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance.¹⁶⁰ Les personnes qui ont un contrat de travail formel, mais sont provisoirement

¹⁵⁷ Règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) n° 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage.

¹⁵⁸ Les personnes vivant dans des ménages collectifs, c'est-à-dire des maisons, des internats, des hôpitaux, des institutions religieuses et des foyers de travailleurs, etc., ne sont pas recensées.

¹⁵⁹ D'au moins 16 ans en Espagne, au Royaume-Uni et en Suède (de 1995 à 2001) ; de 15 à 74 ans au Danemark, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Finlande, en Suède et en Norvège (à compter de 2001) et de 16 à 74 ans en Islande.

¹⁶⁰ Ce concept relatif à l'activité s'écarte sensiblement de la compréhension usuelle du terme. Ceci est problématique dans le cadre des enquêtes effectuées auprès des ménages lorsque les personnes interrogées se

absentes pendant la période de référence (maladie, congés, conflits de travail ou formation) sont considérées comme des actifs.

Les **sans emploi** sont toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans,¹⁶¹ qui sont sans travail au cours de la semaine de référence, sont à cette date disponibles pour travailler et ont pris des dispositions spécifiques au cours des quatre dernières semaines pour trouver un emploi ou qui ont déjà trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois à venir. La durée de l'activité recherchée ne joue aucun rôle. L'intervention d'une autorité ou d'une institution de l'agence de l'emploi officielle dans les efforts de recherche n'est pas nécessaire non plus. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte donc de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires en vigueur dans les différents pays.¹⁶² La méthode de l'Enquête sur les Forces de Travail est par ailleurs caractérisée par le fait que les données, à l'opposé du nombre de chômeurs enregistrés au niveau national ou régional, ne proviennent pas du dépouillement d'un registre officiel, mais sont tirées d'un sondage. Le résultat du sondage est reporté sur la population. Cette méthode est en fait une estimation basée sur une extrapolation et affichant par là même une certaine imprécision. Le degré de flou dépend de nombreux facteurs, notamment de l'ampleur du sondage,¹⁶³ si bien que dans les petites unités géographiques le nombre de personnes interrogées est souvent trop faible pour déboucher sur un résultat.

Ceci explique globalement les écarts apparaissant entre le taux de chômage basé sur l'EFT et les taux calculés et publiés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Ces derniers ne tiennent pas compte par exemple des personnes qui sont à la recherche d'un emploi, mais ne sont pas inscrites au chômage car elles ne remplissent pas les conditions nécessaires pour percevoir des allocations de chômage. En revanche, ils ont l'avantage d'être beaucoup plus rapidement disponibles, notamment pour les petites unités géographiques et satisfont donc au besoin de disposer d'informations récentes. Dans une perspective transfrontalière, ils ne sont cependant pas directement comparables. Seule l'EFT est en mesure de fournir des informations comparables à l'échelle internationale. Cette méthode a par ailleurs l'avantage de laisser de côté les répercussions de modifications dans les dispositions relatives au chômage dans le cadre de réformes.

considèrent principalement comme des retraités, des chômeurs, des femmes au foyer ou des étudiants et n'indiquent pas dans l'interview qu'elles exercent de petites activités accessoires.

¹⁶¹ Entre 16 et 74 ans en Espagne, en Suède et en Norvège (de 1995 à 2000), au Royaume-Uni et en Islande.

¹⁶² Les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des sans emploi qui ne sont pas considérés comme des chômeurs par les agences nationales ou régionales de l'emploi. Pour qu'une personne soit recensée comme chômeur en Allemagne par exemple, le code social (SGB) prescrit qu'elle soit inscrite auprès d'une agence de l'emploi ou d'un organisme communal et qu'elle recherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine. D'un autre côté, il est possible, conformément au SGB, qu'une personne inscrite au chômage exerce une activité de moins de 15 heures en tant que rémunération complémentaire. Les statistiques du BIT sur le marché du travail comprennent donc des sans emploi que la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs. En revanche, les statistiques de la Bundesagentur für Arbeit recensent également comme chômeurs des personnes qui ne sont pas sans emploi selon la définition des statistiques du BIT sur le marché du travail.

Cf. Statistisches Bundesamt Deutschland: Statistiques du BIT sur le marché du travail. En ligne sur internet : URL : [http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/ILO-](http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/ILO-Arbeitsmarktstatistik,templateld=renderPrint.psm)

¹⁶³ A l'aide de méthodes mathématiques, il est possible de calculer le niveau de l'erreur type. Cette erreur indique l'ordre de grandeur probable de l'écart entre le « vrai » résultat et le résultat du sondage. Les résultats pour lesquels l'erreur type relative simple dépasse 15% du fait du nombre trop faible de personnes interrogées ne sont généralement pas déclarés (valeur non fiable).

Le **taux d'emploi** représente les actifs occupés en pourcentage de la population.

Le **taux de chômage** représente les chômeurs en pourcentage de la population active. Le taux de chômage peut être ventilé selon l'âge et le sexe. Le taux de chômage des jeunes se réfère aux personnes âgées de 15 à 24 ans.

Le **taux de chômage longue durée** représente les chômeurs de longue durée (douze mois ou plus) en pourcentage du total des sans emploi.

Formation permanente

La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question formations et enseignements suivis. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'auto-apprentissage (à l'aide de documents imprimés, par l'apprentissage ou la formation assistée par ordinateur, l'enseignement en ligne via Internet, la fréquentation de bibliothèques, etc.).

Nomenclature CITE

La structure des systèmes d'éducation variant considérablement d'un pays à l'autre, il est indispensable, pour assurer la comparabilité internationale, de disposer d'un cadre pour la collecte et la transmission des données sur les programmes d'enseignement à niveau de contenu similaire. La **classification internationale type de l'éducation (CITE)** sert de base à la collecte de données sur l'éducation. La CITE-97, version la plus récente, distingue sept niveaux d'éducation, allant du niveau CITE 0 (éducation préprimaire) au niveau CITE 6 (deuxième cycle de l'enseignement supérieur conduisant à un titre de chercheur de haut niveau).

CITE 0: éducation préprimaire – Précédant l'enseignement primaire, facultative dans la plupart des pays.

CITE 1: enseignement primaire – Selon les pays, commence entre 4 et 7 ans et dure généralement 5 à 6 ans.

CITE 2: premier cycle de l'enseignement secondaire – Scolarité obligatoire dans tous les pays analysés. La fin du niveau coïncide généralement avec la fin de l'enseignement obligatoire à plein temps.

CITE 3: enseignement secondaire (deuxième cycle) – Commence généralement à l'âge de 15 ou 16 ans, à la fin de l'enseignement obligatoire à plein temps. De nombreux programmes permettent d'accéder au niveau 5 de la CITE.

CITE 4: enseignement postsecondaire qui n'est pas supérieur – Ces programmes se situent du point de vue international à cheval entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire. Ils visent à élargir les connaissances des participants qui ont terminé un programme au niveau 3. Les programmes destinés à préparer les étudiants à entamer des études de niveau 5 et les programmes préparant l'accès direct au marché du travail sont des exemples caractéristiques de ce niveau.

CITE 5: premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur de haut niveau), regroupant des programmes d'une durée minimale de deux ans.

CITE 6: deuxième cycle de l'enseignement supérieur, regroupant des programmes qui conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat, par exemple) et qui sont consacrés à des études approfondies ainsi qu'à des travaux de recherche originaux, sans être fondés uniquement sur des cours

Industries de haute technologie et services à forte intensité de connaissance

▶ **Industries manufacturières de haute et moyenne-haute technologie**

24 Industrie chimique; **29 à 35** Fabrication de machines et d'équipements, fabrication d'équipements électriques et électroniques, industrie automobile, fabrication d'autres matériels de transport

▶ **Services à forte intensité de connaissances**

61 Transports par eau; **62** Transports aériens; **64** Postes et télécommunications; **65 à 67** Activités financières; **70 à 74** Immobilier, location et services aux entreprises; **80** Éducation; **85** Santé et action sociale; **92** Activités récréatives, culturelles et sportives

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du **taux de croissance annuel du PIB en volume** est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles. Pour le calcul du taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance.

Rémunération des salariés

Elle correspond au total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. La rémunération des salariés est ventilée comme suit: traitements et salaires (en espèces et en nature); cotisations sociales des employeurs (cotisations sociales effectives des employeurs et cotisations sociales imputées des employeurs).

Ressources humaines en sciences et technologies (RHST) – Concepts

Les RHST et leurs sous-groupes sont mesurés en termes de niveau d'éducation et de profession, conformément aux lignes directrices du Manuel de Canberra, OCDE, Paris, 1994.

▶ **RHST – Ressources humaines en sciences et technologies**, Personnes remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

- ▶ diplômées de l'enseignement du troisième degré dans un domaine d'études S&T (niveaux 5a, 5b ou 6 de la CITE 97)
ou/et

- ▶ exerçant une profession S&T dans les groupes « professions intellectuelles et scientifiques » ou « professions intermédiaires » (CITP/88 COM groupe 2 ou 3).
- ▶ **RHSTE – Les ressources humaines en science et technologie envisagées sous l’angle des études**

Les RHSTE regroupent les personnes qui ont achevé avec succès des études du troisième degré dans un domaine d’études de la science et de la technologie (niveaux 5a, 5b ou 6 de la CITE 1997). Il convient de noter que le manuel de Canberra précise, au paragraphe 71, les sept grands domaines d’études qui relèvent de la S&T: sciences exactes et naturelles, sciences de l’ingénieur et technologiques, sciences médicales, sciences agricoles, sciences sociales, sciences humaines et autres domaines.
- ▶ **RHSTO – RHST sous l’angle de la profession**

Personnes exerçant une profession S&T: professions intellectuelles et scientifiques (CITP/88 COM groupe 2) ou professions intermédiaires (CITP/88 COM groupe 3).
- ▶ **RHSTC – Noyau de ressources humaines en sciences et technologies**

Personnes diplômées de l’enseignement du troisième degré dans un domaine d’études S&T (niveaux 5a, 5b ou 6 de la CITE 97).et exerçant une profession S&T dans les groupes « professions intellectuelles et scientifiques » ou « professions intermédiaires » (CITP/88 COM groupe 2 ou 3).

Revenu primaire

Dans les pays fonctionnant selon les principes de l’économie de marché et disposant d’un mécanisme de redistribution par l’État, on distingue deux étapes dans la répartition du revenu. La répartition primaire correspond au revenu des ménages privés résultant directement des opérations effectuées sur le marché, c’est-à-dire de l’achat et de la vente de facteurs de production et de biens. Il convient de mentionner ici avant tout les rémunérations des salariés, c’est-à-dire les revenus provenant de la vente du facteur de production «travail». Les ménages privés peuvent, de plus, percevoir des revenus du patrimoine, notamment des intérêts, des dividendes ou des loyers. Enfin, il existe également un revenu résultant de l’excédent d’exploitation ou d’activités indépendantes. Du côté du passif, au niveau de la répartition primaire, il faut enregistrer les éventuels intérêts et loyers à payer par les ménages. Le solde de toutes ces transactions équivaut au revenu primaire des ménages privés.

Revenu disponible des ménages privés

Le revenu primaire constitue la base de la répartition secondaire du revenu, qui représente le mécanisme de redistribution par l’État. L’ensemble des prestations sociales monétaires et des transferts s’ajoute à ce revenu primaire. À partir de ce dernier, les ménages doivent payer des impôts sur le revenu et le patrimoine, s’acquitter de cotisations sociales et effectuer des transferts. Le solde subsistant à l’issue de ces transactions est appelé «revenu disponible des ménages privés».